Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14692 – 6 F —

JEUDI 23 AVRIL 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Peine de mort : le « verrou » californien

UN condamné attaché au fauteuil du supplice, puis libéré de ses liens et reconduit en cellule avant d'être finalement ramené, deux heures plus tard, pour être cette fois gazé à mort : tel est le sinistre spectacle qu'aura offert le 21 avril la Californie en renouant avec la peine capitale. L'Etat-phare de l'Union, qui donne souvent le ton à l'Amérique, et pas seulement à elle, dans des domaines aussi divers que la technologie, les évolutions de société ou la culture, vient de franchir un pas qu'elle s'était interdit depuis un quart de siècle : tuer pour punir.

Cette régression est une étape, qui en annonce malheureusement d'autres, sur la longue route de la restauration du châtiment suprême aux Etats-Unis. De 1967 à 1976, un moratoire de fait avait été observé. La Cour suprême fédérale, en 1972, avait souligné l'inconstitutionnalité de certaines législations d'Etats, non conformes au huitième amendement interdisant les « peines cruelles et d'un genre inaccoutumé ». Quatre ans plus tard, la Cour mettait fin au « moratoire » en validant les législations des Etats qui avaient rectifié leurs lois.

AINSI assiste-t-on, depuis une quinzaine d'années, à la multiplication, dans le pays, des exécutions capitales (cent soixante-neuf à ce jour, y compris des mineurs et des arriérés, comme le souligne Amnesty International). La Californie – dont l'ancien gouverneur, Jerry Brown, est le seul candidat à la présidence à s'être déclaré abolitionniste – était de ceux qui avaient « résisté » le plus longtemps aux vents de l'opinion. D'autres Etats, où l'on s'abstenait encore d'exécuter les condamnés, n'auront plus la faculté de s' « abriter » derrière la référence californienne.

Les enquêtes d'opinion montrent que les Américains, dans leur immense majorité, n'ont plus aucun état d'âme à ce sujet : en 1966, les partisans de la peine capitale étaient 42 % ; en 1991, ils étaient 72 %. Deux éléments permettent d'expliquer cette « différence américaine » par rapport à l'ensemble de l'Europe occidentale. Le premier a trait à l'histoire du pays : la violence y fut en quelque sorte fondatrice. L'autre est lié à une réalité actuelle : la montée incessante du sentiment d'insécurité dans les villes, lié à une insécurité de fait sans rapport avec celle que vivent les Européens.

IL est impossible de clore, avec l'analyse de la criminalité aux Etats-Unis, l'éternel débat sur l'exemplarité prétendue de la peine de mort. Les études sont contradictoires. Il en est même une qui prétend que les Etats où les condamnés sont exécutés enregistrent une plus forte progression des crimes de sang que les autres ! Beaucoup d'Américains ne s'abritent même plus derrière cet argument de l'exemplarité : ils justifient la sanction par la vengeance.

Ainsi la principale puissance du monde, qui dit volontiers où est la voie du droit dans les relations internationales, montre-t-elle, dans ce domaine-là, une brutalité qu'expliquent ses peurs. Les armes s'y vendant librement, la course paraît sans fin entre la violence individuelle et le meurtre légal.

Lire page 3 l'article de RÉGIS NAVARRE et HENRI PIERRE

Intensification des combats en Bosnie-Herzégovine

Les Serbes resserrent leur étau sur Sarajevo

Les tirs ont repris, mercredi 22 avril, à Sarajevo, qui avait connu la veille les bombardements et les combats de rue les plus violents depuis le début des affrontements en Bosnie-Herzégovine, en mars. Des heurts ont notamment éclaté autour de la mission des observateurs de la CEE. Européens et Américains pourraient prochainement adopter des mesures communes contre la Serbie, que Washington a accusée d' « agression » à l'égard de la Bosnie. Belgrade a rejeté ces accusations.

BELGRADE

de notre correspondante

En dépit des pressions internationales, la guerre bat son plein en Bosnie-Herzégovine. Sarajevo, qui était pour beaucoup le symbole de la cohabitation entre les diverses communautés, a subi, mardi 21 avril, le plus violent bombardement de son histoire. Les obus ont commencé à tomber vers 5 heures du matin et ont continué à pleuvoir sur la capitale de la Bosnie jusqu'au milieu de la nuit. Après un bref répit, les tirs ont repris en début de matinée, mercredi 22 avril.

Les dégâts matériels sont considérables. Quant au bilan des victimes, il est difficile à établir, les ambulances ayant souvent été empêchées de circuler; selon des informations fragmentaires, il serait de dix tués et d'une cinquantaine de blessés. Réfugiée dans les caves des immeubles, la population a attendu dans l'angoisse que le jour se lève pour découvrir des images de destruction et de mort. Dans la journée, les habitants ont pu voir ce que certains ont décrit d'un mot : l'enfer. Evoquant les centaines de personnes bloquées à l'aéroport dans l'attente de leur évacuation, certains ont eu cette réflexion : *« Aujourd'hui, Sarajevo c'est Saïgon. »* Mardi soir, les obus ont atteint le centre ainsi que le quartier oriental de Basarcija, mais aussi les quartiers de la nouvelle ville. Selon le témoignage d'un journaliste de l'hebdomadaire indépendant de Belgrade *Vreme*, le Musée national a été incendié, les tirs d'artillerie lourde provenant de la périphérie de Vraca et de Pale, c'est-à-dire des zones tenues par les Serbes. Au dire de ce journaliste, seules les milices serbes disposent de mortiers et d'armements lourds.

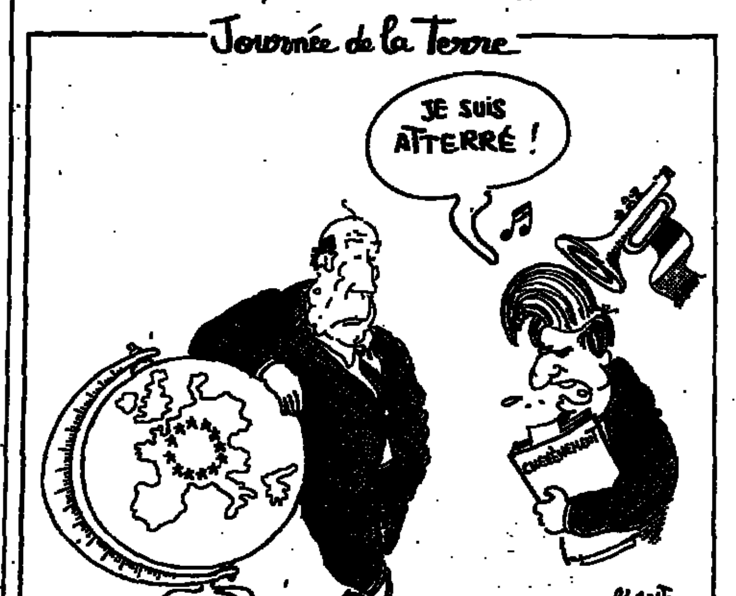
FLORENCE HARTMANN

Lire la suite page 6

Alors que l'opposition tente de s'unir sur Maastricht

Le gouvernement approuve la réforme de la Constitution

Le conseil des ministres devait approuver, mercredi 22 avril, le projet de révision de la Constitution préalable à la ratification des accords de Maastricht. Ce texte, qui pourrait être débattu à l'Assemblée nationale à partir du 5 mai, crée un titre nouveau, « De l'Union européenne », qui autorise les « transferts de compétences » nécessaires à l'application du traité. L'opposition, divisée, s'efforce de définir une stratégie commune sur cette question très controversée.



Lire page 8 les articles d'OLIVIER BIFFAUD THIERRY BRÉHIER et DANIEL CARTON

EDUCATION ◆ CAMPUS

Les écoles de gestion à l'heure européenne

Multiplication des échanges d'étudiants, études ou stages à l'étranger, ouverture multiculturelle, cursus communs ou intégrés, constitution d'alliances : les grandes écoles de management françaises sont lancées, à la veille de 1993, dans une course fiévreuse à l'international.

pages 11 à 13

HABITAT 92

L'immobilier traverse une crise tant à Paris qu'en province. Les vendeurs se dérobent ; les prix ne baissent pas vraiment. Les particuliers et les banques s'adaptent au marasme.

pages 17 à 24

Les suites judiciaires de l'affaire du sang contaminé

Nous publions les principaux extraits du réquisitoire du Parquet, qui accuse les docteurs Garetta, Netter et Allain, et le professeur Roux, et les renvoient devant le tribunal correctionnel, ainsi que la teneur du mémoire d'appel du ministre des affaires sociales qui tend à exonérer l'Etat de toute faute dans les contaminations des hémophiles par le virus du sida.

page 9

Indochine, les poussières de la vie

Des milliers d'enfants traînent de ville en ville victimes des guerres et de la misère

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Lam et Tuan, des titis saïgonnais, sont des copains de toujours, *« comme des frères »*, dit le premier, le cadet des deux. Lam a réalisé un rêve, louer pendant une heure et pour l'équivalent de 3 francs, une Honda 50, la plus courante et la plus petite des motos. Mais le rêve a tourné court. Il a eu un accident, sans gravité, mais le coût des réparations – 800 000 dongs, environ 400 francs – représente six mois de salaire.

Il n'était pas question d'emprunter à son père, qui a déserté depuis belle lurette le foyer en compagnie de sa *« femme mineure »*, sa maîtresse. Sa mère, au chômage, ne pouvait lui avancer que 100 000 dongs, et il n'avait personne d'autre à qui faire appel. La police, tout en lui annonçant un an de prison, lui a quand même accordé plus d'un mois de sursis, pour qu'il passe le Nouvel An vietnamien chez lui, à Ho-Chi-Minh-Ville, sachant où le trouver le moment venu.

Tuan, dix-huit ans, a reçu sa convocation pour le service militaire, trois ans dans des conditions dures et avec un salaire de misère. Lam a envisagé de s'embarquer clandestinement sur un cargo pour l'Irak. *« Tu seras mort avant d'arriver »*, lui a dit un aîné. Les deux adolescents ont donc fui au Cambodge, prenant le bus jusqu'à Chau-Doc, sur la frontière, puis remontant le Mékong en bateau jusqu'à Phnom-Penh, avec l'espoir d'y pratiquer un petit métier. Avec l'ambition, aussi, d'y rejoindre un de leurs copains, qui s'est enfui trois mois auparavant à la suite d'un vol et qui est revenu, depuis, passer quarante-huit heures à Saïgon. Lam et Tuan avaient un travail à « la ville », la façon commune de désigner, dans le sud de l'Indochine, Ho-Chi-Minh-Ville, l'ancienne Saïgon. La clochardisation les guette, car il leur faudra dormir à la belle étoile en attendant d'avoir les moyens de louer un lit – 20 francs par mois – dans un dortoir-bidonville sans eau ni électricité de Phnom-Penh. *« On n'avait pas le choix »*, ont-ils résumé en chœur.

Thanh est originaire du Thanh-Hoa, une des provinces les plus pauvres du Vietnam, où la disette sévit presque chaque année à l'époque de la soudure. Il lui a fallu monter sur Hanoï, la ville la plus proche, où il mendie depuis trois ans devant les hôtels.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Lire la suite page 5

Le rebond des banques suisses

Les établissements helvétiques sortent aujourd'hui de la logique d'autarcie qui a fait leur puissance

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Au lendemain des célébrations de son sept centième anniversaire, la Suisse doute de son avenir. Le splendide isolement semble de plus en plus lourd à assumer. La neutralité apparaît, avec la fin de la guerre froide, au mieux inutile et au pire dérisoire. Le franc suisse, fondement de la réussite financière, a perdu sa stabilité, victime d'une inflation proche de 6 % et d'un chômage qui touche 2,5 % de la population active. Jusqu'à la première industrie du pays, la plus emblématique, la banque, qui découvre sa vulnérabilité.

Mais si la Confédération a perdu une partie de son pouvoir d'attraction des capitaux, les banques démontrent une capacité d'adaptation que ne laisse pas deviner leur image de « vieilles maisons poussiéreuses ». Il y a tout juste un mois, et avec un bel ensemble, les trois grandes banques internationales, l'UBS (Union de banques suisses), la SBS (Société de banques suisses) et le Crédit suisse, ont annoncé des bénéfices records en 1991. Ces profits, elles sont allées les chercher à l'étranger et veulent faire sortir la Suisse d'une logique d'autarcie, devenue à leurs yeux suicidaire.

Personne n'aurait parié, il y a encore six mois, sur le redressement des banques helvétiques. Le système bancaire suisse avait traversé depuis deux ans des difficultés qui semblaient pour toujours devoir lui être épargnées. En 1991, la Caisse d'épargne de Thun faisait faillite.

ÉRIC LESER

Lire la suite page 25

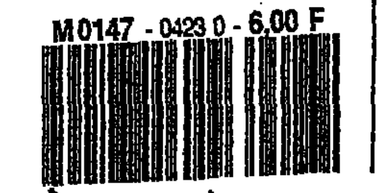
ARTS ◆ SPECTACLES

Le XVI[e] Printemps de Bourges

Principal rendez-vous, en France, de la chanson et du rock, le XVI[e] Printemps de Bourges se tiendra du 27 avril au 3 mai. Cet événement permet aux chanteurs et aux groupes de trouver un début de consécration ou l'aboutissement d'une carrière. Au programme, des témoins de l'âge d'or de Saint-Germain-des-Prés – Juliette Gréco et Henri Salvador, – des représentants du rock alternatif, des poids lourds de la chanson française – CharlElie Couture, Jacques Higelin – et les musiques du monde, de la Péruvienne Yma Sumac aux Portugais de Madredeus en passant par les gitans d'Els Rumberos Catalans, l'Éthiopien Alemayehu Eshété et les vieux routiers du reggae Steel Pulse.

Lire pages 33 à 44 les articles de STÉPHANE DAVET, FRANCIS MARMANDE, VÉRONIQUE MORTAIGNE et THOMAS SOTINEL





A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Politique

Une procédure d'urgence pour les primaires

par Dominique Baudis

LA débâcle du Parti socialiste aux élections régionales et cantonales et le flou délibérément entretenu par le chef de l'Etat sur le calendrier politique des mois à venir placent l'Union pour la France devant une responsabilité majeure : préparer soigneusement l'alternance en sachant faire face à toutes les éventualités.

L'union de l'opposition est indispensable ; pour les élections législatives bien sûr, mais surtout pour l'élection présidentielle. Tirant la leçon des expériences, parfois cruelles, du passé, chacun admet, désormais, que nous devrons présenter au suffrage des Français un seul candidat dès le premier tour de l'élection à la présidence de la République. C'est l'exigence de l'immense majorité de nos électeurs et sympathisants. C'est la condition nécessaire, sinon suffisante, de notre succès.

L'accord réalisé il y a plusieurs mois entre le RPR et l'UDF pour l'organisation de « primaires à la française » prévoit une procédure de désignation d'un candidat unique, mais la lourdeur de ce système et la longueur des délais de mise en œuvre le rendent absolument inapplicable en cas d'élection présidentielle anticipée. Il est donc impératif de prévoir une procédure d'urgence pour faire face à cette éventualité.

Il s'agit de déterminer un corps électoral clairement identifié, doté d'une incontestable représentativité et, surtout, rapidement mobilisable. Je propose donc de retenir l'ensemble des élus qui se reconnaissent dans l'opposition : les élus municipaux, départementaux, régionaux, et les parlementaires des trois Assemblées. Ce corps électoral présente le double mérite de la représentativité et du réalisme.

Retour aux « grands électeurs »

La représentativité réside dans le nombre des élus concernés : la France compte plus de 500 000 élus. Plus de la moitié sont des sympathisants de l'opposition. Ils bénéficient de la légitimité qu'ils tiennent du suffrage universel : légitimité dont bénéficiera le candidat de l'opposition qu'ils désigneront. Evidemment, pour renforcer cette représentativité, il conviendra de déterminer des règles de pondération tenant compte de l'importance du mandat et de la population représentée.

Un précédent historique mérite d'être rappelé. Souvenons-nous que la Constitution de 1958, avant la réforme constitutionnelle de 1962, prévoyait l'élection du président de la République par 80 000 « grands électeurs », parlementaires et représentants des assemblées locales : c'est par eux que le général de Gaulle fut élu pour la première fois à la magistrature suprême en 1958. Comment ceux qui, hier, élisaient le président de la République ne seraient pas dignes, aujourd'hui, de proposer aux Français un candidat à la présidence ?

Le réalisme de ce corps électoral proche de nos concitoyens garantit un choix d'efficacité et de bon sens : il se portera sur le candidat d'opposition apparaissant comme ayant le plus de chances de l'emporter. Déjà, M. Edouard Balladur s'est prononcé en faveur de cette formule. Ne favorisant, *a priori*, ni l'UDF, ni le RPR, ni aucun candidat potentiel, ce système d'urgence doit pouvoir faire l'objet d'un accord dans le cadre de l'Union pour la France avant l'été.

► Dominique Baudis est président exécutif du CDS, maire de Toulouse.

TRAIT LIBRE



Défense des assemblées consultatives

par Emile Arrighi de Casanova

DANS notre organisation institutionnelle, le niveau national et le niveau territorial sont dotés, à côté du pouvoir exécutif et des assemblées délibérantes, d'assemblées consultatives : le Conseil économique et social et les comités économiques et sociaux régionaux.

Peu connues de l'opinion – la récente campagne électorale qui aurait pu conduire au moins à les évoquer n'en a soufflé mot, – elles jouent pourtant un rôle dont l'expérience a révélé l'utilité. Composées de représentants des forces vives – professionnelles, syndicales, culturelles, associatives – elles se prononcent par voie d'avis préalables aux décisions.

Elles offrent ainsi aux citoyens, en sus du droit de vote qui s'exerce de manière espacée, le moyen de se faire entendre dans l'intervalle de deux consultations par l'intermédiaire des organismes représentatifs de la diversité de leurs activités. A l'expression politique des opinions, valable pour la durée d'un mandat, et fondée sur une adhésion plus ou moins explicite à des programmes plus ou moins détaillés, elles ajoutent une expression motivée sur des projets déterminés. Elles permettent, dès lors, de combler la distance qui, passé le temps des campagnes électorales, s'installe entre les électeurs et les élus. Aux premiers, elles offrent une tribune ; aux seconds, elles rappellent un devoir d'écoute. Par leur canal, la démocratie peut descendre des sommets du pouvoir pour saisir les préoccupations du quotidien.

Ni corporatisme ni contre-pouvoirs

Disposant de cet atout, elles ont cependant besoin de mieux faire connaître ce qu'elles sont, pour ne pas pâtir d'être assimilées à ce qu'elles ne sont pas.

Bien que composées de représentations catégorielles, elles n'ont rien à voir avec le corporatisme. Elles en sont même le contraire. Celui-ci privilégie la pression des groupes d'intérêt avec, à la clé, un pouvoir de réglementation. Or rien de tel ne se retrouve dans les assemblées économiques et sociales, que ce soit au plan national ou régional. C'est, tout au contraire, la confrontation qui est la règle avec, comme aboutissement, non des décisions mais des avis exprimant le plus souvent, les dénominateurs communs, autrement dit la marge d'adhésion qui, au-delà des clivages traditionnels, est susceptible de se manifester sur les mesures proposées.

A ceux qui objecteraient que ces instances, en valorisant le rôle de leurs composantes socioprofessionnelles, accroissent le poids de ces dernières face à l'Etat, il est aisé de répondre que la démocratie a besoin de corps intermédiaires, capables d'amener leurs ressortissants potentiels à les rejoindre massivement. Plus elles seront représentatives, moins elles seront tentées par le maximalisme. C'est une donnée d'expérience que, conduites à ne plus privilégier la seule revendication, elles sont d'autant plus enclines à faire des assemblées consultatives des creusets où les intérêts particuliers reculent devant l'intérêt général, que, conscientes de leur force, elles le sont, par là même, de leurs responsabilités.

Se situant dans cette perspective, elles ne se comportent en aucune manière comme des contre-pouvoirs. Leur ambition d'empiètement ne vise pas le niveau décisionnel mais celui de l'information et des recommandations où les élus, dont la vocation est principalement généraliste, sont en quête d'interlocuteurs documentés et expérimentés.

Des avis à valoriser

La pente de la commodité les conduit à s'en remettre à des experts, issus le plus souvent de la seule administration avec le risque de subir, à travers eux, des influences technocratiques, dues moins à des comportements délibérés qu'à l'angle de vue des bureaux sur la réalité. D'où le sentiment, fréquent chez les citoyens, faute d'avoir été eux-mêmes consultés, d'une inadéquation des décisions aux problèmes à régler.

Les assemblées consultatives, en amenant les organismes socioprofessionnels et associatifs à présenter, après échanges entre eux, des diagnostics et des recommandations découlant d'une logique plus expérimentale que théoricienne, offrent aux élus un éventail élargi de références. Ce faisant, loin de les contraindre, elles les libèrent de toute dépendance.

Encore faut-il, pour que cet objectif soit atteint, que les rapports et avis prenant place au rang de ces références, ne dorment pas dans les cartons.

Le risque, s'il existe, n'est pas aussi fréquent qu'on se plaît à le dire. Souvent les avis découlant des rapports cheminent lentement et ont, en conséquence, des effets à retardement. Il arrive aussi qu'étant retenus par les décideurs ceux-ci négligent d'en mentionner l'origine. Ce risque d'ailleurs disparaîtrait si obligation était faite au pouvoir politique, que ce soit au niveau national ou régional, de se référer expressément à l'avis dont il est destinataire et, par voie de « considérants », d'indiquer les motifs qui le conduisent à le récuser ou à le retenir.

Procéder ainsi ne ferait que conforter l'obligation, désormais largement admise, de motiver les actes de la puissance publique. La liberté de décision du pouvoir politique n'en serait nullement affectée. Etant conduit à expliciter le « pourquoi » de sa décision, il garantirait qu'il s'est bien référé aux travaux de l'assemblée consultative. Cette référence aurait un autre avantage : elle prémunirait contre tout irréalisme, l'expérience prouvant que la « mesure » va de pair avec la certitude de ne pas être ignoré.

Une interrogation déterminante demeure cependant. Les assemblées consultatives ont-elles le label de la représentativité ?

Les contestations ne manquent pas, relatives aux distorsions que la répartition des sièges révélerait, comparée à la réalité des rapports de forces : chacun trouvant que l'organisation voisine et concurrente est, par hypothèse, mieux traitée. Il en va de ce genre de débats comme de celui qui agite la classe politique, sur le mode de scrutin le plus apte à concilier justice et efficacité.

Si les rapports de forces et, tout autant, l'éventail de ces dernières doivent avoir leur traduction numérique en termes de sièges, ce qui importe, surtout en matière consultative, c'est moins une proportionnalité rigoureuse que l'aptitude des composantes à s'exprimer, dialoguer et converger. La capacité des porte-parole à argumenter et convaincre compte, dès lors, autant, sinon plus, que leur nombre. De ce point de vue la présence au sein du Conseil économique et social et des comités économiques et sociaux régionaux de personnalités « qualifiées » ne mérite pas le reproche d'introduire dans leurs rangs des corps étrangers qui n'auraient, selon leurs détracteurs, d'autre qualification que la faveur du pouvoir.

Cette faveur, comme unique justification, étayée par quelques cas isolés ayant bénéficié d'un écho médiatique inaccoutumé, est pour la plupart des personnes en cause un argument sans fondement. Alors que celles-ci représentent 17 % de l'effectif du Conseil économique et social national, elles ont, en 1991, assumé la charge de 48 % des rapports. Croit-on que l'ensemble des composantes socioprofessionnelles aurait avalisé, voire proposé, un recours aussi fréquent à cette catégorie de conseillers si ceux-ci n'avaient d'autre référence que leur nomination par le pouvoir ?

Une autre raison explique d'ailleurs ce recours et légitime leur présence. Se situant hors des groupes catégoriels, ils peuvent sur des sujets sensibles jouer un rôle de trait d'union. Quant à leur poids dans les votes, il tient davantage à la valeur intrinsèque de leurs propositions qu'à la force numérique de leur groupe au sein duquel, en raison de son hétérogénéité, chacun se détermine en toute liberté.

Sans doute les assemblées consultatives ne sont-elles exemptes ni de faiblesses ni d'insuffisances, mais quelles assemblées sont des modèles parfaits ? Dès lors mettre l'accent sur telle ou telle de leurs imperfections pour les condamner serait injuste et dommageable au regard du rôle qu'elles peuvent jouer pour faire progresser la démocratie formelle vers la démocratie vivante et faire des citoyens les véritables acteurs de cet accomplissement.

► Emile Arrighi de Casanova est président de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire au Conseil économique et social.

COURRIER

Délocalisés

Je me permets de vous rappeler le sens du mot « délocalisation », d'après le *Dictionnaire des sciences* Hachette : *« Quand il est impossible de considérer que les différentes paires électroniques d'une molécule sont localisées dans des liaisons indépendantes les unes des autres et n'interagissent pas entre elles, on dit qu'il y a délocalisation des électrons. »*

En d'autres termes, les électrons « délocalisés » se baladent librement dans toute la couche électronique externe de la molécule, au lieu d'occuper des positions fixes. Dire qu'un service public est « délocalisé » signifierait donc qu'il se promène librement à travers tout le territoire français. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas confier le ministère de la fonction publique à Jean Richard ? (On a bien nommé Jack Lang à l'éducation nationale.) Ce n'est pas parce que nos dirigeants utilisent à tort et à travers des termes scientifiques dont ils ignorent le sens que vous devez vous croire obligés d'en faire autant – bien au contraire !

Philippe-Roger MANTOUX
Versailles.

Le dialogue catholiques-orthodoxes

L'éditorial du *Monde* (17 mars 1992) à propos de la déclaration des patriarches et chefs d'Eglise orthodoxes réunis à Istanbul risque d'induire en erreur ceux qui, comme nous, sont attachés au dialogue fraternel entre orthodoxes et catholiques. Nous pensons qu'une explication franche au sujet des difficultés actuelles, que le renoncement à la langue de bois remarqué par Henri Tincq est le préalable et ouvre la voie d'un dialogue authentique et fécond.

Il est possible que telle accusation portée par des orthodoxes contre des catholiques se révèle injuste ou exagérée. Qu'au zèle maladroit de certains « missionnaires » catholiques se mêlent des visées de prosélytisme, c'est un fait reconnu par les meilleurs spécialistes en France et à l'étranger du dialogue catholiques-orthodoxes. De telles maladresses ne peuvent que renforcer les tendances intégristes qui existent au sein de l'Eglise orthodoxe comme au sein de l'Eglise catholique. Mieux vaut parler de ces choses plutôt que de les taire.

Oui, comme le souligne l'éditorial, l'ouverture à l'Occident, à son hédonisme pratique comme à son « marché libre des religions » représente un immense défi pour les Eglises orthodoxes des pays d'Europe de l'Est : des Eglises pendant des décennies comme conservées, à l'abri, dans un énorme réfrigérateur. Mais plutôt que de parler seulement sur un ton de mépris hautain de leur *« conservatisme liturgique et doctrinal »*, ne faut-il pas évoquer aussi leur fidélité à la foi ? Une foi dont la flamme ne s'est jamais éteinte malgré la persécution et l'étouffement.

Oui, l'épiscopat de ces Eglises a dû accepter des compromis avec les régimes communistes. Mais faut-il pour autant avoir l'air de justifier l'attitude d'une Eglise russe « hors frontières » pure de toute compromission, mais dont les évêques, pendant ce temps, résidaient à Genève ou à New-York ?

Oui, le processus conciliaire dans l'Eglise orthodoxe, en ces circonstances présentes et passées difficiles, est lent. Mais faut-il pour autant parler d'« enlisement » ? Le chemin pour atteindre ce but pourra être encore long. Mais plutôt que jeter le manche après la cognée ou être cynique, ne faut-il pas, dans la crise présente, à la fois savoir « raison garder » et garder l'espérance ?

Père BORIS BOBRINSKOY
ELISABETH BEHR-SIGEL
Père MICHEL EVDOKIMOV
NICOLAS LOSSKY
OLIVIER CLÉMENT
théologiens orthodoxes.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

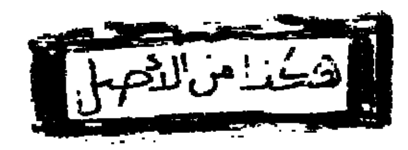
Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10





ÉTRANGER

ÉTATS-UNIS

L'exécution d'un condamné à mort en Californie relance le débat sur la peine capitale

Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, la Californie a fait appliquer, mardi 21 avril, la peine de mort. Robert Alton Harris, l'un des 329 condamnés à mort de cet État, est mort dans la chambre à gaz de la prison de Saint-Quentin, près de San-Francisco, après une ultime bataille judiciaire. Son exécution relance le débat national sur la peine de mort, en pleine campagne électorale. Désormais, vingt Etats sur cinquante appliquent la peine de mort aux États-Unis, où l'opinion publique est largement favorable à ce châtiment.

WASHINGTON et LOS ANGELES

correspondances

Accusé d'avoir assassiné deux adolescents à San-Diego (Californie) lors d'un hold-up en 1978, Robert Harris aura attendu treize ans avant d'être emmené de sa cellule de condamné à mort vers la chambre à gaz de la prison de Saint-Quentin, près de San-Francisco. Au cours des derniers jours, il a accompli deux fois ce sinistre parcours. Il a été attaché à la chaise d'exécution, puis détaché quelques instants plus tard, en vertu d'un ultime sursis. Au bout de deux heures, on l'a ramené dans la chambre à gaz, où il est mort, mardi 21 avril, suffoqué par l'émission de cyanure.

La date de son exécution avait déjà été reportée quatre fois, entre 1981 et 1990, par suite des innombrables appels adressés aux instances judiciaires. En l'espace de quelques heures, mardi matin, la Cour suprême des Etats-Unis a rejeté successivement deux décisions de la cour d'appel de Californie accordant des sursis temporaires. La plus haute instance judicaire américaine a finalement pris une décision inédite, interdisant à l'ensemble des tribunaux fédéraux d'accorder de nouveaux délais au condamné. Compte tenu de la sauvagerie des crimes commis, Harris, né d'une mère alcoolique et victime des brutalités de son père, n'a suscité aucun sentiment de pitié.



Entre 1951 et 1967, cinq cents condamnés à mort ont été exécutés en Californie; mais la Cour suprême de cet Etat, devenue libérale, fit ensuite preuve d'une grande clémence. Jusqu'en 1987, les condamnés à mort californiens étaient défendus par le juge libéral Rose Bird, nommée par le gouverneur démocrate Jerry Brown, aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle.

En l'espace de cinq ans, cette instance est redevenue conservatrice, suivant la même tendance que la Cour suprême des Etats-Unis. Le gouverneur républicain, M. Pete Wilson, influencé par l'aile droite de son parti, n'a pas accordé sa grâce à Harris, malgré un appel téléphonique de dernière minute de Mère Teresa. A un peu plus d'un mois des élections primaires, les difficultés du Parti républicain de Californie, auquel un électeur sur cinq reproche d'être trop modéré, ont poussé un peu plus Harris vers la chambre à gaz.

Aucun trouble sur les campus

Cette exécution, dans un Etat qui passe pour libéral, n'a pas manqué de provoquer de multiples protestations, en particulier aux abords de la prison. Toutefois l'exécution d'Harris – contrairement à celle de Caryl Chessman, en 1960, ou du Noir Aaron Mitchell en 1967, en pleine guerre du Vietnam, alors que M. Ronald Reagan était gouverneur – n'a provoqué aucun trouble sur les campus de Berkeley et de l'UCLA (université de Los Angeles), où les étudiants se mobilisent plutôt pour la protection des animaux.

Un sondage a montré qu'en Californie 77 % des catholiques et 88 % des protestants sont favorables à l'application de la peine de mort. Dimanche encore, devant la prison, le Révérend Bill Fling brandissait une Bible ouverte à la page du Deutéronome 19, 21, *« œil pour œil, dent pour dent »*.

Harris est le cent soixante-neuvième condamné à mort exécuté depuis l'arrêt de la Cour suprême de 1976 qui avait décidé, après un moratoire de neuf ans, de rétablir la légalité de la peine capitale. Mais la Californie figurait parmi les dix-sept Etats (sur les trente-six ayant adopté une législation rétablissant la peine de mort) à ne pas y avoir encore eu recours. Les deuxtiers des exécutions qui ont eu lieu depuis 1976 ont été dénombrées dans les États du Sud : *Texas, Floride, Louisiane et Géorgie.*

Les adversaires de la peine de mort craignent maintenant une reprise des exécutions et une application renforcée de la législation. D'abord en Californie, qui compte un « arriéré » de 329 condamnés attendant d'être exécutés. Ensuite, dans les autres États, encouragés par l'exemple donné par le plus grand Etat de l'Union à appliquer rigoureusement la loi.

Ces opposants mènent une lutte difficile, à contre-courant de la majorité de l'opinion. Ils font valoir que l'emploi du gaz est une punition *« cruelle et inhabituelle »*, contraire à la Constitution parce que, disent-ils, le condamné éprouve la même pénible sensation que s'il était étranglé ou asphyxié. Est-il équitable, ajoutent-ils, qu'un criminel soit emprisonné dans l'Iowa mais exécuté dans le Texas?

Et, bien entendu, ils mettent en doute le pouvoir de dissuasion de la peine de mort. Les statistiques ne permettent pas sur ce point de tirer une conclusion définitive. Plusieurs groupes citent une étude du FBI selon laquelle, dans les États ayant rétabli et appliqué la peine de mort, comme le Texas ou la Louisiane, on compte un accroissement de 9,1 % du nombre des crimes. Cette augmentation ne serait que de 5,1 % dans les États ayant aboli la peine capitale.

De tels arguments ne touchent pas le grand public qui, préoccupé avant tout par la vague de criminalité, croit toujours à l'effet dissuasif de la peine de mort. Faut-il s'étonner si, dans ce climat, peu d'hommes politiques – aucun des candidats aux élections, – de peur d'être suspectés de s'intéresser davantage aux criminels qu'à leurs victimes, ont pris le risque de se prononcer contre la peine capitale.

HENRI PIERRE et RÉGIS NAVARRE

□ **Débat sur les brutalités policières au cours d'un procès.** – M. Rodney King, l'automobiliste noir dont le passage à tabac avait été filmé en mars 1991 par un amateur, *« était maître de son destin »* et porte la responsabilité de ce qui lui est arrivé, a plaidé, mardi 21 avril, l'avocat de l'un des quatre policiers de Los Angeles comparaissant depuis deux mois à Simi Valley (Californie) pour voies de fait aggravées. L'avocat de l'officier Laurence Powell a décrit son client comme un policier courageux ayant effectué son devoir en se servant de sa matraque contre M. King, battu par les policiers blancs auxquels il avait d'abord tenté d'échapper. *« Son devoir commandait à mon client de réagir et non de s'enfuir. Il l'a fait »*, a ajouté la défense. Des quatre gardiens de la paix inculpés, Laurence Powell est celui qui accusé d'avoir donné les coups les plus violents et d'avoir rédigé un rapport mensonger sur l'incident. – *(AFP.)*

□ **Manifestation contre l'avortement.** – Deux cents militants opposés à l'avortement se sont réunis à Buffalo (nord de l'Etat de New-York), mardi 21 avril, devant la clinique où se pratique l'interruption volontaire de grossesse. Ils s'y sont affrontés à une foule pro-avortement. Cette manifestation fait suite à une campagne active menée depuis deux semaines par plusieurs membres du clergé décidés à *« exposer le crime des avorteurs de la ville, leur famille et leurs voisins »*. – *(AFP.)*

CANADA : réagissant aux déclarations de M. Bourassa dans « le Monde »

Les indépendantistes québécois crient à la trahison

L'entretien accordé au *Monde* par M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a provoqué de sérieux remous dans la classe politique de la Belle Province, tous partis confondus.

MONTRÉAL

de notre envoyé spécial

M. Bourassa avait déclaré (*le Monde* daté 19-20 avril) que le référendum qu'il s'est engagé à tenir avant cet automne porterait sur le projet de *« fédéralisme renouvelé »* que le gouvernement d'Ottawa est sur le point de soumettre au Québec, mais dont on ignore encore le contenu définitif. M. Bourassa avait pourtant promis, il y a un an et demi, que la question qui serait posée à ses concitoyens serait celle de la *« souveraineté »* du Québec.

On comprend que l'accueil soit favorable à Ottawa. De leur côté, les indépendantistes du Parti québécois (PQ) crient à la trahison. Ils accusent M. Bourassa de revenir sur la parole donnée et le somment de procéder, dans les délais prévus (la date limite étant le 27 octobre), à un référendum en bonne et due forme sur la *« souveraineté »* du Québec.

Sa bombe lancée, M. Bourassa est allé se reposer quelques jours à Miami, en Floride, et la confusion est grande, aussi bien dans son camp que chez les indépendantistes. Plusieurs membres du Parti libéral de M. Bourassa, qui souhaitaient eux aussi ce fameux référendum sur la *« souveraineté »*, sont troublés.

Le calendrier des prochaines semaines est extraordinairement chargé. Le gouvernement d'Ottawa devrait, dès le mois de mai, rendre publiques les *« offres »* qu'il fera au Québec ainsi qu'au reste du Canada pour *« renouveler »*, sans le démanteler, le système fédéral existant. Il n'est pas impossible que le référendum portant sur ces propositions ait lieu très rapidement, par exemple en juin. Tout cela est intolérable pour le PQ, dirigé par M. Jacques Parizeau. Ce dernier a commenté pour la première fois, mardi 21 avril, les déclarations de M. Bourassa. Il a invité les militants de sa formation à faire campagne pour obliger le premier ministre de la province à tenir ses engagements. *« S'il le faut, on manifestera tous ensemble dans les rues pour avoir notre référendum sur la souveraineté »*, a-t-il déclaré.

« Ecœurés par les questions constitutionnelles »

M. Parizeau, qui s'exprimait mardi soir lors d'un banquet de militants réunis dans un restaurant de Châteauguay (petite ville proche de Montréal), a soulevé l'enthousiasme des convives lorsqu'il les a invités à passer à l'action. *« Les Québécois veulent se prononcer sur la souveraineté de leur pays, aussi bien d'ailleurs ceux qui sont pour que ceux qui sont contre. Cela ne peut plus durer. C'est une question de fierté »*, a-t-il ajouté. Il faisait allusion à la lassitude de la société québécoise dans son ensemble face à un débat qui dure depuis plus de vingt ans, et n'a pas gagné en clarté ces dernières années. Les Québécois avaient déjà rejeté l'idée de la souveraineté de leur province, lors d'un référendum organisé en 1980.

« Vous êtes écœurés par les questions constitutionnelles? Moi aussi! », a lancé le dirigeant du PQ à ses militants. Selon M. Parizeau, il faut en finir pour *« retrouver la terre ferme »*. Les incertitudes actuelles *« nous font du tort, à nous ainsi qu'à l'économie »*. A la fin du banquet, M. Parizeau nous a confié qu'il maintiendrait la pression pour que le référendum ait bien lieu sur la question de la *« souveraineté »* et que, dans le cas contraire, il appellerait bien sûr à voter *« non »*.

DOMINIQUE DHOMBRES

PÉROU : promettant des élections législatives en 1993

Le président Fujimori affirme qu'il ne renoncera pas à ses réformes

Le président péruvien Alberto Fujimori a annoncé, mardi 21 avril, qu'il soumettrait à référendum ses propositions en vue de modifier la Constitution et de restaurer pleinement la démocratie dans son pays d'ici un an. Auparavant, lors d'une nouvelle manifestation d'habitants de Lima favorables à sa politique, il avait réaffirmé qu'il ne reviendrait pas sur les mesures qu'il a prises pour *« parvenir à la transformation totale du Pérou »*.

LIMA

de notre correspondante

Le président Fujimori a établi ainsi le calendrier des réformes : le 5 juillet, il organisera un référendum sur *« les idées de base permettant d'effectuer des réformes constitutionnelles en vue de réorganiser le Congrès* [Parlement péruvien], *le pouvoir judiciaire et les autres institutions »*; le 31 août, des propositions seront publiées afin d'engager un débat national; le 8 novembre, ces propositions seront soumises à un nouveau référendum, lors des élections municipales; le 28 février 1993, des élections législatives auront lieu et, le 5 avril, le nouveau Congrès sera installé.

Cependant, la démission du ministre de l'économie et des finances, M. Carlos Bolonia, en place depuis quatorze mois, a aggravé la crise que vit le pays depuis le coup de force présidentiel du 5 avril. C'était en effet l'homme-clé du cabinet et l'interlocuteur privilégié de la communauté financière internationale. Ses excellentes relations avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la BID (Banque américaine de développement) n'ont pu empêcher le désistement de ces organisations devant l'attitude de M. Fujimori. M. Bolonia est revenu bredouille de son séjour à Washington la semaine dernière : la BID a gelé des prêts pour 500 millions de dollars; la Banque mondiale a également suspendu l'aide-programme. Les Etats-Unis avaient été les premiers à adopter des représailles annoncées au lendemain même du putsch : la suspension de crédits évalués à environ 300 millions de dollars. La politique d'ajustement structurel au Pérou se trouve donc en grand péril.

A la démission du ministre de l'économie et des finances s'est ajoutée celle de l'ambassadeur du Pérou aux Etats-Unis, celle du super-intendant des banques et celle du contrôleur des contributions. Au sein du parti de M. Fujimori, la situation n'est guère meilleure puisque les deux vice-présidents de la République, MM. Maximo San Roman et Carlos Garcia, ont pris la tête de l'opposition et que deux députés viennent de démissionner. L'isolement de M. Fujimori s'accentue bien que les chefs de l'armée aient apporté leur soutien et ratifié leur adhésion parce que *« le gouvernement de reconstruction nationale rejoint toutes les aspirations de notre peuple »*.

Par ailleurs, le sénateur Maximo San Roman, premier vice-président du pays a, mardi, prêté serment comme chef de l'Etat *« constitutionnel »* devant 149 députés (sur 180) et 49 sénateurs (sur 60) qui s'opposent à M. Fujimori. Il a promis un *« gouvernement de réconciliation nationale »* et demandé l'appui de l'armée. Les présidents de la Chambre des députés et du Sénat, ainsi que les personnalités du Congrès les plus en vue – notamment l'ancien président Fernando Belaunde – ont affirmé qu'ils ne dialogueraient pas avec *« l'usurpateur qui a violé la Constitution »*.

La situation est extrêmement délicate pour la mission de l'OEA, représentée à Lima par son secrétaire général, le Brésilien Joao Clemente Baena, et le ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Hector Gross Espiel. Il semble impossible qu'elle puisse restaurer *« le dialogue démocratique »* avec M. Fujimori.

NICOLE BONNET

PROCHE-ORIENT

LIBYE : après avoir rencontré le colonel Kadhafi

Le président Moubarak entrevoit une « lueur d'espoir » pour régler la crise avec l'ONU

Après trois heures d'entretiens avec le colonel Mouammar Kadhafi, le président égyptien a déclaré, mardi 21 avril, qu'il y avait une *« lueur d'espoir »* de parvenir à une solution de la crise libyenne. Dans une déclaration faite à la presse, sur la base militaire de Sidi-Barrani, près de la frontière libyenne, où ont eu lieu les discussions, M. Hosni Moubarak a ajouté : *« La question nécessite davantage d'efforts et nous poursuivrons nos démarches avec d'autres parties. »*

Interrogé sur la possibilité de parvenir *« à une solution pacifique »* de la crise, M. Moubarak, dont les propos ont été rapportés par l'agence égyptienne MENA, a affirmé : *« Nous ne sommes pas en état de guerre et il ne faut pas évoquer l'option militaire* [pour résoudre la crise libyenne] *parce que les options militaires ne profitent à personne. Au contraire, elles compliqueront le problème et seront de nature à exacerber les rancunes. »* D'autres sanctions que l'embargo aérien et militaire seront-elles imposées à Tripoli ? M. Moubarak a répondu qu'il ne devrait pas y avoir *« d'autres mesures dans l'étape actuelle »*.

D'autre part, l'ambassadeur de France à Tripoli a reçu notification d'*« une demande de départ »* de six membres du personnel diplomatique français, a annoncé, mardi, le porte-parole adjoint du ministère du Quai d'Orsay.

Cette décision fait suite à l'expulsion par Paris de six diplomates libyens. Les autorités de Tripoli ont, en outre, officiellement prié, mardi, les représentants de la presse étrangère qui se trouvent en Libye de cesser leurs activités. – *(AFP.)*

ISRAËL

M. Itzhak Shamir, candidat au prix Nobel de la paix

Le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, est officiellement candidat au prix Nobel de la paix 1992, selon une proposition du président de la Knesset (Parlement), M. Dov Shilansky. Ce dernier a indiqué, mardi 21 avril, que le Comité d'Oslo lui avait adressé il y a deux semaines un formulaire pour lui demander ses suggestions. *« J'ai immédiatement songé au premier ministre, car il est l'un de ceux qui ont le plus contribué à la promotion de la paix ces dernières années par ses idées, ses initiatives exceptionnelles, son courage et son obstination »*, a-t-il expliqué. Selon M. Shilansky, *« M. Shamir figure officiellement parmi les 130 candidats au prix Nobel de la paix 1992, qui doit être décerné en octobre »*.

Interrogé par la presse sur ce choix, M. Yossi Sarid, député du parti d'opposition Ratz (gauche), a répondu ironiquement : *« Pourquoi pas le ministre de l'habitat Ariel Sharon* [champion de la colonisation des territoires occupés], *ou Rehavam Zeevi, qui préconise le transfert vers l'étranger des Arabes d'Israël et des territoires occupés ? »* Pour sa part, M. Shamir a affirmé mardi, à quelques jours de la reprise des pourparlers bilatéraux de paix, que les Arabes qui négocient avec Israël savent parfaitement que *« nous ne restituerons jamais »* les territoires occupés. *« La Judée-Samarie* [Cisjordanie] *et la bande de Gaza sont des territoires qui resteront sous contrôle israélien pour l'éternité. Ceux qui négocient avec nous le savent parfaitement. »*

A Bonn, réagissant à des informations israéliennes selon lesquelles des négociations avaient repris entre les deux pays sur des garanties de l'Allemagne pour des crédits à l'Etat hébreu, le porte-parole du gouvernement a déclaré qu'il ne pensait pas que *« nous promettrons quelque chose »*. Il a justifié cette attitude par la politique de colonisation de Jérusalem dans les territoires occupés. Il a aussi souligné les difficultés financières de l'Allemagne réunifiée.

A Washington, le département d'Etat a annoncé que la sixième session de négociations bilatérales israélo-arabes, après celle qui s'ouvre lundi prochain à Washington, aura lieu à Rome, *« une ville qui convient à toutes les parties »*. La date sera fixée après consultations avec les intéressés. – *(AFP.)*

En Cisjordanie

Un activiste palestinien tué par une unité spéciale de l'armée israélienne

Un activiste palestinien de vingt-deux ans, recherché depuis deux ans, a été tué à bout portant, mardi 21 avril, en Cisjordanie occupée par les membres d'une unité spéciale de l'armée, près de Tulkarem. De source palestinienne, on précise que la victime appartenait au groupe des Panthères noires de Jenine, organisation d'activistes palestiniens armés liés au Fath, la branche principale de l'OLP. Les unités spéciales de l'armée israélienne sont constituées de volontaires déguisés en Palestiniens, parlant l'arabe et circulant à bord de véhicules immatriculés en Cisjordanie et Gaza, et qui se fondent au sein de la population des territoires occupés. – *(AFP.)*

Les Palestiniens sinistrés de la guerre du Golfe

Un an après, la plupart des membres de cette nombreuse communauté chassée du Koweït n'ont pu se réinsérer en Jordanie et paraissent condamnés à un nouvel exil

AMMAN

de notre envoyée spéciale

« A cinquante-deux ans, je n'ai aucune chance. » Dans sa maison construite en 1987, au moment où il espérait une retraite sans souci, Issam a, aujourd'hui, tout le temps de méditer sur son malheur. Père de huit filles, de vingt-trois à cinq ans, toutes nées à Koweït, où il fut petit fonctionnaire au ministère de la justice pendant un quart de siècle, il fait partie des quelque trois cent mille Palestiniens du Koweït *« réfugiés »* en Jordanie depuis la guerre du Golfe et l'expulsion par l'émirat de la quasi-totalité d'une communauté forte auparavant d'environ 400 000 personnes.

Issam n'a plus, aujourd'hui, pour vivre que l'indemnité qu'il vient de toucher du gouvernement koweïtien et le salaire de sa fille aînée Amira, qui a eu la chance de trouver un emploi à 93 dinars (environ 130 dollars) par mois.

Crise d'identité

Contrairement à l'image très répandue d'une communauté riche et sans problèmes, les Palestiniens du Koweït, qui contribuaient largement à l'économie jordanienne par l'envoi d'argent à leurs familles, sont, pour beaucoup, démunis.

La plupart se sentent pris au piège en Jordanie, sans espoir de refaire sérieusement leur vie, dans un pays sans ressources, déjà confronté à d'énormes difficultés économiques, avec un taux de chômage qui oscille entre 30 % et 40 % de la population active. De source locale, on estime que plus de 80 % des Palestiniens du Koweït sont sans emploi. Leurs possibilités de pénétrer le marché du travail sont d'autant plus réduites qu'ils appartiennent à une communauté composée en grande partie de diplômés et de fonctionnaires, ce qui aggrave le chômage des « cols blancs » dont souffre déjà la Jordanie.

Ajouté à la crise économique, l'environnement politique de la guerre du Golfe n'a pas non plus facilité leur intégration. Chassés du Koweït sous prétexte de leur soutien à la cause irakienne, ils sont considérés, ici, comme Koweïtiens, donc hostiles à Bagdad et, ne serait-ce que pour cela, les autochtones ne portent souvent que peu d'intérêt à leur sort. *« Si vous pensez que Koweït était après Amman la plus grande ville jordanienne*, commente avec amertume un avocat, *comment expliquer que notre retour forcé n'ait suscité aucun mouvement de solidarité, que ce soit de la part du gouvernement ou de la part de la population ? »*

Même si quasiment tous ont de la famille en Jordanie, ils n'en continuent pas moins de constituer, un an après leur retour, une communauté quelque peu à part et qui vit d'autant plus repliée sur elle-même qu'elle est confrontée aux mêmes difficultés. *« Nous fréquentons nos magasins, nos médecins, nos amis de là-bas »*, affirment-ils tous en chœur, ajoutant : *« Les gens ici sont tellement différents ! »* La situation est particulièrement dure pour les jeunes, qui se sentent désemparés dans un pays qu'ils ne connaissaient que lors de brèves vacances, dans un tout autre contexte.

Autres horizons

Si tous affirment qu'ils ne retourneront pas au Koweït après ce qu'ils ont subi, ils ne se sentent, en aucun cas, jordaniens et ont du mal à se définir. *« Je suis palestinien d'origine, jordanien de nationalité. Je suis né au Koweït, où j'ai fait toutes mes études*, avoue ainsi Mohammad, vingt et un ans. *C'est là mon pays. Ici, je n'ai pas d'avenir. Il n'y a rien pour nous. Au Koweït, on savait qu'on trouverait du travail, qu'on pourrait vivre au moins, mais ici, rien. »*

Amers et déçus, les Palestiniens du Koweït n'en finissent pas d'énumérer leurs griefs contre le gouvernement qui, dit l'un d'eux, *« ne pense qu'à nous taxer et à utiliser notre malheur pour mendier à l'étranger »*. *« J'avais sauvé de mon travail 27 000 dollars*, affirme Bassam, ingénieur électricien, devenu représentant en textile. *Or j'ai dû débourser à mon retour 15 000 dollars pour payer la taxe d'importation de ma voiture et de mes meubles et me libérer de mon service militaire. »* L'obligation qui leur a été faite de verser 6 000 dollars pour être exemptés du service militaire a suscité chez tous les *« réfugiés »* nés entre 1958 et 1973 une colère d'autant plus forte que le recrutement a été suspendu en septembre dernier et que les *« victimes »* ont l'impression d'avoir été volontairement flouées.

Dans son cabinet, installé dans un quartier populaire d'Amman, le docteur Khairy Lubaddeh, membre dirigeant de la Société coopérative pour les sinistrés de la guerre du Golfe, une association composée essentiellement de « Koweïtiens » qui s'occupe des plus pauvres d'entre eux, estime à 20 000 le nombre des familles auxquelles il donne, chaque mois, une aide qui varie entre 25 et 75 dinars. Lui aussi se plaint des tracasseries rencontrées dans ses démarches avec les autorités, *« qui se comportent*, dit l'un de ses patients, *comme si, en définitive, elles ne voulaient pas de nous et craignaient surtout que nous devenions un problème national »*.

De ces accusations, le gouvernement jordanien se défend, bien sûr, et, comme le dit le ministre de l'information, M. Mahmoud Chérif, *« nos frères du Koweït doivent comprendre que nous faisons de notre mieux »*. Au début du mois, le roi Hussein est bien intervenu pour demander au gouvernement de prendre en compte leurs difficultés et d'alléger ou d'étaler les différentes taxes qu'ils doivent régler comme tout Jordanien. Mais les intéressés ont jugé son intervention bien tardive et très en retrait par rapport à leurs besoins.

Outre le poids que représente cette communauté pour la Jordanie, il n'est pas douteux que les autorités locales ne tiennent pas à trop souligner ce nouvel exode, qui a brusquement fait monter le taux de la population palestinienne du royaume d'environ 60 % à 70 %.

« Alors que le tiers de la population du pays vit déjà en dessous du seuil de pauvreté, particulièrement criante chez les bédouins du sud, le gouvernement ne souhaite pas apparaître trop préoccupé par le malheur de ces nouveaux Palestiniens », assure un observateur étranger. Il est vrai que, comme le reconnaissent certains, seule la Jordanie les a accueillis, alors que l'Egypte, par exemple, refuse les Palestiniens du Koweït originaires de Gaza et détenteur d'un permis de voyage égyptien.

Les sirènes de l'islamisme

Dans ces conditions, le départ et un nouvel exil restent le rêve de la grande majorité des Palestiniens du Koweït. Pas moins de 25 000 ont, en un an, fait le siège de l'ambassade d'Australie ou du Canada. Certains tentent une nouvelle émigration vers les Philippines, Brunei pour les « pétroliers » sans travail, ou même les îles Fidji. Certaines grandes sociétés koweïtiennes qui essayent de récupérer au coup par coup leurs ingénieurs ou hommes d'affaires palestiniens tentent de leur obtenir des passeports d'îles du Commonwealth pour permettre leur retour dans l'émirat. L'émigration est, toutefois, difficile car, avoue un candidat malheureux, *« les ambassades ne nous donnent pas de visas car ils savent que c'est un départ sans retour »*.

Pour l'instant, les économies rapportées et les indemnités que versent à certains le gouvernement koweïtien constituent encore un palliatif. Mais, les difficultés de la vie prenant le pas sur la politique, il ne fait pas de doute que la situation reste dangereuse et que tous ces jeunes sans emploi et sans avenir pourraient bien, un jour, être attirés par les sirènes de l'islamisme, bien présent en Jordanie.

FRANÇOISE CHIPAUX

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : deux blessés graves lors d'une manifestation néo-nazie.** – Deux habitants de Quedlinburg (ex-RDA) ont été grièvement blessés, lundi soir 20 avril, lors d'une manifestation d'une centaine de néo-nazis qui célébraient le cent troisième anniversaire de la naissance de Hitler. Deux extrémistes ont été interpellés. Les manifestants voulaient initialement attaquer un foyer de demandeurs d'asile dans la petite ville voisine d'Halberstadt, mais la police en avait barré l'accès. Ils ont alors gagné Quedlinburg en brandissant des drapeaux à croix gammée, anticonstitutionnels en Allemagne. Plusieurs incidents comparables avaient déjà eu lieu dans la journée de lundi (*le Monde* du 22 avril). – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : un député noir candidat au poste de numéro deux du Parti travailliste.** – L'aile gauche du Parti travailliste a indiqué, mardi 21 avril, que l'un de ses élus, M. Bernie Grant, député travailliste de Tottenham (nord de Londres) depuis 1987, a décidé de présenter sa candidature pour le poste de numéro deux du Labour. M. Grant, qui a été l'un des premiers parlementaires noirs élus à la Chambre des Communes, est le premier élu de couleur à être candidat au poste de numéro deux du parti. M. Grant est un porte-parole du mouvement anti-raciste et de la cause tiers-mondiste. Il se présente aux côtés de M. Ken Livingstone, l'ancien dirigeant gauchiste de la mairie du Grand-Londres, qui brigue, lui, le poste de numéro un (*le Monde* du 22 avril). – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : les Khmers rouges autorisent les inspections de l'ONU.** – Les Khmers rouges ont invité la mission de paix des Nations unies au Cambodge à inspecter certains secteurs situés à l'intérieur des zones qu'ils contrôlent dans l'ouest du pays, ouvrant la voie de la deuxième phase de l'opération de maintien de paix de l'ONU, a-t-on indiqué, mardi 21 avril, à Phnom-Penh. Les Khmers rouges ont changé leur attitude après la récente visite au Cambodge du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. – *(AFP/Reuter.)*

□ **CHINE : les habitants de Pékin contraints de donner leur sang.** – Une nouvelle loi oblige les habitants de Pékin à donner leur sang de façon régulière, afin d'augmenter les faibles réserves de la ville, a annoncé, mardi 21 avril, le quotidien *China Daily*. Des textes similaires ont déjà été adoptés à Shanghai et dans la province de Liaoning. D'ici au 1er juillet, les hommes de dix-huit à cinquante-cinq ans et les femmes de dix-huit à cinquante ans devront se soumettre à des tests sanguins pour dépister des maladies telles que l'hépatite (très courante en Chine). Ceux qui feront obstacle à la nouvelle loi seront sanctionnés, a précisé le journal. – *(AP, UPI.)*

□ **MONGOLIE : le Vatican va envoyer ses premiers missionnaires en Mongolie depuis soixante-dix ans.** – Le Vatican a annoncé, mardi 21 avril, qu'il allait envoyer des missionnaires catholiques en Mongolie, pour la première fois depuis plus de soixante-dix ans. La Mongolie, où le bouddhisme était la principale religion avant l'arrivée au pouvoir des communistes en 1921, compterait quelques dizaines de chrétiens. Le pape a nommé le père Venceslaw Padilla, un Philippin, supérieur de la mission d'Urga (ancien nom de la capitale, Oulan-Bator), où il devrait arriver prochainement. – *(AP, AFP.)*

□ **ALGERIE : maintien en détention préventive de M. Hachani.** – Le président du bureau exécutif provisoire du Front islamique du salut (FIS), M. Abdelkader Hachani, a été maintenu en détention préventive, mardi 21 avril, après une audience de la chambre d'accusation du tribunal d'Alger. Selon la défense, la chambre a rejeté les accusations retenues contre le dirigeant intégriste au moment de son arrestation, le 22 janvier, sur plainte du ministère de la défense, mais a retenu une nouvelle charge : *« Incitation par tous moyens d'information aux crimes et délits contre la sûreté de l'Etat »*. – *(AFP.)*

□ **TCHAD : retour au calme à N'Djamena.** – La situation est redevenue calme, mardi 21 avril, à N'Djamena, après deux jours de tension, marquée par la réapparition de soldats en armes et la mise en place de barrages dans les quartiers résidentiels. A Paris, le ministère français des affaires étrangères a fait savoir, mardi, que la France restait *« préoccupée »* par la situation, qu'elle *« suit attentivement »*. – *(AFP.)*

□ **Mme Lalumière en visite en Turquie.** – Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Mme Catherine Lalumière, effectuera les 24 et 25 avril une visite de travail à Ankara. A partir du 7 mai 1992, la Turquie assumera, pour six mois, la présidence du comité des ministres (organe exécutif) du Conseil de l'Europe, succédant ainsi à la Confédération helvétique. A Ankara, Mme Lalumière aura des entretiens avec le premier ministre, M. Suleyman Demirel, et le ministre des affaires étrangères, M. Hikmet Cetin, ainsi qu'avec la délégation de ce pays à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. – *(AFP.)*

□ **Signature du traité d'amitié germano-roumain.** – Le ministre allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a signé mardi 21 avril à Bucarest avec son homologue roumain, M. Adrian Nastase, un traité *« de collaboration amicale et de partenariat en Europe »*. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

Cinq députés blancs ont rejoint l'ANC

Cinq députés blancs ont annoncé, mardi 21 avril, à Johannesburg, leur démission du Parti démocrate (DP) et leur ralliement au Congrès national africain (ANC), dont ils souhaitent faire entendre la voix au sein de l'actuel Parlement dont les Noirs sont exclus. MM. Dave Dalling, Pierre Cronje, Jan Van Eck, Jannie Momberg et Robert Haswell siégeront parmi les députés « non inscrits », l'ANC n'étant pas reconnu comme parti politique.

L'ANC s'est félicité de cette décision qui confirme, selon lui, son *« approche multiraciale »* de l'avenir du pays. La défection des cinq députés ne modifiera pas la physionomie du PARlement, où le DP ne compte plus désormais que 31 sièges sur 178.

Par ailleurs, une vingtaine d'organisations noires – dont l'ANC et le mouvement Inkhata, à dominante zouloue – devaient se réunir, mercredi, pour étudier les moyens de mettre un frein aux violences qui font, chaque mois, près de cent victimes et ont coûté la vie à plus de onze mille Noirs depuis 1984. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA

Africa Watch dénonce des violations des droits de l'homme

Le passage d'un régime militaire à un pouvoir civil, au Nigéria, est entravé par des violations des droits de l'homme et le non-respect des principes démocratiques, a affirmé l'organisation américaine Africa Watch, dans un rapport publié mardi 21 avril à Londres.

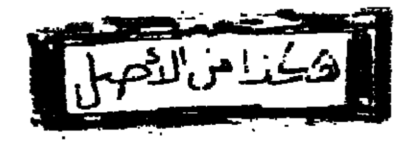
L'organisation de défense des droits de l'homme estime que le gouvernement du général Ibrahim Babangida *« continue de se tenir au-dessus des lois et de refuser la justice à ceux qui le critiquent »*. Africa Watch craint que le prochain gouvernement, qui doit être constitué à la fin de l'année, à la suite d'élections démocratiques, ne soit menacé dans l'avenir par des coups d'Etat militaires.

Dans son rapport sur l'année 1991, une association nigériane, le Comité de défense des droits de l'homme, estime par ailleurs à au moins vingt-sept le nombre de personnes exécutées sommairement par la police, contre dix-neuf l'année précédente. Selon cette association, *« la torture est devenue une méthode institutionnelle utilisée par les forces de sécurité »*. – *(AFP.)*

SALVADOR

La guérilla du FMLN craint l'échec du plan de paix

Des représentants de la guérilla salvadorienne du Front Farabundo-Marti de libération nationale (FMLN) ont rencontré, lundi 21 et mardi 22 avril, à New-York, des responsables des Nations unies pour s'entretenir du plan de paix signé fin décembre, et en particulier des modalités du désarmement des combattants. M. Shafik Handal, un commandant du FMLN, a déclaré, à l'issue d'un entretien avec le sous-secrétaire général Marrack Goulding, que le processus de paix était *« à un moment critique »*. Il a exhorté l'ONU à faire preuve d'énergie face à ce qu'il considère comme les atermoiements du gouvernement salvadorien. Le FMLN accuse ce dernier de ne pas respecter le calendrier mis au point en début d'année, notamment pour le démantèlement de la garde nationale et la mise en place d'une nouvelle police. Les guérilleros sont censés démanteler leurs propres unités courant mai. – *(Reuter.)*



ASIE

AFGHANISTAN : la lutte pour le pouvoir

Le conflit entre le commandant Massoud et M. Hekmatyar s'intensifie

Affrontements verbaux et armés se sont intensifiés, mardi 21 avril, entre les deux principaux camps qui se disputent le pouvoir en Afghanistan. Des combats ont eu lieu dans la périphérie sud de Kaboul entre forces gouvernementales et moudjahidins du Hezb-e-Islami de M. Gulbuddin Hekmatyar, le chef fondamentaliste. Ce dernier s'en est violemment pris à son rival, le commandant Ahmed Shah Massoud.

Dans un message à ses *« compatriotes »*, M. Hekmatyar a accusé le commandant Massoud de menacer *« l'unité nationale »* de l'Afghanistan et d'*« ouvrir la voie à la désintégration du pays »*. Selon lui, le chef militaire du Jamiat-e-Islami aurait *« commencé à former un front coalisé pour que le Parti communiste* (Watan, au pouvoir jusqu'à ces derniers jours à Kaboul) *survive »*. Le chef du Hezb a donné jusqu'à dimanche à l'administration de Kaboul pour qu'elle se rende à ses partisans. M. Hekmatyar, devenu la cible des attaques de Téhéran – qui s'est toutefois abstenu, jusqu'à présent, de le citer nommément, – a également reçu un avertissement indirect de son allié d'hier, le Pakistan. Le porte-parole du ministère pakistanais des affaires étrangères a ainsi critiqué, mardi, *« la minorité »* qui s'oppose au projet d'installation à Kaboul d'un conseil regroupant les organisations de résistants. *« Si la majorité est d'accord sur un plan donné, ce plan doit être mis en application. La minorité doit accepter de bonne foi une décision prise à la majorité »*, a-t-il indiqué.

Pour sa part, le commandant Massoud a donné mardi *« un ou deux jours »* aux chefs des diverses factions de la résistance – qui continuent de palabrer sans résultat à Peshawar, au Pakistan – pour parvenir à la formation d'un gouvernement. Faute de quoi, la décision reviendra aux commandants de l'intérieur. Selon le frère du commandant tadjik, M. Mohammed Yahya, les dirigeants politiques doivent parvenir à *« une sorte d'accord »* avant jeudi, sinon Massoud demandera aux *« nombreux commandants »* qui le soutiennent de se réunir en Afghanistan et de décider entre eux de la composition d'un gouvernement.

Aide alimentaire française

Le médiateur des Nations unies, M. Benon Sevan, n'a pas réussi à rencontrer, comme il le souhaitait, le commandant Massoud, dans son quartier général de Charikar, à une soixantaine de kilomètres de Kaboul. Il s'est en revanche rendu à Mazar-i-Sharif, la capitale du Nord, où il a eu son premier contact avec des chefs de la résistance. *« Le moment de la paix est venu, il n'y a plus de raisons de se battre, la djihad* [guerre sainte] *est finie »*, leur a-t-il déclaré.

M. Sevan n'est toujours pas parvenu à se débarrasser de l'ex-président, toujours réfugié dans les locaux de l'ONU à Kaboul. M. Najibullah attend encore un sauf-conduit pour quitter le pays. Selon New-Delhi, il a approché les autorités indiennes sur la possibilité de se réfugier sur leur territoire. Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, est arrivé mardi soir à New-Delhi et se rendra vendredi et samedi au Pakistan pour s'y entretenir de la situation afghane. L'ONU *« fait de son mieux »* pour parvenir à une solution pacifique, a-t-il déclaré à son arrivée en Inde.

En Arabie saoudite, le roi Fahd a appelé mardi les moudjahidins à s'unir pour ramener la stabilité dans leur pays et à *« placer les intérêts de la nation afghane au-dessus de toute considération »*. Enfin, à Paris, le Quai d'Orsay a estimé que le commandant Massoud faisait preuve *« d'un grand sens des responsabilités dans son souci de réunir une coalition équilibrée, dans laquelle les différents groupes de la population afghane seront représentés »*. Paris a décidé d'acheminer, à partir du Pakistan, *« 3 000 tonnes de blé à destination de Kaboul comme premier élément d'une aide alimentaire »*. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

Eviter le combat à tout prix

Tandis que les chefs politiques négocient moudjahidins et soldats gouvernementaux fraternisent à l'est de Kaboul

KABOUL

de notre envoyé spécial

Ici finit la ville et surgit la montagne : à l'est de Kaboul, au poste de contrôle de Tangi Pul-e-Charki, gendarmes et militaires se sont ralliés depuis lundi 20 avril aux moudjahidins. Le colonel Nazer Mohamed, petit homme railleur et visiblement satisfait de la tournure pacifique de cette « reddition » à l'afghane, étreint avec bonheur un grand barbu armé d'un impressionnant fusil-mitrailleur. *« Je n'ai jamais été aussi heureux depuis treize ans »*, se félicite le colonel, qui, au terme d'un quart de siècle de bons et loyaux services dans la gendarmerie, a été de tous les régimes. Et d'ajouter, en désignant les rebelles qui l'entourent : *« Quand je pense qu'il y a un an j'aurais essayé de les tuer. »*

A ses côtés, assis sur le lit de camp de la casemate, le *« commandant »* Zain Allubuddin, du Parti Haraquat-e-Islami, l'une des sept organisations historiques de la guérilla, rassure son « homologue » : *« Nous sommes arrivés jusqu'ici depuis la montagne pour rallier les soldats du régime à notre cause. Nous voulons la paix; nous ne rentrons pas dans Kaboul.*

Plus loin, la route s'enfonce en suivant les eaux furieuses de la Kabouli, au fond d'une gorge spectaculaire. Il pleut, la circulation est inexistante, le paysage minéral est monochrome. Parfois, un moudjahidin surgit d'un abri en pierres et s'avance vers le taxi, un lance-roquette sous le bras; mais ce n'est qu'un simple contrôle de routine; et le visage inquiet du « soldat » se fend bruquement d'un large sourire. Ne sommes-nous pas en territoire libéré ? Sur un piton rocheux, au détour d'un virage, le poste de Tangi Matyar est une redoute du bout du monde, dans un décor digne du *Désert des Tartares*. Ici aussi, on fraternise auprès de l'épave rouillée d'un blindé, vestige d'une guerre finissante. Nur Mohamed, moudjahidin du Maaz-e-Milli, parti royaliste de l'« opposition », se promène, bras dessus bras dessous, avec Merhabuddin, lieutenant de l'armée régulière.

Ruisselants de pluie, les deux hommes assurent avoir tiré un trait sur le passé et surmonté leurs différends : l'un s'est battu pendant plus d'une décennie pour la restauration de Zaher Chah, l'ancien souverain; l'autre se battait pour le parti de « l'infidèle »; le premier est Pashtoun, la caste des puissants, l'autre appartient à cette minorité tadjike qui aujourd'hui relève la tête contre l'ethnie dominante dont est issue son nouvel allié, le moudjahidin Nur Mohamed.

Comme un château de cartes

Si les commandants se rapprochent de Kaboul, ils semblent, pour l'instant, décidés à ne pas rentrer en ville tant qu'une solution négociée n'aura pas été trouvée pour éviter ce bain de sang tant redouté. C'est, du moins, l'impression que peut donner un court séjour sur cette route qui rejoint le Pakistan, 200 kilomètres plus à l'est. *« Nous avons ordre de renforcer nos positions à la périphérie de Kaboul et de rallier à notre cause les soldats du régime. »* Talkie-walkie en main, cet « officier » moudjahidin vient de descendre de l'autocar défoncé qui emporte vers la capitale un petit détachement de rebelles. *« Nous ne voulons pas nous battre; il faut éviter le combat à tout prix. »*

Tout est désormais consommé pour le « gouvernement » de Kaboul, qui n'a plus le choix entre la soumission et la démission. Après la chute de Mazar-e-Charif, la capitale du Nord, et la démission du président Najibullah, l'édifice s'est effondré comme un château de cartes. Une à une, sans coup férir et dans le calme, les armées du régime sont passées à l'ennemi. En une semaine, la base militaire de Bagram, la ville de Charikar – capitale du Parwan – le tunnel stratégique de Salang, Herat, Ghazni, Gardez, Kandahar sont tombés comme des fruits mûrs, après négociations entre soldats et moudjahidins.

Reste donc la capitale, centre symbolique et flou d'un Afghanistan écartelé, où le pouvoir n'est plus que l'ombre de lui-même. Le refus de la majorité des groupes de la résistance de *« mourir pour Kaboul »* en attaquant la ville s'explique par la complexité des négociations entre le régime et le nouvel « émir » Ahmed Chah Massoud, désormais à la tête d'une impressionnante réconciliation des « forces du Nord » et, d'autre part, entre moudjahidins eux-mêmes.

Libération de prisonniers politiques

Les chefs pashtouns, surtout le redoutable Gulbuddin Hekmatyar, chef du Hezb-e-Islami, organisation hostile à Massoud, voient d'un très mauvais œil le pouvoir grandissant des populations de langue persane qui remet en question leur suprématie historique sur le pays. Le fait qu'Hekmatyar vienne de menacer d'envoyer ses troupes à l'assaut de la ville dimanche prochain, si le gouvernement ne se rend pas, doit se comprendre dans un tel contexte : Gulbuddin ne veut pas être pris de vitesse par ses rivaux dans la course au pouvoir.

Il n'est d'ailleurs pas le seul à s'opposer à la suprématie militaire et politique d'Ahmed Chah Massoud. Le « commandant » Abdul Haq, l'éminent « chef de guerre » qui bataille depuis dix ans autour de Kaboul pour le compte d'un parti fondamentaliste, pourrait bien décider, lui aussi, de faire cavalier seul : il s'affirme déjà opposé à l'établissement d'un « gouvernement » moudjahidin que Massoud veut imposer.

« Les moudjahidins n'attaqueront pas, et les commandants de la résistance, rivaux et alliés, se sont mis d'accord là-dessus il y a déjà un mois », explique un expert étranger très au fait des subtils jeux de pouvoir qui sont sources d'infinies tensions dans cette société profondément marquée par quatorze ans de conflit. *« Parvenir à un tel accord n'était pas vraiment difficile; mais aboutir à un consensus sur le partage équilibré des responsabilités, dans la perspective de la mise en place d'une nouvelle autorité, c'est une autre paire de manches dans un pareil pays ! »*

La bataille de Kaboul n'aura peut-être pas lieu, mais des troubles ne sont donc pas à écarter si les frères ennemis du *« royaume de l'insolence »* ne trouvent pas rapidement un terrain d'entente. Pour le moment, si le canon tonne parfois vers le sud, c'est sans doute parce que l'armée entend tenir à distance – probablement avec l'accord de Massoud – les « troupes » de M. Hekmatyar, massées sur la route de la province du Logar.

En attendant, le régime commence à libérer ses prisonniers politiques. Sous la pluie, mardi, se tenait un homme à la barbe fournie, ex-moudjahidin arrêté il y a deux ans et demi. *« Sur les deux mille à trois mille détenus, 1 300 ont déjà été relâchés depuis une semaine »*, raconte Mohamed Shafi, à la sortie de Pul-e-Charki, la grande prison de Kaboul. Une lampe à pétrole, un thermos, un chiffon sale, une boîte de lait en poudre, le tout entassé dans un seau de métal qu'il tient au bout du bras, Mohamed marche vers les siens et la liberté. *« Je suis content d'être libre*, dit-il, *mais je serai encore vraiment plus heureux quand la paix s'installera enfin en Afghanistan. »*

BRUNO PHILIP

Indochine les poussières de la vie

Suite de la première page

Il a aujourd'hui treize ans et mesure moins d'1,40 mètre, taille normale pour un Vietnamien de son âge. *« Où habitez-vous à Ho-Chi-Minh-Ville ? »*, demande-t-il. *« A l'hôtel Cuu-Long, rue Dong-Khoi. »* Traduisez : à l'Hôtel Majestic, dans le bas de l'ancienne rue Catinat.

Surprise : il connaît le coin pour y avoir mendié. *« Je voulais voir le Sud. J'ai pris le bateau à Haïphong et, pendant les deux jours de voyage, j'ai mendié auprès des passagers. J'ai passé une semaine à Ho-Chi-Minh, pour voir. J'y ai mendié. Puis je suis rentré par le même chemin car je suis mieux à Hanoï. »* Un périple de près de 4 000 kilomètres. A Phnom-Penh, Ek, un jeune Cambodgien, rapporte une histoire identique. *« On m'avait dit que Bangkok était magnifique. J'ai pris le bus et j'y ai passé une semaine à vendre des cigarettes au marché. Mais c'était dur, je parlais trop mal la langue. »*

Il rêvait d'Amérique

L'histoire que raconte Thang, un peu plus âgé, est plus difficile à déchiffrer, car il a une forte tendance à mentir. Il est originaire de Nha-Trang, la plus réputée des stations balnéaires du Vietnam, à 450 kilomètres au nord de Saïgon. Il y vivait, dit-il, chez un oncle, ayant perdu ses parents. En août 1991, il en a eu assez des gifles reçues pour pratiquer trop souvent l'école buissonnière. Surtout, il rêvait d'Amérique. Il est donc descendu en autobus sur Saïgon, où *« on »* lui a conseillé – il ne dit pas qui – d'aller chercher du travail à Phnom-Penh.

Il a donc suivi la filière habituelle et s'est retrouvé, un mois plus tard, vendeur ambulant de sucreries pour le compte d'un Vietnamien dans la capitale du Cambodge. *« Un travail dur*, dit-il. *Je me levais à cinq heures du matin et je ne rentrais qu'à huit heures du soir. J'étais obligé de dormir dehors et le bénéfice était réduit, moins de mille riels la journée »*. Environ six francs.

Recueilli par un conducteur de cyclo-pousse khméro-vietnamien, il s'est mis à vendre, pour son compte cette fois, dans la rue et sur les terrasses des cafés, des porte-clés. En novembre, il en a eu assez et, en compagnie d'un aîné, il est parti pour la Thaïlande, en traversant en autobus des zones infestées de bandits. Son copain ayant flanché à la frontière, il a continué tout seul et, avec l'aide de commerçants vietnamiens, il s'est retrouvé à Bangkok, puis dans une famille d'origine vietnamienne à Chiang-Raï, dans le Nord thaïlandais, puis de nouveau à Bangkok, où une Vietnamienne mariée à un Thaïlandais a proposé de l'adopter et tenté de lui fournir de faux papiers.

Il a alors compris qu'il ne pourrait jamais se rendre en Amérique. Il a donc regagné, *via* Phnom-Penh, Nha-Trang pour y passer en février, en famille, les fêtes du Têt, avant de rejoindre la capitale du Cambodge où, après avoir un moment lavé des voitures, il partage son temps entre la vente de porte-clés, les jeux de cartes avec ses nouveaux copains et le lit de bois que le conducteur de cyclo-pousse tient toujours à sa disposition. Il a parcouru des milliers de kilomètres, parle couramment le khmer, baragouine le thaïlandais et ne peut compter que sur un miracle pour s'en sortir. Thang ne rêve plus d'Amérique.

My, lui, est illettré, comme beaucoup d'enfants qui font les poubelles des villes d'Indochine pour le compte de recéleurs qui leur rachètent, à bas prix, la ferraille ainsi récupérée. *« En quatre heures de fouilles, la nuit, je gagne de 300 à 400 riels »*, dit le jeune khméro-Vietnamien. L'équivalent de 2 à 3 francs. Il passe de temps à autre à la *« maison »* – un bas-flanc dans la cage d'escalier d'un immeuble du centre de Phnom-Penh – où vivent un père ravagé par l'alcool et une mère qui tente de nourrir trois petits.

Au début de l'année, quand le couvre-feu avait été restauré à Phnom-Penh à la suite des manifestations contre la corruption, My s'est fait ramasser par la police, après minuit, alors qu'il fouillait les poubelles. Il a été relâché, après vingt-quatre heures, moyennant une ristourne de 3 000 riels, payée par d'autres. Ensuite, il a réussi un petit casse, de quoi aller passer le Têt au Vietnam chez sa grand-mère maternelle, qui vit dans la province de Tra-Vinh, entre les deux bras du Mékong, région où les Cambodgiens sont encore très nombreux.

Mais, depuis, en dépit de la levée du couvre-feu, My a peur de sortir la nuit. Il joue donc aux cartes : il y a déjà perdu sa montre, un pantalon et une chemise. Il ne lui restait plus qu'un jeu de vêtements et une paire de sandales quand il a été agressé, à coups de tesson de bouteille, par un adulte du voisinage. Sans raison apparente. Il est donc reparti au Vietnam pour y passer, en avril, le Nouvel An khmer chez sa grand-mère. *« C'est beaucoup plus joyeux qu'ici »*, a-t-il dit, entre deux bouffées de cigarette, avant de monter sur le bateau.

L'attrait du jeu

Ces enfants voyagent sans pièces d'idendité et, bien entendu, sans passeport. Ils ignorent souvent jusqu'à leur date de naissance et la moitié d'entre eux n'ont fréquenté l'école qu'un an ou deux. Ils ignorent la saveur d'un fruit frais et se nourrisent de soupes achetées auprès de vendeurs ambulants et accompagnées d'un verre de thé glacé. Quand ils ont un peu d'argent, ils s'achètent des vêtements pour souvent les perdre aux cartes dans les heures suivantes. L'attrait du jeu l'emporte sur la faim et, pour avoir perdu les gains de la veille, ils doivent parfois se passer de manger pendant vingt-quatre heures.

Il leur arrive aussi de se saouler à l'alcool de riz, dont la bouteille ne coûte, à Ho-Chi-Minh-Ville, que l'équivalent de 2,5 francs. De toute façon, ils n'ont aucun endroit où cacher leurs affaires et, de nuit, comme ils dorment sur le trottoir, d'autres enfants leur font les poches. Ils sont ainsi des milliers à courir l'Indochine, vivant au jour le jour et sans les moyens de penser au lendemain. Au Vietnam, ceux d'entre eux qui n'ont plus que la rue pour asile s'appellent les *buu-doï*, les *« poussières de la vie »*.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Prix Découverte du Japon 1992

L'Association de presse France-Japon attribue cette année son *« prix Découverte du Japon 1992 »*. Ce prix consiste en deux bourses d'été d'un mois *« dont l'objectif est de favoriser une initiation à la connaissance du Japon dans tous les domaines »*, en particulier culturel et scientifique. Les lauréats recevront un billet d'avion aller-retour Paris-Tokyo offert par Air France et Japan Air Lines, un billet de chemin de fer en première classe valable vingt et un jours offert par Japan Railways, et une aide pécuniaire offerte par l'association avec le soutien des sociétés Aérospatiale et COGEMA.

Les candidats, de nationalité française, âgés de dix-huit à trente ans au 31 décembre 1992, n'ayant jamais séjourné au Japon, doivent envoyer avant le 2 juin, au siège de l'association (14, rue Cimarosa, 75116 Paris), un mémoire de quatre pages dactylographié sur le sujet de l'étude qu'ils entendent mener, ainsi qu'un *curriculum vitae* manuscrit accompagné d'une photo d'identité, le tout en dix exemplaires.

□ **BANGLADESH : une épidémie de diarrhée a fait trois cents morts.** – Environ trois cents personnes ont trouvé la mort et plus de vingt mille ont été touchées par une épidémie de diarrhée qui s'est déclarée au Bangladesh au début du mois d'avril et qui s'étend vers le sud du pays, ont indiqué, mardi 21 avril, des responsables sanitaires. L'absence de pluie depuis deux mois serait à l'origine de l'épidémie, qui fait entre une et cinq victimes par jour. – *(AFP.)*

RUSSIE : la fin du Congrès des députés

M. Eltsine peut poursuivre sa politique de réformes

A l'issue de quatorze jours de débats mouvementés et contradictoires, le Congrès des députés de la Fédération de Russie a clos ses travaux mardi 21 avril après une intervention conciliante de M. Boris Eltsine, qui a appelé au dialogue entre exécutif et législatif. Sur le fond, pourtant, rien n'a été réglé.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

« Pour cette fois, ça va ! » Tel est, tout juste caricaturé, le message que M. Boris Eltsine a adressé, mardi 21 avril, en fin de soirée, au Congrès des députés russes réuni depuis quatorze jours. Tout en manifestant son *« profond mécontentement »* devant les résultats de certains débats parlementaires, notamment sur la réforme agraire, le président a en effet déclaré qu'il n'avait pas l'intention de dissoudre le Congrès ni d'organiser un référendum puisque les députés ne s'étaient pas opposés aux *« réformes radicales »* engagées par le gouvernement.

Appelant à un dialogue constructif entre l'exécutif et le législatif et estimant que les textes adoptés par le Congrès offraient *« la base nécessaire pour un travail conjoint »*, M. Eltsine a – le bâton après la carotte – clairement laissé entendre toutefois que le Congrès devait cesser de dominer le gouvernement. *« Le temps des gouvernements de marionnettes est révolu »*, a-t-il ainsi déclaré, ajoutant : *« Si l'exécutif n'a pas les moyens de travailler, alors le pouvoir parlementaire n'a plus de sens. »*

Ces propos conciliants de M. Eltsine, qui avait manifesté sa mauvaise humeur en quittant la salle du Congrès en fin d'après-midi, ne doivent toutefois pas faire illusion. Le président russe a en effet réussi, par une de ces manœuvres habiles dont il est coutumier, à prendre de court les parlementaires sur la question, essentielle, de la nomination du gouvernement. La semaine dernière, en effet, le Congrès avait donné trois mois au président, qui dirige également le gouvernement, pour restructurer l'exécutif et proposer un nouveau premier ministre. Mardi, M. Eltsine a contre-attaqué en déposant une proposition de loi qui donnerait au président le pouvoir de nommer le gouvernement après ratification par le Parlement. En cas de désaccord, le président pourrait rester à la tête de l'exécutif ou nommer, *unilatéralement, un premier* ministre par intérim. En déposant ce texte, qui n'a pas été étudié par les députés, le président russe rejetait ainsi, élégamment, l'ultimatum du Congrès.

Les nostalgiques de l'URSS

Poursuivant son avantage, M. Eltsine fit comprendre aux parlementaires que *« l'esprit de la guerre froide n'avait plus d'avenir en Russie »* et que le temps des *« grossièretés, injures et diffamations »* était terminé. Se prévalant du soutien international, M. Eltsine expliqua ensuite aux députés que tout retour à l'URSS était *« idiot »* et que cent quarante pays ainsi que la plupart des organisations internationales avaient reconnu la CEI.

La leçon a-t-elle été entendue ? Ce n'est pas sûr, tant est grand le conservatisme de députés qui, il ne faut pas l'oublier, sont issus dans leur immense majorité des rangs de l'ancien Parti communiste. Ainsi la mention *« URSS renouvelée »* figure toujours dans le préambule de la Constitution de même qu'une allusion aux *« forces armées de l'URSS »*. *« Vous croyez que l'URSS existe toujours ? »*, demanda en désespoir de cause le président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov, à l'assemblée. *« Oui »*, répondirent bruyamment une centaine de parlementaires animés de la plus élémentaire foi du charbonnier.

Même s'il a été habilement dominé et si M. Eltsine peut poursuivre, apparemment sans trop de difficultés, sa politique de réformes, le conflit entre le Congrès et le président reste latent et devra, sans doute, être tranché tôt ou tard par une consultation populaire. Il était clair ainsi que, mardi, M. Boris Eltsine s'adressait, par-dessus la tête des députés, aux millions de Russes qui suivaient son discours retransmis en direct à la télévision. En agissant de la sorte, il savait bien que la population, dont les conditions de vie s'aggravent tous les jours, ne pouvait pas manquer de mettre en parallèle le ton résolument sérieux et responsable du discours présidentiel et les palinodies d'un Congrès sans avenir.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Le salaire minimum augmente fortement

Le Congrès des députés a décidé mardi 21 avril d'augmenter le salaire minimum et les retraites à partir du 1er mai. La loi prévoit que les entreprises à capitaux privés devront introduire progressivement le salaire minimum. Au début du mois de janvier, après la libération des prix, le salaire minimum avait été fixé à 342 roubles (il faut 150 roubles pour avoir 1 dollar). Il est actuellement de 640 roubles et serait porté à 900 roubles au début du mois prochain.

□ **Report de négociations avec l'Ukraine.** – Les négociations russo-ukrainiennes sur la flotte de la mer Noire, prévues le 22 avril, ont été reportées d'une semaine pour laisser plus de temps à la préparation des discussions, a indiqué M. Iouri Doubinine, ambassadeur itinérant de Russie chargé de la préparation des pourparlers. M. Doubinine a souligné que la flotte de la mer Noire n'était *« que l'un »* des différends entre la Russie et l'Ukraine. – *(Reuter, Itar-Tass.)*

Les Serbes resserrent leur étau

Suite de la première page

La défense territoriale bosniaque ne possède, quant à elle, à Sarajevo qu'un armement rudimentaire. Ce même journaliste a confirmé la non-intervention de l'armée fédérale pendant le bombardement de la journée. Compte tenu de la violence des bombardements, qui n'ont été entrecoupés que par de brèves accalmies, les autorités locales ont souvent été dans l'impossibilité de déterminer qui tirait sur qui. La première attaque semble être venue d'Ilidza et de Vraca – deux quartiers contrôlés par les milices serbes – et a pris pour cibles l'ouest de la ville et Novo-Sarajevo, quartiers revendiqués par les Serbes, dont ils forment 35 % de la population aux côtés de 36 % de Musulmans. Les obus ont endommagé le siège de la Compagnie d'électricité et plusieurs immeubles d'habitation. Une nouvelle attaque contre le centre a mis le feu à l'immeuble Unis, qui abrite de nombreux bureaux, et touché le Parlement de Bosnie. Pendant toute la journée, le bâtiment de la radio et de la télévision – d'où ont été diffusés sans interruption les flashes d'information sur la situation dans la capitale – a été la cible des mortiers.

Plusieurs partis ont réagi en appelant la population à la résistance armée afin de défendre la Bosnie et sa capitale. Le représentant croate à la présidence, M. Stjepan Kljvit, fervent partisan de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, a appelé *« au soulèvement du peuple croate pour la défense de Sarajevo »*. Plus tard, le Parti socialiste s'est adressé aux citoyens de Bosnie-Herzégovine pour qu'ils rejoignent avec leur armement le « Front patriotique » (formation armée regroupant des membres des communautés musulmane, serbe et croate) et démontrent que *« la cohésion est plus forte que la guerre »*. A plusieurs reprises, la radio de Sarajevo a accusé le leader serbe Radovan Karadzic et ses milices de *« vouloir partager l'indivisible Sarajevo »*. A Belgrade, les médias ont, pour leur part, annoncé que les Serbes contrôlaient désormais toute la rive gauche de la capitale bosniaque.

Le comportement ambigu de l'armée

L'armée serbo-fédérale a affirmé ne pas participer aux affrontements. Le commandant des unités stationnées en Bosnie-Herzégovine, le général Kakanjac, a déclaré que *« l'armée n'avait pas tiré un seul coup de feu »*. De son côté, le président (musulman) de Bosnie, M. Alija Izetbegovic, qui veut *« éviter à tout prix un conflit ouvert avec l'armée fédérale »*, a confirmé les affirmations des autorités militaires tout en soulignant le comportement ambigu de l'armée. Celle-ci, a-t-il expliqué, *« a une attitude clairement agressive en Herzégovine* [sud-ouest de la République, où se trouve la principale enclave croate], *tandis qu'en Bosnie, elle agit différemment selon les cas : soit elle aide les milices serbes, soit elle n'intervient pas »*. *« La population n'est pas dupe. Elle sait très bien qui est l'agresseur »*, a-t-il ajouté. Et les habitants de Sarajevo de conclure : *« Nous n'avons pas confiance dans l'armée car, malgré nos nombreux appels, elle n'a rien entrepris pour empêcher le bombardement de la capitale. »*

Le bombardement de Sarajevo ne doit cependant pas faire oublier les autres affrontements qui ensanglantent la Bosnie-Herzégovine depuis plusieurs semaines et n'ont pas connu de répit – en Herzégovine, dans le nord et dans le nord-ouest de la République. Mostar, le chef-lieu de l'Herzégovine, qui avait été bombardé dimanche à l'artillerie lourde par l'armée serbo-fédérale à la suite du prétendu enlèvement de deux pilotes (qui avaient, en fait, déserté pour rejoindre la défense territoriale bosniaque), a subi une nouvelle attaque mardi après-midi. A quelques kilomètres plus au sud, sur la rive gauche de la Neretva, du côté de l'enclave croate de l'Herzégovine, l'aviation a pilonné les positions croates ; à Siroki, Brijeg-Citluk et Capljina, sur la rive droite – non loin du littoral, – l'armée a poursuivi au mortier son offensive contre la commune à majorité croate de Neum.

La zone névralgique à majorité croate située dans le nord de la République, entre deux enclaves serbes, a été de nouveau le théâtre d'affrontements entre les forces serbes et fédérales d'un côté, musulmanes et croates de l'autre. Ainsi, Derventa a subi une violente attaque au mortier, de même qu'Odzac, un peu plus à l'est, où les représentants locaux serbes et croates étaient convenus dans la matinée de créer des milices mixtes pour organiser l'autodéfense de cette ville, où aucun incident intercommunautaire n'avait été signalé jusqu'à ce jour.

Un nouveau foyer de crise s'est, par ailleurs, ouvert dans l'enclave musulmane du nord-ouest de la Bosnie qui sépare deux zones serbes – la Krajina de Bosnie et la Krajina de Croatie. C'est dans cette région que se trouve le plus important aéroport militaire de l'ex-Yougoslavie, Bihac, qui a servi de principale base aérienne pour les opérations militaires en Croatie.

FLORENCE HARTMANN

□ **ROUMANIE : suicide d'un ancien dirigeant du PC.** – Un ancien dirigeant du PC roumain, Ioan Totu, s'est pendu dans la nuit de lundi 20 au mardi 21 avril, à son domicile, après avoir appris qu'il était condamné à seize ans de prison par la Cour suprême (*le Monde* du 22 avril). – *(AFP.)*

□ **Nouvelle tentative de retour du roi Michel.** – L'ex-roi Michel de Roumanie a décidé de retourner dans son pays pour la Pâque orthodoxe, le 26 avril. Radio-Bucarest a annoncé que si l'ancien souverain, qui vit en exil en Suisse, formulait une demande de visa, elle serait acceptée. L'ex-roi Michel avait tenté de revenir en Roumanie une première fois en décembre 1990 mais avait été expulsé au bout de quelques heures. – *(AFP, Reuter.)*

Héritier du trône impérial

Le grand-duc Vladimir Kirillovitch Romanov est mort

L'héritier du trône impérial de Russie, le grand-duc Vladimir Kirillovitch Romanov, est mort mardi 21 avril à l'hôpital Mercy de Miami, en Floride, où il avait été transporté après avoir perdu connaissance en recevant des journalistes dans les locaux de la banque Northern Trust. Agé de soixante-quatorze ans, le grand-duc devait participer à un forum d'industriels à Miami.

Né en Finlande en 1917, année de l'abdication de son cousin Nicolas II – le dernier tsar de Russie assassiné l'année suivante, – le grand-duc Vladimir a toujours vécu en exil, se consacrant à son rôle de *« chef de la maison impériale des Romanov »*. Après le putsch raté d'août 1991 à Moscou, il adressa une lettre ouverte au président Boris Eltsine l'assurant de son *« soutien attentif »* et multiplia les déclarations sur sa disposition à *« servir la Russie »*. Il est invité alors à Saint-Pétersbourg par le maire, M. Anatoli Sobtchak, pour les festivités qui marquèrent, le 7 novembre dernier, le retour du nom historique de la capitale de ses ancêtres, à la grande joie des petits groupes monarchistes locaux.

En février dernier il rencontra à Paris, M. Boris Eltsine, lors d'une réception offerte à la communauté russe en marge de la visite officielle en France de ce dernier. M. Eltsine rendit alors hommage à *« l'élite intellectuelle et morale »* et promit de faire étudier par le Parlement de Russie l'acquisition de la double nationalité pour les descendants des émigrés russes.

Cette communauté avait peu de contacts avec le grand-duc, qui vivait depuis 1922 dans une villa de Saint-Briac, près de Dinard, où sa famille s'était installée après une errance entre la Finlande, l'Allemagne et la Suisse. Elevé par des précepteurs avant d'achever ses études au Lycée russe de Paris, il avait interrompu, à la mort de son père en 1938, des études universitaires commencées à Londres.

Vladimir Kirillovitch épousa en 1948 une descendante de la maison royale de Géorgie, Léonida Bagration-Moukhransky, née en 1914 à Tiflis. Leur fille unique, Marie, est née en 1953 à Madrid, où vit le jour aussi, en 1981, leur petit-fils Georges. Celui-ci est allé à l'école à Saint-Briac – où le conseil municipal a rebaptisé *« chemin du Grand-Duc »* la rue de sa maison bretonne – avant d'étudier au Collège Stanislas à Paris. Suivant la voie de son grand-père, Georges se déclare déjà prêt *« à faire le bonheur de la Russie et à lui redonner son grand éclat »*.

TURQUIE : une déclaration de M. Douglas Hurd

Les Britanniques estiment « justifiée » la demande d'autonomie des Kurdes

Tandis que les incidents meurtriers continuent dans le sud-est de la Turquie, le problème des Kurdes – en Turquie comme en Irak – est au centre des préoccupations des autorités d'Ankara, qui ont reçu le secrétaire au Foreign Office britannique, M. Douglas Hurd.

INSTANBUL

de notre correspondante

L'avenir de la force aérienne multinationale, basée à Incirlik, près d'Adana, qui assure la protection des Kurdes irakiens, figurait sur l'agenda des entretiens entre les autorités turques et le chef de la diplomatie britannique, M. Douglas Hurd, arrivé lundi soir 20 avril à Ankara. La présence des avions américains, anglais et français suscite des réticences chez de nombreux Turcs, qui perçoivent cette protection alliée comme un encouragement à la création d'un Etat kurde indépendant.

« Je suis convaincu que cette situation [au nord de l'Irak] *exige une vigilance et un pouvoir constants. Le comportement habituel du gouvernement irakien est de s'avancer pour tâter le terrain et de reculer lorsqu'il y a une réaction ferme. Il est dans l'intérêt de la Turquie d'éviter un autre afflux de réfugiés à sa frontière »*, a déclaré M. Hurd à l'issue de ses entretiens. Selon des sources du ministère des affaires étrangères, le gouvernement turc aurait donné son accord de principe pour la poursuite du mandat de la force multinationale, qui arrivera à échéance à la fin du mois de juin. Mais son renouvellement devra être soumis au vote du Parlement. M. Hurd a déclaré que la demande d'autonomie des Kurdes irakiens était *« justifiée »*. *« Nous pensons que les dirigeants de la population kurde sont sages de ne pas argumenter en faveur d'un Etat indépendant »*, a-t-il ajouté.

Pour la Turquie, la situation au nord de l'Irak est inextricablement liée à son propre problème kurde. Les dirigeants kurdes irakiens font état de nouveaux raids aériens turcs, au cours des derniers jours, sur la partie est de la zone frontière où sont apparemment situés des camps du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste). Ces attaques, désormais régulières, ne semblent pas avoir eu un impact important sur les combattants du PKK, mais elles empêchent, en revanche, les réfugiés kurdes irakiens de retourner vers leurs villages.

Mise en cause du PKK

Lors d'une réunion, le 8 avril, du Front du Kurdistan, qui regroupe tous les mouvements d'opposition kurde au régime de Bagdad, les dirigeants kurdes irakiens avaient décidé de ne plus tolérer la présence du PKK sur leur territoire et avaient envoyé un message exigeant l'évacuation de ses combattants. *« Nous avons clairement indiqué qu'ils n'étaient pas les bienvenus, »* explique M. Desai, représentant à Ankara du Parti démocratique du Kurdistan (PDK). *« Ils* [le PKK] *ont fait beaucoup de tort à la cause kurde. Désormais, les gens pensent que les Kurdes sont des terroristes. Nous avons toujours refusé d'utiliser ces méthodes »*, a-t-il ajouté.

Cette aversion pour le PKK et ses méthodes, ainsi que la proximité géographique, a rapproché les Kurdes irakiens des autorités turques. Alors que Bagdad poursuit son blocus économique au nord du pays, la Turquie fournit aux Kurdes irakiens une porte de sortie vers l'Occident. Des sources gouvernementales turques *affirment* même qu'un bureau de liaison va s'ouvrir à Diyarbakir pour coordonner l'échange de renseignements sur les activités du PKK entre le Parti démocratique du Kurdistan et les autorités turques. L'information est cependant catégoriquement rejetée par le PDK.

Si le nord de l'Irak et la Syrie tiennent un rôle important dans la guerre qui oppose les autorités et les Kurdes de Turquie, c'est sur le territoire turc, notamment au sud-est, que se déroulent les affrontements qui tuent sans distinction combattants du PKK, soldats turcs et population civile. Douze civils ont trouvé la mort et dix-huit autres ont été blessés, lundi, dans la province de Mardin. Huit d'entre eux ont été tués par de mystérieux agresseurs qui avaient intercepté leurs véhicules. Le même jour, des tireurs ont ouvert le feu sur un convoi nuptial, tuant quatre personnes dont deux enfants.

NICOLE POPE

GRANDE-BRETAGNE : dans un article publié par « Newsweek »

Mme Thatcher nie l'existence du « majorisme »

Dans un article publié par le magazine américain *Newsweek*, Mme Margaret Thatcher se livre à une attaque en règle contre son successeur au 10, Downing Street, M. John Major. L'ancien premier ministre prévient M. Major qu'il n'existe pas de *« majorisme »* mais seulement un *« thatchérisme »*, envers lequel il est redevable.

LONDRES

de notre correspondant

Mme Thatcher n'aura pas accordé beaucoup de temps à M. Major pour savourer la victoire du Parti conservateur aux élections du 9 avril. L'ancien premier ministre, qui s'est montrée discrète au cours de la campagne, choisit de faire sa « rentrée » par un article au ton acerbe, dont l'objet est de tancer vertement son successeur. Sous le titre « *Ne détruisez pas mon travail* », Mme Thatcher se livre à une défense et illustration de ses réalisations en tant que premier ministre afin de mieux rappeler que M. Major est, certes, libre de sa politique, mais *« dans les limites des principes exposés dans le programme du Parti conservateur »*, principes qu'elle a elle-même définis.

« Je n'accepte pas l'idée selon laquelle M. Major, tout à coup, est son seul maître », souligne-t-elle, avant de préciser ses critiques, notamment à propos du rôle de l'Etat : *« Ils doivent faire drôlement attention pour ne pas accroître ces pouvoirs et détruire ce que j'ai fait. »*

« Le « thatchérisme » vivra longtemps... »

Sans citer nommément M. Michael Heseltine, le nouveau ministre du commerce et de l'industrie, qui est sa bête noire, elle lance cet avertissement : *« Si de nouveaux ministres poursuivent une politique d'intervention dans l'industrie (...), alors l'économie chutera de nouveau. »* Mme Thatcher en profite pour réitérer son désaccord sur les dépenses publiques et le déficit budgétaire (28 milliards de livres pour 1992-1993) prévu par M. Major et prévient qu'il y a *« beaucoup de jeunes et nouveaux membres du Parti conservateur au Parlement qui sont aussi orthodoxes que moi s'agissant des finances »*.

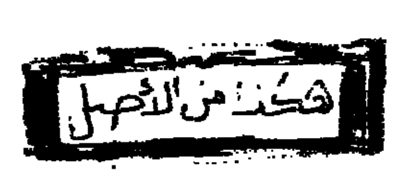
Les allusions à M. Major sont, la plupart du temps, indirectes mais transparentes, comme celle-ci : *« Le fait de parler aimablement et davantage à propos du bien-être et des services sociaux ne signifie pas que vous faites plus pour eux. »* *« A mon époque,* ajoute-t-elle, *nous conduisions une politique très ferme ; les gens savaient que je dirais non. Ils n'aimaient pas forcément cela, mais ils l'acceptaient. Il est bien mieux d'obtenir le respect en faisant ce qui doit être fait à long terme plutôt qu'en recherchant une popularité éphémère. »* L'ancien premier ministre balaie, d'autre part, l'idée d'une *« société sans classes »* dont M. Major a fait l'un de ses slogans : *« La notion de classe est un concept communiste (...). Plus vous parlez de classes – ou même de* [société] *« sans classes », plus vous fixez cette idée dans la tête des gens. »*

« Il n'y a pas de « majorisme », ajoute encore Mme Thatcher. *Il ne peut pas y en avoir actuellement. »* *« Il y a une thèse,* poursuit-elle, *selon laquelle M. Major est la synthèse de ce qu'il y a de mieux chez les « modérés » avec ce qu'il y a de mieux chez les « réactionnaires »* [thèse selon laquelle il] (...) *invente un nouveau consensus pour une Grande-Bretagne conservatrice. Mais le consensus c'est l'absence de principes et l'opportunisme. »* En conclusion, Mme Thatcher – qui s'exprime à la troisième personne, – affirme : *« le thatchérisme vivra. Il vivra longtemps après que Thatcher soit morte, parce que nous avons eu le courage de restaurer les grands principes et de mettre ceux-ci en pratique, en conservant le caractère de ce peuple et la place de ce pays dans le monde. »*

M. Major a apparemment choisi de ne pas répondre à la « Dame de fer » afin de ne pas envenimer la polémique, et aussi parce qu'il sait qu'il n'en a pas fini avec les diatribes de son encombrant prédécesseur. Celle-ci a renoncé à son mandat parlementaire à la Chambre des communes et attend d'être annoblie pour faire son entrée à la Chambre des lords. Elle pourra ainsi continuer à se faire entendre, pour dénoncer les éventuelles « dérives » de celui qu'elle s'était choisi comme héritier politique.

Seuls quelques parlementaires « de base » ont répliqué, comme M. William Powell, l'homme de confiance de M. Heseltine : *« Elle cherche à envelopper le conservatisme dans un manteau appelé « thatchérisme ». Tout cet article empeste cette sorte de triomphalisme que les gens ont estimé si insupportable chez Mme Thatcher. »*

LAURENT ZECCHINI



EUROPE

De Sarajevo à Sarajevo

II. – *Répondre aux nationalismes*

Après avoir rappelé un siècle de nationalismes en Europe et souligné la grande variété des types de renaissance nationale qui se font jour (*le Monde* du 22 avril), on peut se demander quelles réponses peuvent leur être apportées.

par Jacques Lesourne

Pour un observateur extérieur qui donnerait à l'Europe un objectif de paix et de prospérité, quels avantages ou quels risques présente le retour des nations ? Evidents sont les premiers : en faisant accepter des sacrifices transitoires, en aidant à mobiliser des énergies, le sentiment national peut faciliter le passage d'un système économique à un autre ou stimuler le développement. En contrepartie, certaines formes de nationalisme engendrent des risques certains : possibilité de guerres entre des Etats qui réapparaissent ou se créent (Croatie-Serbie, Russie-Ukraine, Arménie-Azerbaïdjan) ; éventualité de conflits entre régions autonomes ou entre des régions autonomes et un Etat (Flandre-Wallonie, Serbie-Kossovo, Russie-Tchétchénie Ingouchie, Géorgie-Ossétie) ; danger d'attentats terroristes suscités par les franges extrêmes de minorités (Basques, Corses, Irlandais catholiques au sein du Royaume-Uni) ; freins à la libre circulation des biens et des personnes entre les pays développés (nationalisme des pays traditionnels) ; menaces pour la démocratie par suite de la montée de mouvements d'extrême droite ; violences entre autochtones et immigrés ; apparition enfin de nouvelles tensions internationales (une dictature slavophile en Russie pourrait-elle pratiquer le chantage nucléaire à l'aide au développement ?). Un tableau, somme toute, fort peu réjouissant.

Face à cette résurgence des nationalismes, que peuvent faire les gouvernements ? A risques multiples, réponses multiples. Des réponses qui relèvent de chapitres fort différents.

Un premier domaine : *le droit des individus et des minorités.*

Jusqu'à présent, le droit à l'autodétermination, pourtant reconnu à tous les pays par la Charte des Nations unies, n'avait guère produit d'effets utiles qu'en faveur des peuples coloniaux, la notion de peuple étant en général identifiée à l'ensemble de la population d'une unité politique.

Comme le souligne très justement la Commission Badinter, *« la notion de peuple n'est pas univoque et ne saurait se borner à désigner l'ensemble de la population d'un Etat. Parmi celle-ci, les communautés ethniques, religieuses ou linguistiques ont le droit de voir leur identité reconnue et de bénéficier de tous les droits reconnus aux minorités par les conventions internationales en vigueur (1) ».*

On peut aller plus loin et considérer que le droit à l'autodétermination est un principe protecteur des droits de l'homme et en déduire que chaque être humain peut revendiquer son appartenance à la communauté de son choix. Ainsi la Croatie pourrait-elle reconnaître aux Serbes vivant sur son territoire la nationalité de la République de Serbie.

« On pourrait songer aussi, s'inspirant des accords de Maastricht, à dissocier « nationalité » et « citoyenneté », les Serbes bénéficiant dans d'autres Républiques de certains droits civils et politiques – par exemple le droit de vote aux élections locales – dans le respect de la souveraineté de l'Etat d'accueil. »

En revanche, la communauté internationale devrait se donner pour règle de n'apporter aucune assistance aux minorités ainsi protégées lorsque, vivant dans un Etat démocratique, elles s'opposent par la violence à cet Etat ou cherchent par la force à en modifier les frontières.

Une charte commune pour les minorités

De l'Europe occidentale à l'ex-URSS en passant par l'Europe centrale, les problèmes de minorités sont, nous le savons, multiples et complexes. Compte tenu des conditions sociologiques et politiques locales, des dispositions particulières à chaque cas sont inévitables, mais l'adoption d'une charte commune, dans le cadre de la CSCE par exemple, encouragerait fortement les parties à respecter les dispositions de cette charte, ce qui devrait faciliter les négociations.

Mais pour que cette charte prenne tout son sens, elle devrait être complétée par un second principe : l'intangibilité des frontières.

Comment ne pas approuver la Commission Badinter lorsqu'elle souligne que *« le droit à l'autodétermination ne peut entraîner une modification des frontières »*?

Ainsi se trouverait préservée l'intégrité territoriale des Etats, ce grand principe de paix indispensable à la stabilité internationale qui revêt aujourd'hui le caractère d'une norme universelle. Un principe qui n'empêche d'ailleurs nullement les Etats de modifier leurs frontières *« par accord libre et mutuel* (1) *».*

Le problème des frontières se pose actuellement dans deux cas :

– Celui de l'ex-URSS, les Etats de la CEI ayant décidé de ne pas remettre en cause leurs frontières communes (la Russie a toutefois soulevé la question de la validité de la cession de la Crimée à l'Ukraine ; il se peut également qu'un jour un débat s'amorce sur les frontières de la Lituanie) ;

– Celui de la Yougoslavie, certaines populations récusant les frontières actuelles de la Croatie.

Néanmoins, le droit international n'a jamais suffi à régler des problèmes lorsque l'architecture géopolitique n'assure pas un équilibre d'ensemble. Il n'y a donc aucun espoir de trouver des solutions satisfaisantes aux questions de nationalité sans l'élaboration d'une architecture de coopération en Europe.

Jusqu'en 1985, l'Europe était construite sur la partition Est-Ouest et, au sein de l'Occident, sur une double dichotomie : entre la Communauté et l'Association européenne de libre-échange, entre les pays de l'OTAN et les neutres. Les deux noyaux durs de cette organisation étaient la Communauté pour les affaires économiques et l'OTAN pour la défense, les pays membres bénéficiant de l'ombre bienfaisante de ces deux institutions pour leur prospérité ou leur sécurité.

L'étude des scénarios possibles pour la CEI, l'Europe centrale et l'Europe de l'Ouest montre que plusieurs dangers menacent l'Europe occidentale : la transformation progressive d'une Communauté élargie en une vaste zone de libre-échange totalement aboulique en matière de sécurité ou de relations extérieures ; l'éclatement de fait entre Etats poursuivant des politiques nationales très fortement teintées de neutralisme ; l'incapacité de protéger les pays d'Europe centrale contre des menaces extérieures ; l'impossibilité d'empêcher le développement du chaos dans certains pays d'Europe centrale ou dans l'ex-URSS.

Aussi peut-on légitimement se demander si l'architecture de l'Europe ne devrait pas reposer, pour les dix prochaines années au moins, sur quatre organisations et quatre seulement :

– L'Union européenne à douze, sans aucun élargissement immédiat, l'accroissement rapide du nombre des pays membres (par adjonction de pays ayant des traditions de neutralité) risquant d'affaiblir la Communauté et d'accroître la réticence à l'égard du développement d'une politique de sécurité commune ;

– L'OTAN, mais une OTAN rénovée par le retour de la France dans une organisation militaire transformée et par la constitution d'un pilier européen lié à l'Union européenne (cette OTAN devrait disposer de forces d'intervention rapide européennes susceptibles d'intervenir en cas de nécessité en Europe ou dans des régions d'intérêts vitaux pour l'Europe) ;

– Une confédération européenne englobant les anciens pays de l'AELE, les pays stabilisés de l'Europe centrale et les Etats baltes, tous ces pays pouvant être progressivement associés à l'Union européenne ;

– La CSCE, enfin, comprenant, en plus des pays de la confédération, les Etats-Unis, le Canada et les autres Etats issus de l'ex-URSS. Il est illusoire en effet, comme d'aucuns le recherchent, d'exclure les Etats-Unis des constructions impliquant la CEI, compte tenu du rôle mondial que la Russie retrouvera tôt ou tard.

Le principe de subsidiarité

Mais protéger les pays européens contre les méfaits de nationalismes extérieurs ne suffit pas. Il faut aussi assurer *une meilleure prise en compte des phénomènes de nationalité au sein de la construction communautaire elle-même.*

Il faut veiller à ce que les problèmes soient résolus au plus près des citoyens, en mettant en œuvre le principe de subsidiarité. L'énoncé de ce principe est facile, son application plus délicate. Rien n'est plus dangereux pour la construction européenne que la révolte de citoyens découvrant que des questions locales sont tranchées à Bruxelles, fort loin d'eux. Nul n'a oublié en France la réglementation de la chasse à la palombe dans le Sud-Ouest.

Les Parlements nationaux constituent un autre point de cristallisation éventuelle de sentiments anti-européens. Il importe donc soit de les associer de manière plus intime à la construction communautaire, soit de donner dans certains domaines au Parlement européen une légitimité suffisamment forte pour lui assurer le soutien des opinions publiques.

L'élargissement de la Communauté est aussi une opération hasardeuse car elle peut, dans les pays traditionnels, faire dévier les sentiments nationaux vers une hostilité à la Communauté. Cet élargissement impliquera en effet soit la constitution d'un directoire qui donnera aux « petits » pays l'impression d'être exclus, soit la prise de décision à la majorité qualifiée dans un aréopage vaste qui développera dans les grands pays la crainte de ne pouvoir défendre des intérêts fondamentaux.

Reste enfin le thème de la politique d'immigration commune ; le sujet figure fort justement dans les accords de Maastricht. Inutile d'insister sur sa difficulté tant sont divers les droits de la nationalité, les traditions historiques, les origines des immigrants dans des pays tels que l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni, par exemple.

Dans ce domaine, la politique communautaire ne peut d'ailleurs qu'être étroitement coordonnée avec *les politiques nationales.*

Ainsi, en France, le gouvernement doit à la fois réussir l'intégration des immigrés pour éviter que ne se constituent des noyaux nationaux au sein de la société française et répondre aux aspirations des Français de souche pour combattre le développement d'une extrême droite xénophobe.

Le premier objectif se décline à son tour en termes d'éducation, de formation, de lutte contre le chômage, d'aménagement des banlieues... Il suppose aussi que les partis de gouvernement reprennent à leur compte les propositions adoptées à l'unanimité par la Commission Marceau Long sur le code de la nationalité et par le Haut Conseil à l'intégration sur le statut personnel des étrangers résidents permanents. Il implique enfin que l'islam ait un statut juridique reconnu en tant que religion d'une forte minorité de Français.

Quant au deuxième objectif, il demande certes qu'une réponse soit apportée aux inquiétudes d'une partie de la population, notamment dans le domaine de l'emploi et de la sécurité, mais il exige aussi que les Français se sentent respectés dans leur dignité et leur identité.

Toutefois, dans la mesure où la montée de l'extrême droite est alimentée par la crainte de l'immigration, il est impensable de ne pas mentionner un dernier chapitre, celui de *l'assistance au développement.*

Le terme d'assistance doit s'entendre dans le sens le plus large. Il recouvre pour la Communauté quatre régions bien distinctes : l'Europe centrale, l'ex-URSS, l'Afrique au sud du Sahara, le monde arabe. Les perspectives démographiques, économiques et politiques de ces régions diffèrent largement, tout comme les possibilités de la Comunauté européenne d'influencer leur devenir. Dans certains cas néanmoins, l'assistance au développement, qu'elle concerne la formation, les investissements directs, le financement d'infrastructures, est susceptible de favoriser la croissance et, par conséquent, de freiner l'émigration ou de faciliter l'épanouissement d'institutions démocratiques capables de mieux répondre aux aspirations des nationalités.

Un immense programme, au service d'une seule conviction : pour que l'Europe de demain soit pacifique et prospère, il faut développer chez le plus grand nombre possible d'Européens la conscience qu'ils peuvent appartenir à plusieurs ensembles sans trahir leur propre culture. Il n'y a pas d'autre voie pour assumer pleinement la mondialisation, l'européanisation et l'enracinement local.

(1) A. Pellet, *les Avis de la Commission Badinter : un second souffle pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.*

FIN

POLITIQUE

L'examen du projet de réforme de la Constitution en conseil des ministres et le débat sur le traité de Maastricht

Le président de la République souhaite que la procédure de révision s'engage rapidement

Le conseil des ministres du mercredi 22 avril devait approuver le projet de réforme de la Constitution, préalable indispensable à la ratification du traité de Maastricht. Ce texte sera immédiatement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, le président de la République souhaitant que la procédure de révision s'engage d'autant plus rapidement qu'elle devrait être longue.

Maître du jeu, en vertu de la Constitution, de toute modification de la loi fondamentale, M. François Mitterrand a souhaité ne pas perdre de temps. Le jour même de la prestation de serment des nouveaux membres du Conseil constitutionnel, il a saisi cette instance de la conformité du traité de Maastricht avec la Constitution de la République française. La réponse a été connue le jeudi 9 avril. Dès le lundi 13, le projet de révision a été transmis au Conseil d'Etat. Celui-ci a donné son avis le jeudi 16, et le conseil des ministres s'en saisit dès le mercredi 22.

Le texte que MM. Pierre Bérégovoy et Michel Vauzelle, garde des sceaux, devaient proposer au président de la République, qui, en la matière, a seul l'initiative du projet, est exactement celui que le Conseil d'Etat lui a suggéré. C'est à dire qu'il crée un nouveau titre dans la Constitution, dit *« de l'Union européenne »*, composé de deux articles. Le premier autorise les *« transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire européenne »* et au transfert à la Communauté de la politique des visas, et cela pour appliquer *« le traité signé le 7 février 1992 sur l'Union européenne »*. Le second permet, toujours pour appliquer ce traité, l'élection et l'éligibilité des citoyens des autres pays de la Communauté aux élections municipales françaises (*Le Monde* du 17 et du 18 avril).

Si le gouvernement a retenu la formulation du Conseil d'Etat, c'est-à-dire la référence explicite au traité de *Maastricht*, alors qu'il jugeait cela inutile juridiquement, c'est parce que, politiquement, il ne veut donner aucun argument à ceux qui cherchent des prétextes pour justifier leur opposition à la marche vers l'Union européenne. A l'Elysée comme à Matignon, on souhaite que le débat ait lieu dans la plus grande clarté, ce qui veut dire, en fait, que l'on espère que le RPR, et surtout M. Jacques Chirac, sera amené à se prononcer nettement. En l'espèce, donc, l'intérêt de M. Mitterrand rejoint celui de M. Valéry Giscard d'Estaing. La thèse de l'un et de l'autre est simple : comment un grand parti de gouvernement peut-il se prononcer, même indirectement, contre l'Europe ? Comment un « présidentiable » pourrait-il, pour des raisons de politique intérieure, mettre à mal la construction européenne, dont la France est un des principaux *moteurs* depuis les années 50 ?

Sous le regard des pays européens

Cette précipitation apparente du chef de l'Etat s'explique par le fait qu'il sait que le chemin dans lequel il s'engage sera long et semé d'embûches. La première étape sera probablement la plus facile, car il ne devrait pas y avoir à l'Assemblée nationale de majorité pour s'opposer à la réforme de la Constitution. La conférence des présidents, qui organise le travail du Palais-Bourbon, a décidé, le 21 avril, que la commission saisie au fond serait celle des lois, ce qui implique que le rapporteur devrait être, comme il est de tradition en matière constitutionnelle, son président, M. Gérard Gouzes, député PS (rocardien) du Lot-et-Garonne.

On avait d'abord envisagé la création d'une commission spéciale, celle des finances comme celle des affaires étrangères étant tout autant intéressées que celle des lois. Mais au PS, comme à l'UDF et au RPR, on a préféré s'éviter le difficile choix des membres de cette commission. Quant au gouvernement, il redoutait que cela ne prenne trop de temps. *Il* est en effet assez pressé, et il a fait savoir qu'il souhaitait que le débat s'ouvre en séance publique dès le mardi 5 mai.

L'affaire sera autrement plus délicate au Sénat. Les élus du Palais du Luxembourg ne manqueront pas d'utiliser le droit de veto dont ils disposent en la matière, puisqu'il faut qu'ils adoptent exactement le même texte que les députés. C'est là que la droite sera le plus à même de faire approuver les amendements qu'elle s'efforce de mettre au point en commun. En outre, le gouvernement n'a aucun moyen constitutionnel d'accélérer les navettes entre les deux Chambres du Parlement. Cela pourrait donc prendre du temps, avant même la convocation du Congrès.

A l'Elysée, on espère qu'alors les hommes politiques français auront mesuré qu'ils débattent sous le regard, tout autant curieux qu'inquiet, des autres pays européens. M. Mitterrand ne manquera pas de faire savoir que le traité lui-même n'est pas amendable, car recommencer sa discussion serait ouvrir la boîte de Pandore, alors qu'il est déjà le fruit d'une négociation fort délicate. Tous ceux qui ne sont pas totalement ravis de ces résultats, ceux qui ont fait des sacrifices plus importants que les Français, et particulièrement les Allemands en *matière monétaire, seraient trop* contents de voir la France porter la responsabilité de l'échec d'une avancée décisive vers une Union européenne dont elle fut, avec l'Allemagne, l'initiatrice.

THIERRY BRÉHIER

□ **M. Michel Pezet (PS) élu président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.** – M. Michel Pezet, député PS des Bouches-du-Rhône, a été élu, mardi 21 avril, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Il succède à M. Charles Josselin, devenu secrétaire d'Etat à la mer dans le gouvernement de M. Bérégovoy.

□ ***Le président du Parlement européen reçu par M. Dumas et M. Mitterrand.*** – Le président du Parlement européen, M. Egon Klepsch, en visite pour deux jours à Paris, s'est entretenu mardi 21 avril avec M. Roland Dumas *et devait être* reçu mercredi matin à l'Elysée par le président de la République. M. Klepsch, a indiqué un porte-parole du Quai d'Orsay, souhaitait avoir des précisions sur le calendrier français de ratification du traité de Maastricht. M. Dumas lui a fait part de son espoir d'une ratification *« d'ici au mois de juillet »*.

L'opposition recherche une stratégie commune

Après un entretien téléphonique, mardi 21 avril, entre M. Jacques Chirac et M. Valéry Giscard d'Estaing, des délégations du RPR et de l'UDF devaient *avoir une première rencontre, mercredi après-midi*, pour tenter de définir une stratégie commune sur la révision constitutionnelle nécessaire à la ratification du traité de Maastricht. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, et M. François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, devaient conduire ces délégations composées, pour le RPR, de MM. Bernard Pons, Jacques Toubon et Pierre Mazeaud et, pour l'UDF, de MM. Charles Millon, Jacques Barrot, Jean François-Poncet, Alain Madelin et Bernard Bosson. Cette rencontre devait précéder une réunion de l'intergroupe parlementaire de l'opposition RPR-UDF-UDC de l'Assemblée nationale, présidé actuellement par M. Barrot (UDC). Il était prévu de faire un « état des lieux » à l'occasion de cette réunion.

M. Giscard d'Estaing cherche à exploiter l'embarras de M. Chirac

M. Valéry Giscard d'Estaing a confirmé, mercredi matin 22 avril sur Europe 1, qu'il n'avait pas l'intention de se démettre devant l'enjeu européen du traité de Maastricht, ni de se soumettre, pour motifs d'union, aux exigences de M. Chirac et du RPR. La démonstration de M. Giscard d'Estaing tient en trois points. Oui, a-t-il rappelé, l'UDF est favorable à la ratification du traité de Maastricht. Oui, la voie parlementaire est *« le bon choix »*. D'abord, parce que, a-t-il expliqué, c'est la seule façon de pouvoir améliorer les textes et surtout parce que l'opposition n'a pas à se mettre dans la situation d'avoir, au travers d'un référendum, à choisir entre l'union de l'Europe et la politique française de M. Mitterrand. Il ne faut pas, a-t-il redit dans un raccourci brutal, *« mélanger l'Europe et François Mitterrand »*.

Enfin, l'ancien chef de l'Etat, qui ne s'était jusqu'alors jamais montré aussi sévère avec ceux qui seraient tentés de *« se mettre en travers de l'union de l'Europe »*, affirme : *« Quiconque se met en travers de cette union adopte une attitude suicidaire. »* Il n'a nommé évidemment personne mais, en l'occurrence, le *« quiconque »* n'était pas n'importe qui... Quatorze ans après s'être entendu reprocher de diriger *« le parti de l'étranger »*, M. Giscard d'Estaing vient de suspecter M. Chirac de vouloir entraîner « le parti du suicide », en lui contestant, s'il persévérait, toute capacité d'*« homme d'Etat et de gouvernement. »* Le procès est grave. Il correspond bien au sentiment qui s'est propagé depuis quelques jours au sein de l'UDF, à savoir que M. Chirac est décidement incapable de tenir une ligne et de n'en point dévier sous la pression de ses compagnons.

Une telle attitude, en tout cas, confirme que M. Giscard d'Estaing a bien l'intention d'exploiter tout son avantage sur le terrain de l'Europe. Comme beaucoup, il a le sentiment que M. Mitterrand veut maintenant aller très vite. Quand bien même les parlementaires peuvent en éprouver quelque courroux, M. Giscard d'Estaing, même absent du Parlement, entend demeurer dans ce débat l'interlocuteur privilégié de M. Mitterrand et imposer sa cadence à l'ensemble de l'opposition. M. Chirac, qui projetait dès cette semaine une rencontre au sommet avec lui, a été prié de patienter, en attendant *« un meilleur moment »*. Si M. Giscard d'Estaing peut se permettre tant de hardiesse, voire d'insolence, vis-à-vis de M. Chirac, c'est aussi parce qu'il sait pouvoir compter à présent sur une UDF cohérente et soudée derrière lui, même si chacun perçoit bien que le chemin d'un retour à l'Elysée passe, pour lui, aussi par Maastricht.

Cinq conditions

Mais chacun a à cœur aussi de prouver que l'Europe reste le ciment inattaquable de l'UDF. Les centristes ne pourront que s'en réjouir. Le groupe UDC de l'Assemblée nationale s'est prononcé, sans surprise, *mardi 21 avril, pour « un oui clair à Maastricht »*. M. Bernard Stasi a résumé le sentiment général en expliquant que l'Europe exigeait un comportement politique sans ambiguïtés ni réticences, à l'exemple de celui de l'opposition face au Front national. M. Raymond Barre a acquiescé, en plaidant pour une fois comme M. Giscard d'Estaing, pour *« la sérénité, la fermeté et la clarté »*, face à un RPR qu'il s'attend personnellement à voir s'abstenir, comme en novembre 1985 pour l'entrée dans la Communauté de l'Espagne et du *Portugal. Si l'on tergiverse*, a-t-il conclu en substance, nous allons mettre en péril la solidarité franco-allemande.

Réuni le même jour, le groupe UDF de l'Assemblée nationale a adopté également à la quasi-unanimité – à l'exception de MM. Philippe de Villiers et Alain Griotteray – une motion favorable à la ratification. En posant toutefois des conditions : le renforcement du contrôle du Parlement français sur les questions européennes, l'inscription dans la Constitution du principe de subsidiarité, le refus de l'éligibilité des ressortissants communautaires aux élections municipales et le contrôle parlementaire sur les étapes ultérieures de l'union économique et monétaire. Ces conditions ne sont pas des préalables. Elles traduisent *davantage le souci des députés* UDF de ne pas couper les ponts avec le RPR et de lui permettre un repli sans trop de dommages.

DANIEL CARTON

Le maire de Paris tente d'élargir sa marge de manœuvre au sein du RPR

Les députés et les sénateurs du RPR sont majoritairement favorables à la voie référendaire pour adopter la révision de la Constitution préalable à la ratification du traité de Maastricht. Face aux opposants les plus farouches – parmi lesquels M. Philippe Séguin, député des Vosges et maire d'Epinal – une minorité se fait entendre par la voix de M. Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine et maire d'Antony.

« Il n'y a rien de fondamentalement scandaleux dans les accords de Maastricht. Le problème porte sur le vote des étrangers. Je me fais fort d'appliquer Maastricht dans l'intérêt de la France. » Ces phrases fortes sont de M. Edouard Balladur. L'ancien ministre de l'économie du gouvernement de cohabitation les confiait en aparté le 4 avril, à Paris, lors de la dernière réunion du dernier conseil national du RPR. Cette instance se réunira de nouveau, le 28 avril, pour arrêter la position du parti chiraquien sur la révision constitutionnelle qui doit précéder la ratification du traité.

« Stratégie commune »

Le jugement porté par M. Balladur, ancien numéro deux du gouvernement de M. Jacques Chirac, met en évidence la complexité de la phase que traverse actuellement le mouvement du maire de Paris. A sa façon, M. Michel Noir, député (non inscrit, ex-RPR) du Rhône, résume l'exercice d'équilibre que réalise actuellement M. Chirac. *« Réclamer un référendum n'appartiendrait-il pas à ces manœuvres peu subtiles parce que trop voyantes, qui consistent à trouver de bonnes raisons de ne pas se prononcer clairement « pour » ou « contre » ? »*, s'interroge le maire de Lyon.

Il est vrai qu'en général, quand on est dans l'opposition, on réclame plutôt ce type de procédure pour appeler le peuple à voter négativement. L'ancien ministre remue le fer dans la plaie en se demandant *« ce que comprendraient les Français »* face *« à une nouvelle dispute entre les deux composantes de l'opposition ou entre leurs deux leaders »* sur la façon de réviser la Constitution.

Sans doute conscient du double écueil vers lequel il se dirige – apparaître comme un « présidentiable » anti-européen et disloquer l'union de l'opposition –, le président du RPR, à deux reprises, a pris contact avec M. Valéry Giscard d'Estaing *pour lui suggérer* une réunion du bureau politique de l'UPF ou une rencontre au sommet. Deux fois, le président de l'UDF a, glisse-t-on aimablement au RPR, opposé une fin de non-recevoir. Chacun tentant, tout de même, de se poser en meilleur défenseur de l'union, l'ancien président de la République a, finalement, fait parvenir une lettre à M. Chirac, mardi 21 avril en début d'après-midi, pour lui donner la composition de la délégation de l'UDF qui pouvait rencontrer, le lendemain à 16 heures, celle du RPR. *Elles* sont conduites par MM. Alain Juppé et François Bayrou, respectivement secrétaire général du RPR et secrétaire général de l'UDF.

Dans son édition du mercredi 22 avril, *la Lettre de la nation*, bulletin officiel du RPR, parle de la définition d'une *« stratégie commune »* et relativise les différences d'appréciation, sinon les divergences d'analyse, qui travaillent en profondeur les rangs de l'opposition.

Afin de désarmorcer les risques d'*éclatement* de l'opposition sur la question européenne, autant que pour se donner une plus grande marge de manœuvre au sein de son propre parti, M. Chirac a réaffirmé, en conclusion d'un long développement, mardi, devant les députés du RPR, la nécessaire union des deux formations de l'opposition. M. Séguin n'avait pas tenu un discours différent, le mercredi précédent, lors d'une réunion commune, la première sur Maastricht, regroupant les députés et les sénateurs du RPR. Certains d'entre eux attendent avec intérêt que M. Charles Pasqua, candidat potentiel à la présidence du palais du Luxembourg et qui a besoin des voix d'une partie des sénateurs de l'UDF pour atteindre son objectif, sorte du prudent attentisme dans lequel il se tient.

O. B.

Le non-lieu en faveur de Paul Touvier

Une « divine surprise » pour la presse d'extrême droite

L'arrêt Touvier est, pour la presse d'extrême droite, en quelque sorte, une « divine surprise ». A tout le moins, il est la preuve que l'honneur existe encore.

La décision de non-lieu rendue par les trois magistrats de la chambre d'accusation de Paris, au bénéfice du chef du service de renseignement de la Milice de Lyon pendant la guerre, a été accueillie comme telle tant par les journaux lepénistes que par *l'Action française hebdo*, organe des monarchistes, qui se réclament tous, plus ou moins ouvertement, de Charles Maurras.

Sous le titre « Touvier : le courage des juges », l'hebdomadaire royaliste, dans son édition du 16 avril, écrit : *« Près de cinquante ans après les faits, la France n'a rien à gagner à rouvrir les plaies d'une période tragique de son histoire.* (...) *La paix civile l'exige. Mais certains n'en veulent pas. Ils se servent du cas de Touvier, qui n'eut sous l'Occupation qu'un rôle mineur, pour tenter de donner mauvaise conscience à l'ensemble des Français. Ils veulent faire le procès de la France et de l'Eglise réputées complices de l'ignoble persécution des juifs par les nazis. La manœuvre subit un coup d'arrêt. Pour la France et l'Eglise, on s'en félicite »*.

Une autre publication, *National-Hebdo*, ne cache pas sa satisfaction, dans son édition du 16 avril. M. François Brigneau, qui, par ailleurs, tire une certaine gloire d'avoir été membre de la Milice de Vichy, estime que cet arrêt *« honore la justice française tout entière ». « Klarsfeld et ses amis, les justiciers de la haine*, ajoute-t-il, *seront privés du plaisir que leur aurait donné le spectacle de ce vieillard innocent traîné en cour d'assises. Il voudront bien nous excuser de ne pas participer à leur chagrin. »* Selon M. Brigneau, cette décision de justice est *« humaine, de bon sens, et politique. Elle met fin à un demi-siècle de guerre civile »*.

« En 1945, précise celui qui écrit également, de façon plus débridée, sous le pseudonyme de Mathilde Cruz dans le même hebdomadaire, qui fut l'organe officiel du Front national, *les crimes commis par les Français qui s'étaient rebellés contre le gouvernement légitime et légal de leur pays furent absous, quelle que fût leur horreur* (...) *et celle-ci ne manqua pas. » « En revanche*, poursuit-il, *les crimes commis par les Français obéissant aux ordres du gouvernement légitime et légal de leur pays continuèrent d'être poursuivis et condamnés, longtemps après la Libération. »*

Pour cette « plume » d'extrême droite, *« la vraie revanche de l'humanité sur le crime, c'est la chambre d'accusation qui vient de la prendre. Elle a blanchi et libéré Touvier ». « Quant à moi, après ma mort*, conclut M. Brigneau, *je voudrais qu'une plaque fût apposée sur ma maison. On lirait ces mots : « Ici, pendant la chasse à l'homme, Paul Touvier et les siens furent reçus chaque fois qu'ils le désirèrent. »*

« L'influence néfaste de l'homme de Londres »

« Ils ont voulu condamner un innocent », titre, pour sa part, le quotidien *Présent*, à la « une » de son édition du 15 avril (*le Monde* du 17 avril). L'organe officieux du parti d'extrême droite affirme que les trois magistrats *« n'ont pu se résoudre à être les complices d'un montage monumental et d'une abominable injustice »*. Evoquant les témoignages à charge contre Paul Touvier, cette publication assure qu'ils ont été *« disqualifiés »* car *« ils ne résistaient pas à l'examen, c'étaient de faux témoignages »*. Ce quotidien – qui se réclame de la devise de Vichy « Travail-Famille-Patrie », à l'instar de son directeur politique qui professait un antisémitisme jamais démenti dans les colonnes de *l'Action française* pendant la guerre – écrit : *« Il n'y a pas de « victimes de Touvier ». Il y a eu des « victimes ». Le rôle de Touvier a été d'en diminuer le nombre. » Présent* affirme que Paul Touvier *« n'a ni tué ni torturé personne »*.

Dans le même numéro – ironie des dates – il est fait un compte rendu très succinct de la réunion annuelle, le 11 avril à Paris, de l'ANPV-Asnières (Association nationale Pétain-Verdun) présidée par M. Hubert Massol, conseiller municipal du Front national. Au cours de cette assemblée consacrée à la gloire de Philippe Pétain, M. Jacques Le Groignec, général en retraite, a rappelé, selon le quotidien d'extrême droite, *« l'influence néfaste de l'homme de Londres* [le général de Gaulle] *qui transforma une carrière militaire qui aurait pu être belle en une sombre histoire politicienne »*. Dans son édition du 16 avril, *Présent* titre, en première page « Ils s'acharnent : cinquante ans de guerre franco-française, ça ne leur suffit pas » et il précise : *« Touvier, Bousquet, Papon et les magistrats : l'épuration permanente. »* Le lendemain, ce journal se félicite de l'honneur retrouvé de la justice.

De son côté, *Rivarol* juge, dans son édition du 17 avril, que l'affaire Touvier est un *« prétexte à la haine antifrancaise »*. Sous le titre « Défaite des calomniateurs et des falsificateurs », cet hebdomadaire de l'opposition nationale et européenne estime que l'arrêt est aussi *« une victoire de* Rivarol *qui, depuis 1973, a conduit le combat pour la vérité et la justice auquel se sont associés nos bons confrères* Présent *et* National-Hebdo *»*.

OLIVIER BIFFAUD

La « paix civile » et les « factions étrangères » selon M. Le Pen

Dans un entretien publié par *le Figaro* mercredi 22 avril, M. Jean-Marie Le Pen donne son avis sur le non-lieu rendu par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris en faveur de l'ancien milicien Paul Touvier. Selon le président du Front national, *« la loi réprimant les « crimes contre l'humanité » viole le principe de non-rétroactivité des lois pénales »*.

« L'histoire de l'humanité, continue-t-il, *ayant établi qu'il n'est pas de bien plus précieux pour une nation que la paix civile, notre droit positif a établi, pour la défendre, les règles générales de prescription, d'amnistie et, pour certains, des cas individuels de grâce. Tous ces principes ont été délibérément violés (...) On ne voit pas, après tout cela, comment on peut encore affirmer que la France est un Etat de droit. »* M. Le Pen déclare enfin : *« La paix civile étant le plus grand bien pour un peuple, on voit bien l'intérêt qu'il y a pour des factions étrangères à l'attaquer et celui qu'ont les Français à la défendre. »*

SOCIÉTÉ

Les prolongements judiciaires de l'affaire du sang contaminé

L'affaire du sang contaminé entre dans une nouvelle phase judiciaire. La cour administrative d'appel de Paris examinera en juin trois dossiers d'hémophiles contaminés par le virus du sida qui avaient fait l'objet d'un premier jugement le 20 décembre 1991. Le tribunal administratif de Paris avait alors situé entre le 12 mars et le 1er octobre 1985 la période durant laquelle l'Etat pouvait être tenu pour responsable des contaminations post-transfusionnelles par le virus du sida. L'Etat était alors condamné à verser deux millions de francs à un hémophile, le ministre des affaires sociales avait interjeté appel. Nous publions, les principaux extraits du réquisitoire définitif du parquet et de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel dans l'affaire où sont inculpés les docteurs Michel Garretta, Jean-Pierre Allain et Robert Netter, ainsi que le professeur Jacques Roux et qui seront jugés du 22 juin au 8 juillet par la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris ainsi que les principaux extraits du mémoire d'appel que le ministre des affaires sociales a adressé au président de la cour et tendant à démontrer l'absence de responsabilité de l'Etat dans ces contaminations.

Le réquisitoire et l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris

« Les inculpés avaient le pouvoir d'intervenir »

Daté du 26 mars, le réquisitoire définitif de renvoi devant le tribunal correctionnel est un document de cent cinq pages signé par Mme Michèle Bernard-Requin, substitut du procureur de la République. En fournissant une chronologie détaillée, il met en lumière plusieurs faits permettant de situer le niveau des responsabilités.

L'instruction, confiée à Mme Sabine Foulon, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, avait pour origine le dépôt, fin mars 1988, de cinq plaintes contre le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) par des hémophiles ou des parents d'hémophiles contaminés. Ils accusaient, notamment, le CNTS de les avoir trompés depuis 1982 *« par silence et réticence »* sur les qualités substantielles des produits sanguins qu'il délivrait. Par la suite, d'autres plaintes devaient être déposées par la famille Garvannof, visant, outre le CNTS, le Laboratoire national de la santé, l'Association française des hémophiles et le Comité consultatif national d'éthique, pour *« non-assistance à personne en danger et mise en vente de substances falsifiées et corrompues nuisibles à la santé de l'homme »*.

Au total, vingt-sept hémophiles ou parents d'hémophiles contaminés défendus par six avocats se constituèrent partie civile. La qualification criminelle d'empoisonnement n'a, en définitive, pas été retenue dans la mesure où elle implique *« la volonté préalable de donner la mort »*. *« En l'espèce,* souligne le substitut du procureur, *il n'apparaît pas que la diffusion des produits sanguins incriminés avait été décidée et maintenue dans le dessein de porter atteinte à la vie ou à la santé des victimes. »*

Après un long rappel historique sur l'hémophilie, le réquisitoire rappelle dans le détail la chronologie de la découverte de la contamination potentielle des produits sanguins – importés et français – distribués par le CNTS : *« C'est véritablement dans le courant de l'année 1984 et, de manière incontestable, à partir d'octobre 1984, que sera établie la dangerosité des produits sanguins distribués en France, qu'ils soient importés ou fabriqués en France, par le CNTS. »*

Prise de conscience fin 1984

En juillet 1984, le premier hémophile français victime du sida, un adolescent de quinze ans, décède. *« Certains médecins, qui jusque-là estimaient les produits français plus sûrs, prennent conscience, à la fin de l'année 84, du risque global,* peut-on lire dans le réquisitoire, *et le problème de contamination par le virus du sida est déjà perçu comme majeur par rapport à la contamination du virus des hépatites NON A-NON B (...). C'est à la même époque, selon le professeur Jean Bernard, que se situe la prise de conscience du danger par les autorités compétentes. Cependant, l'année 1984 va correspondre à un accroissement considérable de la production de concentrés facteur VIII par le CNTS qui veut assurer son autosuffisance et répondre aux importantes demandes des hémophiles sans continuer à importer. Cette fabrication ne cessera qu'en mai 1985. »*

Le réquisitoire confirme par ailleurs les conséquences dramatiques de la diffusion en circuit fermé des informations rassurantes données par certains médecins relayés par l'Association française des hémophiles.

Evoquant le rapport du docteur Jean-Baptiste Brunet (épidémiologiste à la direction générale de la santé) présenté le 22 novembre 1984 à la commission consultative de la transfusion sanguine, le réquisitoire note : *« Ce rapport met en lumière la perception non équivoque en octobre et en novembre 1984 du danger que présentaient les concentrés sanguins distribués en France lorsqu'ils n'étaient pas traités. »* Il révèle d'autre part : *« Le docteur Garretta recevait les comptes rendus de ces réunions et les communications et publications sur le sujet, le docteur Allain participait activement à certaines de ces réunions et coordonnait les essais cliniques. Il va d'ailleurs, fin décembre 1984, illustrer sa parfaite conscience du danger lorsqu'il ordonnera à Jean-Louis Tellini* [un jeune hémophile qu'il avait hébergé chez lui] *de jeter ses produits et de n'utiliser que ceux* [chauffés] *remis par lui et lorsqu'il réagira vivement en apprenant que Jean-Louis Tellini a néanmoins utilisé ultérieurement l'un de ses anciens produits. Cela n'allait pas empêcher le docteur Allain de situer au premier semestre 1985 seulement la connaissance de la contamination de tous les pools. »*

Rappelant que *« les inculpations ne visent pas directement les délais plus ou moins longs, et justifiés ou non, de mise à disposition des intéressés des produits inactivés dits chauffés et des tests de dépistage, mais essentiellement le maintien de la diffusion de produits reconnus comme contaminants, sans information véritable de tous les intéressés ni retrait des produits avérés dangereux »*, le substitut du procureur analyse les différents éléments qui auraient permis une réduction du nombre de contaminations d'hémophiles. Il s'agit notamment de la réduction de la consommation des concentrés, de la généralisation des tests de dépistage qui *« a subi un retard incontestable »* (1) et de la diffusion plus rapide de produits concentrés inactivés, une mesure qui se heurtait notamment au souci d'exclusivité du CNTS et à ses conflits avec le CTS de Lille, producteur de produits chauffés.

Ecouler les stocks

Dans son ordonnance de renvoi, Mme Sabine Foulon souligne qu'elle adopte, *« dans leur intégralité »*, les motifs des réquisitions formulées par le parquet. Elle détaille le rôle joué par les quatre personnes qu'elle a inculpées (2).

● **Le docteur Michel Garretta a,** selon elle, joué dans toute cette affaire un rôle prédominant, avant même d'être nommé directeur général du CNTS, poste qu'il a abandonné en juillet 1991. *« Il est présent,* souligne Mme Foulon, *dès le mois de décembre 1983, lors de la signature d'un accord avec la firme Immuno. Il est également présent à Munich, au mois de juillet 1984, mais le transfert de technologie ne sera pas signé en raison d'une mésentente qui l'a opposé au docteur Eibl. Le contrat ne sera conclu qu'au mois de janvier 1985, sans que ce retard de six mois soit clairement justifié. (...) Il exerce personnellement le monopole de l'importation attribué au CNTS. Il demande à ses collaborateurs de lui rendre compte régulièrement et exige d'être avisé de tout incident. Ceux-ci se bornent à appliquer ses directives (...). »*

« Il faut souligner, en outre, écrit Mme Foulon, *que le non-retrait des produits contaminants rejoignait les souhaits du directeur du CNTS dont la préoccupation première est* « l'écoulement des stocks », *consigne fréquemment rappelée dans les nombreuses notes qu'il adresse à ses collaborateurs. »* Au total, pour Mme Foulon, le docteur Garretta a *« sciemment imposé la diffusion de produits dont il connaissait la nocivité et ce jusqu'à « épuisement des stocks ». Ses derniers écrits révèlent son regret de ne pas avoir atteint cet objectif. »*

● **Le docteur Jean-Pierre Allain,** ancien chef du département recherche et développement des dérivés du sang au CNTS, a *« été associé à toutes les négociations et les discussions avec la firme Immuno sur le transfert de technologie (...). Interface du CNTS auprès de médecins prescripteurs, c'est le docteur Allain qui refuse à ses confrères la délivrance des produits chauffés pour les hémophiles n'entrant pas dans le cadre de « protocole d'essais cliniques ». « Comment pouvait-il, connaissant parfaitement la nocivité des produits non chauffés, s'opposer à la délivrance de produits d'importation? Son obéissance aux directives du CNTS ne devait pas primer son éthique médicale »*.

● **Le professeur Jacques Roux,** ancien directeur général de la santé, aujourd'hui à la retraite, estime, quant à lui, selon Mme Foulon *« qu'aucune responsabilité ne peut lui être imputée, n'ayant pas le pouvoir d'interdire sur le marché les produits sanguins n'étant pas des médicaments, ni celui de les retirer de la vente, ce retrait étant de la compétence du fabricant »*. Tout en reconnaissant que ce spécialiste, qui relevait de l'autorité directe du ministre de la santé, s'était tenu informé de l'évolution des données épidémiologiques et avait, début 1985, réaffirmé les recommandations de sa circulaire de 1983 concernant l'éviction des dons de sang des personnes à risques, le juge d'instruction estime que les données médicales *« exigeaient d'autres mesures »*.

« Une information éclairée de tous les médecins, écrit Mme Foulon, *leur conseillant de suspendre les traitements de confort, de ne perfuser qu'en cas de risque vital, d'utiliser des produits chauffés d'importation pour les hémophiles dont la sérologie était ignorée (les tests ne permettront que tardivement de connaître cette sérologie) aurait peut-être permis d'éviter certaines contaminations »* (3).

● **Le docteur Robert Netter,** ancien directeur du Laboratoire national de la santé, aujourd'hui membre de l'IGAS, *« pouvait et devait s'opposer à tout retard dans la mise sur le marché des tests de dépistage »*, souligne Mme Foulon. *« Lorsqu'il est informé, au mois de mai et au mois de juin, de la contamination de tous les lots, il se contente de transmettre cette information à la direction générale de la santé. » « Ne pouvait-il pas faire un rapport urgent et explicite pour attirer l'attention du ministère sur la gravité du risque encouru par les hémophiles? Pourquoi n'a-t-il pas effectué des contrôles systématiques, contrôles qui auraient eu pour effet d'attirer l'attention des centres de transfusion et des médecins sur la dangerosité des produits non chauffés? »*

Au total, pour Mme Foulon, *« les inculpés n'étaient pas seulement parfaitement informés, et par leur qualité de médecin, en mesure d'apprécier le risque encouru par les hémophiles, ils avaient le pouvoir d'intervenir pour faire cesser la diffusion des produits contaminants. Le docteur Garretta aurait dû retirer de la vente les produits jugés dangereux; le professeur Roux aurait dû interdire cette vente; le docteur Netter aurait dû effectuer des contrôles systématiques pour faire ressortir le caractère dangereux des produits; le docteur Allain aurait dû provoquer une réaction de l'ensemble du corps médical pour une demande systématique de produits chauffés. Il aurait dû également informer les hémophiles eux-mêmes et provoquer leurs réactions. Chacun des inculpés aurait pu, par son action personnelle, empêcher la commission du délit »*.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

(1) Sur ce point, qui engage directement la responsabilité des autorités gouvernementales de l'époque (gouvernement Fabius), le réquisitoire précise : *« Il est incontestable que des intérêts économiques importants étaient en jeu pour l'Institut Pasteur (propriétaire du brevet Elavia) qui risquait d'être totalement supplanté sur le marché français en cas d'enregistrement préalable du test Abbott, (compte rendu de la réunion interministérielle du 9 mai, daté du 17 mai 1985). Il demeure que le délai séparant le dépôt des tests au Laboratoire national de la santé (fin février 1985) et leur agrément (juin et juillet 1985) puis leur diffusion généralisée (1er août 1985) paraît anormalement long au regard du danger avéré. »*

(2) Les docteurs Michel Garretta et Jean-Pierre Allain sont inculpés de tromperie sur les qualités substantielles d'un produit (loi du 1er août 1905); le professeur Jacques Roux et le docteur Robert Netter sont, quant à eux, inculpés de non-assistance à personne en danger (article 63 du code pénal).

(3) Sur ce chapitre, l'ordonnance de renvoi de Mme Foulon commet une erreur en qualifiant de *« circulaire »* signée par la direction générale de la sécurité sociale l'arrêté ministériel du 23 juillet 1985 qui, sous la signature des directeurs de cabinet de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, et de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, reportait au 1er octobre de la même année le non-remboursement des produits antihémophiliques non chauffés et, donc, potentiellement contaminés par le virus du sida.

Le « mémoire » du ministre des affaires sociales devant la cour administrative d'appel

« Il n'était pas possible en 1985 d'avoir une perception claire du danger »

Dans le jugement qui avait condamné, le 20 décembre 1991, l'Etat à verser 2 millions de francs à un hémophile contaminé par le virus du sida, le tribunal administratif avait considéré qu'en n'édictant pas, à compter du 12 mars 1985, une mesure d'interdiction de distribution des produits sanguins, l'Etat avait, en raison des pouvoirs de police sanitaire qui lui sont dévolus, commis une faute de nature à engager sa responsabilité.

L'affaire avait été engagée par un hémophile, M. Didier Dorlet, traité à l'hôpital Saint-Antoine de Paris et qui, toutes les trois semaines, y recevait des perfusions de facteur coagulant IX. A l'appui de sa requête, M. Dorlet invoquait les articles L.668 et L.669 du code de la santé publique, que le ministère n'aurait pas su faire appliquer.

Dans le mémoire rédigé en vue de l'appel par Me Jean-François Boutet, le ministre des affaires sociales affirme que, *« même entre le 23 juillet 1985 et le 1er octobre suivant, le doute existait encore sur l'opportunité médicale du retrait des produits sanguins »*.

Afin de démontrer que *« l'Etat n'a commis aucune faute »*, le mémoire souligne tout d'abord que *« plusieurs éléments d'incertitude existaient en effet au début 1985, qui n'ont été levés qu'à la fin de l'année 1985 »*. Pendant longtemps, *« le risque d'une contamination par le sida a semblé limité. Compte tenu de son mode de transmission et des groupes qu'elle a d'abord frappés, cette maladie semblait devoir rester cantonnée à certains groupes dits à risque, sans risque réel de propagation »*. A l'appui de cette affirmation, le mémoire reprend une déclaration du professeur Willy Rozenbaum qui, le 3 septembre 1985, parlait encore du *« danger fantasmatique du sida »*...

Le mémoire souligne combien, en 1985, la connaissance que l'on avait du sida *« était encore très floue »*. Les conséquences réelles d'une séropositivité étaient *« indéterminées »*. Les spécialistes eux-mêmes n'affirmaient-ils pas que seulement 10 % des personnes séropositives seraient atteintes par la maladie? *« Il n'était donc pas possible d'avoir en 1985 une perception claire du danger pouvant résulter d'une contamination par le virus VIH. Comment, en l'absence d'une telle perception, exiger des pouvoirs publics qu'ils interviennent pour réglementer la diffusion des produits sanguins dès le mois de mars 1985? »*

« Pure supposition »

Quant à l'efficacité des techniques de chauffage du facteur VIII pour inactiver le virus du sida, le mémoire souligne combien elle a été *« longtemps incertaine »*. Il rappelle qu'en mars 1985 le docteur Yvette Sultan écrivait dans la revue *l'Hémophile* que *« seule une étude permet de penser que notre hypothèse* [l'inactivation par le chauffage] *est bonne »* et que *« d'autres études sont nécessaires »*. Et si des firmes comme Travenol-Hyland ont prétendu dès 1983 avoir mis au point un procédé de chauffage capable de protéger contre la transmission du sida, il ne s'agissait alors, précise le mémoire, *« que d'une pure supposition qui reposait sur un postulat : que la technique de chauffage efficace contre l'hépatite soit également efficace contre le supposé virus du sida »*.

Dès lors, s'interroge l'avocat du ministre des affaires sociales, *« comment l'Etat aurait-il pu raisonnablement prendre la décision de restreindre l'offre de produits sanguins et de n'autoriser que la délivrance de produits chauffés, alors qu'il n'y avait aucune certitude sur l'inocuité des produits sanguins chauffés et qu'il pouvait en résulter des inconvénients graves pour les hémophiles? »*. *« Comment les pouvoirs publics pouvaient-ils prendre des mesures de dépistage systématique des lots de sang et évaluer l'efficacité du procédé de chauffage alors qu'ils ne disposaient pas de tests fiables? »*.

Une comparaison avec les autres pays montre, insiste le mémoire, que la France n'était pas en retard tant en ce qui concerne l'adoption de mesures de dépistage systématique que du point de vue de la mise en œuvre de la technique de chauffage des produits coagulants. Dès lors, *« n'aurait-on pas reproché à l'administration sa hâte si les espoirs mis dans les produits chauffés avaient été déçus et si ceux-ci s'étaient avérés avoir des effets secondaires nocifs? »*.

Me Boutet souligne que les pouvoirs publics ont eu également le souci *« de ne pas revenir inutilement sur ce qui était un acquis considérable pour les hémophiles »*. *« Il était irréaliste d'interdire l'utilisation de produits non chauffés »*, en particulier parce qu'il *« n'était pas possible de produire immédiatement en France des produits chauffés en quantité suffisante pour les besoins des hémophiles »*. D'autre part, *« l'importation de produits chauffés étrangers ne paraissait pas sans risque dans la mesure où ces produits provenaient de donneurs rémunérés dont on pensait qu'ils étaient plus contaminés que les donneurs français »*. Dans ces conditions, *« comment les pouvoirs publics auraient-ils pu prendre le risque de mettre en danger la vie de malades pour éviter une contamination hypothétique par du sang non chauffé (...)? »*.

De ce fait, en raison à la fois de l'incertitude générale sur les effets d'une séropositivité et des contradictions observées à l'époque sur le risque de contamination des lots de produits sanguins, les pouvoirs publics *« ont institué une période de transition qu'ils ont mise à profit pour adapter le réseau transfusionnel français et généraliser la production de produits chauffés »*. Le fait que la date d'effet de la suppression du remboursement des produits non chauffés ait été différée jusqu'au 1er octobre 1985 ne traduit pas, estime le mémoire, *« l'existence d'une faute lourde dans la mesure où il existait encore des doutes sur l'opportunité médicale du retrait de ces produits et où le retrait se serait immanquablement accompagné d'importations massives de produits étrangers dont l'innocuité n'était pas non plus certaine »*.

La responsabilité des médecins prescripteurs

Pour ce qui est de la date du 12 mars, le mémoire fait observer qu'elle fait référence à une *« note interne »* à la direction générale de la santé qui soulignait la forte probabilité qu'en région parisienne *« tous les produits sanguins préparés à partir des pools de donneurs parisiens soient actuellement contaminés »*. Le mémoire ajoute que, selon la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, un avis interne émis à titre purement consultatif ne saurait engager la responsabilité de la collectivité dont dépend l'auteur de l'avis. Cette note, estiment les défenseurs de l'Etat, ne se voulait pas un message d'alarme mais avait simplement pour but de rendre compte d'une enquête ponctuelle effectuée sur deux banques de sang. Enfin, le mémoire affirme que *« l'Etat ne saurait en aucun cas être le seul responsable en raison de la pluralité des auteurs dans la réalisation du dommage »*.

Il fait explicitement allusion à la responsabilité des centres de transfusion sanguine et, dans le cas de M. Dorlet, à celle de l'hôpital Saint-Antoine de Paris, où il était traité. *« Il convient d'ajouter que les médecins des hémophiles ont concouru au préjudice subi par les hémophiles dans la mesure où, détenteurs du pouvoir de prescription et tenus de se tenir informés des dernières évolutions scientifiques, ils ont eux-mêmes continué à prescrire à leurs malades des produits non chauffés ». « Ces médecins,* peut-on encore lire, *étaient les mieux à même, en tant que prescripteurs, de restreindre l'utilisation des produits non chauffés »*.

Dans ces conditions, concluent les auteurs du mémoire, on voit mal comment la seule responsabilité de l'Etat pourrait être engagée. *« Il appartiendra donc au juge administratif, à supposer qu'il retienne la responsabilité de l'Etat pour faute lourde, de procéder à un partage de responsabilité avec tout intervenant qui a pu concourir à la contamination, à savoir les médecins prescripteurs, les CTS, les cliniques et/ou les hôpitaux. »*

J.-Y. N. et F. N.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

La renégociation de l'accord de 1987 sur le sida

Le directeur de l'Institut Pasteur critique l'attitude des autorités américaines

Quelques jours après la révélation, par *Libération*, de la teneur d'une version finale du rapport de l'Office for Scientific Integrity (OSI) consacré aux travaux menés par l'équipe du professeur Robert Gallo sur le virus du sida (*le Monde* daté 19-20 avril), le professeur Maxime Schwartz, directeur de l'Institut Pasteur de Paris, a réagi, non pas tant à l'article de notre confrère – *« son contenu ne m'a pas surpris ; il rejoint pour l'essentiel ce qu'a pu écrire en particulier John Crewdson dans* le Chicago Tribune » – qu'à propos de l'attitude des autorités américaines dans cette affaire.

« Aujourd'hui, nous a déclaré le professeur Schwartz, *la démonstration est faite que, pour mettre au point son test de dépistage, le professeur Gallo a utilisé le virus qui lui avait été adressé auparavant par l'équipe du professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris), à la condition expresse de ne pas l'utiliser à des fins commerciales ou industrielles. »* De ce fait, estime le professeur Schwartz, on peut considérer comme *« douteuses »* les conditions dans lesquelles son brevet a été attribué au professeur Gallo.

« Irritation »

A l'instar du gouvernement français qui faisait connaître publiquement il y a quelques jours son *« irritation »* face à l'attitude des autorités américaines (*le Monde* du 2 avril), le professeur Schwartz indique, lui aussi, qu'il *« commence à perdre patience ». « Cela fait maintenant trois mois que nous avons adressé un mémorandum au département américain de la santé, et nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous allons finir par croire que les autorités américaines cherchent à enterrer cette affaire. Tout indique pourtant que l'accord de 1987 sur la répartition des bénéfices liés à la commercialisation des tests de dépistage du virus du sida doit être revu, et en tout cas, sinon l'accord, du moins ses modalités d'application. »*

Si les Américains décidaient de persévérer dans leur attitude, le directeur de Pasteur n'hésiterait pas, en accord avec les avocats de l'Institut et le gouvernement français, *« à porter l'affaire sur un autre plan »*.

F. N.

JUSTICE

Le procès des fausses factures au tribunal correctionnel de Paris

Trois ans de prison avec sursis et 1,5 million de francs d'amende pour le PDG de la Cogedim

La 31e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Mme Claude Nocquet, a condamné, mardi 21 avril, la quasi-totalité des prévenus du procès des fausses factures de la région parisienne. M. Michel Mauer, PDG du groupe de promotion immobilière Cogedim, est condamné à trois ans d'emprisonnement avec sursis et 1,5 million de francs d'amende tandis que M. Jacques Perche, responsable de la Screg Ile-de-France, se voit infliger trente mois d'emprisonnement avec sursis et 1,2 million de francs d'amende.

Il y a tout juste trois mois, le substitut Alain Blanchot avait dénoncé dans son réquisitoire *« les mauvaises habitudes du bâtiment »*. Au cours de ce procès-fleuve, des centaines de fausses factures, pour un montant évalué à plus de deux cents millions de francs, avaient été étudiées à la loupe. Et le mot de corruption était sur toutes les lèvres, même si aucun élu ne figurait parmi les soixante-trois prévenus.

Le substitut du procureur avait requis un *« jugement qui soit stigmatisant »*. Au terme du jugement de deux cents pages rendu le 21 avril, qui peut nier qu'il ait été entendu ? Les dirigeants de la Cogedim et ceux de la Screg, mais aussi bon nombre de prévenus moins en vue, ont été condamnés sévèrement.

Appelés à la barre par Mme Nocquet, les six inculpés de la Cogedim, filiale du groupe Paribas, se sont vu infliger des peines graduées : MM. Michel Mauer et Gilbert Chapron (trois ans d'emprisonnement avec sursis et 1,5 million de francs d'amende chacun), M. Maurice Portail (trente mois avec sursis et 750 000 francs d'amende), MM. Bernard Roth et Jean-Claude Le Goff (deux ans avec sursis et 250 000 francs d'amende), et M. Alain Schrantz (dix-huit mois avec sursis et 200 000 francs d'amende). Plusieurs dizaines de fausses factures leur sont reprochées pour un montant de plus de 20 millions de francs.

Le tribunal, dans ses attendus, ne se montre nullement convaincu par les arguments développés tout au long du procès par la Cogedim. Il s'appuie sur la *« vraisemblance »* des propos de M. Carino Cesco, gérant d'une société de démolition et principal accusateur de M. Mauer. Et il déplore notamment nombre *« d'anomalies et d'incohérences »* dans les explications du groupe.

Si le tribunal considère que M. Mauer *« avait une parfaite connaissance des infractions »* imputées à la Cogedim, il éprouve néanmoins le besoin de requalifier ces infractions en ne reprochant plus au PDG les usages de faux et l'escroquerie mais *« plutôt le recel de ces délits »*.

Mandat d'arrêt pour les « facturiers »

Dès le jugement rendu, M. Mauer a indiqué qu'il allait faire appel. *« Nous attendions un acquittement*, a-t-il déclaré. *Le dossier est vide. Je suis hors de moi. Tout le monde connaît le contexte dans lequel cette affaire est venue. Nous sommes les victimes d'un règlement de comptes politique »*. Les dirigeants de la Screg Ile-de-France, filiale du groupe Bouygues, sont condamnés plus légèrement. Il leur était reproché l'usage de fausses factures pour un montant de 11 millions de francs. Dans un ordre décroissant, les peines sont les suivantes : M. Jacques Perche, directeur (trente mois d'emprisonnement avec sursis et 1,2 million de francs d'amende), MM. Pierre Deniau, Bernard Forge, Marc Rajade, Hervé le Bouc et Pierre Blanchet (quinze mois avec sursis et 120 000 francs d'amende). Quatre autres salariés sont condamnés à de simples peines d'amende tandis que M. Xavier Parent est relaxé.

Les peines les plus lourdes visent les « facturiers » et les principaux bénéficiaires de ce trafic, qui a porté sur plus de 200 millions de francs de 1988 à 1990. L'accusateur de la Cogedim, M. Carino Cesco, gérant de la CTMT, a ainsi été condamné à quatre ans d'emprisonnement dont trente mois avec sursis et 1,5 million de francs d'amende et M. Michel Lesot, son collaborateur dévoué, à trois ans de prison dont trente mois de sursis et 250 000 francs d'amende.

Pour leur part, M. Denis Guétat, président de la Société nouvelle de démolition, et M. Paul Bastet, dirigeant de la société de transports Baster et Bastet ont été tous deux condamnés à quatre ans d'emprisonnement et 1,5 million de francs d'amende. Les *« facturiers » sont* frappés par des peines d'emprisonnement assorties d'un mandat d'arrêt. MM. Michel Briat et Emiliano Garcia Abella sont ainsi tous deux condamnés à cinq ans d'emprisonnement et à des peines d'amende respectives de 2 et 1,5 million de francs. Enfin M. Joseph Choukroun, le seul prévenu qui comparut détenu pendant le procès, a été condamné à six ans de prison et 3 millions de francs d'amende.

LAURENT GREILSAMER

Le projet de contrat d'union civile suscite de vives critiques

Le projet de proposition de loi créant un contrat d'union civile tant pour les homosexuels que les hétérosexuels (*le Monde* du 18 avril) est vivement critiqué par l'opposition et par l'épiscopat français, et il ne fait pas l'unanimité dans les rangs socialistes. Elaboré par le Planning familial et des associations d'homosexuels regroupés en collectif, approuvé par Génération Écologie et les Verts, il est soutenu par des députés socialistes tels que MM. Jean-Pierre Michel, Jean-Yves Autexier et Jean-Michel Belorgey, mais est accueilli avec beaucoup de prudence par d'autres élus socialistes, qui n'estiment pas opportun d'ouvrir aujourd'hui un tel débat. Tandis que le porte-parole du groupe PS à l'Assemblée, M. Jean-Paul Planchou, déclare que les députés socialistes *« ne préparent aucune proposition de loi sur un contrat d'union civile »*, le président du même groupe concède que *« nous ferons le point sur cette question dans les semaines qui viennent, mais nous prendrons le temps d'une réflexion globale »*.

M. Philippe de Villiers (UDF) s'en est pris aux socialistes, qui *« ont décidé une fois de plus de s'attaquer aux valeurs morales »*. Pour M. Pascal Clément (UDF-PR), il s'agit d'une *« singerie »*. Le Père Michel Paysant, secrétaire de la commission familiale de l'épiscopat, estime que *« pour les couples non mariés il existe un vide juridique qu'il faut évidemment combler. Mais la proposition du collectif me paraît mal taillée puisqu'elle fait l'amalgame entre les couples hétérosexuels et homosexuels. Deux homosexuels ne peuvent former un couple au même titre que deux hétérosexuels »*. Il en profite pour souligner que, *« pour les chrétiens, seul le mariage fonde la famille »*.

Après une plainte de M. Tapie

M. Gaudino est inculpé de dénonciation calomnieuse

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A la suite de plaintes déposées par MM. Bernard Tapie et Michel Hidalgo, président et ex-directeur de l'Olympique de Marseille, l'ex-inspecteur Antoine Gaudino a été inculpé de dénonciation calomnieuse, mardi 21 avril, par M. Jean-Louis Hérail, juge d'instruction auprès du tribunal de grande instance de Marseille. MM. Tapie et Hidalgo avaient poursuivi M. Gaudino, à la mi-février, après que celui-ci eut porté plainte contre le président de l'OM *« et tous autres »*, le 30 décembre 1991, en lieu et place de la ville de Marseille, pour faux, usage de faux et abus de confiance.

[*Dans le dossier « sensible » de l'OM,* l'inculpation de M. Gaudino est une nouvelle curiosité juridique. En bonne logique, les plaintes déposées par MM. Tapie et Hidalgo auraient dû être examinées après seulement, que celle de M. Gaudino eut été instruite et se fut conclue par un non-lieu. Or si, à la suite de cette plainte, une information judiciaire « provisoire » pour usage de faux a bien été ouverte, le 10 février, elle n'a encore donné lieu à aucun acte de procédure. D'autre part, M. Gaudino se fondait sur un rapport de synthèse du procureur de la République de Marseille, M. Olivier Dropet, concluant lui-même à l'ouverture d'une information judiciaire et estimant que MM. Tapie et Hidalgo étaient *« susceptibles »* d'être inculpés. Enfin, sur instruction du ministre de la justice, une nouvelle information judiciaire, concernant les mêmes faits, vient d'être ouverte, le 16 avril, pour faux, usage de faux et abus de confiance. Commentaire ironique de M. Gaudino : *« Il ne reste plus qu'à inculper, du même chef, le procureur de la République de Marseille et, pour complicité, le ministre de la justice !... »* G.P.]

□ **Maintien en détention des anciens dirigeants des Girondins de Bordeaux.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a rejeté, mardi 21 avril, l'appel de l'ordonnance de mise en détention provisoire de Claude Bez et Didier Couécou, anciens président et directeur sportif du club de *football des Girondins de Bordeaux*. Inculpés à la suite des anomalies constatées dans la gestion du club (*le Monde* du 11 avril), les deux hommes sont incarcérés depuis le 9 avril à la prison de Gradignan.

ÉDUCATION

Dans l'académie de Paris

Enfants étrangers cherchent école

Soixante-dix-neuf enfants étrangers d'âge scolaire ne sont toujours pas accueillis dans un établissement scolaire de Paris plusieurs mois après leur arrivée. Leur cas souligne les difficultés qu'a le système scolaire à prendre en compte les élèves non francophones.

Dong Ping aura bientôt quinze ans, mais elle ne connaît de l'école française que les bureaux inhospitaliers du rectorat de Paris où végète son dossier depuis plus de six mois. Cette adolescente chinoise est arrivée dans la capitale en octobre dernier, rejoignant ses parents, ouvriers maroquiniers dans le Marais, quartier de la plus vieille immigration chinoise à Paris. Son inscription scolaire s'est d'abord heurtée aux obstacles administratifs qui, chaque année, retardent l'accès à l'école publique de familles étrangères en dépit d'une réglementation très stricte mais rarement appliquée.

Mobilisation au rectorat

Le rectorat a d'abord exigé la carte de séjour du père de Dong Ping, en dépit de la circulaire de l'éducation nationale de 1984 qui exclut cette formalité. Faute de carte de séjour, la famille a produit une délégation de l'autorité parentale au grand-père de l'adolescente. Nouveau refus de l'administration car le document est seulement visé par le consulat chinois. Le père de Don Ping obtient sa carte de séjour au moment de Noël, mais il s'écoulera encore sept semaines avant que le rectorat affecte enfin la jeune fille au collège Camille-Claudel, situé au cœur du « Chinatown » du treizième arrondissement. Deux semaines après son entrée au collège où elle a connu les joies de la salle de permanence, la direction de l'établissement informe ses parents, le 26 février, par une simple lettre-circulaire, qu'ils ne doivent plus envoyer leur fille en classe, mais attendre *« une autre affectation »* par le rectorat. Ils l'attendent toujours.

Les parents de Don Ping, aidés par un ami français, se sont rendus au rectorat où ils ont été ballottés de bureau en bureau. En vain. Une telle situation n'est pas nouvelle puisqu'elle a concerné cent quarante-neuf élèves étrangers en 1991 (*le Monde de l'éducation* de février 1992). Le nouveau directeur des service académiques de Paris, M. André Hussenet, *spécialiste de la scolarisation des enfants de l'immigration et auteur en 1990 d'un ambitieux rapport sur l'intégration par l'école,* reconnaît que soixante-dix neuf dossiers de ce type sont restés, *jusqu'à présent, sans réponse* satisfaisante.

Le nouveau responsable promet que tous les enfants concernés seront scolarisés à la rentrée des vacances de printemps. Deux classes d'accueil doivent être ouvertes pour scolariser les élèves de plus de quatorze ans dans deux lycées professionnels. Les enfants plus jeunes devraient pouvoir s'inscrire dans un collège proche de leur domicile, où des heures d'enseignement vont être dégagées.

L'accueil des enfants étrangers non francophones, qui arrivent souvent en cours d'année, constitue une difficulté spécifique. A Paris, quelque 900 enfants fréquentent des classes d'initiation (CLIN) des écoles primaires, dont les effectifs sont limités à quinze élèves. Dans des collèges et quelques lycées professionnels, 570 élèves sont accueillis dans des classes d'accueil au nom cinglant de « CLAC ». Ces structures existent en nombre insuffisant, et rares sont les établissements qui acceptent de leur plein gré d'en abriter. Les nouveaux arrivants se trouvent donc souvent ballottés d'un établissement à l'autre. Ces problèmes d'accueil s'ajoutent aux obstacles administratifs d'inscription, et aux difficultés pédagogiques d'un enseignement qui mêle apprentissage du français et « rattrapage » scolaire, et dont le statut dans l'éducation nationale n'a jamais été reluisant.

PHILIPPE BERNARD

EN BREF

□ ***La lave de l'Etna est détournée de Zafferana-Etnea.*** – Le tunnel naturel par lequel coulait, sans se refroidir, la lave de l'Etna semble avoir été bouché. La lave a donc été détournée, dans la journée du mardi 21 avril, vers un itinéraire à l'air libre. Le filet d'acier (isolé avec de l'amiante) surchargé de 92 tonnes de gros blocs de béton et les débris d'un éperon rocheux que les artificiers italiens et américains ont fait sauter sont tombés ensemble à l'entrée du tunnel et ont obstrué celui-ci. La lave s'est alors écoulée vers le Val di Bove, très vaste dépression inhabitée, au lieu de ressortir du tunnel en direction de Zafferana-Etnea. Mais les experts et les responsables italiens n'oublient pas que l'Etna est *« imprévisible »... – (AFP.)*

□ **BASKET-BALL : championnat de France.** – Les matches d'appui des quarts de finale du championnat de France, disputés mardi 21 avril, ont permis à Limoges, Gravelines et Pau-Orthez de se qualifier pour les demi-finales en battant respectivement Roanne (75-65), Antibes (80-69) et Lyon (78-65). Pour les demi-finales, programmées le samedi 25 avril, Limoges rencontrera Gravelines et Pau-Orthez sera opposé à Cholet.

□ **L'AS Cannes fait l'objet d'un redressement fiscal de plus 5 millions de francs.** – *L'AS Cannes*, club de football de première division, a reçu une notification de redressement fiscal de plus de 5 millions de francs. Cette information a été rendue publique, *mardi 21 avril, par la société* d'économie mixte gérant le club. Ce redressement concerne la période 1985-1988 et porte sur les conditions de recrutement du Néerlandais Rudi Krol et du Yougoslave Zlatko Vujovic. D'août 1987 à mars 1989, le président du club était Mme Anne-Marie Dupuy, également maire (RPR) de la ville.

CORRESPONDANCE

L'affaire d'immigration clandestine dans le Nord

A la suite de la publication, dans le Monde *du 12 avril, d'un article faisant état de l'inculpation de M. René Saint-Jean, secrétaire général du Comité national d'entraide pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge, dans le cadre d'une affaire d'immigration clandestine instruite à Lille, nous avons reçu de M. Saint-Jean la lettre suivante :*

Vous indiquez dans votre article que je serais détenu pour avoir fait délivrer de fausses attestations de nationalité laotienne à plusieurs centaines de personnes en réalité chinoises ou thaïlandaises, en vue de leur permettre d'obtenir aisément un titre de séjour en France. Ces accusations sont fausses et attentent gravement à mon honneur. J'aurais d'ailleurs souhaité pouvoir vous l'indiquer avant parution. Je vous indique que :

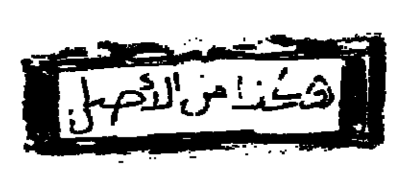
1) J'ai moi-même saisi le préfet de police du Nord, il y a déjà deux ans, de l'existence de fraudes et de fausses attestations de ce genre circulant sous ma signature dans ce département ;

2) C'est en toute liberté et chez mon vendeur de journaux habituel que j'ai pris connaissance de votre article ;

3) Le juge d'instruction de Lille enquête sur douze attestations en tout et pour tout et non sur *« plusieurs centaines »* de dossiers comme vous l'indiquez ;

4) Il a été établi au cours de l'instruction que les personnes à qui j'avais délivré une attestation de langue laotienne parlaient bien cette langue.

Les attestations délivrées étaient donc exactes et, en conséquence, le droit au séjour de ces personnes était réel. Une demande de non-lieu sur ce point est d'ailleurs en cours.



Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

Les écoles de gestion entraînées par l'Europe

Les formations supérieures au management développent leurs alliances internationales. Non sans difficultés, ni inquiétudes

MULTIPLICATION des accords et des échanges d'étudiants, périodes d'étude ou stages à l'étranger, doubles diplômes ou reconnaissance de « crédits », réseaux et programmes communs, professeurs visitants et embauche d'enseignants étrangers : à l'évidence, les grandes écoles de management françaises sont lancées dans une course fiévreuse à l'international.

Certes l'horizon mondial faisait, depuis longtemps, partie du paysage officiel d'HEC ou de l'ESSEC, de l'Ecole supérieure de commerce de Lyon ou de Paris, voire d'établissements plus modestes, comme les écoles de commerce de Nantes ou Reims, qui trouvaient là un créneau original. Et chacun affichait volontiers, sur plaquette et papier glacé, son portefeuille d'accords avec quelques prestigieuses *business schools* nord-américaines voire de lointaines et fascinantes universités japonaises. Mais l'on se gardait bien de préciser que ces échanges ne touchaient le plus souvent que quelques « mordus » de l'international et imprégnaient davantage les politiques de communication que les pratiques pédagogiques.

La perspective européenne, l'ouverture imminente du marché unique, ont imposé dans les grandes écoles de commerce un discours *« quasi tyrannique »*, selon la formule de Mme Véronique de Chantérac, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Paris : *il faut désormais « être européen »* si l'on ne veut être relégué au rang de modeste établissement provincial. Au point, note même M. Hubert Bonnal, directeur de l'ESC-Dijon, de provoquer un début de *« saturation »* ou de lassitude chez les étudiants. *« Il faut parfois les accompagner et les pousser pour qu'ils sortent de leur confort et de leur frilosité. »*

Il est vrai que les initiatives lancées par les *business schools* françaises pour échapper à leur atavisme hexagonal donnent presque le tournis. La stratégie la plus répandue consiste à multiplier les accords de coopération avec des établissements étrangers pour faciliter les échanges d'étudiants et de professeurs. De plus en plus d'écoles proposent à leurs étudiants d'aller suivre une période d'étude (en général entre le trimestre et l'année) à l'étranger, même si l'ESC-Nantes est l'une des rares à en faire un point de passage obligé en cours de deuxième année. Tout comme l'IECS-EME de Strasbourg où une année complète doit être effectuée à l'étranger.

De la même manière, et non sans difficulté dans les pays anglo-saxons peu coutumiers du fait, les élèves sont de plus en plus incités à effectuer un stage dans une entreprise étrangère. Quelques-unes, comme l'école de commerce de Dijon, celle de Poitiers ou l'ICN de Nancy font de ce stage à l'étranger une obligation en cours de cursus.

APRÈS UNE GRANDE ÉCOLE EN FRANCE ON M'A CONSEILLÉ UNE PETITE UNIVERSITÉ À L'ÉTRANGER.

PESSIN

Du maillage aux alliances

La plupart des responsables d'école ont toutefois mesuré peu à peu les limites de ces accords tous azimuts de ce maillage souvent trop lâche. Et beaucoup, comme le note M. Aïssa Dermouche, directeur de l'ESC-Nantes, sont en train de passer d'une *« simple stratégie d'exportation d'étudiants à des stratégies beaucoup plus complexes d'alliances internationales »* et en particulier européennes.

Mais coordonner des contenus et des cursus d'enseignement n'est pas simple. Entre les universités allemandes solidement appuyées sur des formations académiques et théoriques et les grandes écoles françaises fortement professionnalisées, entre les quelques écoles privées italiennes de tout premier plan comme la *Bocconi* de Milan et les *business schools* britanniques, comme celles de Londres ou de Cramfield, remarquables pour les formations post-expérience mais peu performantes sur le terrain des formations initiales, les différences de traditions, de structures ou de mode de financement sont profondes et rendent difficiles le rapprochement et plus encore l'harmonisation des diplômes.

Laboratoire futuriste créé il y a une quinzaine d'années, l'EAP fait encore figure d'exception avec son cursus intégré réparti sur quatre sites européens *(voir page 12)*. *« Même si c'est un modèle très excitant au plan pédagogique, cela restera une formule minoritaire, difficile à organiser et coûteuse »*, souligne M. Christian Vuilliez, responsable de la formation à la chambre de commerce de Paris et tuteur à ce titre de l'EAP, mais aussi du groupe HEC et de l'ESC Paris. *« La seule solution réaliste entre Européens repose sur des partenariats à parité d'estime et de considération »*, ajoute-t-il.

C'est dans cette direction que s'est orientée HEC en créant il y a trois ans le réseau de la CEMS (Community of european management schools) qui réunit désormais une dizaine d'établissements français, espagnol, italien, allemand, britannique, belge, suisse, autrichien, danois, suédois et hollandais parmi les plus prestigieux et offre à une partie de leurs étudiants un diplôme commun de haut niveau, fortement internationalisé (*le Monde* du 5 décembre 1991).

L'Ecole supérieure de commerce de Paris lui a emboîté le pas et lance, cette année, l'AMSEC (*Alliance of management schools in* european capitals) qui associe six établissements installés dans les capitales européennes (Lourdes, Bruxelles, Rome, Berlin, Madrid et Paris). Comme pour la CEMS, il s'agit de créer un label commun, de cumuler la notoriété, mais aussi le potentiel d'enseignants et de recherche des différentes institutions membres. Et de rapprocher progressivement pédagogies et cursus. *« Cela peut déboucher sur des doubles diplômes, comme celui que nous avons maintenant avec l'université technique de Berlin mais c'est une démarche beaucoup plus contraignante et qui restera limitée »*, souligne Mme de Chantérac.

Pas de place pour tout le monde

Pour développer ces stratégies d'alliance européenne, l'ESC Nantes a adopté une formule originale en créant, en 1991, un groupement d'intérêt économique européen avec la *business school* de Glasgow, l'université de Bilbao et celle de Bayreuth. *« L'objectif à terme*, note M. Dermouche, *est de parvenir à une parfaite compatibilité des cursus. Dans l'immédiat, ce réseau nous oblige à nous comparer et à nous remettre en cause. Chaque école ne peut être excellente dans tous les domaines, et la seule solution est d'organiser des transferts de compétence, d'ingénierie pédagogique et de recherche entre établissements européens. »*

Enfin, il est clair que la multiplication de ces réseaux et de ces alliances européennes commence à peser fortement sur l'organisation des écoles. *« La confrontation et la comparaison avec d'autres institutions et l'ouverture internationale sont des leviers de changement et de progrès très efficaces pour nos écoles »*, estime ainsi M. Georges Viala, directeur de l'ESC-Bordeaux, qui s'est attaché à internationaliser l'équipe de direction de son établissement.

De même l'Ecole supérieure de commerce de Lyon ou HEC ont remodelé l'organisation de leur cursus pour mieux coller aux standards internationaux : la première année, plus généraliste, prolonge la formation de base *(undergraduate)* et les deux dernières années sont plus spécialisées et correspondent à un cycle *graduate*. L'ISCID (Institut supérieur de commerce international de Dunkerque) a même été jusqu'à transformer l'organisation des journées d'enseignement pour dégager les après-midi et les consacrer, à l'anglo-saxonne, à des activités sociales ou personnelles.

Cette fièvre européenne dépasse à l'évidence un phénomène passager. Mais elle se heurtera de plus en plus à deux obstacles sérieux. D'une part, si la mobilité des étudiants se développe, celle des enseignants et chercheurs est beaucoup plus limitée. Selon une étude récente, elle dépasse rarement 10 % du corps enseignant dans la plupart des formations européennes en management, ce qui est très insuffisant pour introduire véritablement une dimension multiculturelle dans l'enseignement (1).

D'autre part, dans cette course aux alliances, chacun sait bien qu'il n'y aura pas de places de choix pour tout le monde. *« Aux Etats-Unis, il existe plus de 500 MBA mais une vingtaine seulement sortent du lot. On va arriver à une décantation de même ampleur en Europe »*, souligne, sans ménagement, M. Vuilliez à la chambre de commerce de Paris. Une perspective qui explique la fièvre des uns, comme l'inquiétude des autres.

G. C.

(1) *European Management Journal*, septembre 1991.

Un entretien avec M. Jean Boisivon, directeur général du groupe l'ESSEC

« L'international nous place en porte-à-faux »

« Depuis quelques années et notamment dans la perspective de l'échéance européenne de 1993, les grandes écoles de gestion sont lancées dans une course à l'international. S'agit-il d'une politique d'image, d'une adaptation de circonstance ou d'une véritable mutation ?

– Tout d'abord, il est clair que, même si elle présente des caractéristiques un peu spécifiques, la dimension européenne n'est qu'un aspect d'un enjeu plus large, celui de l'ouverture internationale. Or cet enjeu international, lié à la compétition économique mais aussi scientifique et culturelle mondiale, va bouleverser très profondément les modes de fonctionnement et les contenus de nos écoles. Nous ne pouvons plus nous contenter de plaquer quelques stages à l'étranger ou quelques enseignements en anglais ou en japonais.

» Les conséquences vont porter sur les contenus des enseignements. Le mouvement est enclenché. Il va s'accélérer. Chacun prend conscience, en effet, que l'international doit désormais imprégner l'ensemble du cursus, bousculant au passage telle ou telle discipline : cela pèsera moins sur le marketing et la finance, dont l'enseignement n'est pas très différent à Milan, Paris ou Chicago. En revanche, le droit et la fiscalité vont devoir évoluer en profondeur.

» Dans le domaine des matériels pédagogiques aussi, il va falloir réactualiser sérieusement nos bibliothèques de cas ou de jeux d'entreprise pour permettre aux étudiants d'intégrer la dimension multiculturelle qui leur permettra de travailler efficacement dans un contexte international. La multiplication des périodes d'études à l'étranger répond à la même nécessité. On peut noter, au passage, que le développement de ces échanges d'étudiants finit par poser la question de la durée des études. Ainsi, nous avions à l'ESSEC, en octobre dernier, 125 étudiants, sur une promotion de 350, inscrits pour une quatrième année afin de terminer leur cursus entrecoupé de séjours à l'étranger.

– Si les échanges d'étudiants se multiplient, cela semble beaucoup plus délicat pour les enseignants...

– C'est l'un des enjeux cruciaux des prochaines années. Ce processus nécessaire d'imprégnation internationale suppose un corps professoral multiculturel, composé pour une part significative – 25 % ou 30 % – d'enseignants étrangers. L'ouverture des portes aux professeurs visitants est la solution la plus fréquente parce que la plus simple. Mais il faudra aller plus loin et internationaliser le corps des professeurs permanents. Ce qui suppose de sortir du marché national, de se lancer sur le marché international et, en particulier, nord-américain. Cela introduit des contraintes nouvelles et coûteuses.

» Il ne faudrait pas, cependant, sous-estimer les atouts dont disposent les grandes écoles : leur recrutement performant et homogène, leur budget par élève qui est loin d'être ridicule, ou encore leurs relations étroites avec les entreprises, fortement développées par rapport à beaucoup de nos homologues étrangers.

– Il n'empêche que, malgré ces atouts, les grandes écoles françaises ont du mal à faire le poids sur le marché international.

– La taille constitue évidemment leur handicap majeur. Même dans les établissements les plus importants, comme HEC ou l'ESSEC, qui constituent des ensembles de mille à mille cinq cents étudiants, on est très loin des ensembles universitaires avec lesquels nous sommes en relation. Cette masse critique insuffisante pose des problèmes concrets d'équilibre dans les échanges ou de dimension du corps professoral.

» Mais ce n'est pas tout. On parle toujours de taille, mais le problème-clef des écoles est peut-être leur isolement. Contrairement aux *business schools* de la plupart des pays étrangers, nos grandes écoles ne sont pas adossées à des ensembles universitaires larges, offrant de nombreuses disciplines comme le droit, les mathématiques ou les sciences humaines. Cela soulève évidemment des questions redoutables puisque cet isolement est une caractéristique quasi génétique des écoles et du système français d'enseignement supérieur.

Déficit académique

» Enfin, et c'est l'essentiel, les grandes écoles souffrent d'un sérieux déficit académique. Elles ont, depuis des décennies, construit leur notoriété sur leur excellence professionnelle et sur la qualité des débouchés de leurs diplômés. Cela ne soulevait pas de difficulté majeure à l'échelle franco-française ; les écoles pouvaient vivre dans leur isolement.

» Or la visibilité et la reconnaissance internationales reposent, elles, sur l'excellence académique, la qualité de la recherche, le nombre des publications, la masse et la diversité du corps d'enseignants-chercheurs permanents. Ce changement de perspective place en porte-à-faux le concept même des grandes écoles à la française. A l'étranger, quand nous voulons établir des partenariats ou recruter un professeur, nous ne sommes pas évalués sur le salaire d'embauche de nos étudiants mais sur la dimension académique de nos institutions.

» C'est aussi cette dimension recherche qui donnera à nos institutions la capacité de développer des modèles pédagogiques autonomes et attractifs, condition *sine qua non* pour faire émerger véritablement un modèle européen face aux standards américains dominants.

– Comment résoudre ces contradictions ?

– La plupart des écoles sont lancées dans des politiques de croissance interne. Mais les marges ne sont pas infinies, et même avec le développement rapide du nombre de places mis au concours, on sera encore très loin de la taille des universités européennes. Peut-on, dès lors, imaginer des fusions entre écoles ? Cela paraît peu réaliste, d'autant que l'émulation entre établissements est un facteur de dynamisme.

» La seule voie praticable dans l'immédiat est celle des réseaux. Avec les universités tout d'abord. Il est clair qu'aucune grande école ne peut raisonnablement espérer égaler, par exemple, le potentiel des grandes universités juridiques. Nous devons donc réfléchir à des alliances. Le même constat peut être fait pour des enseignements à dominante scientifique. Quant aux partenariats avec des établissements étrangers, ils supposent de notre part un effort vigoureux de développement de la recherche si l'on veut boxer dans la catégorie des meilleurs.

– Combien d'écoles de management françaises ont-elles la capacité de s'engager sur cette voie ?

– L'enjeu international et la contrainte européenne supposent de franchir ce pas. Mais il est clair que tout le monde ne pourra pas le faire. L'internationalisation risque fort d'accroître la dispersion au sein du monde des écoles. »

Propos recueillis par
GÉRARD COURTOIS

L'école des quatre pays

Les élèves de l'Ecole européenne des affaires (EAP) partagent leurs études entre Paris, Oxford, Madrid ou Berlin

OXFORD

de notre envoyé spécial

JEAN-FRANÇOIS en est à son troisième logement depuis septembre. Et ne s'en plaint pas : *« On apprend beaucoup chez l'habitant. »* Rebecca se souvient d'un stage passé dans un grand groupe de presse londonien et vient de s'inscrire à la très britannique Oxford Union Society, le club des étudiants locaux. Vanessa, qui a tâté de l'assurance et connu l'univers d'un réseau de distribution automobile, y pense aussi. Bernhard, lui, rajuste ses lunettes et évoque le football et *Faust*, qu'il vient de découvrir, entre deux lectures du *Financial Times* et du *Spiegel*.

La vie à Oxford coule comme la pluie sur le pavé mousseux de Merton Street. Mais le temps presse, entre les cours de management, de marketing ou de finances, les stages en entreprises et les soutenances de mémoires de recherche . Rebecca, écossaise, Vanessa et Jean-François, français, Bernhard, allemand, sont en deuxième année de la « filière » Berlin de l'Ecole européenne des affaires (EAP). L'an dernier, ils étaient à Paris. L'an prochain, ils seront en Allemagne . Cette année, ils « sont » anglais. Chaque année, une ville, un pays, une langue. Un trimestre de stage en entreprise, deux trimestres d'enseignement.

Les promotions de l'EAP sont de véritables tours de Babel. On compte ainsi une quinzaine de nationalités parmi les 194 élèves de la promotion 1991, recrutés sur concours après avoir accompli un premier cycle de l'enseignement supérieur dans l'un des douze pays de la Communauté européenne (1). Les plus nombreux sont les Français (44 %), suivis par les Allemands (22 %), les Espagnols (12 %), les Britanniques, etc. Les élèves optent soit pour la filière Paris-Oxford-Berlin (filière Berlin) soit pour Oxford-Madrid-Paris (filière Madrid). Dans chaque pays, ils sont accueillis par une structure d'accueil EAP, antenne délocalisée d'un ensemble délibérément européen où l'encadrement enseignant ou administratif est plurinational, à l'image du nouveau directeur général de l'école, M. Sybren Tijmstra, de nationalité hollandaise.

Un brassage permanent

« Cela n'a rien à voir avec la vie d'une école de commerce traditionnelle, constate Vanessa. *C'est un formidable brassage d'âges, de nationalités, de parcours scolaires et universitaires et de connaissances différentes. »* Les Anglais sont plus littéraires, les Allemands déjà gestionnaires. Avant de rentrer à l'EAP, Rebecca avait fait deux ans de droit à Londres, puis deux ans à Paris. Bernhard, de Stuttgart, sortait de l'université de Sarrebruck. La gestion et la comptabilité ne lui était pas étrangères quand les élèves de « prépa » françaises en restaient aux généralités historiques. Bernhard, d'ailleurs, n'avait jamais rencontré de « classes prépa ». *« Des bosseurs »*, note-t-il laconiquement. *« Des gars très bons pour étudier, mais qui pensent toujours être les meilleurs »*, renchérit, à Paris, Joachim, un espagnol de la filière Madrid. *« Ils sont jeunes, on devient vite tolérant... »*, rétorque Petra, une étudiante allemande.

« Ici, il y a une volonté radicale d'intégrer la dimension européenne dans l'enseignement, la vie quotidienne, la vie professionnelle », explique Vanessa. Même en Grande-Bretagne, où la notion d'école supérieure est inconnue, où la reconnaissance en matière de management s'évalue presque uniquement à l'aune des prestigieux MBA, l'EAP s'est forgé une identité. Elle s'est installée dans des locaux appartenant au très respectable University College. *« Et au bout de quelques années*, raconte M. David Penwarden, chargé des relations avec les entreprises et le monde universitaire, *nous avons pu faire valoir notre enseignement « managérial » à tel point que nous sommes enfin sortis de la rubrique... « Ecoles de langues » dans l'annuaire local ! »*.

Les temps changent. Chez Dillons ou Blackwell à Broad Street, les vitrines accordent autant de place aux ouvrages de marketing qu'à Shakespeare. Et les entreprises se familiarisent tant bien que mal avec la formule des « stages », elle aussi inconnue au Royaume-Uni, propulsant dans les faits les stagiaires EAP au rang de consultants dont les services sont loués par l'école.

« On éprouve continuellement sa nationalité. On découvre d'autres types de mentalités, de méthodes de travail », poursuit Rebecca. Et si, pour certains, l'épreuve peut être déstabilisante, si Bernhard, par exemple, se demande s'il n'y perdra pas *« ses racines »*, pour la plupart cette immersion européenne sera déterminante : un bon tiers des diplômés de l'EAP vivront expatriés. Vanessa, quant à elle, estime que rentrer *« chez soi »*, désormais, peut signifier *« n'importe où »*.

Unanimes, les élèves de l'EAP louent l'*« ouverture d'esprit »* que leur procure un cursus d'études et de stages délocalisés en Europe. Attelés chacun à un « projet de recherche européen », ils développent l'analyse comparative et cherchent sans cesse à comprendre les motivations du pays observé. Même quand ils sont en stage à l'autre bout du monde, dans les pays asiatiques, et travaillent sur la dimension européenne d'un marché, par exemple. *« L'européanisation n'est qu'un stade*, explique M. Sybren Tijmstra, directeur général de l'EAP. *Nous formons des managers pour l'Europe dans un contexte international. »*

Pour ce faire, l'école multiplie les contacts en Europe. En Allemagne, l'EAP a saisi la chance que lui offrait le Sénat de Berlin en proposant d'héberger l'antenne allemande, de financer la moitié de ses frais de fonctionnement et de délivrer à ses étudiants, outre le diplôme EAP, le *Diplom-Kaufmann* (diplôme de maîtrise en gestion). L'EAP s'engageait en contrepartie a développer une troisième année terminale à Berlin (en remplacement de Dusseldorf).

Soucieuse de ne pas aggraver des charges fort coûteuses (supportées par la chambre de commerce et d'industrie de Paris, dont dépend l'EAP), l'école s'efforce de tisser des liens avec d'autres établissements : le Trinity College de Dublin et l'université de Turin, entre autres, qui permettent à leurs élèves d'effectuer leurs études à l'EAP sans perdre le bénéfice du diplôme d'origine.

Enfin, la direction de l'EAP envisage de transférer le site d'Oxford vers celui de Londres à la rentrée 1992 *« afin de se rapprocher du marché des MBA et des disponibilités des entreprises »*, au grand dam des élèves, des professeurs et de l'encadrement britannique, pour qui Oxford est tout de même si *« British, isn't it ? »*...

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Un tiers des candidats français qui entrent à l'EAP sont issus de l'université. Les autres viennent de classes préparatoires.

Vocations internationales

Si les grandes écoles de commerce ont largement développé, depuis quelques années, les périodes optionnelles d'études à l'étranger, rares sont celles qui proposent véritablement des cursus intégrés dans plusieurs pays européens. L'École européenne des affaires (EAP, *voir ci-contre*), est – à ce niveau – l'exception à la règle.

Moins ambitieux, puisqu'il recrute au niveau du bac et vise le *« middle management »*, le Centre d'études supérieures européennes de management (CESEM), dépendant du groupe ESC Reims, constitue un autre modèle d'enseignement intégré. Créé en 1974, il est membre fondateur de l'European Partnership of Business Schools, consortium européen de formations aux affaires composé de quatre établissements qui fonctionnent sur un schéma pédagogique commun et dépendent tous d'institutions locales : la Middlesex business school en Grande-Bretagne, la Fachhoschule de Reutlingen en Allemagne, l'ICADE de Madrid en Espagne. Chaque étudiant opte pour l'un des six programmes binationaux existants (franco-britannique, franco-allemand, franco-espagnol, germano-britannique, etc.) dont trois « pilotés » par le CESEM. Actuellement 900 étudiants sont répartis sur les quatre pôles européens. Sur le seul campus rémois, 235 des 460 étudiants sont étrangers, issus de neuf nationalités différentes.

Pour les étudiants qui choisissent d'effectuer leurs deux premières années au CESEM, les deux dernières années s'effectuent à l'étranger, dont un stage de six mois en entreprise. Un cour d'études européennes (histoire, économique, politique...) constitue l'épine dorsale de la formation, sanctionnée par le diplôme du CESEM, ainsi que par un diplôme reconnu par le pays choisi. Le Centre développe par ailleurs des contacts avec l'Institut supérieur d'économie et de gestion de Lisbonne.

Un peu différente est la démarche de l'European Business School (EBS), créée en 1967 par M. Philippe Guilhaume. Le groupe EBS – privé – s'appuie aujourd'hui sur huit établissements européens (2 000 élèves), qui agissent comme autant de filiales implantées en tenant compte de disparités régionales – Paris, Londres, Munich, Madrid, Andorre, Bruxelles, Milan et, depuis 1991, Rome.

Jusqu'à présent, chaque promotion demeurait « nationale ». A partir de cette année, cependant, l'EBS a ouvert son concours écrit à toutes les écoles du groupe, afin qu'en fonction de son niveau de langue, un étudiant puisse se présenter dans l'établissement de son choix.

J.-M. Dy.

POINT DE VUE

Trois remèdes à la pénurie d'enseignants

Bruno Dufour

PLUSIEURS Rapports récents et de nombreux colloques ont analysé l'ensemble des problèmes liés à l'enseignement de la gestion en France et, en particulier, l'importance de la pénurie de professeurs. Pour faire face au doublement prévu des flux de diplômés de gestion et pour compenser les départs en retraite, on estime à 3 000 le nombre d'enseignants de gestion qu'il faudra former d'ici dix ans.

La France n'est pas seule touchée. Aux Etats-Unis, 11 % des postes d'enseignants de gestion ne sont pas pourvus, soit un manque de l'ordre de 2 000 professeurs. En Europe, les travaux de l'European foundation for management development (EFMD) ont montré, il y a quelques années, une situation aussi préoccupante. Et c'était sans compter les besoins pressants des nouvelles démocraties de l'Est, où chaque université rêve maintenant d'avoir sa propre *« business school »*...

Comment allons-nous résorber cette pénurie ? Le ministère de l'éducation nationale propose de *« sous-traiter »* la fonction d'enseignant à des responsables d'entreprise qui pourraient se voir confier, moyennant la moitié de la rémunération d'un professeur, une demi-charge de travail. C'est une solution en trompe-l'œil, car les talents qui, dans l'entreprise, s'intéressent à l'enseignement sont déjà largement sollicités, tant par l'Université que par les grandes écoles. Reste que l'idée, en soi, n'est pas mauvaise. Surtout dans des pays comme la France où les institutions d'enseignement supérieur de management ont compris que leurs corps professoraux devaient être d'origine « plurielle ». Contrairement à ce qui se passe outre-Atlantique, où, par le biais des titularisations, il existe dans certaines universités un véritable terrorisme académique, en Europe la souplesse est de rigueur.

En fait, la lutte contre la pénurie de professeurs passe par une politique de formation, de revalorisation et de décentralisation. La formation, d'abord. Sur les 3 000 professeurs de gestion dont la France va avoir besoin, on peut considérer qu'un tiers devront être des « docteurs », formés à la recherche, et deux tiers des « praticiens ». Pour attirer les futurs « docteurs », il faut des bourses sérieuses, permettant de démarrer un troisième cycle et de faire une thèse. Il conviendrait, d'autre part, que les grandes écoles puissent enfin délivrer des doctorats dans leur discipline, « privilège » jusqu'ici réservé aux seules universités et à HEC. Ce monopole des diplômes est un facteur supplémentaire de malthusianisme du système.

Quant à la formation des professeurs « praticiens », le ministère de l'éducation nationale doit encourager le principe des « facultés plurielles », sans dogmatisme ni *a priori*. Il faut également encourager les initiatives soutenues par l'EFMD, comme l'International teacher program, ou l'European management teacher program que le groupe ESC Lyon et l'université de Lancaster ont mis en place depuis 1990.

Vingt ans d'avance ou vingt ans de retard ?

Lors d'une mission d'évaluation de l'AACSB (American Association of Collegiate Schools Business), un doyen américain affirmait, en 1989 : *« En France, vous êtes vingt ans en avance parce que vos institutions, et notamment les écoles de commerce, sont très proches des milieux entrepreneuriaux et n'ont pas subi les dérives académiques qui sont aujourd'hui vivement reprochées aux universités américaines. Mais vous êtes également vingt ans en retard, car l'absence relative de qualification de la plupart de vos enseignants en matière de recherche, risque d'entraîner des défauts de conceptualisation préjudiciables à la qualité de votre pédagogie. »* A nous de garder nos *« vingt ans d'avance »* et de rattraper nos *« vingt ans de retard »* !

Le second levier pour attirer de futurs enseignants consiste à revaloriser, enfin, la fonction professorale, et tout d'abord les salaires. Actuellement, un professeur de l'enseignement supérieur gagne 40 % de moins qu'un cadre ayant un niveau de responsabilité équivalent. Certes, les professeurs trouvent des compensations – ils exercent une *« quasi-profession libérale »* – mais l'écart reste beaucoup trop important pour rendre attractive une carrière dans l'enseignement.

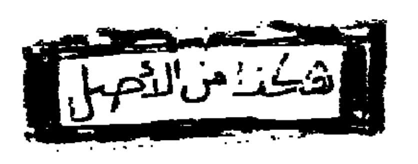
Revaloriser la fonction professorale signifie également que l'on porte une attention toute particulière aux conditions d'exercice du métier : moyens matériels mis à disposition, relations partenariales avec les entreprises, ou avec les universités françaises et étrangères, qualité de l'environnement économique et culturel sont autant de facteurs qui séduisent ou dissuadent les futurs enseignants.

Enfin, le véritable enjeu consiste à faire exploser les contraintes qui gênent le fonctionnement et entravent l'autonomie des universités. Le système allemand, souvent cité en exemple, se fonde sur la confiance et sur la coordination plutôt que sur la défiance et la bureaucratie. Pour former des professeurs de management, il faut être comme le management : souple, flexible, divers et proche des préoccupations des entreprises.

Dans cet esprit, le ministère de l'éducation devrait considérablement alléger le dispositif contraignant qui pénalise le système universitaire français : développer l'autonomie, régionaliser, autoriser les universités à lever des scolarités... bref, garder son rôle de garant national mais déléguer aux régions le rôle d'« opérateur ». Car les régions sont prêtes. Elles peuvent, par exemple, moyennant des contrats d'objectifs passés avec les universités et les grandes écoles, favoriser le développement des études doctorales ou de programmes pédagogiques spécifiques destinés à former des professeurs de gestion. Il leur manque simplement l'autorisation de lancer une telle dynamique.

L'ensemble des réformes à mettre en place pour combler la pénurie de professeurs de management représente un investissement total de l'ordre d'une dizaine de milliards de francs. C'est un investissement lourd mais essentiel pour le pays : il s'agit de former les managers qui dirigeront les entreprises françaises de demain.

▶ **Bruno Dufour est directeur général du groupe ESC-Lyon.**



EDUCATION • CAMPUS

REPÈRES

BACCALAURÉAT. Dans une note de service, publiée au Bulletin officiel du 16 avril, la direction des lycées et collèges du ministère de l'éducation nationale attire l'attention des professeurs d'histoire-géographie et d'économie sur la nécessité, après les événements récents de l'ex-URSS, d'« *éviter que les sujets d'examens ne posent aux candidats des problèmes dus à la difficulté d'appréhender des évolutions trop rapides et trop récentes* ». Les enseignants devront choisir avec soin les sujets proposés à la session 1992 du bac et écarter les sujets relatifs à l'économie des pays socialistes.

MINISTÈRE. Le cabinet du ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, est désormais constitué. Il est dirigé par M. Dominique Lefebvre, assisté de deux directeurs adjoints, Mme Sylvie Hubac, côté culture, et Mme Catherine Moisan, côté éducation (*le Monde* du 9 avril). Pour la partie éducation, il comprend cinq conseillers : M. Jean Hébrard, conseiller de M. Michel Rocard à Matignon entre 1990 et 1991, M. Bernard Latarget, M. Jacques Ruffié, professeur au collège de France, M. Bernard Toulemonde, directeur des affaires générales au ministère de l'éducation entre 1982 et 1987, puis recteur à Montpellier et Toulouse, et M. Pierre Deyon, recteur de Strasbourg entre 1981 et 1991. M. Toulemonde est chargé des affaires scolaires et M. Deillon des affaires universitaires. Parmi les conseillers techniques et les chargés de mission, on note la présence de M. Jean-Claude Pompougnac, coauteur en 1990 du livre *le Barbare et l'Ecolier, la fin des utopies scolaires*, et celle de M. Alain Geismar, par ailleurs directeur du cabinet de M. Glavanny, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

TOULON. M. François Resch a été élu président de l'université de Toulon. Né le 3 avril 1942 à Marseille (Bouches-du-Rhône), diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Marseille et docteur ès sciences, M. Resch a effectué sa carrière au CNRS (1972) puis à l'université de Toulon où il est nommé professeur d'océanographie physique en 1980.

BIBLIOGRAPHIE

Les secrets du général

La politique éducative des années 60 et ses limites

TRENTE ans après les faits, il n'est pas fréquent de pouvoir suivre pas à pas le cheminement d'une décision, le jeu subtil des revirements et l'action des différents acteurs administratifs et politiques. Or, grâce aux témoignages rassemblés par l'Institut Charles-de-Gaulle, Antoine Prost, dans un chapitre passionnant de son dernier livre, *Education, société et politiques*, nous raconte presque *in vivo* comment s'est façonnée la politique d'éducation du général de Gaulle entre 1962 et 1968 et quel a été le rôle des différents acteurs, cabinets, ministres et conseillers.

C'est dans les années qui ont précédé l'explosion de mai 1968 que le système éducatif a vraiment pris sa forme actuelle, rappelle M. Prost. La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans date de 1959, la création des collèges d'enseignement secondaire (CES) de 1963, et la création des bacs de techniciens, qui vont considérablement faire augmenter le nombre de bacheliers, remonte à 1965 comme celle des IUT.

L'historien a pu reconstituer plusieurs conseils restreints ayant réuni, au fil des années 60, autour du général, M. Christian Fouchet, alors ministre de l'éducation nationale, Georges Pompidou, premier ministre, et M. Jean Capelle, directeur « de l'organisation et des programmes scolaires », une sorte de super-direction et le principal centre nerveux du ministère d'alors. Et l'on voit parfaitement comment se prennent ou s'enlisent les décisions, où se situent les marges de manœuvre des différents responsables, comment enfin l'initiative passe, tel un mistigri, de la Rue de Grenelle à Matignon puis à l'Elysée.

En 1963, l'idée du « collège unique » est en pleine maturation. Mais les résistances sont fortes, celles de Georges Pompidou notamment, qui, en bon normalien, ne se résout pas à voir disparaître les CEG (collège d'enseignement général), héritiers de l'ancienne filière du « primaire supérieur ».

Le débat principal porte sur *« l'orientation sélective des élèves »* à l'entrée et à l'issue du collège. Qui doit décider? Les élèves et leurs familles? Les professeurs? Un jury libre de toute pression? L'Elysée penche alors pour une procédure *« technocratique et autoritaire »*, révèle Antoine Prost. Sans état d'âme et en assumant parfaitement le côté très autoritaire de la formule. Dans le scénario qui a la faveur de de Gaulle, l'orientation à tous les niveaux de la scolarité se ferait en effet à partir d'un système de *numerus clausus* et c'est à des *« conseils d'orientation »* que reviendraient les décisions.

Pour le général, *« il n'y a pas à composer »* et il y va de l'intérêt national. De la même façon, pour lui, *« il n'est pas question de mollir sur les conditions exigées pour le succès au baccalauréat »*, dont on commence, au début des années 60, à se demander comment il va absorber la masse grandissante des jeunes scolarisés. Le général ne tergiverse pas, il est pour la sélection et il l'exprime sans détour : *« Le but à atteindre est de faire du baccalauréat un examen assez rigoureux pour empêcher que les facultés ne continuent à être, comme elles le sont, encombrées d'étudiants inaptes à l'enseignement supérieur*, écrit-il en 1965. (...) *Il est déjà évident que la suppression de l'examen probatoire* [en fin de première] *a aggravé beaucoup l'invasion des classes terminales et, de ce fait, accru la menace de submersion des facultés. »*

« Un débat irréel »

Difficultés techniques et réticences politiques mêlées font que, à l'inverse, le ministère traîne les pieds. Qu'à cela ne tienne, le général crée, Rue de Grenelle, un secrétariat général dirigé par M. Pierre Laurent dont la mission est, très clairement, de « doubler » le ministre Christian Fouchet. Car de Gaulle s'impatiente. Il convoque d'ailleurs un conseil restreint sur l'accès à l'enseignement supérieur pour... le 4 avril 1968. Plusieurs formules sont envisagées et l'on se demande s'il convient de mettre en place des jurys intérieurs ou des jurys extérieurs aux établissements! Et pas question, bien sûr, d'envisager un système de recours en cas de contestation des décisions. Débat, *« dramatique et irréel »* à cette date, souligne Antoine Prost...

L'idée *« d'orientation sélective »* sera évidemment emportée par la tornade de mai 68. La décision politique aura trop tardé, analyse Antoine Prost, les enjeux véritables auront été identifiés trop tard et de façon trop floue. Surtout, conclut l'historien, le mouvement social s'avère plus fort que la volonté politique. Dans le contexte d'explosion scolaire des années 60, instaurer une sélection s'inscrivait trop à contre-courant : *« La mesure n'était pas seulement techniquement difficile à mettre au point, elle devenait politiquement inconcevable. »*

Une interrogation centrale parcourt ce livre d'un historien qui, à plusieurs reprises, a *« pris parti dans les politiques scolaires »* puisqu'il fut, notamment, chargé de mission auprès de Michel Rocard de mai 1988 à septembre 1990 : *« L'inertie du système est-elle insurmontable? Quelles marges s'offrent à l'action des responsables? Bref, que peut-on changer dans l'éducation nationale? »*

A l'issue de la période gaullienne, seul le mouvement de démocratisation est acquis. Les autres questions, celles qui nourrissent l'actualité scolaire d'aujourd'hui – quelle orientation, quelle architecture des filières? – sont déja posées, mais les réponses se heurtent à la capacité de résistance du corps social. Antoine Prost lui-même ne risque pas de réponses. Est-ce parce qu'il est finalement convaincu, sa double expérience aidant, que la marge de manœuvre, aujourd'hui comme au temps du général, est extrêmement faible.

CHRISTINE GARIN

▶ *Education, société et politiques*. Par Antoine Prost. Le Seuil, 226 pages, 130 F.

COURRIER

La représentativité de QSF

J'ai été très surpris par votre commentaire, dans *le Monde* du 9 avril, indiquant que l'association Qualité de la science française (QSF) *« menace de disparaître »* avec 4 % des voix du collège des professeurs [lors des récentes élections au Conseil national des universités].

La réalité est tout autre : les listes soutenues par notre association, présentées dans 19 sections sur 52, y ont obtenu 39 % des voix. Par ailleurs, selon notre doctrine, notre association n'a pas opposé de listes aux listes indépendantes qui se sont présentées dans la plupart des autres sections. Nos 19 listes ont recueilli 14 % des voix de l'ensemble des professeurs des 52 sections et sont arrivées dix fois en tête.

Si vous voulez avoir une image précise de la représentativité de QSF, vous pouvez aussi vous référer aux élections récentes (mars) au conseil scientifique du CNRS, où sont électeurs tous les enseignants du supérieur, les chercheurs et les techniciens du CNRS. Nos listes ont obtenu 17 % des voix dans l'ensemble des collèges (y compris celui des IATOS, où nous ne sommes guère implantés) et même 25,5 % dans celui des professeurs, nous plaçant en troisième position derrière les syndicats de la FEN, additionnés, et le SGEN, mais devant les syndicats autonomes.

PIERRE MERLIN
président de l'association Qualité de la science française.

[Les résultats des élections au CNU que nous avons publiés sont les résultats officiels rendus publics par le ministère de l'éducation nationale. Lequel confirme que les listes présentées par l'association Qualité de la science française ont recueilli 4 % des voix (et 20 sièges) dans le collège des professeurs et 3 % des voix (et 17 sièges) dans le collège des maîtres de conférences. Le ministère précise qu'il a – logiquement – classé en « divers » les listes non explicitement présentées par QSF.]

Bataillons disciplinaires

Faut-il faire bon marché du français parce qu'on parle, au demeurant avec pertinence, des sections bilingues? M. Maillard (*le Monde* du 26 mars 1992) évoque les sections bilingues dans lesquelles les élèves recevront *« un enseignement disciplinaire »* dans la langue concernée!... Réservons *« disciplinaires »* aux bataillons du même nom, pas aux sections... même bilingues. Disons plutôt que l'enseignement de la discipline sera dispensé dans la langue (étrangère) concernée.

ANDRÉ BOULAT,
Paris.

LÉGION D'HONNEUR

Nous terminons la publication de la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* du dimanche 19 avril 1992 (*le Monde* du 21 et 22 avril).

Affaires sociales et intégration

Sont promus *commandeurs :*

Mme Marguerite Filbert, épouse Mutterer, vice-présidente du Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés ; M. Georges Optat, trésorier général de la Fédération nationale de la mutualité française.

Est promu *officier :*

M. Roger Bourgeois, administrateur d'organismes sanitaires et sociaux.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Pierre Angot, président d'une union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales ; Marcel Atlan, conseiller technique du président général de la mutualité de la fonction publique ; Jean Billaudaz, vice-président d'une union départementale des associations familiales ; Marius Bonnet, président d'honneur d'une union départementale mutualiste ; l'abbé Michel Brion, président d'honneur d'une mutuelle ; Roger Desbois, président d'une société mutualiste ; Mme Jeannine Goumand, épouse Barberye, chef de service à l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Jacques Guibert, ancien médecin-conseil, chef du service médical d'une caisse primaire d'assurance-maladie ; Fernand Rigola, président de l'association Les Mains du cœur.

Santé et action humanitaire

Sont promus *officiers*

MM. Pierre Colson, chirurgien honoraire des hôpitaux de Lyon ; Pierre Marois, professeur de dentisterie opératoire ; Henri Péquignot, professeur honoraire des universités ; Alek Prochiantz, chirurgien.

Sont nommés *chevaliers :*

M. Guy Ben Hamou, professeur des universités, Alain Cabanis, professeur des universités ; Gérard Cathelineau, professeur sans chaire des universités ; Mlle Marie Ceccaldi, infirmière ; MM. René Chalanset, ancien médecin spécialiste ; André Coudert, praticien hospitalier dans un centre hospitalier universitaire.

Mme Nicole Dortoux, épouse Cellier, directrice de clinique; MM. Raymond Etienne, président d'Emmaüs France; Maurice Forgeaud, ancien médecin spécialiste; Antoine Marchetti, membre du Collège français de pathologie vasculaire et de la Société de phlébologie; Théodore Pierotti, ancien praticien hospitalier d'un centre de lutte contre le cancer; Christian Régnier, médecin-chef de service d'un hôpital maritime; Mmes Lucienne Richer, épouse Louvel, responsable honoraire d'associations à caractère social et humanitaire; Anne-Marie Rossez, épouse Montalescot, ancienne surveillante générale d'hôpital.

Ville

Sont nommés *chevaliers:*

MM. Paul Barbarin, maire du Portel; Marceau Batteux, secrétaire général de la mairie de Fourmies; Georges Brenner, secrétaire général de la ville et directeur général de la communauté urbaine du Mans; Pierre De Rosa, délégué national de la Fédération nationale des Francas; Mme Martine Frachon, membre du Conseil économique et social; MM. Pierre Giersch, premier adjoint au maire de Sélestat; Lucien Lanternier, conseiller municipal de Gennevilliers; Jacques Leport, adjoint au maire de Versailles; Christian Massinon, sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet du Rhône; Jean-Paul Pfister, chargé de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur; Alfred Soriaux, ancien adjoint au maire de Lens.

Départements et territoires d'outre-mer

Est promu *commandeur:*

M. Robert Rose, dit Rosette, ancien vétérinaire à la Martinique.

Est promu *officier:*

M. Henri Boissery, ancien directeur adjoint d'une banque en Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jean-Laborde Bakélé Abdallah Mamy, président du comité régional olympique et sportif de Mayotte; René Kern, secrétaire général de la préfecture de la Guyane; Marcel Rodigneaux, directeur général de société à la Guadeloupe; Claude Sautron, exploitant agricole à la Réunion; Mme Martine Teperman, épouse Ulmann, directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer au ministère.

Recherche et espace

Sont promus *commandeurs:*

MM. Robert Chabbal, directeur à l'organisation de coopération et de développement économiques; Jean Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres, professeur honoraire au Collège de France.

Sont promus *officiers:*

MM. Roger Lacroix, professeur honoraire à l'Ecole nationale des ponts et chaussées; Albert Messiah, conseiller scientifique auprès d'un établissement de recherche; Jean-Charles Vienot, directeur de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement.

Sont nommés *chevaliers:*

MM. André Berkaloff, professeur des universités; René Ginouves, professeur à l'université Paris-X; Jean Lefèvre, directeur au Commissariat à l'énergie atomique; Mme Marthe Melguen, directeur du centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer à Brest; MM. Gérard Orth, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique; René Pellat, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique; Philippe Waldteufel, directeur de la direction scientifique et technique du ministère; Francis Wallart, délégué régional de la recherche et de la technologie pour le Nord-Pas-de-Calais.

Postes et télécommunications

Sont promus *officiers :*

MM. Guy Anizon, contrôleur général à La Poste ; Gilbert Dennery, ingénieur général à l'administration centrale ; Jean-Claude Lavenir, délégué général d'un syndicat de télécommunications.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jean Arnould, directeur régional de France Télécom Rhône-Alpes Boris Fostoff, président-directeur général d'une société ; Gabriel Gourin, président de la Fédération des sociétés philatéliques françaises ; Philippe Grall, directeur du service de recherche technique de La Poste ; René Menet, directeur régional de France Télécom de Picardie ; Gérard Métais, ingénieur en chef à la direction opérationnelle de France Télécom de Bagnolet ; Jean-Jacques Pascaud, directeur à La Poste ; Philippe Pattou directeur à la délégation Nord-Ouest de La Poste ; Pierre Ramat, ingénieur en chef au Centre national d'études des télécommunications ; Jérôme Rémy, ingénieur général à France Télécom ; Abram Tedesco, président-directeur général d'une société.

Jeunesse et sports

Sont nommés *chevaliers :*

M. Philippe Boisse, ancien champion olympique à l'épée ; Claude Grente, président d'un comité départemental olympique et sportif ; Mme Micheline Ghazarian, née Ostermeyer, ancienne championne olympique du lancer du disque et du poids.

Anciens combattants et victimes de guerre

Est promue *commandeur :*

Mme Baptistine Augustin-Thierry, ancienne présidente du comité d'action féminin de l'Union nationale des combattants UNC, UNC/AFN.

Sont promus *officiers :*

M. Albert Semissi, membre du comité directeur de Paris de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance ; Mme Eugénie Valde, épouse Gemahling, secrétaire général de l'Association des anciens de la défense de la France ; M André Zenoni, délégué de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Marcel Bideau, secrétaire général de l'Association de la Moselle des anciens combattants français évadés de France, internés en Espagne ; Maurice Bourey, vice-président national et président régional de l'Amicale des anciens marine-Dunkerque ; Pierre Deshayes, secrétaire national de l'Amicale des anciens du 36e régiment d'infanterie ; Henri Forest, président départemental de l'Association des anciens de la 2e DB ; Jean-Marie Jund, membre du Comité national et président départemental de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ; Auguste Letessier, membre d'un comité directeur départemental de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ; Jacques Marburger, membre du conseil et du bureau de l'Association des anciens de la Résistance juive en France ; Bernard Truong Van Ké, président d'honneur et fondateur de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre de l'équipement de Paris.

Contingent des déportés et des internés de la Résistance

Sont promus *officiers :*

M. Lionel de la Haye Saint-Hilaire, interné-résistant ; Mme Georgette Gérard, internée-résistante ; M. Robert Sheppard, déporté-résistant.

Sont nommés *chevaliers :*

Mme Madeleine Gouache, épouse Salomé, internée-résistante ; MM. Alfred Grimault, interné résistant ; Marcel Le Roux, interné-résistant ; Basile Menon, interné-résistant ; Marcel Mourault, interné-résistant ; Jean Moyse, interné-résistant ; Jacques Sinou, interné-résistant.

FIN

PARIS EN VISITES

JEUDI 23 AVRIL

«Sept des plus vieilles maisons de Paris», 10 h 30, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

«Le palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement», 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

«L'Opéra, triomphe du Second Empire», 11 h 15, hall, à droite (Approche de l'art).

«Les Lautrec de Lautrec, à la Bibliothèque nationale», 11 h 30, 58, rue de Richelieu (M. Hager).

«*La société aristocratique* et son raffinement au dix-huitième siècle au musée Cognacq-Jay», (groupe limité à 18 personnes), 14 h 30, 8, rue Elzévir (Monuments historiques).

«Jardins et cours de Belleville Ménilmontant», 14 h 30, métro Place-des-Fêtes (Paris pittoresque et insolite).

«Exposition : l'art des Fang du Gabon», 14 h 30, fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (Le Cavalier bleu).

«Les «singeries rocaille» de l'hôtel de Rohan et l'exposition «Voyages aux îles françaises d'Amérique», 14 h 30, 87, rue Vieille-du-Temple (C. Merle).

«L'Hôtel-Dieu et la médecine autrefois», 14 h 40, entrée Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

CONFÉRENCES

Avenue Corentin-Cariou (plateau des sports), 16 heures : «L'escalade en compétition», avec J. Lemoine (Cité des sciences et de l'industrie).

Centre national des lettres, 53, rue de Verneuil, 18 h 15 : «Nous et les autres : cette terre que nous partageons», par T. de Beaucé (Sauver les documents en péril des bibliothèques françaises).

Institut catholique, 21, rue d'Assas, 18 h 30 : «La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C. S. C. E.) vue de Moscou», par A. Kriegel (Les Grandes conférences de Paris).

292, rue Saint-Martin, 18 h 15 : «Gérer les risques... saisir les opportunités dans l'entreprise», débats animés par M. Saint-Paul (Conservatoire national des arts et métiers).

104, rue de Vaugirard, 19 heures : «Plus je proteste, plus j'espère. Ce qui fait courir Mme le Proviseur», avec M. Genzbittel (Le Forum).

54-56, avenue de la Grande-Armée, 20 h 45 : «Identité catholique, identité protestante», avec A. Frossard, J. Carbonnier, Mgr P. Guiberteau et le Pasteur L. Gagnebin (Eglise réformée de l'Etoile).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

PP. Paris RP — 201 MON 01

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



FORMATION PROFESSIONNELLE

THE AMERICAN UNIVERSITY OF PARIS

département de formation permanente

Une nouvelle profession pour un nouveau siècle : Assistant juridique

* Formation d'Assistant juridique permettant d'exercer dans des Cabinets et Compagnies Internationales en Europe ou aux États-Unis.
* Programme de droit français des affaires ou de droit français enseignés en français et de droit du commerce international et de la CEE enseigné en anglais.
* Assister à une session d'information gratuite à Paris les 14 ou 26 mai à 18 h 30 ou le 16 mai à 10 heures.
* Pour réserver votre place et obtenir une brochure gratuite contactez :

The American University of Paris,
The Institute for Paralegal Studies
96, rue Saint-Dominique, 75007 Paris
Tél. : 45-51-64-58 - Fax 45-51-56-20

DEMANDES D'EMPLOIS

COMMUNICATION-PROMOTION

Jeune femme 26 ans, vive et méthodique, Bac + 3. Quatre ans d'expérience, cherche poste à responsabilité. Entreprise ou agence. 46-51-79-65 (répond.).

CONTR. DE GESTION 27 ans, efficace, sens resp., ch. 75, R.P. Libre immédiat. 48-56-81-72 (répondeur).

F., 39 ans, directrice littéraire (jeunesse) puis éditeur (beaux livres internationaux), 12 ans d'expérience livres d'art, catalogues d'exposition, cherche poste similaire. Tél. : 42-04-73-64 (plus répondeur).

H., 27 ans, bac + 5 Dauphine, Eco.-Fin., exp. prof. de 3 ans (+ VSN Singapour), ch. poste de chargé d'études ou communication, banque, édition, presse, mécénat. Très bonne cult. gén. et qualit. rédac. Très motivé. Disponible 1er juin 92. Ouvert à toutes propositions. 40-38-12-03 (après 19 h).

H. 39 ans, Doc. Sc. Po., CNRS, Maît. droit, lic. hist.-géo., ch. poste resp. en comm., format. édition, pub. Sous réf. nº 8511, *Le Monde Publicité*, 15-17, rue du Col.-P.-Avia, 75902 Paris Cedex 15.

J. F. 31 ans, dyn. et très motivée. DESS de comm. int. angl/russe, 7 ans d'expérience, rech. poste de responsable marketing. Tél. : 48-74-90-14.

J. F. 28 ans, MBA parfaitement bilingue, 6 ans passés aux USA, cherche emploi en communication. Relations publiques pour le devenir de produits en Europe. T. 60-47-08-73, F. 60-46-58-76.

Jeune homme 28 ans Maîtrise de Sciences Nat. et 3e cycle de management. Expérience de la négociation d'affaires. Étude de la création d'un cabinet de conseil en environnement. Recherche poste de chargé de mission. Tél. : (16) 35-70-72-73.

JF, diplômée école de commerce (ESG), trilingue, allemand-anglais, recherche emploi. Tél. : 41-10-99-75

J.H. 35 ans, cadre financier, sérieuses références, ch. poste de SECOND D'AGENCE au sein d'établissement soucieux de se développer. Téléphoner au 40-55-02-39.

capitaux propositions commerciales

Entrepr. pr la production d'eau thermale et minérale (Autriche), en pleine activité, en dévelop., ch. participat. Achat poss. Écr. à : Postamt Graz 8013/ Kennwort « Mineralwasser », Autriche.

automobiles

ventes

de 5 à 7 CV

Vends Mercedes Diesel. Année 1981. Mot. 70 000 kms. Prix : 45 000 F. Tél. : 48-22-95-55.

plus de 16 CV

Vd Pontiac Transport. T.B.E. Bleu métal., an. 91, 17 cv. Tél. H.B. : 48-04-53-24. 128 500 F.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles » écrit le guide Paris pas cher, ts bijoux or, ttes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle bd des Italiens 4, ch. d'Antin, magasin à l'ÉTOILE, 37, av. Victor-Hugo. Autre gd choix.

BIJOUX ANCIENS

ET BAGUES ROMANTIQUES BILLET 19, rue d'Arcole, Paris-4e Tél. : 43-54-00-83.

Cours

MATH +

Centre d'enseignement privé organise deux stages intensifs en MATH et PHYSIQUE-CHIMIE. De la 6e à la terminale. Dates : du 27 avril au 1er mai et du 4 au 8 mai. Durée : 10 heures. Prix : 850 F TTC. Inscriptions : 44-85-90-85.

Étudiante BAC + 4. Propose suivi scolaire sérieux : de la primaire, à la terminale. Prépare aux examens du Bac : Français + Anglais. Tél. : 46-38-94-22.

Échange

Étudiante allem. échange appt à Berlin contre appt à Paris du 15 sept. 92 au 15 juil. 93. T. 42-45-31-07

Jeune fille au pair

AU PAIR INTERNATIONAL recherche JEUNES FILLES, min. 18 ans, aimant les enfants pour les contacts suivants :

FLORENCE (Italie) : 1 an à partir de mi/mai.

ROME (Italie) : 1 an à partir de juin.

FLORENCE - LONDRES - MÉRIBEL pour 2 jeunes filles pour 1 an à partir de mi/mai.

TURIN (Italie) pour 1 mois ou plus. Si possible tout de suite.

HONGKONG pour 1 an à partir de fin juillet.

DANEMARK pour 1 an à partir de juillet.

Tél. CAROLYN (1) 34-93-00-26 EVELYNE (1) 44-49-04-96

biographie

Recherche informations sur MAURICIA DE THIERS, alias MAURICIA COQUIOT, née Anaïs, Mauricia BETANT (1880-1964), en vue biographie. Elle fut : artiste de cirque, (autobolide, bilboquet humain), femme du critique d'art Gustave COQUIOT, maire d'Othis (Seine-et-Marne).

Écrire à : ALAIN WOODROW *LE MONDE*, 15, rue Falguière. 75501 Paris Cedex 15 ou Tél. 40-65-27-89.

Éditions

Éditeur ch. manuscrits : essais, littérat., poésie. Éditions EG NAR 62190 LACOUR

Expositions

SURVILLIERS (Val-d'Oise)

BROCANTE 1er MAI

Renseignements : Tél. : 16 (1) 34-68-26-00

Séjours linguistiques

LONDRES. Ttε l'année, adultes, ou écoliers à partir 2 800 F, 2 sem. (cours + 1/2 pension). Pour tt rens. en franç./anglais. Tél./Fax (19) 448-1-464-18-83

Stages

Stage 3 mois communication pour étudiant(e). Possédant bon niveau allemand, connaissance traitement de texte (ocial). Disponible. Motivé(e). A Meaux. Tél. 64-38-33-65, M. Dian.

Tableaux

RESTAURATION DE TABLEAUX DEVIS GRATUIT TÉL. : 47-34-61-81

Vacances Tourisme Loisirs

VACANCES EN IRLANDE Venez découvrir l'Irlande profonde au Connemara. Vous pourrez séj. chez M. et Mme COYNE à EIRU-LODGE, à 12 km de CLIFDEN. Pour 100 FF par nuit, douche et petit déj. irlandais. Écr. ou tél. à M./Mme COYNE Eiru-Lodge, Moyard Connemara, IRLANDE T. (19) 353-95-41159

ENTRE NIMES ET MONTPELLIER au GRAU-DU-ROI (30) Particulier LOUE STUDIO plain-pied, tout confort avec petit jardin. 100 m de la plage, tous commerces très proches. Coin très agréable. Juillet : 6 000 F. Tél. au : (16) 75-56-55-38.

Home d'enfants à la montagne (Jura 900 m altitude près frontière suisse)

PRINTEMPS-ÉTÉ

Agrément Jeunesse et Sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIe, confortablement rénovée. 2 ou 3 chbres avec s. de bns, wc. Située au milieu des pâturages et forêts. Accueil volont. limité à 15 enfts, idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale et chaleur. Activ. : VTT, jeux collect., peinture s/bois, tennis, poney, initiat. échecs, fabric. du pain. 2 080 F semaine/enfants. Tél. : (16) 81-38-12-51.

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

1er arrdt

Rue du Pont-Neuf, 3 pces 75 m², poutres, cheminée, 3e ét. + studio mitoyen de 25 m². 3 900 000 F ANJOU, 42-65-09-99.

2e arrdt

Quartier MONTORGUEIL Petit 2-3 PCES, très calme. Ancien grenier rénové dans ancien hôtel part. 17e s. 1 250 000 F. 42-36-33-79.

3e arrdt

MARAIS. DUPLEX Liv., 4 chbres, pierre de t. Asc. MARNIER : 47-58-23-90.

MARAIS, TURENNE. BEAU 2 PIÈCES sur rue. 63 m². TOUT CONFORT, asc. 1 450 000 F. 48-04-35-35.

160 m² + TERRASSE 3 400 000 F. Alpis, 42-72-70-81.

4e arrdt

LES ATELIERS DU MARAIS
HOTEL DE VILLE LIVRAISON 4e TR. 1992 Du studio au 4 pièces. Terrasses, parkings.
45-72-50-50
ELMER DWIGHT EDOUARD

HOTEL DE VILLE. Imm. récent. Dble liv. s/rue piétonne, 4 portes-fenêtres, terrasse 20 m². Asc., park. 1 420 000 F. 48-04-35-35.

5e arrdt

Censier la Clef, gd 2 pces, 70 m². Charme, poutres, impeccable. HK 43-36-12-13.

CENSIER STUDIO, 3 PIÈCES IMMEUBLE RÉNOVÉ. Appts prêts à habiter. 42-89-50-57.

6e arrdt

ST-PLACIDE. 6e ét., asc.
STUDIO 490 000 F
Tt confit. CLAIR, CHARME. Bon imm. 45-66-43-43.

ST-GERMAIN. 2 P. 40 m², ref. neuf. Bel imm. 4e ét., asc. S/cour, très clair. 1 550 000 F. 42-89-24-63.

CHERCHE-MIDI. 5e étage. STUDIO, cuisine, s. d'eau. 680 000 F. 45-67-95-17.

ODÉON. Imm. ancien. Vue. 4e ét., 2 PCES, cft, poutres. 890 000 F. 45-67-95-17.

7e arrdt

Mº VANEAU Salon, s. à manger, 3 chbres. En duplex. Luxe. Et. élevé. Partic. : 45-66-69-01.

INVALIDES. Superbe imm. Local 30 m², loué 48 000 F/an. 580 000 F. AIM : 42-78-40-04.

Mº BAC. Pierre de t., asc. Sud-ouest, 140 m², service. A ref. Urgent. 43-35-18-36.

8e arrdt

RUE DE BERNE. A SAISIR
2 PCES, 42 m². 870 000 F
6e ét., asc. VUE, SOLEIL. CASSIL : 45-66-43-43.

CATHERINE MAMET
31, rue de Naples, Paris-8e Propose DU STUDIO AU 6 PIÈCES 7e, 8e, 16e NORD, 17e ET AUTRES Mais tout d'abord, expliquez-nous vos besoins, nous pourrons y répondre ensemble.
VOUS VOULEZ VENDRE VOUS VOULEZ ACHETER TÉLÉPHONEZ-NOUS AU
45-22-66-66

ST AUGUSTIN
140 m² + grand balcon, 5e ét., asc., bel immeuble. 42-89-50-57.

10e arrdt

CHATEAU-D'EAU EXCEPTIONNEL 2 PIÈCES, cuis., salle de bains, w.-c. 399 000 F. Créd. total. 48-04-08-60.

11e arrdt

NATION. Près métro. 2 PIÈCES. Cuis., tt conft, 2e ét. Clair, digicode, chauff. indiv. Fbles ch. 415 000 F. Crédit. 43-70-04-64.

BASTILLE. Superbe vue, 3-4 P. + serv. 42-78-40-04. A.I.M., 23, bd Henri-IV.

Près PL. VOLTAIRE. 2 P. 50 m² + balc. 11 m². Stand. Vue exceptionnelle, ét. élevé. Bien conçu. Parking. 1 260 000 F. 43-61-88-36.

12e arrdt

Mº PTE-DORÉE. Dans résid. b. std. Superbe 4 P. (106 m²). Prestations luxe. 2 000 000 F. IMMOSOULT : 46-28-06-33

13e arrdt

13e Gobelins, récent 83 m², 3/4 pces sur jardin. Plein sud tt cft, 2 480 000 F. Parking possible. Particulier. Tél. : 43-37-51-61.

Butte-aux-Cailles, ds quartier pittor. au charme provinc., sup. appt 72 m², 7e ét., asc. Gd séj., 2 ch., cuis. éq., s.d.b., dchs. Terr. 28 m², balc. 10 m². Sud, calme, caract. A.S.M. : 48-24-63-66 ; le soir jt w.-e. 42-40-35-94.

TOLBIAC. PATAY. 6e ét., asc. 3 P., bon plan, cft, vue. 980 000 F. 45-67-95-17.

14e arrdt

RUE DU CHATEAU BEAU 2 PIÈCES, tout conft. Parquet. Pierre de taille. DOUBLE EXPOSITION 990 000 F. 45-66-01-00.

BEL IMM. PIERRE DE T. Ascenseur
2 PCES et 3 PCES Surfaces aménageables.
A PARTIR 19 000 F/m²
Visite mercredi et jeudi de 14 heures à 17 heures. 5, RUE POIRIER-DE-NARCAY.

MAISON A DENFERT 5-6 P., 120 m², charme, jard. LITTRE : 45-44-44-45.

VILLA ELMER
RUE DE L'EURE Studio, 3/4 p. Duplex plein ciel avec vue, terrasses, parkings. Livraison 4e trim. 92
45-72-50-50
ELMER DWIGHT EDOUARD

RUE D'ALÉSIA. Angle rue des Plantes. Pierre de t. 4 PCES, sur rue, 3e ét., asc. Imm. d'angle. Tout confort. 1 650 000 F. 48-04-84-48.

ARAGO. Grand stand. Dern. ét./jard. 3-4 P. 125 m². 2 bns. RARE. Box. 43-35-18-36.

AV. DE L'OBSERVATOIRE. 2e ét. 5 P., serv., balcon. 4 200 000 F. Feuru. 45-67-95-17.

15e arrdt

MONTPARNASSE 2 PCES, TOUT CONFORT. CLAIR, SUD. Imm. ravalé. 980 000 F. 45-66-01-00.

PROX. CH.-DE-MARS BEAU 4 PCES. Expo. Ouest. SUR JARDIN. STANDING. 2 800 000 F. 45-66-01-00.

BOUCICAUT BEAU 2 PCES. Etage élevé. Imm. récent, STANDING. VUE DÉGAGÉE. 1 460 000 F. 45-66-43-43.

LA MOTTE-PICQUET VILLAGE
Un bel immeuble de standing à l'orée du Village suisse. STUDIO, 2, 4 et 5 PIÈCES. Livraison 4e trimestre 1992. J.N. Commercialisation
(1) 40-89-00-00
7 jours sur 7.

16e arrdt

PORTE SAINT-CLOUD Bel immeuble. STANDING.
STUDIO 28 m². 360 000 F
Parfait état. 45-66-43-43.

TROCADÉRO 90 m², 4 pces, 5e ét., asc. Bel immeuble. Vue. 42-89-50-57.

17e arrdt

Mº GUY-MOQUET COQUET STUDIO s/rue. Kitchen., salle de bains, w.-c. 3e étage sur rue. 255 000 F. 48-04-84-48.

19e arrdt

AVENUE SIMON-BOLIVAR Bel immeuble. Digicode. STUDIO. Coin cuis. Tt cft. 1er ét. 319 000 F, crédit. 43-70-04-64.

20e arrdt

MÉNILMONTANT. DUPLEX style loft, 90 m². Terrasse. 1 500 000 F. 46-31-51-10.

78-Yvelines

CHATOU 78	RENE COTY 14ème
3 pièces	2 pièces duplex
double séjour, 1 ch.	1.580.000 F.
1.520.000 F.	parking possible
parking compris	47.73.51.26
34.80.65.53	

AAAPL

BOUGIVAL
2 APPARTEMENTS DANS HOTEL PARTICULIER avec parc et piscine.
4 PIÈCES 3 chambres + séjour 42 m², balcons. Prix : 2 750 000 F.
4 PIÈCES 3 chbres + séj. dble 51 m² + terrasse 80 m². 3 100 000 F + box pour chaque appart.
46-51-43-00
ou visite sur place sam. 25, de 13 h 30 à 18 h 30 : 31, rue du Chemin-de-fer.

91 - Essonne

VERRIÈRES-LE-BUISSON TRÈS URGT CAUSE DÉPART. Dans parc, 4 P., 75 m², 3e ét. ss asc. Séj., 3 ch., loggias, cave, park. Prox. commerces. 1 000 000 F. 60-11-66-92.

92 Hauts-de-Seine

COURBEVOIE
2-3 PIÈCES 50 m² + balcon. Immeuble neuf Façade pierre 1 400 000 F. Appartement témoin décoré. Visite sur place : 102, bd Saint-Denis. De 14 heures à 19 heures.
46-67-77-87

BOULOGNE 165, rue Gallieni.
LES TERRASSES
Imm. neuf, façade pierre. 3 PCES, 67 m² + terrasse 22 m². Sud. 2 000 000 F. Livraison 2e trimestre 92. Réalisation SOGEPROM. Visite appt témoin week-end ou RV : JN Commercialisation.
40-89-00-00

93 Seine-Saint-Denis

SAINT-DENIS Cause départ retraite en septembre. Part. vd 2 P. cuis., s. de bns, 35 m². Près tramway. Tél. 48-26-12-81, ap. 18 h.

94 Val-de-Marne

VINCENNES. Dans H.P. Appt prestige, parquet, cheminées, vitraux. 180 m², triple récept., 2 ch. Jard. priv. Gar. 4 300 000 F. 47-38-32-08 ou 64-26-35-98.

« LES TERRASSES DE JOINVILLE » Imm. villa grand standing. 3 duplex 140 m², terr.-jard. 100 m², 75 m² et 55 m². 19 000 F le m² moyen. Loft 138 m². Jardin 85 m². 16 600 F le m² moyen. Livraison juillet 1992. Documentation et R.V. : Immo Marcadet, 42-52-01-82.

Province

APPT TYPE VILLA SUR TOIT. Le privilège de la plus belle situation intra-muros d'AVIGNON. Vue 360°, 180 m² hab., 50 m² terr., garage, 2 caves. 3 MF.
ACTUA : 90-51-54-98

A Noglet Biarritz. Jard. d'Arcadie, vends F2 sud, 55 m², terr. 25 m², cave, parc 10 ha, pisc., tennis. Tél. : 42-02-54-57.

DEAUVILLE Dans immeuble résidentiel, part. vd beau STUDIO, prox. Hôtel Royal, 150 m plage. 27 m² habit., 19 m² jard. privé. Park., cave, tt cft. Etat impecc. 43-59-89-74, matin.

appartements ventes (suite)

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. 48-73-48-07.

VOUS DÉSIREZ VENDRE UN BIEN IMMOBILIER Adressez-vous à un professionnel FNAIM Immo-Marcadet 42-52-01-82 88, rue Marcadet, Paris-18e FAX 42-55-55-55

locations non meublées offres

Paris

6e ARRONDT. Mº VANEAU STAND. Récent. BEAU 2 P. tt cft. Parfait état. 4e ét. s/jard. Parking. 7 500 + ch. CASSIL : 45-66-43-43.

PAVILLON S/JARDIN PART. LOUE A ALÉSIA pavillon aménagé 80 m² env. + atelier + jardin. 11 800 F + charges. Tél. : 43-27-65-54 après 20 heures.

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur du journal recherche 2 PIÈCES, Paris (5e, 6e, 14e ou 15e arrondt). Tél. : 42-01-79-62.

EMBASSY SERVICE recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS et BUREAUX.
(1) 45-62-30-00

Journaliste « Le Monde » cherche appartement 2-3 pièces. De préférence proximité Montparnasse. 6 000 F ch. comprises max. Tél. : 45-48-89-11.

Couple retraité de province recherche pied-à-terre à PARIS : 2 pces, cuis., vraie salle de bains. Asc. 3 400 F mens., charges comprises. Tél. Paris : 42-49-59-00, prov. : (16) 94-78-39-62

appartements achats

EMBASSY SERVICE Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS, APPARTS DE HAUT DE GAMME, PARIS, RÉSIDENTIEL et BUREAUX.
(1) 45-62-16-40

Recherche 2 à 4 PCES Paris. Préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-35-43 même le soir.

MUTÉ A PARIS ACHÈTE COMPTANT STUDIO ou 2 PIÈCES. Etat indifférent. M. CLAUDE : 42-71-94-34.

VINCENNES. 100 m Bois et Château. SUPERBE MAISON DE MAITRE caractère, 10 P., état impeccable. Gar. 2 voit. Jardin/terrasse. 7 500 000 F. 48-04-35-35

locations meublées offres

Paris

RUE OUDINOT. 2e étage. Beau STUDIO, cft. 2 fenêtres. 3 600 F net. 45-67-95-17.

immeubles

PARMENTIER, 42-72-70-81
IMMEUBLE 260 m² R.d.ch. + 1 ét. A rénover. 3 900 000 F

maisons individuelles

VINCENNES. 100 m bois et château. SUPERBE MAISON DE MAITRE. Caractère. 10 P. Etat impecc. Garage 2 voit., jardin, terrasse. 7 500 000 F. Tél. : 48-04-84-48.

pavillons

MAROLLES-EN-BRIE VAL-DE-MARNE Villa 7 PIÈCES sur 900 m² terrain. Rez-de-ch. : séjour dble cathédrale, cheminée, 2 chambres, salle de bains, cuis. équipée, w.-c., buanderie. 1er ét. : 2 chbrs, s. de bns, dressing. Garage 2 voitures, terrasse 200 m². Quartier résidentiel, proche commerces, écoles, lycée, équipements sportifs, golf, tennis, centre équestre. Prix : 1 600 000 F. Après 19 h : 45-98-12-78.

fermettes

Proche Sully-s/Loire. Forêt Orléans, 130 km Paris Sud
FERMETTE RESTAUR. 8 PCES, tt cft, grenier, dépend. Sur un terrain 2 ha clos. 650 000 F. (16) 38-38-44-02.

FERMETTE aménagée Grand séjour, cuis., bains, w.-c., 2 chambres, chauff. cent., cave, grenier, dépendances, garage. 6 000 m². 480 000 F. Crédit possible. THYRAULT : (16) 86-74-08-12.

propriétés

A VENDRE. Magnifique propriété à LASNE, Belgique, 20 km sud Bruxelles, 3 bât. 1re qualité, parc 1 hectare, piscine couverte. 54 millions F belges. (19) 32-2-653-40-78 (soir). (19) 41-22-738-99-55. (19) 41-29-71-725.

terrains

COTE ATLANTIQUE GIRONDE BOMBANNES-MAUBUISSON T. à bâtir boisés. Loisirs. Entre lac et océan. GRISEL, Bordeaux. 56-44-06-07.

viagers

S/Bois Vincennes, soleil, calme, beau 3 pces + terrasse, occupé, 310 000 F + 4 500 F/mois. Viagers CRUZ. 42-66-19-00.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

bureaux

Ventes

CACHAN-CENTRE à 600 m du RER

ÉTAT NEUF (imm. 1989) au 2e ét. avec ascenseur, env. 220 m² + 4 park. ss-sol. 2 775 000 F + droit enregist.

SAVIGNY-LE-TEMPLE (77) face gare SNCF (RER 95) ds imm. NEUF de 3 000 m², env. 1 200 m² + 33 park. Divisibles et disponibles. 9 500 F HT/m², park. compris. Tél. fone. : 60-63-47-63

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** SARL - RC - RM Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

MAISONS-ALFORT (94). Louons 10 m² à 20 m² avec parkings. A 86, métro. 43-75-94-60.

fonds de commerce

Ventes

Rest. 675 m² + 2 HC, poss. 20 chbres. 120 km N.E. Paris. Tél. : (16) 26-52-31-11.

A CARCASSONNE (11000) Magasin motos-cycles, 130 m². loyer : 1 000 F/mois. Affaire très intéressante. Tél. : (16-1) 68-25-38-37.

Hôtels, bars, restaurants, tous commerces, mas, propriétés, maisons de village.
ACTUA : 90-51-54-98

CHELLES 77. Idéal pour franchise, cède 2 boutiques angle. Empl. 1er ordre, tt commerce 55 m² et 85 m². Bon C.A. Px à déb. 64-26-47-97 H.B.

CAUSE DÉPART VEND LIBRAIRIE 32 m², Paris. Presse poss. 400 000 F. 46-89-93-69.

COTES-D'ARMOR RÉGION ST-QUAY-PORTRIEUX à céder, 10 mn mer. Quincaillerie-Cadeaux. 110 m² + grand appartement. PRIX TRÈS INTÉRESSANT. Tél. soir : 16 (96) 70-16-06. ou 16 (96) 70-00-03.

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
1er ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 190 m², 5e étage terrasse, cave	10, rue du Mont-Thabor **SAGGEL – 44-86-45-45** Frais de commission	22 500 + 1 750 16 011
4e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 60 m², 1er étage Possibilité parking	15, bd Bourbon **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	3 640 + 900 2 891
5e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 59 m², rez-de-ch.	31, rue Claude-Bernard **AGIFRANCE – 43-03-44-05** Frais de commission	7 099 + 922 5 051
2 PIÈCES 56 m², 1er étage	31, rue Claude-Bernard **AGIFRANCE – 49-03-44-05** Frais de commission	7 242 + 875 5 153
3 PIÈCES 72 m², 1er étage	31, rue Claude-Bernard **AGIFRANCE – 49-03-44-05** Frais de commission	9 001 + 961 6 405
7e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 43 m², 2e étage parking	50, rue de Bourgogne **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	7 000 + 695 5 650
5 PIÈCES DUPLEX 131 m², 5e-6e étage	4, rue Félicien-David **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	18 500 + 900 14 275
5-6 PIÈCES 159 m², 1er étage	110, rue Saint-Dominique **SAGGEL – 47-42-44-44**	21 500 + 2 387
8e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 156 m², 2e étage Refait à neuf. Park.	10 *bis*, rue Paul-Baudry **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	22 600 + 3 685 3 685
3 PIÈCES 60 m², rez-de-ch.	6, rue Jean-Goujon **AGIFRANCE – 49-03-44-05** Frais de commission	7 000 + 922 4 981
11e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 100 m², 4e étage Parking	1, rue Pelée **LOC INTER – 47-45-15-58** Frais de commission	9 263 + 750 6 966
12e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES, IMM. NEUF 93 m², 3e étage	20 *bis*, rue Sibuet **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	9 400 + 757 7 862
5 PIÈCES, IMM. NEUF 109 m², 1er étage	20 *bis*, rue Sibuet **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	11 000 + 840 9 110
3 PIÈCES 74 m², 11e étage cave	18 *bis*, bd de la Bastille **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 057 + 1 011 5 734
4 PIÈCES 88 m², 8e étage cave, parking	66-68, cours de Vincennes **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	7 411 + 1 463 5 274
14e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 52 m², 7e étage cave, parking	47, rue Froidevaux **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 500 + 860 3 914
3 PIÈCES 68 m², 1er étage parking	199-201, avenue du Maine **LOC INTER – 47-45-14-65** Frais de commission	6 400 + 567 4 879
15e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 124 m², 8e étage cave, parking	88, rue de la Fédération **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	15 500 + 2 200 11 090
7 PIÈCES 201 m², 6e étage cave	37, rue Lowendal **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	19 150 + 2 650 13 627
3-4 PIÈCES 87 m², 2e ét., park.	21, rue des Cévennes **SAGGEL – 47-42-44-44**	8 000 + 922
3 PIÈCES, IMM. NEUF gd standing. 91 m², 3e ét.	10 *bis*, av. de Lowendal **SAGGEL – 47-42-44-44**	13 650 + 1 706
4-5 PIÈCES, IMM. NEUF grand standing 158 m², 1er ét., park.	20 *bis*, av. de Lowendal **SAGGEL – 47-42-44-44**	21 250 + 2 901
5-6 PIÈCES, IMM. NEUF 200 m², 1er ét., park.	8, place de Breteuil **SAGGEL – 47-42-44-44**	30 000 + 2 732
16e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 38 m², 4e étage cave	94, bd Flandrin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 560 + 350 3 345
17e ARRONDISSEMENT		
2-3 PIÈCES 56 m², 3e étage cave	6, rue Mariotte **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	7 000 + 880 4 981
4 PIÈCES 107 m², 6e étage	175, bd Pereire **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	14 500 + 1 570 10 318
3 PIÈCES 60 m², 3e étage	23, rue des Moines **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	4 315 + 230 3 375
4-5 PIÈCES 140 m², 2e étage	7, rue Théodore-de-Banville **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	12 420 + 1 467 9 215
18e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 59 m², 1er étage	110, rue Marcadet **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 602 + 1 240 3 275
19e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 47 m², R.D.C., park.	27 *bis*, rue de Bellevue **SAGGEL – 42-66-61-05**	4 000 + 482
4 PIÈCES 81 m², 1er étage sur jardin, parking	46 *bis*, rue de Mouzaïa **SAGGEL – 42-66-61-05**	7 400 + 705
20e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES, IMM. NEUF 87 m², 1er étage	162, rue de Bagnolet **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	7 700 + 634 6 536
4 PIÈCES, IMM. NEUF 103 m², 2e étage	44, rue de Bagnolet **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	8 600 + 723 7 238
78 - YVELINES		
MAISON 6 PIÈCES 143 m²	**MONTESSON** 28, av. de la Terrasse **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	12 000 + 58 9 400
92 - HAUTS-DE-SEINE		
4-5 PIÈCES 106 m², 6e étage 2 parkings	**ASNIÈRES** 25 *bis*, av. d'Argenteuil **SAGGEL – 47-78-15-85**	8 000 + 1 277
2 PIÈCES 55 m², 3e étage mezzanine 15 m² parking	**BOULOGNE** 33-37, rue Louis-Pasteur **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 400 + 550 6 700
STUDIO 56 m², 1er étage cave, parking	**BOULOGNE** 33-35, rue Anna-Jacquin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 200 + 1 216 3 700
2 PIÈCES 56 m², 1er étage parking	**COURBEVOIE** 21, place Charras **SAGGEL – 47-78-15-85**	4 270 + 606
4 PIÈCES 90 m², 2e étage,	**COURBEVOIE** 179, rue J.-B. Charcot **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 235 + 1 345 4 760
5 PIÈCES, IMM. NEUF 101 m², 1er étage	**LEVALLOIS** 136, rue Aristide-Briand **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	9 500 + 829 7 940
3-4 PIÈCES 155 m², rez-de-ch.	**NEUILLY-SUR-SEINE** 3, rue du Général-Delanne **SAGGEL – 47-42-44-44**	15 000 + 910
2 PIÈCES 66 m², 1er étage	**NEUILLY-SUR-SEINE** 19-23, avenue Sainte-Foy **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	6 100 + 805 4 688
2 PIÈCES 58 m², 1er étage cave, parking	**SURESNES** 20, rue Salomon-de-Rothschild **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 050 + 875 2 882
94 – VAL-DE-MARNE		
4 PIÈCES 86 m², 1er étage loggia, 2 parkings	**CHARENTON** 106, rue de Paris **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	6 787 + 1 175 5 166
2 PIÈCES 49 m², 2e étage balcon, parking	**SAINT-MANDÉ** 2, avenue Joffre **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	4 920 + 536 3 834

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE











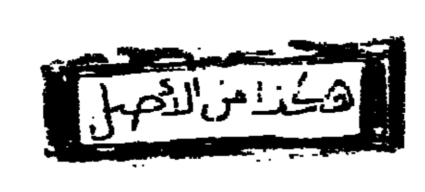












HABITAT 92



MARCHÉ

■ **Conjoncture** : les crises se vivent en province moins douloureusement qu'à Paris où le marché est atone.. *pages 18 et 19*

FINANCES

■ **Dégâts** : les banques qui avaient beaucoup misé sur l'immobilier sont contraintes de revoir leurs comptes ; les promoteurs attendent impatiemment la baisse des prix des terrains................. *pages 20 et 21*

CLIENTS

■ **Consommation** : les prêts conventionnés sont en perte de vitesse ; les locataires ont de plus en plus de mal à boucler leur budget ; les assureurs tentent de simplifier la vie des acheteurs..................... *page 22*

EXPERTS

■ **Prix** : comment évaluer correctement un logement ; comment s'y retrouver dans les statistiques........... *pages 23 et 24*

La crise aux trois visages

Le logement est en passe de devenir l'un des dossiers noirs de la France. Personne ne détient les clés des trois crises qui le secouent : le gel du marché, la pénurie et l'exclusion des plus démunis

« *Le logement doit faire l'objet d'un nouveau contrat social, car sa situation est préoccupante. Dans une société sans idéologie, le quotidien constitue un enjeu politique. Faute de le prendre en compte, les pouvoirs publics risquent d'aboutir à des situations inquiétantes.* » Après l'éducation, la Sécurité sociale, l'industrie et les retraites, le logement est-il en passe de devenir l'un des dossiers noirs de la France ? Au-delà de la crise conjoncturelle que traverse l'immobilier, les observateurs – comme M. Philippe Rousselet, délégué général de la Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB) – sont de plus en plus nombreux à se préoccuper des déséquilibres structurels du secteur.

Les accès de fièvre qui secouent périodiquement telle ou telle banlieue le prouvent : le logement est une des composantes de la qualité de la vie. « *Prendre le risque d'une crise quantitative est grave. Or, on commence à y être.* » La France est pourtant le pays qui a le taux de logements le plus fort du monde : 26 millions pour 56 millions d'habitants, comme le souligne M. André Massot, de l'IAURIF (1). Même si on déduit 1,8 million de logements vides (le terme « surfaces » conviendrait mieux), il en reste un bon nombre. « *Il y a une concurrence désespérée pour certains espaces, une soif inextinguible de deux-pièces à Paris ou au soleil, et un stock énorme de logements sans logique économique.* »

Le marché paralysé

Résultat : le prix du mètre carré est cher en Ile-de-France ; il tire les loyers vers le haut, fermant le marché locatif privé à toute une catégorie de ménages en centre-ville ; les HLM, dont les listes d'attente s'allongent, n'arrivent pas à faire face. Et « *pour se loger à Paris, il faut être une famille atypique, si on a des revenus typiques, ou avoir des revenus atypiques, si on a une famille typique* », constate André Massot. Frustrations et difficultés s'accumulent, alors que la collectivité (notamment l'Etat) consacre des sommes énormes au logement (près de 130 milliards de francs), un des grands secteurs administrés de l'économie.

André Massot discerne trois crises dans la situation actuelle. La première est celle qui défraie quotidiennement la chronique et dure depuis deux ans : ses signes avant-coureurs se sont fait sentir quelques mois avant l'invasion du Koweït par l'Irak. Sa manifestation la plus spectaculaire : la chute des transactions qui, partie de Paris, se propage à la province. Le marché est comme paralysé : les acheteurs ont cessé d'acheter, les vendeurs de vendre ; les banques ont arrêté de prêter, les promoteurs de construire, les locataires (en HLM ou en privé) remettant à des jours meilleurs un déménagement quand ils le peuvent (2).

A dire vrai, il n'y a pas d'effondrement des prix de vente à Paris ou en province. Mais les vendeurs ont dû réduire sérieusement leurs prétentions. De leur côté, les promoteurs dont les stocks sont énormes freinent ou arrêtent les chantiers pour éviter de baisser leurs prix. La construction régresse : 300 000 logements neufs (à 10 000 ou 20 000 près) par an, c'est trop peu pour satisfaire les besoins (environ 350 000). On assiste donc dans l'ancien comme dans le neuf à une régulation par les quantités et non par les prix. Cela pourra-t-il durer longtemps ?

La Fédération nationale des promoteurs-constructeurs (FNPC) est formelle : le retournement du marché date, au jour près, du début de la crise du Golfe. Pourtant, une fois cette crise finie, les affaires n'ont pas repris. N'a-t-elle pas été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et si les vraies causes de la morosité ne sont-elles pas à rechercher ailleurs ? Du côté des prix, par exemple : la FNPC assure qu'ils ne sont pas trop élevés, mais cette opinion ne fait pas l'unanimité. Les experts du Crédit foncier, par exemple, estiment qu'il y a des seuils au-delà desquels la commercialisation est difficile : en moyenne 30 000 francs le mètre carré à Paris, 20 000 francs en première couronne, 15 000 francs en seconde couronne.

Autre facteur mis en avant pour expliquer la crise : la désinflation et des taux d'intérêts réels qui n'ont jamais été aussi élevés aussi longtemps.

« *D'un point de vue mécanique, les taux réels empêchent que, dans le temps, les remboursements soient gommés par l'inflation. C'est plus lourd pendant plus longtemps* », explique M. Bernard Vorms, directeur général de l'ANIL (Association nationale pour l'information sur le logement).

Les taux d'intérêt élevés ont d'autant plus pesé sur les ménages que, depuis 1985, l'Etat se désengage du logement, les laissant face aux banques : comme le montrait, il y a un an, le rapport Lebègue (3), le flux des prêts non aidés accordés par les établissements de crédit représente aujourd'hui plus de dix fois le flux des prêts aidés (346 milliards et 34 milliards respectivement en 1990). Les banques ont pris une importance croissante dans les circuits de financement puisqu'elles représentent désormais plus de 72 % de la totalité des crédits à l'habitat.

Une prudence de chattemite

Or, comme le constate Philippe Rousselet, « *l'accession à la propriété, c'est parfait quand ça réussit, mais le taux de casse entraîne des drames humains* ». « *L'idée, c'était de rendre les Français propriétaires de la France. Il n'est pas évident que, pour des raisons économiques, de mobilité de l'emploi, de capacité de remboursement, nous ayons intérêt à continuer dans cette voie* », poursuit-il.

Dans les faits, on assiste à des révisions déchirantes à propos du sacro-saint dogme « Tous propriétaires ». Tout se passe comme si l'on estimait désormais que l'accession devait être réservée à ceux qui en ont réellement les moyens : et c'est ici la deuxième crise, structurelle. Echaudées, les banques font preuve d'une prudence de chattemite dans la distribution des crédits. Les derniers chiffres montrent que la chute du nombre de prêts d'accession à la propriété (PAP : – 63 % depuis 1986) voulue par l'Etat n'est plus compensée depuis 1988 par la distribution de prêts conventionnés (PC) : ceux-ci ont régressé de 30 % en 1991, tombant à 106 600 logement, à comparer avec un recul de 10 % du nombre de PAP (37 600). En montant, le reflux des PC a été encore plus fort (– 36 %).

La frilosité des banques est généralement justifiée par la montée des impayés. Pourtant les premiers bilans de la loi Neiertz montrent que l'on ne peut pas automatiquement attribuer à l'accession à la propriété la responsabilité du surendettement. Le rapport Léron (4) a montré que 40 % des ménages en souffrant étaient propriétaires ou en cours d'acquisition et que, dans 43 % des cas, les difficultés étaient nées d'un excès de crédits à la consommation.

Les ménages les plus modestes sont, évidemment, les premières victimes de cette nouvelle prudence des banques qui, combinée aux effets de la rigueur budgétaire sur le nombre de PAP et l'aide personnalisée au logement (APL), leur ferme les portes de l'accession. Pourtant, « *l'aspiration des Français à être propriétaires demeure très forte* », souligne M. Vorms. Ce revirement de politique ne serait pas trop grave si, parallèlement, on avait un parc locatif abondant et de qualité. Mais là aussi, les nuages s'accumulent.

Car, que ce soit dans le privé ou dans le public (les HLM), des poches de pénurie se font jour. Malgré son importance, le parc HLM (3,1 millions de logements abritant 10 millions de personnes), même s'il augmente bon an mal an de 80 000 unités par an, ne réussit pas à absorber toute la demande. Les occupants qui ont réussi à y entrer évitent d'en sortir, même s'ils ont largement dépassé les conditions de ressources. La dernière enquête logement de l'INSEE montre que les 20 % de ménages les plus riches (plus de 177 368 francs de revenus en 1988) représentent 8,6 % des occupants du parc social. Les nouveaux entrants étant plus pauvres que par le passé, il n'est pas sûr que les HLM aient envie de pousser dehors les ménages les plus aisés. Rentabilité oblige. Dès lors, tout le système souffre de thrombose.

Paris inaccessible

Que font les ménages exclus de l'accession et des HLM ? Ils se tournent vers le locatif privé, rencontrant alors d'autres difficultés, car le parc se réduit inexorablement. Les chiffres – très incertains – oscillent autour de 50 000 disparitions par an, sur un total de 4,4 millions. Et, de l'avis général, le mouvement s'accélère, touchant entre autres, en région parisienne, les 3-4 pièces. Pour deux raisons : l'effet de l'impôt sur la fortune et une rentabilité moindre au mètre carré des grandes surfaces par rapport aux petites.

De nombreux professionnels mettent aussi au pilori les effets pervers des lois protégeant les locataires : impossibilité d'opérer des expulsions entre le 1er novembre et le 15 mars, justification des résiliations de bails... « *Il y a deux légitimités : celle des propriétaires qui ne peuvent disposer de leur logement (le libre arbitre n'est pas un motif de non-renouvellement de bail) et celle des locataires qui réclament de la stabilité. Ce n'est pas grave quand le marché est détendu, mais, dans des cas comme Paris, les gens ont un sentiment de catastrophe absolue* » quand ils sont expulsés ou que leur bail n'est pas renouvelé, commente André Massot.

La disparition de l'habitat précaire

Dire qu'il est difficile de louer dans Paris est euphémisme. Qui en a encore les moyens ? Selon des chiffres recueillis à la FNAIM (Fédération nationale des agents immobiliers), les appartements se louent entre 80 et 110 francs le mètre carré et les propriétaires demandent un revenu égal à 5 fois son montant plus les charges. Cela met le 75 mètres carrés à un prix oscillant entre 6000 et 7500 francs pour un revenu allant de 30 000 à 37 500 francs par mois au minimum.

Le remède ? Remettre le placement immobilier sur un pied d'égalité avec les autres, seul moyen d'attirer à nouveau les investisseurs vers cé secteur, proclament les professionnels, car seul un retour de l'épargne privée – pas seulement sur les logements neufs mais aussi sur le parc existant – pourra compenser le désengagement progressif de l'Etat du secteur.

FRANÇOISE VAYSSE

Lire la suite page 24

(1) IAURIF : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France.

(2) A titre d'exemple, le turn-over à la SCIC, qui était compris entre 13 et 15 % il y a cinq ans, est compris entre 8 % et 10 % maintenant.

(3) M. Daniel Lebègue, directeur général de la BNP.

(4) M. Roger Léron, député de la Drôme.

Paris : le gel des transactions

Le marché est bloqué. Les ventes sont en chute libre, mais les prix ne baissent pas vraiment

« *PARIS ne s'est pas effondré.* » Les professionnels de l'immobilier ne l'avouent pas, mais ils poussent un « ouf » de soulagement : la récession du logement parisien est sans commune mesure avec la crise qui sévit dans les pays anglo-saxons ou au Japon. Certes, les temps sont durs mais les prix n'ont pas chuté de façon vertigineuse. Tant pis pour les ménages qui espéraient dénicher dans la capitale l'appartement de leur rêve pour une bouchée de pain !

L'élément caractéristique de cette « *crise molle* » (la formule est des experts du Crédit foncier de France) : le gel des transactions. Jamais leur nombre (26 000 ventes intra-muros en 1991) n'a été aussi faible dans l'ancien, la dépression historique de 1981 (30 000 ventes) étant battue. Par rapport à 1990, le recul est de 27 %. Dans le neuf, la récession est encore plus brutale. Selon les chiffres du GRECAM, elle est particulièrement forte à Paris même, avec seulement 983 ventes en 1991 (trois fois moins qu'en 1989) et un second semestre (402 ventes) encore plus mauvais que le premier (581).

Le Crédit foncier de France (CFF) recense 12 000 ventes de logements neufs seulement en Ile-de-France (40 % de moins qu'en 1990), la FNPC (Fédération nationale des promoteurs constructeurs) avance le chiffre de 10 500 logements et le GRECAM celui de 9 999 (– 37 %). A quelques milliers près, la tendance est la même : en chute libre.

L'ajustement se fait par les quantités plus que par les prix, qui restent stables... contrairement à l'idée généralement répandue selon laquelle ils baissent. Les derniers chiffres des notaires – un effritement de 0,5 % pour le dernier trimestre dans l'ancien – ont d'ailleurs été accueillis avec scepticisme le jour de leur publication. Pourtant, les experts du Crédit foncier ont abondé dans leur sens, il y a peu, puisqu'il concluent à une « *relative stabilité des prix moyens* ».

Quelques bonnes affaires

Etant entendu qu'il s'agit là d'une moyenne autour de laquelle les situations fluctuent : les studios et deux-pièces – qui font la majorité des transactions à Paris (la surface moyenne vendue est de 52,5 mètres carrés) – restent fermes, voire en hausse. « *Par contre, les appartements bourgeois et confortables ont vu leurs prix s'effriter dans les secteurs les plus résidentiels tandis que les transactions portant sur des grands logements de très bonne catégorie ont été rares avec des prix en baisse parfois sensible* », notent-ils.

En réalité, la vraie baisse est celle constatée entre les anticipations des vendeurs (qui continuaient à demander des prix sur la lancée des années précédentes) et les valeurs auxquelles les transactions se sont effectivement réalisées (étales par rapport à 1990). On trouve aussi, çà et là, quelques bonnes affaires lorsqu'un vendeur est contraint de céder son bien rapidement.

Mais la chute des transactions montre que, chaque fois qu'ils l'ont pu, les vendeurs ont évité de brader tandis que, face à eux, les acheteurs se montraient particulièrement circonspects. Il est fréquent d'entendre des professionnels dire que « *les gens s'informent, visitent, reviennent plusieurs fois... mais ne se décident pas* ». D'autant qu'en bloquant les reventes des logements de candidats au rachat, le gel des transactions fait boule de neige.

La tenue des prix parisiens contraste, en revanche, avec la baisse plus sensible en banlieue, *dans les zones résidentielles (le haut* de gamme) qui avait suivi l'envolée parisienne, mais aussi dans les grands ensembles des deuxième et troisième couronnes, en désaffection.

La différence vient sans doute de ce que la pénurie de logements n'est pas aussi chronique en banlieue qu'à Paris. On y construit encore, même si les promoteurs reconnaissent avoir freiné, voire arrêté le maximum de chantiers. Notamment pour résorber leurs stocks énormes. Le Crédit foncier les évalue en Ile-de-France à *20 700 appartements, soit une* hausse de 130 % en deux ans, et à vingt et un mois de commercialisation au rythme actuel ! Surtout, le stock de logements effectivement terminés et invendus a doublé en six mois pour atteindre 4 500 unités. Le GRECAM est encore plus pessimiste, qui évalue le stock en Ile-de-France à 22 236 unités, soit vingt-sept mois de ventes au rythme de 1991 (833 ventes par mois) !

En jouant sur les quantités, les promoteurs ont tenté de maintenir leurs tarifs : « *En 1991, on a constaté une forte réticence des promoteurs à réviser leurs grilles de prix. Ceux qui s'y sont résolus ont utilisé divers artifices commerciaux destinés à habiller la réalité.* » Si bien que, globalement, le prix du mètre carré est resté stable en 1991 dans le neuf (entre 24 000 et 50/60 000 francs le mètre carré à Paris). La FNPC (Fédération nationale des promoteurs constructeurs) confesse, quant à elle, que « *les prix n'ont pas baissé en francs courants. Ce qui signifie qu'en francs constants ils ont reculé depuis deux ans d'environ 7 %* ».

Le grand intérêt de l'analyse des experts du Crédit foncier est de constater « *l'apparition de seuils de prix au-delà desquels la commercialisation s'avère difficile, voire impossible* ». Ils prennent ainsi le contrepied de la FNPC, qui refuse de reconnaître que les prix sont trop élevés, ce qui expliquerait en partie la crise. « *Il faut descendre à moins de 30 000 francs le mètre carré à Paris, en situation moyenne, 20 000 francs/m2 en première couronne, 15 000/m2 en seconde couronne pour espérer commercialiser aujourd'hui un programme correctement situé* », expliquent les experts du CFF.

Un soupçon de reprise

Selon eux, les promoteurs semblent pourtant avoir modifié leur position sur la question des prix : « *Depuis la fin 1991, on constate des révisions en baisse de grilles de prix (pouvant dépasser 10 %) sur des programmes déjà en cours de vente, avec un impact réel sur le rythme de commercialisation.* » La FNPC note également que « *le rythme des ventes a cessé de baisser depuis trois ou quatre mois* » et qu'on assiste « *en Ile-de-France à une très petite remontée en février* ».

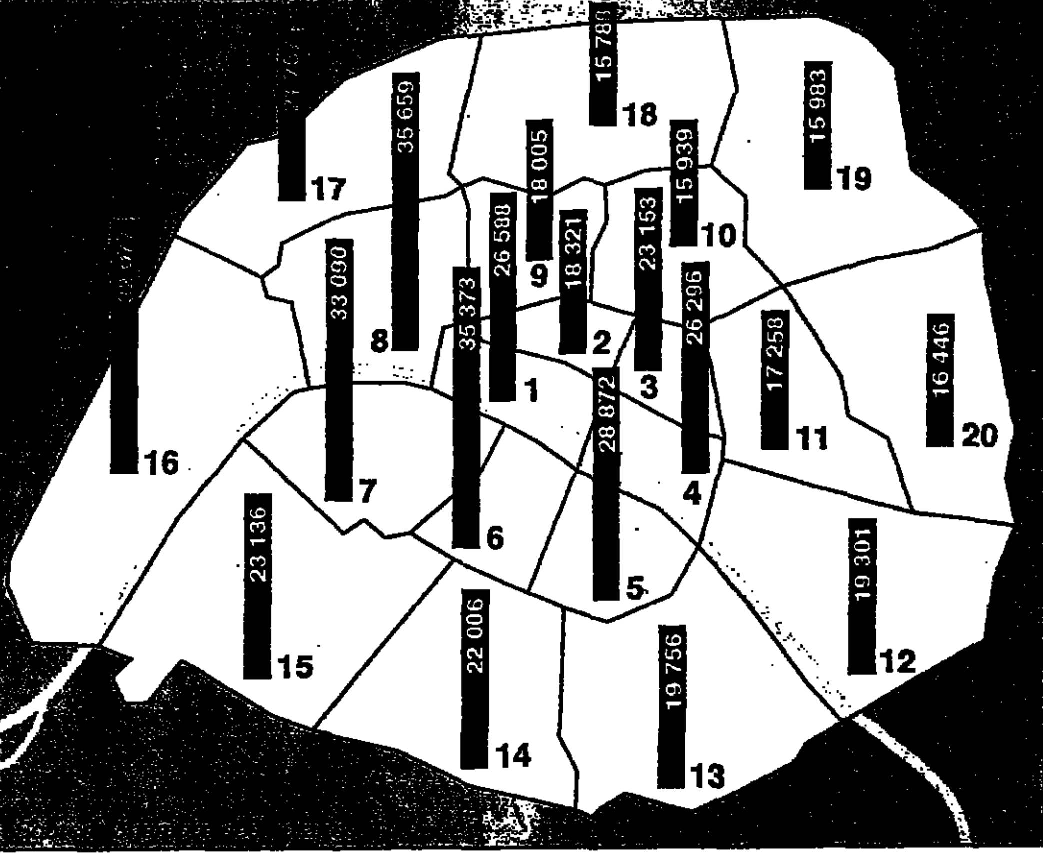
Sur l'ancien, cette fois, la FNAIM (Fédération nationale des agents immobiliers) parle, de son côté, de « *reprise en janvier-février malgré un léger tassement pendant les vacances scolaires* » (du 29 février au 16 mars). Faut-il voir dans ces témoignages concordants un soupçon de reprise dans la capitale ? Il ne faut pourtant pas s'attendre à une situation aussi euphorique que précédemment, tant que le stock de logements ne sera pas dégonflé.

F. V.

Stock de logements collectifs neufs en Ile-de-France

	1988	1989	1990	1991
Paris	1 795	2 042	2 629	3 881
Hauts-de-Seine	1 724	2 146	3 860	5 456
Seine-St-Denis	517	693	1 507	1 519
Val-de-Marne	1 219	1 395	1 889	2 554
Petite couronne	3 460	4 234	7 256	9 529
Seine-et-Marne	1 329	1 659	2 065	3 110
Yvelines	692	1 144	1 355	2 220
Essonne	1 418	1 416	1 777	1 623
Val-d'Oise	790	1 138	1 229	1 873
Grande couronne	4 229	5 357	6 426	8 826
Total RIF	*9 484*	*11 633*	*16 311*	*22 236*

Source : GRECAM.



Prix moyen au mètre carré à Paris, en francs, au 30 septembre 1991

Montant moyen des appartements parisiens

	1981	1985	1990	Au 30/06/91	Au 30/09/91	% des transactions
Studio	164 000 F	228 000 F	469 000 F	459 915 F	506 367 F	22,30
2 pièces	245 000 F	324 000 F	754 000 F	760 678 F	743 526 F	41,44
3 pièces	443 000 F	574 000 F	1 345 000 F	1 254 587 F	1 370 819 F	20,60
4 pièces	747 000 F	957 000 F	2 349 000 F	2 353 409 F	2 282 305 F	9,09
5 pièces	1 137 000 F	1 419 000 F	3 859 000 F	4 092 500 F	3 992 916 F	4,01
6 pièces	1 410 000 F	1 932 000 F	5 417 000 F	5 131 661 F	5 485 667 F	2,55

Source : Chambre des notaires.





هكذا من الأصل

Province : la crise autrement

Dans les grandes villes, la crise est bien là ; mais pas avec la même intensité qu'en région parisienne

POUR une fois l'affaire est claire : les marchés immobiliers de la province souffrent en phase avec l'agglomération parisienne. Dans les grandes métropoles, en tout cas celles qui ont connu au cours des dernières années les mêmes évolutions que la capitale – dynamisme démographique et économique, forte activité immobilière, pression sur le centre-ville, différenciation du marché en segments de prix et de produits, – les faits sont là. A Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Strasbourg ou Toulouse, les transactions dans l'ancien ont chuté en 1991, l'activité dans le neuf s'est fortement ralentie, la clientèle demande des rabais croissants mais les vendeurs résistent, etc. Dans son étude annuelle sur le marché du logement, le Crédit foncier évoque une *«domination des grandes métropoles par le phénomène d'emballement parisien»*.

Une baisse de 20 % des transactions

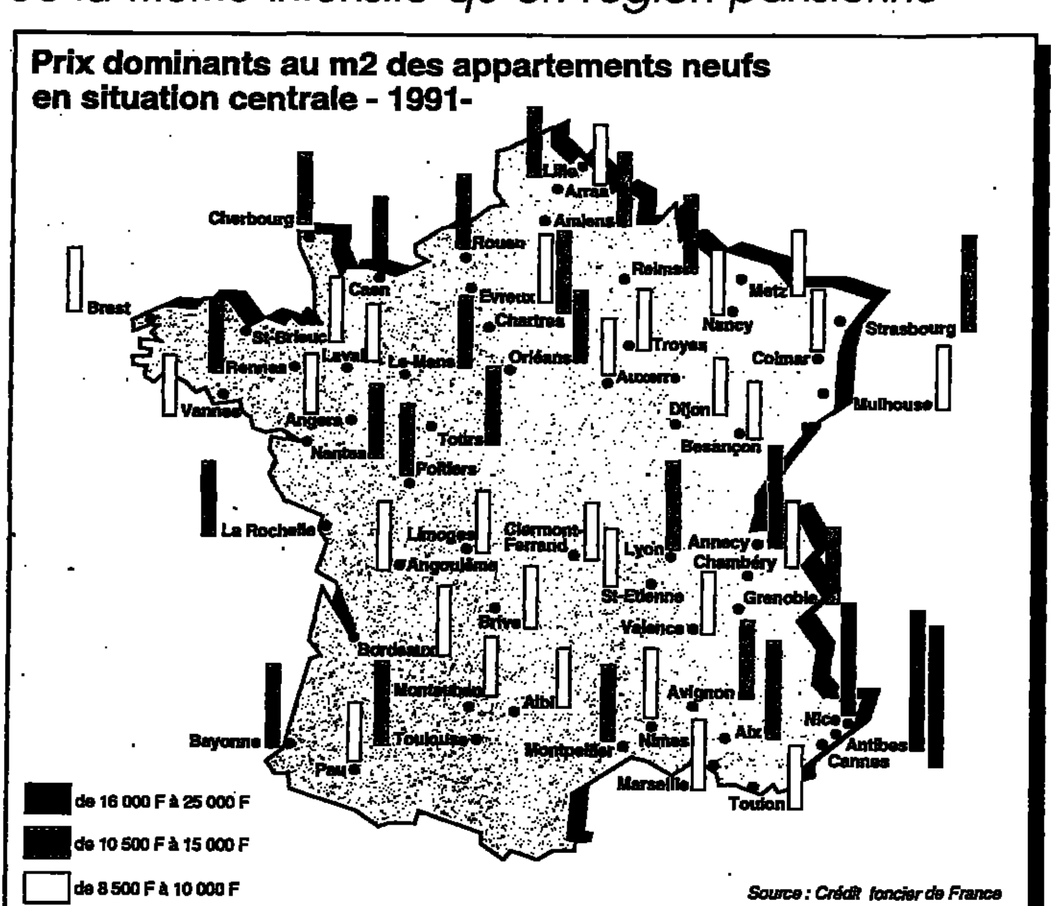
La traditionnelle hétérogénéité de la province? *«Il y a effectivement des contrastes... de médiocre à très mauvais»*, nuance Henri Guitelmacher, promoteur lyonnais et vice-président de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs (FNPC). A Lyon, par exemple, il estime qu'on a vendu en janvier six fois moins de logements neufs qu'à la belle époque, il y a à peine deux ans. A l'inverse, le promoteur cite Montpellier comme exemple de marché qui va plutôt moins mal, pour des raisons purement locales : la clientèle y est large (habitants, mais aussi retraités, migrants, étudiants) et les élus contrôlent plus étroitement qu'ailleurs la promotion des logements. Toulouse reste aussi un marché actif.

Quelques chiffres globaux. En 1991, et pour la seule province, les logements mis en chantier ont chuté de 4,5 % par rapport à 1990. Mais la réalité est encore pire, estiment les professionnels, qui jugent que nombre de chantiers sont différés, voire stoppés. Toujours dans le neuf, les ventes auraient reculé pour la France entière de 17 %. Même tendance dans l'ancien : selon la Fédération de l'immobilier (FNAIM), les transactions en province ont baissé de 20 % en moyenne.

Dernier élément, la maison individuelle poursuit le lent déclin amorcé depuis dix ans. Les statistiques du ministère de l'équipement montrent que 150 000 constructions ont été lancées en 1991, soit 9 % de moins qu'en 1990... et 25 % de moins qu'il y a cinq ans. La conjoncture économique n'est pas seule responsable : depuis quelques années, les enveloppes de prêts d'accession à la propriété (PAP), destinés aux revenus faibles, fondent comme neige au soleil. *«Mais la demande n'a pas faibli dans ces proportions,* constate Arnaud Pignol, secrétaire général de l'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles (UNCMI), *ce déficit de 20 000 unités par an crée des phénomènes de bouchon dans le logement social.»*

Le Crédit foncier note, à ce sujet, une décélération des prix de terrains à bâtir. Le problème, c'est que les comparaisons chiffrées entre 1990 et 1991 sont difficilement utilisables : les crises immobilières ne débutent pas automatiquement en début d'année, leur déroulement varie d'une région à l'autre et les données disponibles sont peu homogènes. Au minimum, il faudrait raisonner par trimestre. Prenons les ventes dans le neuf. A Paris, le retournement de conjoncture date du printemps 1990. Dans les Alpes-Maritimes et l'Est varois, le repli date nettement du dernier trimestre 1990 début 1991, préfigurant une relative stabilisation. Cas de figure encore différent dans la zone lyonnaise, où le marché a ralenti progressivement en 1990 pour chuter fin 1991 à un niveau extrêmement bas. La seconde différence fondamentale entre Paris et la province réside dans les prix : partant d'un niveau plus faible, ils résistent mieux à la baisse. Selon le Crédit foncier, les valeurs dominantes du neuf en zone centrale, se sont globalement maintenues en 1991 : de 20 000/25 000 F par mètre carré sur la Côte d'Azur à 8 000/9 000 F dans les capitales régionales les moins chères (l'Est de la France, hors Strasbourg, et le Centre). La moyenne oscille entre 10 000/13 000 F par mètre carré *(voir croquis)* : c'est deux ou trois fois moins qu'à Paris.

L'étude du Crédit foncier fait également état des prix maximaux des villes, observant que ceux de Lyon ou Marseille progressent tandis que ceux de Toulouse régressent. Faut-il y voir ici le développement d'un secteur très haut de gamme, là le renchérissement du marché après l'euphorie? Ou, plus prosaïquement, la mise en vente ou l'achèvement d'un programme hors normes, donc non significatif? Une chose est sûre : toutes catégories confondues, les villes les plus chères sont celles de la Côte d'Azur, Strasbourg, Annecy... toutes positionnées devant Lyon, pourtant classée second marché après Paris par son importance.



Source : Crédit foncier de France

Le marché frémit ici ou là

Si les prix résistent, les pressions à la baisse n'en existent pas moins. Dans l'ancien, les valeurs sont assez élastiques mais, malheureusement, les informations manquent. Dans le neuf, si les tarifs affichés ne bougent pas, les rabais au coup par coup sont pratiqués comme à Paris. *«Nous avons beaucoup de visites, les clients tournent dans les bureaux de vente comme des poules autour d'un œuf,* constate Henri Guitelmacher. *En début d'année, ils demandaient des rabais de 3 % ou 4 %; maintenant, ils veulent 8 %.»* La Côte d'Azur fait encore exception : un programme de Pelège a en effet été «soldé» au grand dam des promoteurs locaux; il est vrai que la région est atypique. A Cannes, où les opérateurs avaient fait des surenchères effrénées, les stocks deviennent inquiétants, tandis qu'à Monaco des résidences très haut de gamme continuent à se vendre à des Italiens, bien contents de payer moins cher qu'à Milan. Plus à l'ouest, l'immobilier de loisirs est en repli de la même façon que les appartements à la montagne.

Les perspectives? D'après Henri Guitelmacher, le marché frémit «ici ou là», comme à Lyon, la demande se faisant plus hésitante, mais l'attente inquiète les promoteurs du bâtiment, de plus en plus prudents. Chacun espère la reprise économique, mais surtout le retour de la confiance, appelant de leurs vœux un coup de pouce des pouvoirs publics.

HÉLÈNE GIRAUD

Les banques malades de l'immobilier

Face à l'atonie du marché où elles s'étaient fortement engagées, les banques souffrent et tentent de se défausser d'encombrantes créances. En attendant la reprise, que personne ne voit venir

LA banque, c'est le risque, celui de la défaillance du client emprunteur et de la perte qui en résulte soit sur les intérêts non versés, soit sur le montant du prêt mal remboursé ou pas remboursé du tout, soit sur les deux. Ce risque, habituel dans le métier de banquier et tarifé à due concurrence, s'est aggravé il y a une vingtaine d'années sur les crédits destinés aux pays en voie de développement, pour se stabiliser aujourd'hui et même se réduire, par divers procédés. Puis, est apparu celui de la défaillance générale d'entreprises, surtout petites et moyennes, du fait du ralentissement de l'économie observé depuis deux ans . Maintenant, c'est la crise de l'immobilier qui menace les banques, lourdement engagées pour la première fois en France, du moins avec cette ampleur dans le financement des promoteurs et des marchands de biens.

Selon les chiffres de la commission bancaire, cités par M. Michel Cardona, à une conférence organisée par l'EFMA, au début de cette année, les concours accordés par les banques aux professionnels de l'immobilier ont presque triplé entre 1988 et 1990, passant de 39 milliards de francs à 105 milliards de francs pour les promoteurs, et de 20 milliards de francs à 59 milliards de francs pour les marchands de biens. A l'heure actuelle, ils atteignent, tout compris, de 200 à 210 milliards de francs, chiffre auquel il faut ajouter une bonne centaine de milliards de francs d'engagements hors bilan (cautions et garanties). Ces concours, essentiellement à court terme et de montants unitaires élevés, financent les programmes immobiliers dans des proportions qui peuvent atteindre 100 %, et même 120 % dans le cas, assez fréquent, où le paiement des intérêts est retardé jusqu'à la vente des programmes en question.

Cette véritable explosion des concours a été provoquée à la fois par le boum de la promotion et de la spéculation immobilières à partir de 1986, par la levée de l'encadrement du crédit en 1987 et par le souci des établissements d'obtenir des taux plus élevés pour leurs crédits (deux points de mieux) comme pouvait l'offrir le financement des promoteurs, à cause du risque. Aujourd'hui, on le sait, cet immobilier est en panne : prix exagérément « soufflés » et en chute de 10 à 30 %, stocks énormes pour le présent et pour les prochains mois, essentiellement dans les constructions à usage de bureaux. La crise, déjà latente à la fin 1989, par suite des excès commis, s'est déclenchée avec la guerre du Golfe et se développe actuellement dans toute son ampleur.

Le phénomène n'est certes pas nouveau : déjà, entre 1973 et 1976, après le premier choc pétrolier, entre 1980 et 1984, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, le marché s'était brutalement engorgé, et les banques, surtout les spécialisées, s'étaient retrouvées fortement « collées ».

Les premières conséquences du choc

Mais cette crise est la première qui présente des caractéristiques originales et aggravantes : la désinflation ne permet plus de rattraper les pertes par une hausse ultérieure des prix des biens comme auparavant ; les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés (6 % à 8 % net pour les emprunteurs), alors qu'ils étaient auparavant pratiquement nuls, compte tenu de l'inflation ; les concours bancaires n'ont jamais été aussi importants et les particuliers aussi peu solvables. Combien de temps cette crise va-t-elle durer ? *« Je ne sais absolument pas ce qui va se passer ni à quel moment on va en sortir »*, avoue un banquier. *« Dans un an ? Sûrement pas ! Dans deux ans ? J'aimerais bien. Dans trois ans, ce n'est pas impossible »*. D'ici là, tous les établissements vont souffrir à des degrés divers. Les plus touchés devant être les banques petites et moyennes et les étrangères.

Devant la dégradation de leurs risques, les banques peuvent adopter plusieurs attitudes. La première consiste à faire le gros dos, en espérant que le marché repartira dans des délais pas trop éloignés et en se contentant, au mieux, d'ajouter des intérêts non perçus à la créance principale, au pire, de déduire ces intérêts des résultats d'exploitation. Une telle attitude était encore assez répandue à l'automne dernier, mais une prise de conscience progressive de l'amplitude de la crise et de son étalement dans le temps a incité les états-majors des établissements de crédit à prendre des mesures plus drastiques, encouragés en cela par la Banque de France. La commission bancaire, chargée du contrôle et des établissements, leur a écrit récemment pour leur recommander de provisionner leurs prêts immobiliers en fonction de leur exposition au risque, suivant des pourcentages à déterminer et non pas à 5 % comme la rumeur en a couru, bien à tort. Ces mesures peuvent être constituées soit par des abattements purs et simples sur les créances, sans espoir de retour, soit par des bonifications sur les crédits consentis aux acquéreurs des immeubles ainsi financés, ce qui, en définitive, revient au même, sauf si une clause de retour à meilleure fortune est utilisée. Au chapitre des abattements, le groupe Paribas a très tôt ouvert le feu en se décidant, le 30 janvier dernier, à carrément déprécier de 50 %, sans espoir de récupération, les crédits immobiliers de sa filiale suisse, ce qui lui a coûté plus de un milliard de francs et a contribué à lui infliger son premier déficit depuis sa fondation, il y a cent vingt ans. Pour son président, André Levy-Lang, qui, depuis sa nomination, en avril 1990, a entrepris de faire le ménage des activités, ô combien multiformes ! du groupe, mieux valait couper dans le vif que laisser courir des rumeurs inquiétantes, toujours nuisibles dans un environnement international où les acteurs sont, par nature, peu portés à la tendresse.

Ont suivi, dans des proportions moins dramatiques, de grands établissements comme le Crédit lyonnais, qui n'a pas voulu donner le détail de ses provisions records : (9,5 milliards de francs, en augmentation d'à peu près 50 %), dont l'immobilier une vingtaine de milliards de francs d'engagements, soit 4 % seulement des encours de crédit, a sa part. La banque Worms, pour laquelle le crédit aux promoteurs et marchands de biens (6,5 milliards de francs) représente 18 % de ses engagements totaux, a provisionné, à ce titre, 310 millions de francs, ce qui l'a mise en déficit de 170 millions de francs, avec l'accord, et même les encouragements, de son actionnaire à 100 %, la puissante compagnie d'assurances UAP, numéro un français.

En revanche, le groupe dirigé par M. Pierre Moussa, actionnaire principal de la Banque Pallas, a dû passer la main à Comipar Industrie, créée par son ancien adjoint à Paribas, Gérard Eskenazi, les 8 milliards de crédit immobilier consentis par ladite banque représentant 80 % de son encours, et plusieurs centaines de millions de francs de provisions ayant dû être constitués pour l'exercice 1991. Citons encore d'autres sinistres, comme la perte de 415 millions de francs infligée à la Banque d'arbitrage et de crédit (BAC) ; celle, relativement minime, de 25 millions de francs, essuyée par la Banque hypothécaire européenne, avec l'accord, également, de son actionnaire à 100 %, le Crédit mutuel de Bretagne. Et la liste n'est pas close, loin de là.

Des solutions plus originales

D'autres solutions ont été mises sur pied. Ainsi, la banque Indosuez, lourdement engagée comme banquier promoteur dans la rénovation et la commercialisation de l'immeuble des NMPP, rue Réaumur, à Paris, acquis en 1990 de la société Hachette, pour 2,7 milliards de francs, n'a pas retenu le provisionnement « sec » et a préféré obtenir d'investisseurs français et moyen-orientaux des promesses d'achat sur plus de la moitié de cet immeuble, moyennant un versement comptable de 10 % et un crédit de douze ans à un taux bonifié de 5 %, au lieu de 9 à 11 %, pour le solde.

Cette bonification équivaut à un rabais de 20 % sur le prix de vente prévu à l'origine, qui dépassait 100 000 francs le mètre carré de bureaux. Elle est assortie d'options permettant à Indosuez, si le marché immobilier s'améliore, de racheter l'immeuble à tout moment, moyennant une prime versée à l'acheteur, qui pourra refuser, mais paiera alors le véritable taux sur son emprunt. Ladite bonification coûte quand même 750 millions de francs, provisionnés, pour l'essentiel, sur l'exercice de 1991. Pour le président de la banque, M. Antoine Jeancourt-Galignani, une telle formule, qui évacue le problème de la moins-value éventuelle et est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, encore inédite en France, est préférable à l'étalement de la perte sur plusieurs années, *« de nature à couper court aux rumeurs malveillantes »*, comme pour Paribas. Son application, il faut le dire, a été favorisée par la nette amélioration des résultats bruts de la banque (plus 58 %), ce qui permet de n'écorner qu'à peine le résultat net, le tout, là encore, avec l'assentiment de l'actionnaire à 100 %, la Compagnie financière de Suez.

Enfin, on peut, comme le Crédit lyonnais, éviter toute moins-value comptable en apportant un bien immobilier à un ensemble plus vaste. Principal banquier du groupe Pinault, il lui avait acheté, au début de l'an dernier, pour alléger sa dette, le siège social de sa filiale, la CFAO, à hauteur de 1,3 milliard de francs : 14 000 mètres carrés place d'Iéna, à Paris, soit un peu plus de 90 000 francs le mètre carré. Pour éviter une forte décote (plus de 30 % en raison de la chute des prix), le Crédit lyonnais apporte cet immeuble au groupe hôtelier Vaturi (Paris, Luxembourg, Anvers), qui va le transformer en hôtel de grand luxe, moyennant 1 milliard de francs. La banque ajoute une soulte de 400 millions de francs en espèces, pour recevoir, en échange, 17,3 % du groupe hôtelier. But de l'opération : participer aux bénéfices du groupe hôtelier dans le futur.

En fait, les banques recherchent la solution miracle qui leur permettrait de se débarrasser de leurs engagements en les « saucissonnant » pour les céder progressivement à des tiers : c'est la formule anglo-saxonne de la *defeasance*, déjà largement utilisée par les établissements de crédit pour se défausser de leurs créances sur les pays en voie de développement. Appliquée à la situation actuelle, cette formule permettrait, sur plusieurs années, la sortie hors du bilan de la banque de sa créance, découpée en tranches et cédée, par parts indivisaires, à une société pourvue de capitaux.

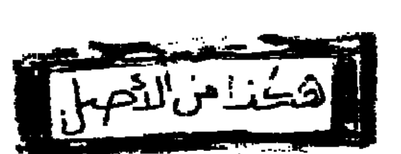
Un marché à terme de l'immobilier

Parallèlement, le promoteur ou marchand de biens vend son immeuble ou son terrain à une autre société, filiale de la précédente, la banque pouvant entrer dans cette filiale si le marché s'améliore et stopper le processus. Une telle formule, assez complexe à décrire, consacre évidemment des cotes au moment de la transaction, mais uniquement sur la part cédée, à condition que les commissaires aux comptes acceptent de ne provisionner que cette part, et non l'ensemble de la créance. Etudiée actuellement par M. Bernard Fraigneau, associé de la Société d'ingénierie financière Llione, elle est proposée à un certain nombre de banques qui ont marqué leur intérêt.

Au-delà de ces solutions, on peut se poser la véritable question : comment réguler ou lisser dans le temps les cycles de l'immobilier par les techniques de marché à terme, utilisées depuis longtemps pour les matières premières, les actions et, depuis quelques années, les obligations, notamment à Paris, avec la création du MATIF en février 1986. Ces techniques permettent aux opérateurs, acheteurs ou vendeurs, de se protéger contre les fluctuations imprévisibles des cours, en fixant par avance un prix payable à l'échéance ou en acquérant le droit d'acheter ou de vendre un bien, avec la possibilité de ne pas exécuter leurs engagements moyennant une prime (option).

Ce marché à terme de l'immobilier (MATIM) offrirait de meilleures informations sur les anticipations des opérateurs, et des possibilités de couverture des risques qui font cruellement défaut à l'heure actuelle. Sans doute le projet de lancement d'un tel marché sur la place de Londres, il y a peu de temps, a-t-il été un échec, et la société Immoption, structure d'intermédiation créée l'an dernier par la maison de courtage Finacor pour constituer un marché d'options d'achat et de vente d'immeubles, n'a-t-elle pas encore conclu un seul contrat malgré des projets très avancés. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas de marché à l'heure actuelle, et donc pas de transactions. C'est tout le problème.

FRANÇOIS RENARD



«Pour abaisser le prix des logements neufs il faut débloquer des terrains»

estime M. Christian Rolloy, président de Promogim

M. Christian Rolloy, président de Promogim, est un homme un peu à part dans la promotion. Son groupe est un des derniers indépendants de taille moyenne (840 millions de francs de chiffre d'affaires) ; son créneau est le logement milieu de gamme. C'est aussi l'un des rares professionnels à reconnaître que les prix des logements neufs sont trop élevés pour les capacités financières des ménages.

« La crise est-elle due à des prix trop élevés ?

– Le client achète en fonction d'un prix, et il faut qu'il ait les moyens de payer. Or, depuis trois ou quatre ans, le prix des logements dans la plupart des grandes villes a augmenté de 25 à 40 %, voire plus, alors que le revenu des ménages restait stationnaire, se contentant de suivre l'inflation. Leur « pouvoir d'achat logement » a donc diminué de 25 à 40 %. Ajoutez à cela des taux d'intérêt sans équivalents dans l'histoire...

» Je vois deux raisons à la hausse des prix à laquelle nous avons assisté : la hausse du foncier et celle, considérable depuis cinq ans, des prix du bâtiment.

– Elle n'est pas due à la spéculation ou à un gonflement des marges ?

– Les marges des promoteurs sur les opérations de logement standard n'ont pas augmenté de façon anormale. Les profits exceptionnels de certains sont venus d'opérations exceptionnelles, spéculatives, qui sont rares. Sur 90 % des opérations de logement, les marges des promoteurs étaient raisonnables, entre 4 et 8 % avant impôts et de 2 % à 5 % après impôts.

– Quelle solution voyez-vous à la crise ?

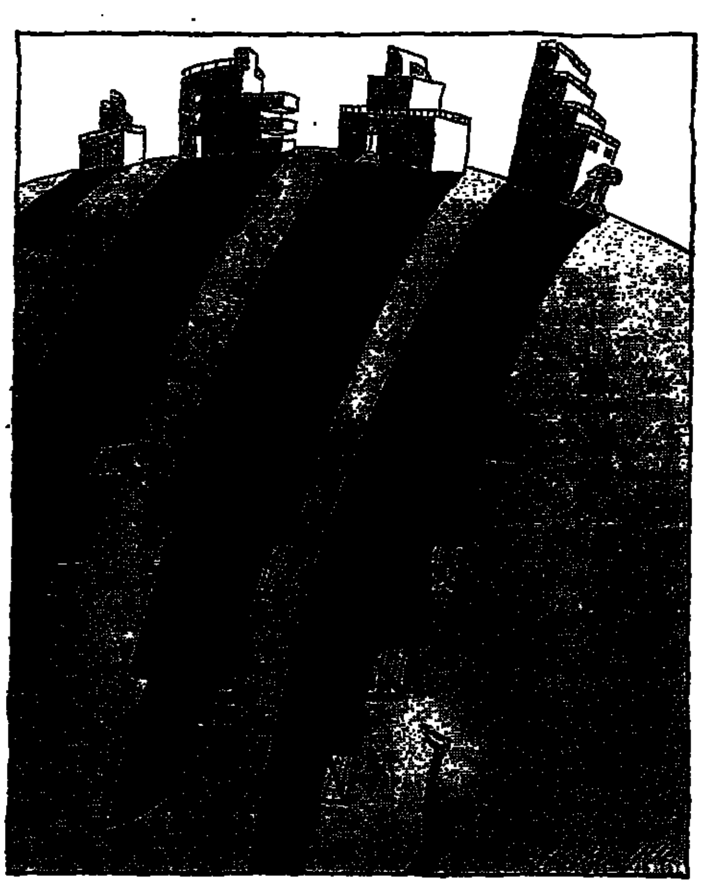
– Il est évident que le promoteur a intérêt à vendre moins cher, s'il le peut. L'opinion publique est persuadée que c'est lui qui spécule et qu'il est à l'origine des hausses de prix. Que cela ait existé et existe encore, qu'il y ait quelques opérateurs de ce genre représentant 3 % ou 4 %, peut-être.

« Les ménages n'y arrivent plus »

» Mais la plupart des promoteurs appartiennent à de grands groupes. Ce sont des industriels dont l'intérêt est de vendre. Et pour vendre, il faut que les gens puissent payer. Or, nous sommes arrivés à des prix que les gens ne peuvent plus supporter. Sur le terrain, en province, nous constatons qu'au-delà de 700 000 francs un ménage moyen où deux personnes travaillent n'y arrive plus ! En deuxième couronne, on tourne autour de 800 000-900 000 francs.

» Comment revenir en arrière ? Ça va être lent. On ne peut prendre sur les marges, car, aujourd'hui, elles tendent vers zéro. Restent donc le foncier ou le bâtiment.

» Le foncier baisse-t-il ? Non. Disons qu'il a cessé de monter. Il aura beaucoup de mal à baisser. Pour qu'il le fasse vraiment, il faudrait une offre large. Mais on n'en prend pas le chemin. Surtout après les élections régionales : la présence accrue des écologistes renforcera un peu la tendance, déjà présente, à freiner toutes les opérations d'aménagement d'une certaine importance.



» Le foncier vient de quoi ? Soit du privé... mais les vendeurs font de la rétention ; soit de l'aménagement public ou parapublic. C'est là qu'il peut y avoir une action volontariste, comme on l'a vu dans le passé avec les villes nouvelles. Mais la plupart des villes nouvelles ont de moins en moins d'offres foncières. Le parapublic a plus de mal à en mettre sur le marché et les grands projets sont difficiles à sortir. » On devrait baisser les prix du foncier. Or, au mieux, on les stabilise à court terme et on met en place les conditions d'une hausse inéluctable à échéance 1993-1995. C'est dramatique, et les politiques ne s'en rendent pas compte.

» Evidemment, on peut dire que les promoteurs et la Fédération nationale du bâtiment ont intérêt à brosser un tableau noir de la situation. C'est vrai que c'est leur intérêt professionnel, mais c'est vrai, aussi, qu'on va vers une pénurie foncière accentuée, qui sera dramatique. Que se passera-t-il ? On assistera à nouveau à des hausses de prix qui ne pourront pas être suivies par les professionnels sérieux, car, si c'est trop cher, ils ne vendront pas. En fait, il y aura diminution de l'offre et un ralentissement supplémentaire de la construction. Car je ne pense pas que les prix pourront monter. Cela ne servirait à rien si les gens ne peuvent acheter.

« Les terrains ne manquent pas »

– Peut-on, alors, faire baisser les prix du bâtiment ?

– Le salut ne viendra pas de là non plus, car les prix de tous ses composants industriels montent. Tout ce qu'on peut espérer, c'est une stabilisation.

– Faut-il que l'Etat intervienne pour solvabiliser les acheteurs de logements chers ?

– On ne peut faire fonctionner un marché à coups de subventions ni en demander plus qu'aujourd'hui. Actuellement, comme le malade va mal, on lui fait des piqûres d'adrénaline. C'est du coup par coup qui donne un petit mieux à court terme. Mais ce n'est pas cela qui va réguler le marché. On fabrique du logement pour faire du fiscal et non pour loger les gens. C'est un mélange des genres.

» La seule solution, c'est d'accroître l'offre foncière. Le terrain ne manque pas, mais il faudrait que les villes aient intérêt à en mettre sur le marché, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est peut-être au niveau communal qu'il faudrait consentir des avantages fiscaux. Mais ce sera très difficile, car tous les opérateurs publics et parapublics veulent maintenir le foncier à un niveau élevé. Dès qu'une administration vend du terrain, elle le fait au prix maximum.

» Il n'y a pas de politique coordonnée de l'habitat. Les ménages aux revenus les plus faibles peuvent être des clients pour certains types de logements anciens, à condition que ceux-ci ne soient pas chers et qu'ils soient abondants (c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de freins à la vente, comme des droits de mutation).

» S'il y a une vraie fluidité, on les loge, et ceux qui leur vendent leurs logements anciens rachètent ensuite du neuf. Il y a toute une fluidité à mettre en place. On sait ce qu'il faut faire, mais, pour des raisons diverses, on ne le fait pas. En 1993-1994, on peut espérer une reprise économique. Que se passera-t-il alors, puisque l'offre de logement sera limitée ?»

Propos recueillis par
FRANÇOISE VAYSSE

Les prêts conventionnés en perte de vitesse

Trop chers et trop compliqués pour les particuliers

SI *les prêts conventionnés* (PC) représentent encore une part non négligeable – de l'ordre de 20 % – du financement du logement, leur intérêt et leur succès sont de plus en plus faibles. Certes, le champ d'intervention de ces prêts a été étendu en novembre dernier à l'habitat ancien sans travaux, mais ils sont affectés de deux handicaps lourds : des taux quasiment analogues à ceux des prêts classiques et des contraintes en termes de prix plafonds qui les rendent presque inutilisables en Ile-de-France.

A Paris ou en banlieue, pour obtenir un prêt conventionné, les prix au mètre carré ne doivent pas dépasser 16 350 francs pour du neuf et 12 000 francs pour du logement ancien. Autant dire qu'en dépit de la santé précaire du marché immobilier, il s'agit d'une mission impossible. Le nombre d'opérations immobilières financées par les prêts conventionnés est en constante diminution à 105 600 en 1991 contre 149 300 en 1990, 175 500 en 1989 et près de 200 000 en 1987. La part des PC dans l'ensemble des crédits au logement est passée de 29,4 % en 1985 à moins de 20 % en 1990. L'allongement annoncé, toujours en novembre dernier, de la durée de remboursement maximale jusqu'à vingt-cinq ans au lieu de vingt ans (minimum dix ans) ne semble pas avoir enrayé la décrue. Les conditions de taux sont de toute façon peu favorables quand l'emprunt dépasse quinze ans.

Pour autant, le PC n'est pas sans attrait, mais dans certaines conditions. Il présente un véritable avantage en étant couplé avec l'aide personnalisée au logement (*APL*). Cette aide destinée à alléger les charges d'intérêt et de remboursement des crédits n'est versée qu'aux titulaires de prêts conventionnés s'ils remplissent les conditions d'attribution.

Les banques rechignent

Le PC découle d'un système original. C'est un prêt réglementé dont les conditions de délivrance par les banques sont strictement définies par les textes de loi. Mais il n'est pas « aidé », et les établissements bancaires ne reçoivent aucune bonification des pouvoirs publics, ce qui ne les incite pas à promouvoir sa distribution. Les banques qui les proposent s'engagent à ne pas dépasser des taux plafonds, périodiquement adaptés aux conditions des marchés financiers. L'Etat délègue en fait ses pouvoirs au Crédit foncier de France. Celui-ci détermine chaque trimestre un taux maximal qui résulte de l'addition d'un taux de référence et d'une marge fixée par convention entre les établissements prêteurs et le Crédit foncier. Le problème est que l'écart de taux entre PC et prêts classiques n'a cessé de diminuer. Et on peut considérer aujourd'hui qu'il ne dépasse pas 1 %. Les taux oscillent actuellement selon la revue Que Choisir entre 10,5 % et 11 %. Là où il est encore possible d'observer une certaine différence favorable aux prêts conventionnés, c'est dans le domaine des assurances, des frais de dossier et des garanties qui sont assortis au crédit.

Il devient pourtant difficile d'en bénéficier puisque de nombreux *établissements bancaires* rechignent à distribuer des PC aux plus démunis dans la crainte de défaillances de remboursement. La mise en vigueur de la loi Neiertz destinée à lutter contre le surendettement des particuliers a touché de plein fouet ses prêts. Pour remédier à cet état de fait et soutenir le marché immobilier, le gouvernement va créer dès le 1er juillet un fond de garantie (le Monde du 14 mars) afin d'inciter les établissements financiers à distribuer des prêts conventionnés.

Le PC est accordé pour les opérations de construction, d'acquisition, d'acquisition-amélioration et pour des travaux d'amélioration de la résidence principale. Aucune condition de ressources n'est exigée. En revanche, il existe des contraintes très strictes de surface, de confort minimum en fonction de la famille et de prix plafond. Une complexité qui ne facilite pas sa diffusion. L'utilisation possible aujourd'hui d'un PC pour l'acquisition d'un logement ancien n'est pas non plus chose facile. Aux contraintes classiques s'ajoute un écueil de taille sous la forme d'une expertise obligatoire. Une fois le dossier de financement bouclé, le banquier est obligé de demander son avis à un expert.

Le montant d'un prêt conventionné peut atteindre 90 % du prix du logement ou du coût des travaux. Toutefois, les frais annexes (notaire, frais d'actes, etc.) ne sont pas pris en compte dans le coût de l'opération et en aucun cas un prêt conventionné ne peut être cumulé avec un prêt bancaire classique. On peut cependant le cumuler avec un prêt d'épargne-logement, un prêt 1 % logement ou un crédit à court terme. Il existe trois types de prêts conventionnés : à taux fixes avec échéances de remboursements constantes, à taux fixes avec échéances de remboursements progressives et enfin à taux variables. Les deux dernières catégories sont à utiliser avec de grandes précautions.

E. L.

Le surendettement frappe d'abord les locataires

Les accédants à la propriété souffrent moins

RAREMENT texte aura autant servi de bouc émissaire que la loi Neiertz sur le surendettement des ménages, coupable des sept péchés d'Israël aux yeux de ses détracteurs ! A cause d'elle, les banquiers ne prêteraient plus d'argent. A cause d'elle, les copropriétaires bons payeurs seraient obligés d'acquitter les dettes de débiteurs qui, *« eux, s'achètent une voiture neuve »*. A cause d'elle, les propriétaires jouent aux banquiers pour leurs locataires indélicats. La réalité n'est pourtant pas si simple.

Ainsi, le récent rapport de M. Roger Léron, dressant un des premiers bilans de la loi Neiertz, montre qu'il y a plus de locataires (51,4 %) surendettés que d'accédants (41,1 %). Un tiers (32,3 %) des surendettés reçoivent une aide *personnalisée au logement (APL)* et un tiers de ceux qui sont en cours d'accession bénéficient de crédits réglementés, essentiellement des prêts à l'accession à la propriété (PAP). Ces deux éléments confirment que les ménages en question sont plutôt modestes.

Outre les accidents de la vie (divorce, décès, maladie), les difficultés des accédants trouvent souvent leur origine dans la multiplication des crédits à la consommation qui s'ajoutent aux prêts immobiliers. Le rapport Léron estime que c'est le cas pour 13,8 % des surendettés : *« Apparaît ici l'incidence du phénomène souvent évoqué de nouveaux besoins liés à l'équipement du foyer qui entraîne une ponction importante sur les budgets familiaux, compensée par le recours aux crédits de trésorerie et au découvert permanent. »*

Aux avant-postes sur ce dossier qu'elle a contribué à mettre en lumière dès 1985, l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) explique que les premiers cas de surendettement sont apparus chez les acheteurs de maisons individuelles, souvent situées en périphérie des villes, qui *« avaient plus de mal à estimer le coût global de leur opération »* (nécessité d'une voiture, moquettes, espace supplémentaire à meubler). D'autant que les acheteurs ont *« tous tendance à surévaluer leur capacité d'endettement »*, aidés, au demeurant, par ce qu'un observateur appelle *« la formule miracle PAP + APL »* (prêt à l'accession à la propriété et aide personnalisée au logement) qui les solvabilisait.

La dernière enquête INSEE sur le *logement* (qui remonte à 1988) montrait bien que, les accédants les plus modestes étant ceux qui disposaient par définition de l'apport personnel le plus mince (15,5 % du prix en moyenne contre 44,4 % pour les acheteur en secteur libre), c'était eux qui étaient les plus endettés (alors que le prix moyen de leur logement était *le plus bas*) : 393 432 F en moyenne contre 385 496 F pour ceux qui obtenaient dés prêts conventionnés et 300 630 F pour ceux du secteur libre.

Une renégociation difficile

Les commissions de surendettement ont donc constaté qu'un des problèmes des accédants à la propriété était l'importance du capital restant dû : entre 250 000 et 500 000 francs pour les crédits réglementés à l'habitat, entre 100 000 et 250 000 pour les autres. Or les prêts réglementés sont difficiles à renégocier, *« les prêteurs n'acceptant que des aménagements limités »*, note M. Léron. Dans la pratique, on a également constaté qu'un abattement provisoire des mensualités entraînait souvent une baisse de l'APL perçue par les ménages, dont la situation ne s'améliorait donc pas !

Les accédants surendettés posent également des problèmes aux copropriétés s'ils habitent en collectif, car, souvent, il arrêtent aussi d'acquitter leurs charges. Ce qui contraint les autres copropriétaires *bons payeurs à le faire à leur place* (*le Monde* daté 29-30 mars), à leur grand dam. Sont aussi transformés en prêteurs de nombreux propriétaires dont les locataires ne peuvent plus payer. Mais, dans ce cas-là, les procédures mises en place par les lois Neiertz ne sont-elles pas préférables à la situation de fait devant laquelle tant de bailleurs se trouvent placés par un locataire déménageant à la cloche de bois ?

F. V.

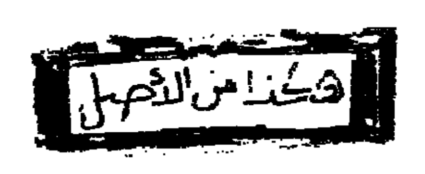
Assurance multirisques habitation : l'assistance se développe

Comme cela se fait déjà couramment dans l'assurance automobile, l'assurance multirisques habitation s'oriente vers l'assistance et *« l'indemnisation en nature »*. Les assureurs – concurrence oblige – cherchent ainsi de plus en plus à coller aux besoins de leur clientèle et notamment des *« jeunes urbains actifs »*.

Plutôt que d'envoyer à l'assuré un remboursement résultant d'un préjudice matériel (dégâts des eaux, incendie, vol), l'assureur se propose, sans augmentation du tarif de la prime, de se charger entièrement des travaux. La compagnie s'occupe du devis jusqu'à sa réalisation pleine et entière. Elle se charge de la prise de contact avec le professionnel et du suivi du chantier. Le GAN, les AGF et Uni-Europe (AXA) proposent des produits de ce type. Ces nouveau contrats laissent d'ailleurs toujours une alternative entre l'indemnisation classique et l'assistance.

Ce système, qui vise à *« simplifier la vie des clients »*, a été testé avec succès pendant quatre ans par le GAN en région parisienne et vient d'être généralisé à toute la France. Son développement est dans la logique d'une évolution où les compagnies vont de plus en plus offrir à leurs clients un ensemble complet de services autour de l'assurance. C'est aussi un moyen d'améliorer leur image en y apportant un côté humain. Mais attention à l'enthousiasme, comme dans tout contrat multirisques d'habitation, il faut faire la balance entre les prestations et les tarifs. L'assistance est un plus indéniable, pas une garantie d'excellence.

E. L.



Expertise : l'angoisse du juste prix

L'estimation d'un logement nécessite de la méthode et de l'expérience. Les pratiques varient selon les professionnels

AVEC son imperméable à toute épreuve, sa lourde sacoche et ses petites lunettes cerclées de métal, Georges Hantat, inspecteur du Crédit foncier, parle de l'expertise immobilière comme un artiste de sa dernière toile. C'est que, au-delà des connaissances de base et de l'expérience, il y a tout un art pour approcher les lieux. *« Ne jamais se précipiter*, explique l'expert. *Mais s'imprégner d'abord du quartier. »* Noter les éléments de charme et, plus important, de gêne : boîte de nuit, station-service, foyer de réinsertion de délinquants, etc. Arriver alors à l'immeuble pour mieux s'en écarter. Un dernier coup d'œil avant de rentrer. La qualité du matérian, l'entretien des extérieurs, la signature d'un architecte... *« Il faut y consacrer beaucoup de temps,* conclut l'inspecteur. *C'est pour cela que la clientèle particulière n'est pas vraiment rentable. »*

Cet « effet de zoom », comme le qualifie Georges Hantat – examiner la ville ou le quartier, puis l'immeuble, enfin le logement lui-même, – tous les experts vous en parleront. Chacun à sa façon, car la profession n'est guère homogène. Si certains pratiquent l'expertise à titre unique, d'antres, tels les agents immobiliers ou les notaires, en font comme le prolongement de leur activité.

Il est vrai que le marché de l'expertise pour le compte des particuliers est restreint. Les acquéreurs y ont recours extrêmement rarement et les vendeurs parfois : lorsqu'un bien est atypique ou quand les circonstances l'exigent (succession, donation, divorce...). A l'inverse, le marché de l'immobilier d'affaires, de même que les opérations pour le compte d'investisseurs importants attirent un nombre croissant de professionnels. La législation de plus en plus contraignante y contribue.

Revenons aux professionnels. Georges Hantat revendique en souriant sa qualité d'artisan et de *« piéton de Paris »*. Tandis que Michèle Lebeau, patronne d'une importante agence des beaux quartiers parisiens, Marnier, associée depuis deux ans avec Auguste Thouard, affiche son efficacité. Pour elle, il n'y a pas de quartiers, mais des *« marchandises »*. *« Je vois cinq cents appartements par an*, explique-t-elle. *Alors, j'ai vite fait de comparer. »* L'un comme l'autre insistent sur la connaissance du marché.

Expert-conseil à la chambre des notaires de Paris, Chantal Maquette-Bareau a, pour sa part, mission d'orienter les particuliers vers les études qui pratiquent l'expertise. Rassurante, pédagogique, elle explique à ses interlocuteurs en détresse le B.A.BA de l'expertise. Non, vous ne pouvez pas évaluer une maison sur la base du prix qu'il faudrait pour la reconstruire aujourd'hui. Oui, l'expert peut visiter l'appartement sans dire que vous l'avez mandaté. Elle évoque les méthodes de travail, décrit l'outil précieux que constitue le fichier informatique des notaires, puis insiste sur le feeling. *« Une fois que toutes les recherches ont été faites, l'expert doit donner un prix. Parfois, ce n'est pas évident. On dit alors qu'il « roule » son chiffre*, lance-t-elle. *L'angoisse du chiffre, ça existe ! »*

La comparaison ou la capitalisation

Plusieurs techniques existent. Pour un appartement dont le prix est toujours fixé au mètre carré, la méthode reine est la comparaison : le prix sera fixé d'après les valeurs du marché constatées pour des biens semblables, aussi proches que possible. Autre possibilité, qui est plutôt un complément qu'une alternative : la méthode par la capitalisation du revenu. Elle consiste à déduire la valeur d'un bien à partir du loyer et du taux de rendement escomptés à cet endroit. Pour une maison, la méthode comparative est également la meilleure. L'importance du bien sera toutefois mesurée en nombre de pièces et en mètres carrés de terrain : les professionnels distinguent de la sorte le pavillon (4-5 pièces, 400 m² de terrain maximum), la maison (7-8 pièces, jusqu'à 2 500 m²) et la propriété, beaucoup plus importante, voire le château.

Pour les immeubles en bloc, enfin vendus aux investisseurs, la méthode conseillée mêle la comparaison et l'approche par la capitalisation. *« L'investisseur achète en général moins cher que le particulier d'environ 10 % à 15 % avec une rentabilité théorique plus élevée »*, note Denis François, responsable du département expertise chez Bourdais. En tout cas, dans un marché sain. L'investisseur cherche à disposer d'une bonne marge de manœuvre, soit pour revaloriser son bien, soit pour l'arbitrer ultérieurement. Juste avant la crise, c'est l'inverse qui s'était produit à Paris, le prix de gros étant supérieur au prix de détail. D'où le blocage du marché.

Après les méthodes, les critères. Le premier concerne l'occupation du logement. Si la transaction est faite entre particuliers, la présence d'un locataire entraîne généralement une décote. A titre indicatif, et en moyenne : de 30 % à 50 % du prix s'il s'agit d'une loi de 1948, aux alentours de 20 % à 25 % en cas de bail courant. Pour un investisseur, un immeuble bien loué est, au contraire, un atout.

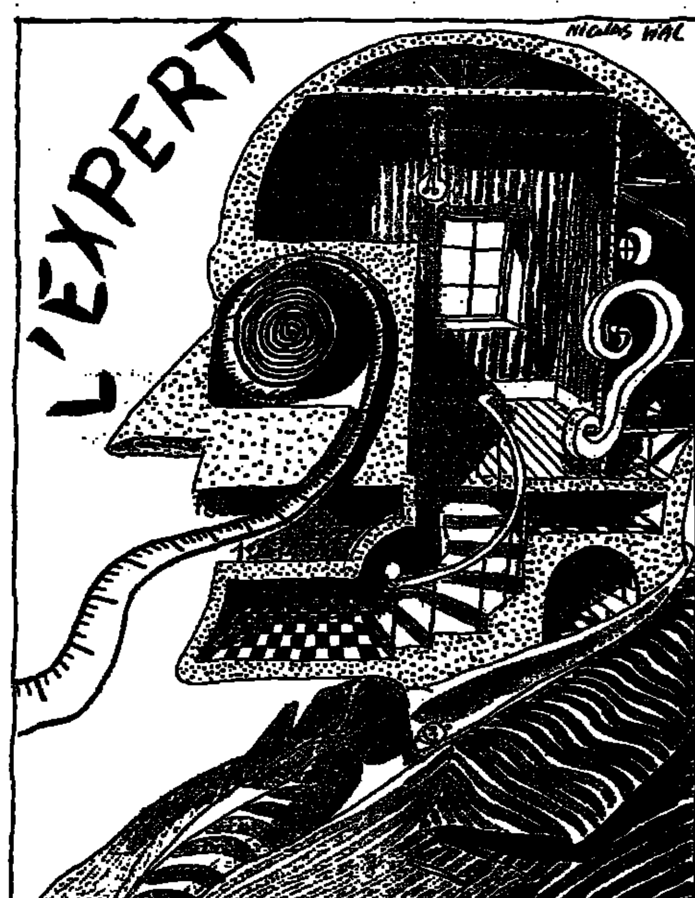
Les atouts du dix-huitième siècle

Les autres composantes de la cote d'un bien sont mieux connues : la localisation, l'immeuble, l'appartement. A la question de savoir si le retournement de conjoncture a modifié l'ordre de ces critères, les experts sont unanimes. La hiérarchie des quartiers parisiens n'a pas changé. La rue la plus chère reste l'avenue Montaigne (8e arrondissement), ainsi que quelques portions de la rue de l'Université (7e arrondissement).

En revanche, les critères de qualité propres à chaque logement, et qu'on avait gommés dans l'euphorie de la fin des années 80, ont retrouvé toute leur importance. Un fond de cour sombre ou la proximité d'un feu rouge ne pardonnent plus. Entre un sixième étage et un rez-de-chaussée, la décote est évidente. Même chose pour le plan, qui doit être compact et équilibré : rapporté au mètre carré, un 70 m² avec deux chambres vaudra plus qu'un 160 m² avec une seule chambre. De tels détails sont légion ; l'absence d'ascenseur au-dessus du troisième étage pour un appartement familial, le faible dynamisme d'une copropriété, le manque de lumière sont autant de « moins ». Selon plusieurs professionnels, c'est cette sélectivité retrouvée qui explique largement la chute des prix dans les beaux quartiers.

Une exception, les produits « top » n'ont pas de cote. Ce sont les constructions du dix-huitième siècle qui ont conservé leur cachet : parquet de Versailles, envolée d'escalier, hauteur de 4,50 mètres sous plafond, boiseries, etc. Le tout en rez-de-jardin. *« Le propriétaire en demande ce qu'il veut*, déclare Michèle Lebeau. *C'est une question de temps. »*

H. G.



Avis de valeur et rapport

SELON que les recherches ont été plus ou moins approfondies, l'expertise des biens immobiliers peut revêtir plusieurs formes différentes. Il n'existe toutefois pas de label, pas plus qu'il n'existe de réglementation de la profession. Outre l'avis oral, et donc sans valeur, on distingue généralement deux prestations :

– L'avis de valeur : il tient en une page et énonce juste la valeur de l'appartement qui semble la bonne à l'expert. On l'appelle aussi estimation ou confirmation de valeur.

– Le rapport d'expertise proprement dit comporte plusieurs pages. A l'issue d'une visite du bien et des recherches nécessaires, l'expert apporte un certain nombre d'éléments : la lettre de mission de l'expert ; l'identification du bien et l'origine de propriété ; l'analyse de sa situation : la ville, le quartier, les environs, l'urbanisme, les grands projets, les servitudes, le plan d'occupation des sols, les monuments historiques ; les caractéristiques physiques du logement : qualité de construction, plan et métré de l'appartement (la surface habitable égale la surface « balayable », ce qui inclut les placards mais pas les cloisons), hauteur, état du logement, éléments de charme (cheminée, balcon), importance des travaux à effectuer ; la copropriété : règlements, procès-verbaux des dernières assemblées, dynamisme des copropriétaires, charges, parties communes.

L'expert a une obligation de moyens, pas de résultat. Autrement dit, il fait de son mieux, mentionnant les démarches engagées en vain et, de plus en plus, le caractère mouvant du prix lorsque le marché n'est pas stable.

600 francs l'heure

Combien vaut une expertise ? Les tarifs sont libres. Selon la Chambre des notaires de Paris, les services rendus sont facturés à l'heure (de 600 F à 800 F hors taxes), plus la consultation du fichier. La prestation est gratuite si le notaire assure la vente du bien expertisé. Au Crédit foncier, un rapport d'expertise vaut un forfait de 4 800 F hors taxes, plus 1 p. 1 000 de la valeur du bien si celle-ci excède 1 million de francs, dans la limite de 60 000 F.

Les principales organisations professionnelles sont l'Institut français de l'expertise immobilière (IFEI), la Compagnie nationale des experts immobiliers (CNEI), la Chambre interdépartementale des notaires de Paris, et la FNAIM, qui a une chambre d'experts. Enfin, certains serveurs sur Minitel et des journaux spécialisés proposent des expertises sur mesure.

H. G.

Les vérités des fichiers

En temps de crise, les professionnels ont soif de certitudes. Pour eux, les fédérations et le ministère de l'équipement affûtent leurs outils statistiques

APPARITION de «golden boys» dans la pierre, importance croissante du facteur confiance, succession de phases d'euphorie et de déprime : les observateurs ont souvent comparé les marchés immobiliers à la Bourse, ces derniers mois. Il y a toutefois une grande différence entre les deux marchés : dans l'immobilier, pas de lieu unique où l'offre rencontre *la demande, point de CAC 40.*

Imagine-t-on les analystes financiers s'interroger aujourd'hui sur les masses de titres échangées en 1991? Un tel débat opposait récemment la Fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) au ministère de l'équipement, la première soutenant que moins de 275000 logements ont été mis en chantier l'an passé, là où les statistiques du second en comptent plus de 300000. Est-il pensable d'ignorer la valeur exacte de telle ou telle évolution? C'est pourtant le cas pour les ventes de logements. Dans l'ancien, et à Paris, les notaires signalaient, fin 1991, une baisse de 1 % des prix, alors que la FNAIM parle d'une chute autrement plus sévère. Encore faut-il savoir que les chiffres notariaux portaient sur des affaires signées au premier semestre 1991 et donc engagées il y a quinze mois. Ceux de la FNAIM, plus aléatoires certes, sont aussi plus d'actualité. Les périodes de crise attisent, bien sûr, les débats. D'abord, parce que chacun guette le moindre signal ; ensuite, parce que les comportements changent : des chantiers déclarés commencés n'ont pas reçu d'ordre de service, des candidats acquéreurs annulent leur réservation, des promoteurs prudents testent la clientèle sur des programmes non engagés tout en faisant des provisions de permis de construire. Des dérives pas toujours faciles à mesurer.

Améliorer SICLONE

La conjoncture a quand même du bon, qui encourage les professionnels à affûter leurs outils. Aujourd'hui, des réformes sont engagées au ministère de l'équipement, à la FNAIM ou dans les chambres notariales. Au-delà des questions de méthode (faut-il privilégier l'exhaustivité ou la rapidité?), les enjeux sont multiples : améliorer la connaissance et la transparence du secteur, se doter d'arguments pour peser sur les politiques, voire renforcer sa notoriété. Ainsi, la FNAIM a volontiers tendance à faire de son 36-15 l'alpha et l'oméga de sa stratégie. Illustration de la compétence de ses adhérents et de sa volonté de transparence, souci du client, observatoire du marché... n'est-ce pas beaucoup demander à un *simple fichier d'annonces* (150000 biens y figureraient)?

Commençons par le logement neuf. En résumé, il faut distinguer les chiffres de production que sont les statistiques SICLONE du ministère des indicateurs de marché (mises en vente, ventes, stocks, prix), plus nombreux et souvent à caractère régional.

La critique des SICLONE, publiés *tous les mois et tous les ans, est aisée.* La collecte des données suit les procédures administratives : permis de construire, ouverture de chantiers, achèvement de chantiers. Autrement dit, on enregistre des intentions de professionnels pas toujours assez attentifs pour faire leur déclaration dans les temps. Seconde lourdeur du système : il compte près de 2000 points d'entrée dans les communes qui instruisent elles-mêmes les permis de construire (elles sont environ 600) ou dans les subdivisions de l'équipement. Tout repose alors sur la motivation des hommes.

Responsable de l'action statistique à la direction des affaires économiques et internationales (DAEI) du ministère, Marcel Schwartz insiste sur les efforts de régularité et situe la marge d'erreur des SICLONE à 1 %. Le système a, malgré tout, ses limites. En Ile-de-France, par exemple, il est apparu, à un moment donné, que la Seine-et-Marne connaissait un regain d'activité. *«Alors, c'est la reprise?»*, se sont interrogés une poignée de professionnels. Non, simplement un problème de «lissage» des chiffres d'un mois à l'autre. De la même façon, les permis de construire excèdent toujours les mises en chantier : une «fuite» équivalant à 10000 logements annuels, selon Patrick Kamoun, directeur de l'Association régionale des organisme HLM. Les responsables de l'observatoire et de la cellule économique d'Ile-de-France s'appliquent justement à rectifier le tir.

SICLONE a d'autres défauts. Le financement, par exemple. Les permis de construire mentionnent les financements prévus (aidés ou non aidés par l'Etat), qui permettent de mesurer l'effort des pouvoirs publics – ou plutôt leur désengagement – année après année. Le problème est que les résultats présentaient de graves écarts avec les crédits effectivement consommés. Marcel Schwartz a donc décidé, il y a un an, de ne plus publier ces indications, pour les remplacer prochainement par une enquête nationale établie séparément à partir du suivi d'un échantillon de permis de construire. Autre modification future : la suppression des données sur les réhabilitations, incomplètes, et, au contraire, l'introduction d'informations régulières sur la destination des biens (résidences principales ou secondaires, à l'accession ou à la location). Parallèlement, la DAEI concocte la mise en place prochaine d'un Observatoire des marchés immobiliers, lieu d'échange avec les professionnels, et l'installation, fin mai, d'une Commission des comptes du logement. Celle-ci établira chaque année ce que coûte ou rapporte le service du logement à l'Etat et aux acteurs économiques tant dans la filière locative que dans l'accession. Une opération «vérité des chiffres».

Passons à la connaissance du marché. Pour le logement neuf, les pouvoirs publics annoncent, région par région, et tous les trimestres, les résultats d'une enquête de commercialisation des logements neufs (ECLN) à partir d'un échantillon de permis de construire. Une particularité en Ile-de-France : les services de l'équipement travaillent en partenariat avec l'Association pour l'information sur le logement dans l'agglomération parisienne (AILAP), une structure mixte regroupant pouvoirs publics, professionnels et associations de consommateurs. La FNPC, le Centre d'analyses et de prévisions immobilières (CAPEM) dépendant de la Compagnie bancaire et le GRECAM, une petite société indépendante, le font également.

Le «CAC 40 de l'immobilier»

A qui se fier? Dans tous les cas, ce sont des questionnaires envoyés aux promoteurs, plus ou moins recoupés par d'autres sources, qui fournissent les informations. Les ventes en bloc aux investisseurs et les maisons individuelles en diffus sont exclues. Les résultats, comparables dans les tendances, diffèrent sur des points de détail, car les bases varient sensiblement.

L'échantillon de la FNPC s'appuie sur ses adhérents, des promoteurs bien installés, d'où une légère sur-représentation du centre de l'agglomération parisienne et du secteur libre, alors que le CAPEM ou l'AILAP visent l'exhaustivité. *«Nous avons détecté près de 200 nouveaux promoteurs en quatre ans»*, remarque ainsi François Bédier, administrateur du CAPEM et PDG de SINVIM-Développement. Les différences tiennent également au mode de diffusion des données : alors que le CAPEM organise régulièrement des réunions de conjoncture avec les promoteurs, le GRECAM les vend sous forme de gros «pavés» coûteux. Moins connu, tenu à des objectifs de rentabilité, le GRECAM se défend en soulignant sa totale indépendance, preuves en main.

Dernier point, les ventes dans l'ancien. La FNAIM a de grandes ambitions pour son 36-15. Elle entend publier des statistiques sur les affaires réalisées par ses 6 500 adhérents (35 % du marché français) : ratio de prix par mètre carré ou par nombre de pièces, différence entre les prix demandés et les prix effectivement réalisés. *«Ce CAC 40 de l'immobilier fonctionnera en septembre prochain*, explique Jacques Laporte, président de la chambre d'Ile-de-France. *Ce sera un outil formidable.»*

Les notaires ne sont pas en reste. Ils disposent du précieux fichier de toutes les transactions immobilières. A Paris et en proche couronne pour l'ancien, cet outil très complet est informatisé depuis quinze ans. Son usage est strictement professionnel, la déontologie ne permettant pas sa diffusion, mais les résultats globaux sont publiés régulièrement, tous les trois mois depuis cette année. Une volonté d'atténuer le caractère «historique» des informations. Autre nouveauté : les notaires mettent en place un fichier parallèle, qui présentera les prix par îlot et non par appartement, à destination des professionnels. Il sera accessible par le 36-29 fin 1992. L'offensive notariale, qui touche certaines chambres de province, ne fait que commencer.

HÉLÈNE GIRAUD

La crise aux trois visages

Suite de la page 17

Car, comme le note notamment M. Michel Mouillart, professeur à Nanterre, *«sauf redéploiement significatif des dépenses ou de la hiérarchie des décisions, on ne voit pas comment le logement bénéficiera de plus de fonds»* budgétaires.

Mais cette source n'est pas la seule à se tarir : la réduction des livrets A est inquiétante. Car, à la décollecte de 50 milliards par an s'ajoutent les effets à long terme de la titrisation d'une partie de la dette des caisses d'épargne. Rendre les livrets A plus attractifs? Difficile d'augmenter leur taux de rémunération alors que l'Etat leur a lié les conditions de remboursement des prêts locatifs aidés, explique M. Mouillart. *«Le circuit du livret A est placé dans une situation d'extinction programmée»*, note-t-il, ce qui obérera l'accroissement futur du parc HLM.

C'est cette *«déstructuration de ces circuits de financement hors marché»* (la baisse du 1 % logement en fait partie) que M. Mouillart redoute : *«Le problème n'est pas celui que l'on voit aujourd'hui. Même si la situation actuelle présente tous les aspects de la crise, on n'y est pas encore car on a encore les moyens d'intervenir. La crise sera là quand on ne disposera plus des moyens nécessaires pour résoudre les problèmes qui se posent».*

Que deviendront alors les plus démunis? Il y a déjà des catégories entières de ménages que plus personne ne veut loger. Les formes d'habitat précaire (hôtels meublés, les «piaules») tendent à disparaître : *«Il y a un effet de ciseaux entre la hausse de la marginalité sociale et la baisse de la marginalité immobilière»*, note André Massot. Ainsi, à Paris, *«le parc se normalise et le social de fait s'effondre. D'une certaine manière, c'est une catastrophe car le social officiel – les HLM – ne peut assurer».* Pour lui, c'est la troisième crise. Elle n'a rien à voir avec les deux autres mais elle est autrement plus lourde de menaces.

FRANÇOISE VAYSSE

ÉCONOMIE

BILLET

La mer paralysée

Après la guerre de harcèlement, le choc frontal. Jouant ses dernières cartes, la fédération CGT des ports et docks a, mardi 21 avril, fait gravir un échelon supplémentaire à l'interminable conflit qui l'oppose depuis l'automne au gouvernement. Les vingt-six grèves épuisantes de quarante-huit heures, qui ont fait perdre plus de 1 milliard de francs aux professions maritimes depuis six mois et fuir les grands armateurs internationaux, n'ont donc pas suffi ? Il faut alors aller plus loin et frapper plus fort. Encouragé par la centrale de M. Louis Viannet, le «patron» des dockers CGT, M. Daniel Lefebvre, a décidé la grève générale, le blocage des accès terrestres des ports et l'occupation des installations. Un mot d'ordre qui, dès le mercredi 22 avril au matin, était appliqué à Marseille et à Bordeaux.

Le conflit a dépassé le cadre économique et social pour entrer dans le cercle de l'affrontement politique, voire idéologique et quasi culturel. Pour les dockers, la réforme que le gouvernement Bérégovoy-Josselin, après le tandem Cresson-Le Drian, veut mener à bien – et vite – par la voie parlementaire signifie tout net l'*«extermination»* (sic !) d'une profession spécifique qui a eu ses heures de gloire et qui, à une certaine époque de l'histoire syndicale et politique de l'après-guerre, a pu forcer le respect. Mais les temps ont changé, et son refus obstiné de s'adapter aux conditions de l'économie moderne la condamne sans appel.

Devenir des travailleurs comme les autres ? Une hérésie... Le vocabulaire est d'ailleurs significatif. Dans ses communiqués, la fédération par le toujours du «Statut docker» avec un S majuscule. Et leur ton ne manque pas de sel : *«La soi-disant modernisation des ports n'est qu'une esbroufe. En cédant à un patronat incompétent et archaïque, le gouvernement se fait le disciple du pouvoir le plus réactionnaire en Europe depuis trente ans, le gouvernement Thatcher...»*

Au secrétariat d'Etat à la mer, on veut croire que le seuil de l'irréparable n'est pas encore atteint. Des marges de manœuvre existent port par port, et chaque secrétaire de syndicat dispose d'un pouvoir d'appréciation. La porte du ministère n'est pas fermée, ajoute-t-on. Mais, à côté du langage d'ouverture, on manie aussi le ton «dur», en écho à l'offensive des dockers. *«Les préfets sont mobilisés et les forces de police prêtes à réagir pour faire respecter l'ordre public et la liberté d'aller et venir.»* Quant à la liberté du travail, voire le recours à la réquisition, ce sera plus difficile dans la mesure ou neuf dockers sur dix, sauf dans les ports de l'ouest de la France, n'ont qu'un maître : la CGT.

FRANÇOIS GROSRICHARD

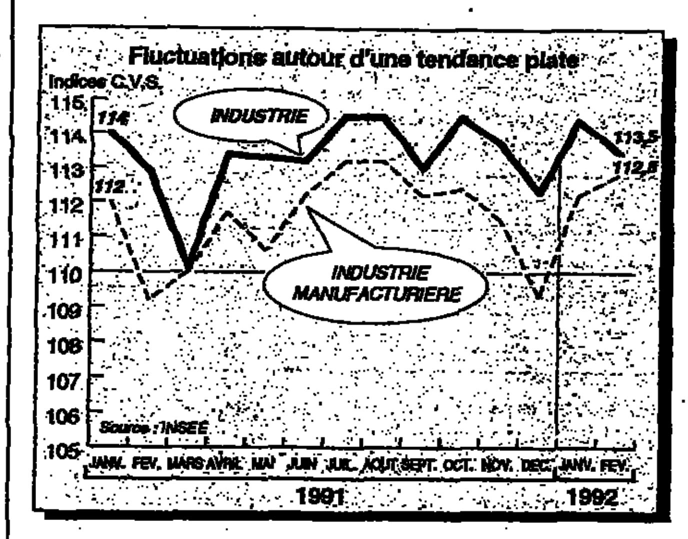
McDonald's à Pékin

Hamburger à baguettes

Deux ans après Moscou, McDonald's ouvre son plus grand restaurant du monde (2 500 mètres carrés) à quelques mètres de la place Tian anmen, à l'entrée de Wanfujing (l'artère commerçante de Pékin). Cela faisait huit ans que le groupe américain cherchait à s'implanter dans la capitale chinoise : il a fallu quatorze mois pour obtenir la licence et huit pour contruire le restaurant en face de l'Hôtel de Pékin.

Les Chinois peuvent déjà manger les célèbres hamburger à Shenzhen, dans le sud du pays. McDonald's a aussi signé des lettres d'intention pour s'installer à Shanghaï et à Canton.

La production industrielle a baissé en février



La baisse de 0,9 % en février de la production industrielle en France est due au recul de l'énergie (– 4,3 %) et à celui des industries agroalimentaires (– 2,6 %). En un an (février 1992 comparé à février 1991), l'indice de la production industrielle augmente de 0,3 %.

Mais la production manufacturière seule (hors énergie et industrie agroalimentaire) a progressé de 0,6 % en février, du fait notamment d'un bond de la production automobile et des biens d'équipement ménager (+ 2,6 % par rapport à janvier). En un an, l'indice est en hausse de 3 %.

Les revendications salariales outre-Rhin

Le syndicat des services publics allemands pousse à la grève

Le climat social demeure très tendu en Allemagne. Le syndicat des services publics, de la poste et des transports a ouvert mercredi 22 avril une consultation des 2,6 millions de salariés sur le déclenchement de la première grève dans ces branches depuis dix-huit ans. Les organisations syndicales réclament une augmentation de 9,5 % des salaires.

FRANCFORT

de notre correspondant

«La grève est désormais inévitable.» M[me] Monika Wulf-Mathies, la patronne de l'OTV, le syndicat des services publics, de la poste et des transports, pousse les 2,6 millions de salariés de ces secteurs à la confrontation. La consultation légale de la base a débuté mercredi 22 avril. Elle durera jusqu'à vendredi, puis, au cas très probable où une majorité de 75 % se prononcerait en faveur d'une grève, celle-ci commencerait *«très vite»*, sans doute la semaine prochaine.

Les transports locaux, la voirie, les hôpitaux, les aéroports, les crèches et bien entendu l'administration seraient concernés. La précédente grève du secteur public remonte à février 1974. Elle avait duré trois jours, pendant lesquels la désorganisation avait été générale. L'électricité avait même été coupée en Rhénanie-Palatinat. Les syndicats avaient obtenu gain de cause, avec une hausse de 11 % des salaires. La forme que pourrait prendre, cette fois-ci, le mouvement est encore indéterminée. Mais l'opinion publique semble peu favorable aux fonctionnaires, dont la situation est dans l'ensemble plutôt confortable.

«Le pays le plus cher d'Europe»

Le syndicat OTV réclame une augmentation des salaires de 9,5 % pour cette année et différentes primes (de vacances et de formation) d'un montant cumulé de 580 deutschemarks (environ 2 000 francs).

Les employeurs, parmi lesquels figure l'Etat fédéral, arguant des réductions budgétaires indispensables pour financer l'unification, proposaient 3,5 % de hausse. Le blocage a conduit à en passer par la procédure de l'arbitrage. Les médiateurs ont avancé le chiffre de 5,4 % et des primes de 750 marks. Le syndicat a accepté, mais pas les employeurs, pour lesquels la barre de 5 % est infranchissable, s'en tenant à 4,7 % à compter du 1[er] avril et à 680 marks de primes.

La grève interviendrait donc au bout du long processus de négociations prévu par les règles allemandes du jeu social. Les positions des uns et des autres ne sont pas si éloignées mais le climat n'est plus au compromis. OTV est d'ailleurs revenu à son exigence initiale, soit 9,5 % de hausse.

Le patronat a répété que la conjoncture ne permet pas de nouvelle hausse des coûts salariaux en Allemagne, pays *«déjà le plus cher d'Europe»* avec la Scandinavie. L'Allemagne perd des parts du marché mondial et les étrangers investissent ailleurs, a souligné l'union des industriels mardi 21 avril. Les patrons contestent globalement la procédure des négociations sectorielles et réclament une discussion plus décentralisée. Plus que la grève des services publics, ils craignent les négociations dans la métallurgie, le cœur de l'industrie allemande, qui doivent débuter la semaine prochaine.

ÉRIC LE BOUCHER

Le rebond des banques suisses

Suite de la première page

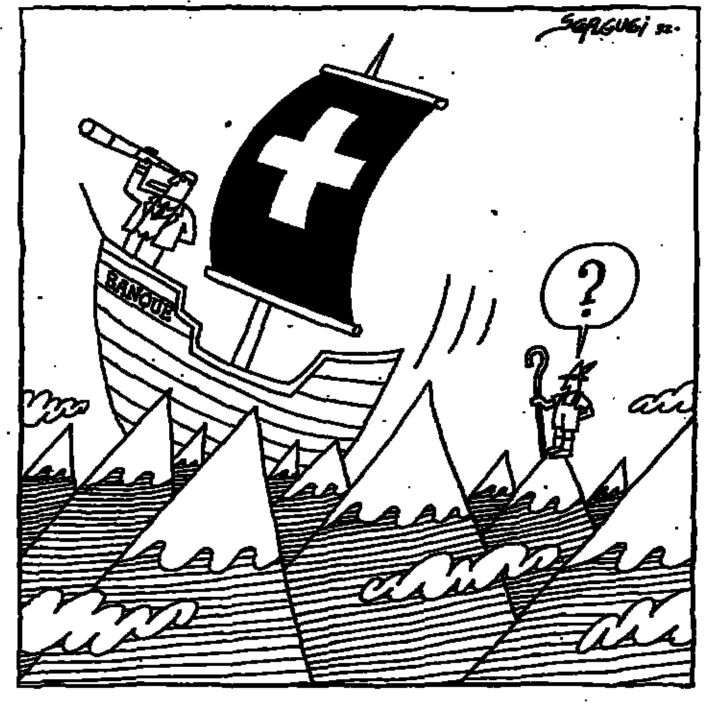
Dans la foulée, l'agence de «rating» Moody's retirait au troisième établissement du pays, le Crédit suisse, son «triple A». Elle plaçait même «sous surveillance» la SBS. Les trois grands établissements suisses auréolés jusque là d'un «triple A», la note maximale, partagée seulement avec deux autres banques privées dans le monde, la Deutsche Bank et Morgan Guaranty, affichaient tous pour 1990 des résultats en baisse. Une preuve de faiblesse qui venait s'ajouter à une campagne de critiques contre les établissement suisses, accusés de négligence coupable dans des affaires de blanchiment d'argent. Un autre des atouts majeurs de la place financière helvétique, le secret bancaire, se retrouvait aussi sur la sellette.

En montrant depuis plusieurs mois leur bonne volonté en matière d'entraide judiciaire internationale, les banques suisses tentent plus où moins adroitement de limiter les dégâts. A savoir, restaurer leur image sans inquiéter des clients attachés pour de multiples raisons, notamment fiscales, au secret bancaire. *«Il s'agit d'un avantage comparatif indéniable que nous ne comptons pas voir disparaître»*, explique M. Werner de Capitani, conseiller juridique du Crédit suisse. *«C'est même une vraie religion, on ne manque pas de vous en sermonner les règles quand vous arrivez en Suisse»*, précise un banquier français depuis peu à la tête d'une filiale à Genève. *«En moralisant en surface le secret bancaire, on assure de fait sa pérennité»*, ajoute-t-il. La commission fédérale des banques a du reste pris les choses en mains et a interdit l'ouverture de comptes par des prête-noms. De nouvelles directives plus strictes, notamment dans la détection des clients «suspects», entreront en vigueur le 1[er] mai prochain.

La crise des petits établissements

Les banques suisses n'étaient pas encore au bout de leurs peines. La perte progressive de leurs atouts spécifiques est arrivée au plus mauvais moment, au beau milieu d'une crise conjoncturelle. L'inflation et la baisse du franc suisse ont entraîné une hausse des taux d'intérêt et une véritable récession en 1991. Le chômage a été multiplié par quatre depuis 1990 et le marché immobilier s'est effondré, notamment en Suisse romande et à Genève. Mais à la stupeur générale, il y a tout juste un mois, et avec un bel ensemble, les trois grandes banques suisses annonçaient pour 1991 des bénéfices record !

Des profits en forme de message : *«On avait annoncé un peu tôt le déclin des banques suisses»*, déclare fièrement M. Claude de Saussure, président de la toute puissante Association suisse des banquiers. Et l'UBS d'afficher une augmentation de 36 % de son bénéfice net, qui atteint 1,216 milliard de francs suisses (4,5 milliards de francs) en dépit d'une progression de 30 % de ses provisions (8,15 milliards de francs suisses). La SBS enregistre une hausse de 24,7 % de ses profits – 1,032 milliard de francs suisses – avec des provisions en augmentation de 27 %, soit 7,05 milliards de francs suisses. Son résultat d'exploitation avant impôts a gagné 49,2 %. Pour le Crédit suisse, c'est encore plus spectaculaire avec une envolée de 57 % du résultat net, qui s'établit à 848 millions de francs suisses malgré une hausse de 61 % des provisions.



Ce tableau a pourtant quelque chose de trompeur. Si les trois grandes sont capables dans le même temps d'accroître leurs bénéfices et leur provisions, il en va autrement des petits et moyens établissements, qui constituent l'essentiel des 625 banques suisses. Touchés de plein fouet par la crise immobilière, ils sont condamnés à passer des provisions considérables. La Banque populaire suisse, la quatrième du pays – dont le total du bilan (46,5 milliards de francs suisses) est le tiers de celui du Crédit suisse et le cinquième de celui de l'UBS – a vu en 1991 son bénéfice net baisser de 38,2 %.

«Le paysage bancaire suisse est en pleine phase de restructuration», explique M. Robert Studer, directeur général de l'UBS. Pour M. Nikklaus Blattner, conseiller économique de l'Association suisse des banquiers, *«le nombre des banques est appelé à diminuer»* et les estimations oscillent autour de 10 % d'établissements non viables. D'ores et déjà, la cinquième banque suisse, la banque Leu, a été rachetée par le Crédit suisse et la sixième, la BSI (Banca de la Svizzera italiana), a été reprise par la SBS. Compte tenu des difficultés encore considérables à venir dans l'immobilier – on évoque à voix basse des faillites retentissantes de promoteurs – la santé des banques moyennes est toujours menacée.

Des profits venus d'ailleurs

Quel est le secret des trois grandes ? Si elles ne l'avouent pas ouvertement, elles réalisent la majeure partie de leurs résultats à l'étranger ou avec les capitaux étrangers qui viennent en Suisse. Elles reconnaissent devoir en moyenne 30 % de leurs bénéfices à leur filiales et succursales étrangères. *«Une proportion appelée à croître au cours des prochaines années»*, pronostique M. Studer. Si on y ajoute les capitaux gérés provenant de l'étranger (entre 800 et 1 000 milliards de francs suisses selon les estimations), on arrive à au moins deux tiers des profits. Et encore, aux yeux de certains analystes, n'est-il pas certain que la banque en Suisse avec... des Suisses soit une activité rentable !

On comprend mieux l'insistance des banquiers à rendre leur pays plus ouvert et plus en phase avec les pratiques fiscales et financières extérieures. Il leur faut compenser l'affaiblissement du pouvoir d'attraction de la place financière. La Confédération balance aujourd'hui clairement entre le désir de préserver ses traditions – son âme, disent certains – et le besoin de se moderniser. Les banques ont choisi résolument la deuxième voie et, fait nouveau, le font savoir.

«Nous avons besoin d'une base suisse solide, c'est indispensable, même si nous sommes surdimensionnés par rapport à un marché intérieur de six millions d'habitants», précise l'un des responsables du Crédit suisse à Lausanne. Les banques sont engagées depuis de longs mois dans une partie de bras de fer contre le pouvoir fédéral, notamment sur la fiscalité. Leur cible de prédilection est le droit de timbre sur les transactions boursières. *«Cet impôt incite nos clients à faire gérer leurs portefeuilles à l'étranger et les banques suisses à les suivre»*, affirme M. de Saussure. *«Conséquence, les nouveaux fonds de placement des banques suisses sont pratiquement tous établis à Luxembourg»*, ajoute-t-il. Les banques, qui représentent 9 % du PNB suisse et par lesquelles transitent environ 25 % des impôts fédéraux, n'arrivent plus à influer, comme «au bon vieux temps», sur le pouvoir politique. *«Pourtant, plus de la moitié de l'excédent de la balance des revenus est redevable aux grandes banques suisses, la principale industrie exportatrice du pays»*, affirme M. J. M. Brandt, directeur adjoint de la SBS à Genève.

Mais leur image dans l'opinion est de plus en plus mauvaise. On leur reproche notamment des *«résultats indécents»* quand l'économie de la Confédération est en récession. Selon un sondage paru le 30 mars dans *la Tribune de Genève*, près de 60 % des habitants ne croient pas que leurs banques soient menacées par la concurrence étrangère et 65 % considèrent qu'elles devraient maintenir des postes de travail par solidarité. *«Vous savez*, avoue le responsable de la clientèle d'une des trois grandes, *après la banque et le chocolat, l'industrie numéro un en Suisse, c'est la zizanie. Ce pays a peur de tout : de la concurrence, de la perte de son bien-être et, plus grave, de sa réussite»*, conclut-il. Le malentendu est évident.

Les banques sont également à la pointe du combat pour amener la Suisse à entrer dans la Communauté économique européenne et n'hésitent pas à utiliser la menace. *«Si l'adhésion à la CEE ne se fait pas, le scénario est écrit : nous deviendrons des multinationales pures à l'image de Nestlé et de Ciba-Geigy»*, affirme froidement M. Brandt. Moyen de pression ou volonté bien réelle ?

Les banques suisses viennent en tout cas de prouver leur solidité. Elles disposent encore d'atouts non négligeables. A commencer par des fonds propres très importants : de plus de 18 milliards de francs suisses pour l'UBS, à plus de 12 milliards pour la SBS et plus de 8 milliards pour le Crédit suisse. Elles restent aussi – et de loin – les premières du monde pour la gestion de fortune. Elles ont en portefeuille, selon les estimations de *IFR (International Financial Review)* entre 1 500 et 1 800 milliards de francs suisses. Elles disposent dans ce domaine d'un savoir-faire indéniable et ont conservé une relation avec leurs clients qui en fait des *«banques de famille»*.

Le côté «havre de sécurité» de la Suisse fonctionne encore, notamment dans les périodes de tensions militaires. L'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990 a apporté en une semaine 15 milliards de dollars dans leurs caisses. *«Et puis, elles ont toutes des réserves latentes ou cachées qu'elles utilisent quand elles veulent»*, explique avec envie un banquier français installé depuis longtemps à Lausanne. Paradoxe, leur handicap principal aujourd'hui est sans doute le marché intérieur suisse, alors qu'elles ont bâti leur puissance pendant des décennies à l'abri de leur singularité nationale. Mais les banquiers n'ont pas pour habitude de vivre de souvenirs, fussent-ils suisses.

ÉRIC LESER

Les privatisations en Tchécoslovaquie

Une loi autorise la création de Bourses des valeurs

Le Parlement tchécoslovaque a adopté mardi 21 avril à une large majorité une loi qui permettra, après plus de quarante ans d'absence, la réapparition de Bourses des valeurs. Le volume des émissions d'actions et d'obligations est encore limité en Tchécoslovaquie, mais une première vague de privatisations de grandes entreprises d'Etat, transformées dans un premier temps en sociétés par actions, sera lancé le mois prochain. La méthode des «coupons», une sorte d'actionnariat populaire auquel plus de huit millions et demi de Tchécoslovaques ont souscrit, sera une *«forte impulsion pour la naissance d'un marché financier»*, selon le ministre des finances tchécoslovaque, M. Vaclav Klaus. Pour 1993, les autorités prévoient deux mille à trois mille sociétés par actions, d'une valeur d'environ 1 milliard de couronnes (33 millions de dollars). La nouvelle loi permet la constitution de deux Bourses dans le pays, dans les capitales tchèque et slovaque, Prague et Bratislava, en tant qu'*«institutions indépendantes»*, dont les activités seront soumises au contrôle des ministères républicains des finances. Les opérations boursières se feront par l'intermédiaire des banques et des agents autorisés. La part de capital étranger dans les Bourses tchécoslovaques ne pourra dépasser 30 %.

Techniquement, la Bourse de Prague sera aidée par la Bourse de Paris. En effet, à l'exemple de l'accord passé au mois de mars 1991 avec les autorités boursières polonaises dans le but de créer une Bourse des valeurs à Varsovie (*le Monde* du 15 mars 1991), la Société des Bourses françaises (SBF) vient de signer un accord de coopération technique à Prague avec les responsables de la Bourse tchécoslovaque.

Philip Morris investit dans les tabacs tchèques

Le groupe américain de tabac et d'agroalimentaire Philip Morris a été choisi mardi 21 avril par le Conseil économique du gouvernement tchèque pour entrer à hauteur de 30 % dans le capital du fabricant de cigarettes tchèque Tabak, a annoncé le vice-premier ministre tchèque, M. Jan Strasky. L'offre de Philip Morris, évaluée à 329 millions de dollars (1,85 milliard de francs), constituerait le plus grand investissement étranger en Tchécoslovaquie après celui de Volkswagen dans Skoda.

La décision devrait être entérinée par le gouvernement tchèque très prochainement. Pour que l'Etat garde le contrôle de l'entreprise jusqu'à ce que soit annulé légalement son monopole sur l'alcool, le tabac et le sel, 35 % des actions iront au fonds de propriété nationale de la République ; 27 % des actions sont destinés à la privatisation, 3 % seront dévolus aux employés et 3 % au fonds des restitutions.

FRANCIC-REGIONS

La Sicav des initiatives régionales

Comptes de l'exercice 1991 clos le 31 décembre 1991.

Actif net au 31.12.1991 : F 87.549.171

Performance du 31.12.1991 au 24.03.92 : + 7,04%

Dividende : F 27,85 + 8,52 d'avoir fiscal pour les personnes physiques mis en paiement le 26 mars 1992.

Remploi du coupon global sans droit d'entrée jusqu'au 26 juin 1992.

Le Président Alain Villeroy de Galhau a déclaré :

FRANCIC-REGIONS avec une hausse de 6,41% en 1991 (coupons réinvestis) a continué d'enregistrer un résultat tout à fait honorable aussi bien par rapport aux indices (baisse de 1,5% du second marché) qu'aux Sicav de même nature. 1992 pourrait se révéler une année favorable tant d'un point de vue économique que boursier. Le potentiel de baisse des taux restant important en Europe et plus spécialement en France favorisera dans un premier temps le marché boursier et à terme l'économie elle-même.

A.G.O. du 25 mars 1992



BANQUES

Consultez les valeurs liquidatives de nos SICAV et FCP sur Minitel 36.14 code CIC

COLAS

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 avril 1992 sous la présidence d'Alain Dupont et a arrêté les comptes de l'exercice 1991.

Etats et Organismes internationaux prennent de *plus en plus conscience* du *rôle* prépondérant des axes routiers dans le développement des économies modernes, mais les restrictions budgétaires adoptées en 1991 dans certains pays ont parfois contrarié les arbitrages en faveur des infrastructures de transport.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires économique du Groupe Colas a progressé de 6%, atteignant 12,4 milliards de francs dont 40% réalisés à l'Etranger et Outre-Mer. L'activité liée à la route représente toujours les neuf dixièmes de ce chiffre d'affaires, plaçant Colas en tête des entreprises routières.

Les marges se sont globalement maintenues tant en France qu'à l'Etranger et le bénéfice net consolidé a atteint 336 millions de francs, après dotation aux amortissements de 566 millions de francs, en progressions de 8%.

GROUPE COLAS (en millions de francs)	1991	1990
– Chiffre d'affaires économique	12 400	11 700
– Bénéfice net consolidé	336	330
– Bénéfice net part du groupe	318	309
– Amortissements	556	515
– Capacité d'autofinancement	869	815

Le bénéfice net de Colas S.A. société mère, s'est élevé à 181 millions de francs contre 170 millions de francs en 1990, soit une progression de 6%.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale qui se réunira le 18 juin 1992 de distribuer un dividende net de 22 francs par action (33 francs avoir fiscal compris), contre 20 francs l'année précédente.

Les données actuellement connues laissent prévoir un maintien de l'activité et des résultats du Groupe Colas en 1992. Dans les années ultérieures les besoins grandissants de construction et de rénovation des réseaux routiers ouvriront de par le monde, tout en respectant l'environnement, un immense champ d'action.

CIC Union Européenne de CIC

RÉSULTATS 1991
AMÉLIORATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Groupe CIC a dégagé en 1991 un résultat d'exploitation après amortissements et provisions de 1.328 MF en très nette amélioration par rapport à l'année précédente. Ce résultat découle d'une poursuite des tendances observées précédemment : reprise du PNB (+ 6,8 % sur base comparable contre + 4,2 % en 1990), bonne tenue des frais généraux (+ 2,8 % sur base comparable après + 2,7 % en 1990).

Les dotations aux provisions d'exploitation qui avaient été lourdement grevées par les *risques pays en 1990 sont revenues à un niveau plus normal. Elles ont diminué de 17 %* en 1991 malgré la dégradation de la conjoncture économique, faisant ainsi la preuve d'une bonne maîtrise des risques.

En l'absence de plus-values de cession significatives, le Groupe CIC a maintenu son résultat net consolidé qui passe de 1.082 MF en 1990 à 1.091 MF en 1991.

En raison de l'augmentation de la part des tiers, la part du Groupe dans le résultat net consolidé revient de 811 MF en 1990 à 714 MF en 1991.

La Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne, société-mère du Groupe CIC, a dégagé pour sa part un bénéfice net de 132,3 MF, qui permettra, sous réserve de la décision de l'assemblée générale des actionnaires, de distribuer un dividende de F 5,50 aux actions ordinaires et de F 10 aux certificats d'investissement privilégiés.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE CIC ET DE L'UNION EUROPÉENNE
Banque régie par la loi du 24 janvier 1984
4, rue Gaillon 75107 Paris Cedex 02 - Tél. : (1) 42 66 70 00



INVITATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le mercredi 13 mai, à 17 heures, Salle Pleyel, 252 rue du faubourg St. Honoré, Paris 8è.

Le CCF invite ses actionnaires à participer à ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

Les actionnaires seront accueillis dès 16 H 15.

Pour participer à ces Assemblées, il suffit de justifier de sa qualité d'actionnaire du CCF et de contacter son intermédiaire financier au plus tard le 7 mai prochain.

Des formules de vote par correspondance *et des procurations sont à la disposition* des actionnaires sur demande au siège social, 103 avenue des Champs Elysées, Paris 8è ou dans les succursales ou agences du Crédit Commercial de France.

Les cartes d'admission à ces Assemblées peuvent être demandées par Minitel 3614 code CCF.

Pour toute information Service Relations Actionnaires 40.70.22.56



PENSER L'ARGENT AVEC INTELLIGENCE



Emprunt Avril 1992

1,6 milliard de Francs
(montant susceptible d'être porté à 2 milliards de Francs)

Obligations de 5 000 F

Prix d'émission : 4 999,50 F

Taux nominal : **9 %**

Taux de rendement actuariel brut : **9 %**

1er coupon payable le 4 Mai 1993 pour un montant de 450 F

Durée : 15 ans
Amortissement en totalité le 4 Mai 2007

Jouissance, règlement : 4 Mai 1992

Souscription auprès des Banques, de la Poste, des Caisses d'Épargne Ecureuil, des Sociétés de Bourse et des Comptables du Trésor.
Une fiche d'information (visa C.O.B. N° 92-145 du 14/04/1992) peut être obtenue sans frais auprès de la ***CNA, 11, rue Saint-Dominique - B.P. 140-07 - 75326 PARIS Cedex 07*** et des Etablissements chargés du placement. Clôture sans préavis.

Souscrivez aux emprunts de la CNA pour l'extension du réseau français d'autoroutes.

---

immobail

Le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 9 avril 1992, sous la présidence de Monsieur Jacques BRUNIER, pour examiner les comptes de l'exercice 1991.

La production a été de 256 millions de francs contre 127 millions de francs l'année précédente.

Le montant global des engagements bruts au 31 décembre 1991 se trouve porté à 2,9 milliards de francs dont 2,4 milliards de francs en crédit-bail et 500 millions de francs en location simple.

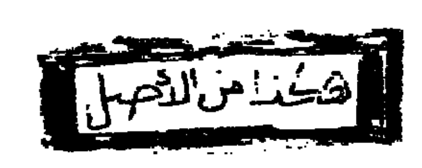
Le Conseil a arrêté les comptes de l'exercice 1991 qui, comparés à ceux de l'exercice précédent, montrent une évolution favorable du bénéfice courant.

Il est rappelé qu'en 1990, l'exercice avait été marqué par la réalisation d'un profit exceptionnel dû à la vente d'un immeuble à Paris 8e et ce, dans le cadre de la politique d'arbitrage du patrimoine.

(en millions de francs)	1990	1991	Evolution 91/90
Produits d'exploitation	373,62	385,32	+ 3,13 %
Charges d'exploitation	– 182,45	– 176,26	– 3,39 %
Bénéfice avant amortissements et provisions	191,17	209,06	+ 9,36 %
Amortissements et provisions	– 121,10	– 128,71	+ 6,28 %
Bénéfice courant	70,07	80,35	+ 14,67 %
Produits exceptionnels	+ 45,37	+ 8,91	
Impôt	– 6,79	– 1,92	
Bénéfice net	108,65	87,34	

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le lundi 25 mai 1992 la distribution d'un dividende par action de 40,20 F contre 38,85 F l'année précédente, marquant une progression de 3,5 % sur un capital augmenté de 8 %.

L'année 1992 paraît se présenter sous un jour favorable ; environ 150 millions de francs d'opérations en crédit-bail sont en cours de traitement à ce jour.



ÉCONOMIE

SOCIAL

Face à la montée du chômage

M. Louis Viannet (CGT) réclame une réduction du temps de travail

« Il est urgent d'engager des discussions secteur par secteur, branche par branche », sur la réduction du temps de travail *« sans perte de salaire »*, a déclaré mardi 21 avril M. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT.

Lors d'une conférence de presse, le successeur de M. Henri Krasucki a estimé que *« la notion de partage du travail »* avancée par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, est *« complètement illusoire pour augmenter le nombre d'emplois »*. Quant au souhait de M. François Perigot, président du CNPF, d'*« adapter »* le SMIC, il lui apparaît *« insupportable »*.

Le secrétaire général de la CGT a déploré, d'autre part, *« l'absence de perspective réelle d'un droit social européen »* et les *« abandons de souveraineté nationale »* auxquels conduirait la ratification des accords de Maastricht. Pour lui, il est nécessaire d'organiser *« un grand débat national ponctué par une large consultation populaire »*.

Selon une étude commandée par le ministère du travail

L'ouverture des magasins le dimanche ne créerait pas d'emplois

Simultanément, une étude et un sondage sur l'ouverture des magasins le dimanche sont rendus publics, le 22 avril. Réalisée par M. Gilbert Cette, de la Banque de France, et le BIPE, l'étude conclut à *« un effet neutre »* pour l'emploi, en deux ans, les créations étant compensées par les suppressions dans les petits commerces. A l'inverse, le sondage commandé par l'association Le dimanche démontre qu'une majorité de commerçants sont favorables à une généralisation.

Jusqu'à présent, aucune analyse de l'impact économique de l'ouverture des magasins le dimanche n'était disponible, alors que le débat faisait à nouveau rage, notamment à la suite de la pression organisée par Virgin Mégastore pendant la période des fêtes de fin d'année. Le ministère du travail avait donc confié le soin d'une étude à M. Gilbert Cette, expert de la Banque de France, et au BIPE (Bureau international de prévisions et d'études), pour que, ensemble, ils déterminent quelles pouvaient être les conséquences d'une autorisation, spécialement pour l'emploi.

Un effet « neutre »

Rendus enfin publics le 22 avril, ces travaux permettent de se faire une idée. En deux ans, l'effet sur l'emploi sera *« neutre »*, les 30 000 postes créés par les grandes surfaces étant compensés par les pertes des petits commerces, de 20 000, puis de 10 000. Parce que la politique des prix est plus favorable dans le grand commerce, la consommation pourrait augmenter de 0,51 %, mais les incidences macro-économiques ne seraient pas toutes favorables.

A cause des taux de marge plus faibles sur les ventes à la grande distribution et des délais de paiement plus longs, les fournisseurs supporteraient un *« prélèvement »* évalué à 9,5 milliards de francs. Placées en amont, ces entreprises réduiraient leurs investissements ou tenteraient ensuite d'augmenter leurs prix. Sur l'ensemble de la filière, des producteurs aux distributeurs, l'emploi total en serait affecté : 10 000 emplois seraient gagnés la première année, 3 000 seraient perdus la deuxième et, au bout de cinq ans, l'effet serait nul.

Si ce changement n'a pratiquement pas de conséquences sur le niveau de la croissance, il apparaît en revanche qu'il se traduirait par une détérioration de la balance commerciale, en raison des types de produits qui sont plus facilement achetés le dimanche. Après 6 milliards de pertes cumulées en quatre ans, le déficit du solde commercial s'aggraverait de 4 milliards à la cinquième année.

Pour établir ce scénario *« réaliste »*, les auteurs ont supposé que l'ouverture du dimanche était totalement libre, qu'elle était pratiquée à 100 % pour les hypermarchés, à 50 % par les supermarchés, et que les petits commerces restaient ouverts six jours sur sept, et pas nécessairement le dimanche. Ils ont aussi admis que les salaires étaient majorés de 80 %.

Compte tenu de l'augmentation des charges et des frais fixes, le chiffre d'affaires des grandes surfaces doit progresser de 35 milliards de francs, ce transfert représentant une diminution de 42 milliards pour les petits commerces.

Un autre sondage d'autres conclusions

Rendu également public le même jour, et commandé par l'association Le dimanche, qu'anime le publicitaire Jacques Séguéla, le sondage réalisé par Openers Secodip Dialogue, filiale de la Secodip, n'aboutit pas aux mêmes conclusions. Et pour cause : il se fonde sur les réponses de 516 magasins qui sont ou ont été ouverts le dimanche et ne s'interroge pas sur le sort des petits commerces.

Majoritairement favorables, ces commerçants sont surtout sensibles à la croissance de leur chiffre d'affaires et semblent se servir de la satisfaction de la clientèle comme d'un alibi. A temps complet ou à temps partiel, les effectifs progresseraient de 14 % mais, affirment-ils, l'interdiction entraînerait une diminution de 20 %. C'est-à-dire 22 830 licenciements dans le seul commerce de détail non alimentaire.

ALAIN LEBAUBE

A l'occasion du 75e anniversaire des Banques populaires

Le ministre des finances se prononce pour une charte des services bancaires de base

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a déclaré mardi 21 avril que la profession bancaire doit *« déterminer une offre de services allant au-delà du simple droit au compte et à un tarif qui en préserve l'accès aux personnes les plus modestes »*.

Les pouvoirs publics *« ne peuvent accepter qu'un nombre croissant de ménages à revenus modestes soient exclus de l'accès aux services bancaires »*. *« La banque n'est pas un service public, mais c'est un service dont l'accès est aujourd'hui indispensable à tous »*, a ajouté le ministre.

Ses propos, prononcés à l'occasion du 75e anniversaire des Banques populaires, entrent dans le cadre des discussions entamées depuis le 16 avril entre un comité des usagers, les banques et les pouvoirs publics sur une charte de services bancaires de base. Il s'agit d'établir un compromis entre les exigences sociales d'un accès à un service bancaire de base et celles de gestion des banques.

AFFAIRES

Affecté par le secteur des métaux non ferreux

Suez enregistre une quasi-stabilité de ses résultats

La Compagnie de Suez a dégagé en 1991 un bénéfice net consolidé (part du groupe) en hausse de 3 %, à 3,83 milliards de francs contre 3,71 milliards en 1990, selon un communiqué du groupe diffusé mardi 21 avril à l'issue du conseil d'administration.

Jugeant cette *« performance satisfaisante dans un environnement défavorable »*, Suez précise que, *« hors métaux non ferreux, le résultat du groupe progresse de 23 % »*. La compagnie est en effet affectée par la détérioration des comptes de sa filiale la Société générale de Belgique (SGB).

Cette dernière a enregistré un recul de 37 % de son résultat en raison des pertes de l'une des sociétés qu'elle contrôle, l'Union minière, touchée de plein fouet par les variations erratiques des métaux et du cours du zinc (*le Monde* du 16 avril).

Par ailleurs, les banques françaises du groupe *« ont fortement accru leurs dotations aux provisions dans le secteur immobilier (+ 170 %) »*, précise le groupe. La Banque La Henin avait en effet annoncé fin février un résultat net en repli de 17,3 % avec des provisions en hausse de 46 % à 300 millions, en raison de la situation immobilière.

De même, la banque Indosuez a passé, pour 1991, une provision exceptionnelle de 650 millions pour l'immeuble des NMPP et son bénéfice net a reculé de plus de 13 %.

Compte tenu des résultats, Suez proposera la distribution d'un dividende de 8,20 F, contre 7,80 F pour l'exercice 1990, en augmentation de 5 %.

COMMUNICATION

Un sondage de Médiamétrie

La mort de La Cinq a surtout profité à TF 1

La mort de La Cinq, le 12 avril dernier, a surtout profité à TF 1, qui a gagné cinq points en parts de marché entre le 13 et le 19 avril. Les reports se sont ensuite effectués sur Antenne 2 (+ 3,2 %), M 6 (+ 2,2 %) et, dans une moindre mesure, sur FR 3 (+ 0,3 %), selon le sondage hebdomadaire Médiamat de Médiamétrie.

Ce sondage, qui prend en compte les individus de six ans et plus, montre que sur 100 % d'audience de la télévision (ensemble des téléspectateurs sur une semaine), 45 % sont allés à TF 1, 23,3 % à Antenne 2, 11,7 % à FR 3, 6,3 % à Canal +, et 11,1 % à M 6, qui enregistre la plus forte progression. Les *« autres télévisions »* (câble, satellite, chaînes régionales et locales) ont aussi grignoté une part du gâteau, passant de 1,8 % à 2,5 %.

Pour le journal de 20 heures, la disparition de La Cinq a, là encore, profité à TF 1 qui, du lundi 13 au vendredi 19 avril, pour les individus de quinze ans et plus, a augmenté son audience de 18 à 20 points, tandis que chacune des deux chaînes du service public ne progressait que d'un seul point, passant de 10 à 11 points pour A 2 et et de 11 à 12 points pour le 19-20 de FR 3.

VIE DES ENTREPRISES

Accord-cadre dans les applications informatiques

IBM place sa technologie RISC chez Thomson-CSF

Les puces RISC, ces microprocesseurs à jeu d'instruction réduit, beaucoup plus rapides que leurs prédécesseurs, sont à la veille d'envahir les applications informatiques. Mais d'ores et déjà les clans sont constitués et la bagarre fait rage, parmi les concepteurs, pour s'assurer de l'éventail le plus large possible d'utilisateurs. IBM, à qui décidément la France réussit, vient ainsi de conclure un accord-cadre avec Thomson-CSF pour lui fournir son architecture Power PC, conçue autour des *RISC que Big Blue développe avec* Motorola. Cette technologie devrait ainsi équiper les systèmes informatiques intelligents utilisés par Thomson-CSF dans les radars, missiles et télécommunications militaires.

Les deux partenaires ne donnent aucune précision sur l'aspect financier de cet accord, qui comporte plusieurs volets commerciaux. Ainsi, Thomson composants militaires et spatiaux (TMS), filiale de Thomson-CSF, devrait pouvoir fabriquer sous licence certaines puces de la famille Power PC, en les adaptant aux exigences supérieures des applications militaires. Par ailleurs, Cetia, autre filiale de Thomson-CSF, se ralliera aux choix technologiques de la famille RISC-IBM pour ses stations de travail et systèmes temps réel. Le groupe américain inscrira, en échange, certains de ces produits à son catalogue.

IBM a déjà placé sa technologie RISC auprès du constructeur informatique français Bull, à l'issue d'un accord très commenté conclu en janvier (*le Monde* du 30 janvier). L'américain l'avait emporté face à l'offre concurrente de son compatriote Hewlett-Packard. Au cours de ces négociations, les pouvoirs publics français avaient, en vain, tenté d'obtenir la cession de la technologie RISC d'IBM à SGS-Thomson, le fabricant de semi-conducteurs, filiale de l'IRI, le holding de l'Etat italien et... de Thomson-CSF.

On ne peut que constater aujourd'hui la cohérence de la démarche de Big Blue. En refusant de transférer sa technologie à SGS, l'américain peut fournir directement Thomson-CSF qui, dans le cas contraire, aurait sans doute prévu de s'approvisionner auprès de sa filiale. D'autre part, IBM coupe une nouvelle fois l'herbe *sous le pied* à HP, *l'un de ses plus* sérieux concurrents sur cette technologie. Hewlett-Packard, malgré son échec sur Bull, n'excluait pas de s'associer à SGS-Thomson sur RISC. Cette coopération peut se concrétiser. Mais HP peut difficilement espérer obtenir ainsi un accès au marché de Thomson-CSF, ravi par IBM.

CAROLINE MONNOT

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **La SNPE enregistre une perte de 128 millions de francs.** – Alors qu'il avait été bénéficiaire de 75 millions de francs en 1990, le groupe public SNPE (Société nationale des poudres et explosifs) a enregistré une perte nette de 128 millions de francs en 1991. *Ce résultat s'entend après prise* en compte de 160 millions de francs de provisions pour *« adaptation des activités d'armement »*. En janvier, la SNPE avait annoncé la suppression de 665 emplois, soit près de 10 % de ses effectifs, pour s'adapter au ralentissement économique et aux consé*quences du désarmement*. Ces mesures ont provoqué récemment d'importants remous sociaux, notamment à l'usine de Bergerac (Dor*dogne*), *la plus touchée*, avec 277 suppressions d'emplois (*le Monde du 18 avril*). Le chiffre d'affaires de la SNPE a progressé de 20 % à 4,758 milliards de francs, grâce à l'achèvement de l'usine de propergol (un carburant utilisé par les fusées) de Guyane.

□ **De Dietrich : hausse de 80 % du résultat net.** – Le groupe diversifié De Dietrich devrait réaliser un bénéfice net (part du groupe) de 110 millions de francs au titre de l'exercice 1991, en hausse de 80 % sur les 61 millions de francs de 1990, selon *les estimations non certifiées* par les commissaires aux comptes et non approuvées par le conseil d'administration publiées mardi 21 avril par le groupe alsacien. Ce chiffre inclut une plus-value de 25 millions de francs tirée de la cession à Thomson électroménager de la moitié du capital de la filiale spécialisée dans l'électroménager (fours encastrables, tables de cuisson). Le chiffre d'affaires consolidé est revenu l'an dernier de 3,468 milliards de francs à 3,352 milliards de francs (– 3,3 %). A périmètre constant, le groupe aurait enregistré une hausse de ses ventes de près de 12 %, apprend-on dans une présentation du groupe publiée dans la presse à l'occasion de l'OPA que vient de lancer De Dietrich sur Cogifer (équipements ferroviaires).

PARTICIPATIONS

□ **Eli Lilly prend une participation majoritaire dans une filiale de Beiersdorf.** – Le groupe américain Eli Lilly va prendre, sous réserve de l'accord de l'Office allemand des cartels, une *participation majoritaire de 51 %* dans la société Beiersdorf GmbH (SARL), une filiale créée au début de cette année par Beiersdorf AG, qui regroupe ses activités pharmaceutiques dans le domaine des médicaments pour le cœur et des tissus minéraux. Cette société implantée à Hambourg emploie 280 personnes. Elle escompte réaliser cette année un chiffre d'affaires de 90 millions de deutschemarks (306 millions de francs). Beiersdorf AG (4,5 milliards de DM de chiffre d'affaires) continuera à gérer seul ses autres activités pharmaceutiques, notamment dans le domaine de la dermatologie et des pansements.

□ **Telpresse rachète les 34 % de Maxwell dans ACP-Communication.** – Le groupe Telpresse, dirigé par René Tendron, a annoncé qu'il venait de reprendre la participation de 34 % que détenait le groupe Maxwell dans ACP-Communication. Avant cette acquisition, Telpresse était déjà majoritaire, avec 51 %, les autres 15 % appartenant à la Société coopérative de manutention du port de Marseille (Socoma) dirigée par M. Charles-Emile Loo. Ce rachat a pu avoir lieu à la suite d'une augmentation de capital de 25 millions *de francs. A l'issue de cette opération*, Telpresse est devenu dominant avec 97,04 %, la Socoma ne détenant plus que 2,96 % du capital.

ACCORD

□ **Iveco (Fiat) va assembler des camions en Russie.** – Le constructeur italien de poids lourds Iveco (groupe Fiat) a signé avec la société russe Uralaz un contrat de collaboration technique, industrielle et commerciale. Des véhicules industriels Iveco de la gamme lourde tout-terrain en version arctique (pouvant fonctionner jusqu'à 55 degrés au-dessous de zéro), seront assemblés dans les usines Uralaz de Miass.

CONTRAT

□ **Contrat de 280 millions de francs pour Alcatel en Roumanie.** – Alcatel Network Systems Romania, filiale du groupe français Alcatel CIT, va fournir et installer 220 000 lignes téléphoniques en Roumanie, une commande qui représente 280 millions de francs, indique un communiqué du groupe mardi 21 avril. Alcatel CIT a créé fin 1991 à Timisoara une société mixte baptisée Alcatel Network Systems Romania dont elle détient 51 %. Les 49 % restant sont détenus par International Finance Corporation (IFC), membre du groupe Banque mondiale, à hauteur de 10 %, Data Tim (société d'informatique roumaine) pour 31 % et Rom Telecom (l'administration roumaine des télécoms) pour 6 %. La participation d'IFC au capital de cette société pour 3,8 millions de francs est le premier investissement d'un organisme membre du groupe Banque mondiale pour le financement du secteur privé dans les pays en voie de développement. Cet investissement se traduit aussi par un prêt de 31 millions de francs à Alcatel Network Systems Romania.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 21 avril ↑

Morne

Après quatre jours chômés en raison des fêtes de Pâques, la Bourse de Paris a rouvert ses portes mardi 21 avril sur une note faible. En retrait de 0,66 % au début des échanges, les valeurs françaises s'inscrivaient en repli de 0,41 % aux alentours de 13 heures. En clôture, l'indice CAC 40 s'inscrivait finalement en hausse de 0,11 % sur son précédent niveau.

La nouvelle baisse de Tokyo quelques heures plus tôt, et le recul de Wall Street la veille au soir, n'ont pas eu d'incidence particulière sur les places européennes en général et de Paris en particulier qui, dans l'ensemble, ont réagi de façon assez irrégulière.

Selon les opérateurs, l'absence d'éléments nouveaux susceptibles de pousser le marché à la hausse et la proximité de la liquidation pour le terme boursier d'avril, le 23 avril, ont justifié, en partie, le ralentissement de l'activité.

Aux valeurs, l'activité a été uniformément répartie sur l'ensemble de la cote. Certaines d'entre elles se sont *toutefois détachées du lot*. Ainsi, Michelin a confirmé sa progression de la semaine passée et a gagné près de 1,9 % pour 438 950 titres. Eurotunnel, pour sa part, a gagné près de 1,73 % pour 927 500 titres. En revanche, on notait le nouveau repli d'Euro Disney, qui a abandonné 0,8 % environ pour 752 000 titres.

NEW-YORK, 21 avril ↑

Indécision

Wall Street a évolué irrégulièrement mardi 21 avril avant de clôturer en légère hausse. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est inscrit à *3 343,25 points, en hausse de* 6,94 points, soit un gain de 0,21 %. Quelque 215 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse : 927 contre 773 ; 527 titres ont été inchangés.

Le marché avait progressé durant six séances consécutives, ce qui lui avait permis d'établir trois records en série la semaine dernière, avant de repartir en baisse lundi. Les investisseurs semblent observer une pause. Ils craignent notamment que la chute de Tokyo ne force les Japonais à vendre aux Etats-Unis pour éponger leurs pertes sur le marché nippon.

« Je crois que fondamentalement les grandes valeurs du Dow Jones sont encore bonnes », a souligné M. Jack Solomon, courtier chez Bear, Stearns and Co., ajoutant que *« le reste de la liste a baissé. »*

VALEURS	Cours du 20 avril	Cours du 21 avril
Alcoa	77 3/4	76 1/8
ATT	42 3/4	43 1/4
Boeing	46 3/4	46 3/8
Chase Manhattan Bank	23 1/2	24 5/8
Du Pont de Nemours	49 1/2	50 7/8
Eastman Kodak	39 3/8	39 1/2
Exxon	58 5/8	59 1/8
Ford	42 7/8	43
General Electric	78 3/4	77 3/4
General Motors	42 5/8	42 1/2
Goodyear	76	75 1/8
IBM	89 1/2	90
ITT	64 3/4	65 1/4
Mobil Oil	63 1/8	62 1/8
Pfizer	68 1/2	67 1/2
Schlumberger	59 1/4	59 1/8
Texaco	58 3/4	59 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	128	125
Union Carbide	28 3/8	27 3/4
United Tech.	25 1/4	25
Westinghouse	18	17 3/4
Xerox Corp.	75 1/2	74 1/2

LONDRES, 21 avril ↓

Maussade

Début de semaine maussade mardi 21 avril au Stock Exchange où, après quatre jours chômés, les valeurs ont évolué dans le rouge tout au long de la journée. A la clôture, l'indice Foot*sie des cent grandes valeurs a perdu 12,8 points*, soit 0,5 % à 2 625,8 points. Le volume des échanges s'est élevé à 415,7 millions de titres contre 889,1 millions jeudi 16 avril.

En début de séance, le marché avait reculé de 22 points, déprimé par une vague de prises de bénéfices après les récents gains liés au résultat des élections et la crainte d'une flopée d'augmentations de capital. Des espoirs de reprise économique encouragés par une étude de la chambre de commerce de Londres indiquant que plus d'un tiers des industriels avaient noté une reprise de leurs commandes au premier trimestre, pour la première fois depuis deux ans, ont cependant limité les pertes du marché.

TOKYO, 22 avril ↑

Instable

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé à 16 839,12 yens, mercredi 22 avril, en hausse de 51,79 yens (+ 0,3 %) avec un volume de 230 millions d'actions échangées, contre 250 millions mardi. La tendance a été extrêmement instable, le Nikkei touchant dans l'après-midi les 16 592,23 yens, soit le niveau le plus bas de l'année.

Les ventes liées aux indices ont de nouveau pesé sur les cours, alors que la plupart des investisseurs ont continué de bouder le marché. Cependant, quelques achats ciblés ont permis au marché de remonter la pente. D'autre part, le ministère japonais des finances a repoussé à la mi-mai les enchères prévues d'obligations d'Etat à dix ans par crainte d'une hausse des taux d'intérêt à long terme.

VALEURS	Cours du 21 avril	Cours du 22 avril
Akai	518	515
Bridgestone	1 110	1 130
Canon	1 340	1 330
Fuji Bank	1 260	1 320
Honda Motors	1 540	1 550
Matsushita Electric	1 340	1 370
Mitsubishi Heavy	588	587
Sony Corp.	4 150	4 230
Toyota Motors	1 430	1 410

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4300	4319
Arnault Associés	276	....
B.A.C.	88	....
Bque Vernes	790	....
Boiron (Ly)	460	456
Boisset (Lyon)	227	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	830	830
Calberson	340	....
Cardif	938	954
C.E.G.E.P.	175	....
C.F.P.I.	264	....
C.N.I.M.	1120	1110
Codetour	280	....
Conforama	1150	....
Crealis	192	....
Dauphin	280	....
Delmas	1000	....
Demachy Worms Cie	349	....
Devanlay	990	1002
Deville	210	....
Dolisos	120	....
Editions Belfond	190	....
Europ. Propulsion	190	191
Finacor	111	....
G.F.F. (group.fon.f.)	107 10	107 10
G.L.M.	350	....
Gravograph	172	....
Guintoli	870	....
I.C.C.	197	....
Idianova	92	....
Immob. Hôtelière	1145	1180
Inserm. Computer	152 80	....
I.P.B.M.	64 50	....
Locamic	74	....
Matra Comm.	175 30	179 50
Molex	175	....
Publ.Filipacchi	377	379 90
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	319	....
Select Invest (Ly)	90	....
Serbo	310	....
Sopra	302	....
TF1	474 80	473
Thermador H. (Ly)	380	....
Unilog	255	....
Viel et Cie	109	...
Y. St-Laurent Groupe	843	847

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 avril 1992
Nombre de contrats estimés : 45 630

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	108,10	108,34	108,46
Précédent	108,30	108,54	108,60

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92	Sept. 92
108	0,50	1,16	0,40	0,85

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 7 126

COURS	Avril	Mai	Juin
Dernier	1 999	2 010	2 007
Précédent	1 992	2 003	1 997

CHANGES

Dollar : 5,64 F ↑

Mercredi 22 avril, le dollar poursuivait sa hausse sur le marché des changes européen, soutenu par l'éventualité d'une grève des services publics en Allemagne *(lire page 25)*. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,64 F contre 5,6310 F à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	21 avril	22 avril
Dollar (en DM)	1,6646	1,6695
TOKYO	**21 avril**	**22 avril**
Dollar (en yens)	134,47	134,25

MARCHÉ MONÉTAIRE *(effets privés)*

Paris (22 avril)	9 3/4-9 7/8 %
New-York (21 avril)	3 5/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	20 avril	21 avril
Valeurs françaises	Clos	113,90
Valeurs étrangères	Clos	103,20
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	Clos	533,60
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	Clos	1 980,30

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	20 avril	21 avril
Industrielles	3 336,31	3 343,25

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	20 avril	21 avril
100 valeurs	Clos	2 625,80
30 valeurs	Clos	2 047,60
Mines d'or	Clos	112,50
Fonds d'Etat	Clos	88,49

FRANCFORT

	20 avril	21 avril
Dax	Clos	1 746,50

TOKYO

	21 avril	22 avril
Nikkei Dow Jones	16 787	16 839
Indice général	1 280	1 283

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

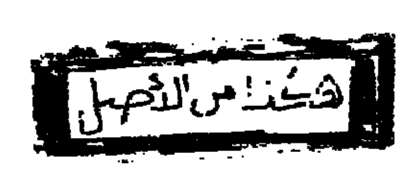
	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,6350	5,6370	5,7160	5,7210
Yen (100)	4,1964	4,1996	4,2510	4,2572
Ecu	6,9320	6,9340	6,9276	6,9344
Deutschemark	3,3783	3,3788	3,3794	3,3822
Franc suisse	3,6496	3,6533	3,6598	3,6662
Lire italienne (1000)	4,4990	4,5010	4,4747	4,4801
Livre sterling	9,8970	9,9020	9,8869	9,8989
Peseta (100)	5,3943	5,3989	5,3609	5,3708

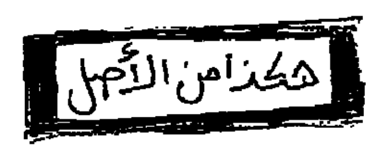
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3 15/16	4 1/16	4 1/16	4 3/16	4 3/16	4 5/16
Yen (100)	4 11/16	4 13/16	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16
Ecu	9 13/16	9 15/16	9 15/16	10 1/16	10	10 1/8
Deutschemark	9 9/16	9 11/16	9 5/8	9 3/4	9 9/16	9 11/16
Franc suisse	8 11/16	8 13/16	8 5/8	8 3/4	8 1/2	8 5/8
Lire italienne (1000)	11 15/16	12 3/16	11 15/16	12 3/16	12	12 1/4
Livre sterling	10 7/16	10 9/16	10 5/16	10 7/16	10 3/16	10 5/16
Peseta (100)	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8
FRANC FRANÇAIS	9 13/16	9 15/16	9 7/8	10	9 7/8	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.







MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 22 AVRIL

Cours relevés à 10 h 30

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4375	C.N.E 3%	4540	4560	4560	+ 0 44
881	B.N.P. T.P.	890	890	890	....
866	Cr.Lyon. T.P.	904	903	903	- 0 11
1345	Renault T.P.	1449	1445	1445	- 0 21
1600	Rhone Poul. T.P.	1650	1650	1650	....
1095	Saint Gobain T.P.	1144	1131	1131	- 1 14
902	Thomson T.P.	908	925	925	+ 1 87
740	ACCOR	782	790	794	+ 1 53
730	Air Liquide	784	788	788	+ 0 52
590	Alcatel-Alsthom	639	640	640	+ 0 16
1670	Als.Superm.	1679	1679	1679	....
306	A.L.S.P.I.	319	306	306	- 4 08
490	AGF Sté Centrale	500	498 50	498	- 0 40
1050	Aux. Entrepr.	901	814	814	- 9 66
162	Avenir H. Média	162	163 10	163	+ 0 62
885	Axa (ex Cie Midi)	940	942	940	....
181	Bafip	156 10	156 10	156 10	....
138	Bail-Equipem.	120 50	121 10	122 10	+ 1 33
770	Bail Investiss.	814	800	800	- 1 72
480	Bancaire	480	482	483	+ 0 63
760	Bazar H.-V.	805	....	....	....
810	Beghin-Say	650	653	651	+ 0 15
1240	Berger (M)	1380	1380	1382	+ 0 14
400	Bertrand Faure	416	....	....	....
680	Bic	747	740	740	- 0 94
1050	B.I.P.	1108	1100	1100	- 0 72
345	BIS	339	338	339	....
375	B N P (Ci)	376 50	375	375 20	- 0 35
800	Bollore Tech.	794	786	786	- 1 01
2880	Bongrain	2865	2865	2865	....
800	Bon-Marché	760	750	746	- 1 84
590	Bouygues	627	633	636	+ 1 44
119	BP France	110 50	110 50	111	+ 0 45
1060	B S N	1138	1140	1149	+ 0 97
1070	Canal Plus	1130	1130	1130	....
310	Cap Gem.S.	327 90	328	326	- 0 58
2620	Carrefour	2675	2680	2673	- 0 07
161	Casino	166 10	168	169 70	+ 2 17
97	Casino ADP	99 90	99 90	100 40	+ 0 50
2150	Castorama D.I.	2200	2200	2198	- 0 09
182	C.C.F.	185 50	187	185 90	+ 0 22
54	CCMC Ly.	51	49 50	49 50	- 2 94
355	C.D.M.E.	389	391	398	+ 2 31
185	C.E.G.I.D.	169 50	165	165	- 2 65
141	Cerus (Ny)	138	130	130	- 5 80
400	C.E.P. Comm.	410	419	419	+ 2 20
129	Cerus	136 90	135 90	135 90	- 0 73
825	Cetelem	812	815	815	+ 0 37
300	CF Int.	298	295 50	295 50	- 1 17
340	CGI Info.	314 10	315	316 10	+ 0 64
1220	C.G.I.P.	1238	1225	1230	- 0 65
655	CGP	650	....	....	....
1190	Chargeurs S.A.	1150	1150	1151	+ 0 09
380	Christian Dior	353	353	353	....
580	C.I.C.A (M)	630	....	....	....
320	Ciments franc.	359	359	359	....
730	Clarins	723	721	721	- 0 28
515	Club Mediter.	525	526	526	....
194	CMB Packa.	189	188	188 50	- 0 26
810	Colas	869	867	867	- 0 23
250	Cpt. Entrep.	239	239	242	+ 1 26
1280	Compt Mod.	1320	1322	1316	- 0 30
280	CPR (Paris Réa.)	259 40	258 10	258	- 0 54

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
935	Créd. Foncier	995	994	994	- 0 10
225	Crédit Loc France	223	222	223	....
575	Cr Lyon.(Ci)	653	645	648	- 0 77
1100	Credit Nat.	1087	1090	1090	+ 0 28
310	CSEE	389	381	381	- 2 06
2630	Damart	2871	2870	2870	- 0 03
335	Dassault Aviation	326	325	325	- 0 31
196	Dassault Electr.	182 10	182	180	- 1 15
1500	De Dietrich	1565	1612	1624	+ 3 77
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Locindus	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4410	L.V.M.H.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
490	Lyon.Eaux/Dumez	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
121	Majorette Ly.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
330	Mar. Wendel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
161	Matra	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
510	Merlin-Gerin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
89	Metaleurop	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
49	Métrologie Int.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMPTANT (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Obligations			C.I.M.	1475	1475
			C.I.T.R.A.M. (B)	2262	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions					
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bénédictine	2490	....	Machines Bull	34 30	34 30
Bidermann Internat.	465	....	Mag. Uniprix	178	....
Blanzy Ouest	2970	....	Magnant	705	....
B.T.P.	65 20	65 10	Métal Déployé	510	....
Cambodge	900	....	Mors	90	89 50
Carbone Lorraine	520	520	Navigation (Nle)	205	....
Case Poclain	8	8	Optorg	337 50	337 50
C.E.G.F (Fagor.)	731	....	Oriel (C)	419	427
Cerabati Blanzy	379	....	Origny-Desvroise	675	....
Cerabati	68	....	Palais Nouveauté	1311	....
Champex Ny	85	....	Paluel Marmont	640	....
CIC (CP)	209	206	Parfinance	184	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) 21/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/4	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 631	....	5 3	5 8
Ecu	6 932	....	....	....
Allemagne (100 dm)	338 020	....	328	348
Belgique (100 F)	16 433	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 310	....	290	310
Italie (1000 lires)	4 498	....	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	87 310	....	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 852	....	9 4	10 2
Grèce (100 drachmes)	2 892	....	2 5	3 2
Suisse (100 f)	385 120	....	363	373
Suède (100 krs)	93 550	....	89	97
Norvège (100 k)	88 420	....	82	90
Autriche (100 sch)	48 032	....	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	5 391	....	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	3 961	....	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 767	....	4 5	4 9
Japon (100 yens)	4 190	....	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/4
Or fin (kilo en barre)	61350	.....
Or fin (en lingot)	61600	.....
Napoléon (20f)	348	.....
Pièce Fr (10 f)	444	.....
Pièce Suisse (20 f)	346	.....
Pièce Latine (20 f)	341	.....
Souverain	430	.....
Pièce 20 dollars	2150	.....
Pièce 10 dollars	1005	.....
Pièce 5 dollars	700	.....
Pièce 50 pesos	2250	.....
Pièce 10 florins	380	.....



ÉCONOMIE

Avec un bénéfice en recul de 6,1 %

Havas annonce une offre publique d'échange sur Comareg

Le groupe Havas (communication, publicité, tourisme) a lancé une offre publique d'échange (OPE) sur sa filiale de presse gratuite Comareg. Havas, qui détient 62 % de Comareg, propose *d'échanger toutes les actions qui lui seront présentées contre des titres Havas, à raison de deux actions Comareg pour une Havas.*

Le groupe Havas avait déjà renforcé en novembre 1991 son contrôle avec l'acquisition de 10 % du capital de Comareg auprès de Penhoët. L'OPE a été toutefois mal accueillie par la Bourse, qui anticipe une baisse du dividende 1992 du fait du plus grand nombre de titres Havas en circulation. Le résultat du groupe de presse gratuite a, en outre, accusé un fort recul en 1991 avec 85 millions de francs contre 128,8 millions en 1990, un résultat gonflé par la cession d'une *affaire américaine*, Pennysaver, pour 40 millions environ.

Quant au groupe Havas, il a enregistré un léger recul de son résultat net (part du groupe), de 6,1 %, à 1,083 milliard de francs. Le chiffre d'affaires de 26,5 milliards de francs est en progression de 12 % par rapport à 1990. A périmètre constant, cette progression est de 6,4 %. L'activité presse gratuite et surtout l'affichage ont le plus souffert en 1991 avec, respectivement, une chute de 24,5 % et *de 60 % du résultat courant avant* impôts.

L'activité tourisme est toujours dans le rouge (– 40 millions de *francs avant impôts). En revanche*, la branche régies (avec information et publicité) a bénéficié du décollage de la télévision commerciale en Allemagne et aux Pays-Bas, et son résultat augmente de 61,5 %. Dans l'audiovisuel, grâce aux participations dans Canal Plus et dans la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, le résultat progresse de 17 %. Pour 1992, le groupe souligne que ses perspectives *« sont plus favorables qu'en 1991 ».*

Roi déchu du textile et collectionneur de voitures anciennes

Fritz Schlumpf est mort

Trois ans après son frère aîné, Hans, décédé le 1er janvier 1989, Fritz Schlumpf s'est éteint, samedi 18 avril, à Bâle à l'âge de quatre-vingt-six ans. Aujourd'hui quelque *peu oubliés – sauf par les amateurs* d'automobiles anciennes dont ils étaient collectionneurs – les deux frères avaient défrayé la chronique, à la fin des annéc 70, lors de la faillite de leur groupe textile créé à la faveur de la guerre.

Courtier dans le textile, Fritz, qui fut toujours le plus entreprenant des deux frères, achète dès 1938 des actions de la filature de Malmerspach, une vieille entreprise de la vallée de Thann. Il en prendra le contrôle lorsque, l'Alsace annexée au Reich allemand, l'ancien propriétaire – juif – sera contraint de vendre et de fuir. De nationalité helvétique, les frères Schlumpf ont le droit de travailler. C'est le début de leur ascension.

En 1971, dans un communiqué triomphant, les deux frères annoncent avoir réussi leur plan *« d'acquérir, de posséder et de dominer l'industrie de la filature de la laine peignée alsacienne ».* A la filature de Malmerspach sont venues s'adjoindre, il est vrai, celles d'Erstein et de Glück en Alsace et le tissage de Defrenne et Cie dans le Nord. L'empire Schlumpf compte alors 2 000 *salariés*, un hôtel, des maisons, châlets, terrains, trois sociétés commerciales et une fabuleuse collection de 584 voitures anciennes. Des Bugatti pour la plupart.

Avec la crise endémique du textile alsacien, puis la crise pétrolière de 1974, l'empire s'écroule. En octobre 1976, assiégés pendant quatre jours par leurs ouvrières, délivrés par les forces de l'ordre, les frères Schlumpf se réfugient à Bâle. La CFDT, majoritaire dans les entreprises, dénonce *« les manipulations financières »*, les comités d'entreprise déposent plainte pour *« abus de biens sociaux »* et dénoncent dans le musée de l'automobile une *« insulte permanente pour les travailleurs »*. L'occupation du musée durera deux ans. La liquidation du groupe est étendue aux biens personnels des deux frères et, en 1981, le syndic vend la collection à une association.

P.-A. G.

AUTOMOBILE

Opération 605 (suite)

Un mois et demi après son lancement, l'« Opération 605 évolution » suit son cours (*le Monde* du 13 février). On se souvient que le service commercial de Peugeot avait envoyé à la fin du mois de février une lettre à tous les propriétaires d'une 605, modèle haut de gamme donc, pour qu'ils contactent leur concessionnaire.

Cette démarche avait pour but, selon la marque au lion, de faire bénéficier chacun des véhicules concernés, et selon les versions, d'améliorations jugées nécessaires dont ils n'avaient pas été pourvus lors de leur fabrication. Pour autant, Peugeot ne cachait pas que ce retour en atelier de près de 70 000 voitures, rien que sur la France (*sur 143 000 au total*) s'expliquait aussi par l'apparition, à l'usage, de pannes et autres manifestations intempestives souvent irritantes : allumage injustifié de voyants au tableau de bord, démarrages difficiles dans certaines conditions climatiques, bobines d'allumage paresseuses, carburateurs ou calculateurs d'injection parfois imprécis, étanchéités fragiles. Des maux qui heureusement *ne se manifestaient pas* sur toutes les voitures vendues, mais qui étaient dus pour l'essentiel à des défauts de *connection.*

En principe, l'opération devrait être achevée avant l'été et s'étendre ensuite aux marchés extérieurs, qui ont connu pour la 605, malgré les difficultés rencontrées dans le segment des voitures haut de *gamme (– 83 000 unités en* Europe et – 52 000 en France en un an) des progressions encourageantes, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Espagne.

Pour l'heure, un peu plus de deux mille 605 sont passées en « révision », gratuite, ce qui n'est pas beaucoup et ce qui risque d'entraîner, pour peu que l'on ait des reproches à faire à sa voiture, une bousculade en fin de parcours.

Quoi qu'il en soit, M. Frédéric Saint-Geours, le directeur général adjoint de Peugeot, vient d'assurer à Rome, à l'issue d'un raid où étaient engagées uniquement des 605 entre la Turquie et l'Italie, que l'opération, qui *n'était pas tout à fait innocente* en cette période où Renault va lancer sa Safrane, se poursuivait comme il avait été prévu. Il en coûtera 100 millions à la firme... si tous les propriétaires de 605 font un détour par leur garage.

A propos, tous les véhicules engagés dans le raid Istanbul-Rome sont arrivés à bon port, comme on pouvait l'imaginer et malgré un crochet maritime imposé par la situation politique en Yougoslavie.

C. L.

CARNET DU Monde

Naissances

– Pierre-Yves et Stéphanie DESJEUX

ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Antoine et Geoffroy,

arrière-arrière-petits-fils de
Mme Pierre Migeot,
arrière-petits-fils de
Mme Georges Pouzet,
Mme Henri Fourment,
M. et Mme Félix Migeot,
petits-fils de
Mme Yves Desjeux,
M. et Mme Alain Fourment.

Paris, le 8 avril 1992.

– Corinne et Alexandre LUONG TRONG VAN

ont la joie d'annoncer la naissance de

Guillaume, Hiên,

le 19 avril 1992.

203, rue de Charenton,
75012 Paris.

– Antoine J. BULLIER et Françoise, née Picard,

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Nathanael

le 9 avril 1992.

2, rue Boutarel,
75004 Paris.

Décès

– Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isaac ANTCHER,
artiste peintre,

dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 avril 1992 au cimetière parisien de Bagneux. Réunion à la porte principale à 10 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

1, place du 14-Juillet,
92240 Malakoff.

– Olivier Hemon
a la tristesse d'annoncer à tous ses amis la disparition de son compagnon depuis vingt ans,

Luc BAILLON,

le 1er avril 1992.

Conformément à ses volontés, il a *été incinéré et ses cendres dispersées.*

C'était un poète : ne l'oubliez jamais.

– Jean Bastaire,
son mari,
Michel Bastaire,
son beau-frère,
La famille Lecompte,
ses cousins,
Ses amis humains et animaux,
font part de l'entrée dans la joie pascale du

docteur Hélène BASTAIRE,
née Périchon,
médecin homéopathe.

Elle avait soixante-seize ans. Elle a été offerte au Seigneur dans une messe célébrée le 15 avril 1992.

Christ est ressuscité.
Il est vraiment ressuscité.

5, chemin Clos-Buisson,
38240 Meylan.

– M. et Mme Alexis Bouchicot,
Catherine, Hélène, Jérôme Bouchicot,
Elisabeth Blanchin,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Ivan BOUCHICOT,

survenu le 16 avril 1992, à l'âge de vingt-sept ans.

26, rue Juliette-Adam,
91190 Gif-sur-Yvette.
31, chemin Brunet,
13090 Aix-en-Provence.

– Ses enfants et petits-enfants
font part du décès de

Mme Antoinette BURDIN,
née Engelbach,

survenu le 11 avril 1992.

Les obsèques ont eu lieu au Conquet (Finistère), le 14 avril.

1, rue Aristide-Briand,
29217 Le Conquet.

– Mme Henry Cattan,
M. et Mme Louis Cattan
et leurs enfants,
M. et Mme Costa Nasser
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

Me Henry CATTAN,

leur époux, père et grand-père,
survenu à *Paris, le 17 avril 1992*, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 24 avril, à 14 heures, en *l'église Saint-Pierre de Chaillot*, 33, avenue Marceau, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– *Bernard et Anne Charlet,*
Jean Charlet et Véronique Alvarez,
Daniel Charlet, Claudine Decour et Léa,
Ses enfants et sa petite-fille,
Ses sœurs et ses frères,
Et tous ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Geneviève CHARLET,
née *Léry,*
veuve de Pierre Charlet,

survenu le 19 avril 1992 dans sa soixante-et-onzième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 22 avril à Saint-Antoine, au Chesnay.

18, rue du Colonel-de-Bange,
78000 Versailles.

– M. et Mme Bachir Chelhani,
Vania,
Leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Sylphide,

survenu accidentellement à Alger, le 19 avril 1992.

L'inhumation aura lieu à Moulay-Bousselham (Maroc).

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Lucien DIAMANT-BERGER,

survenu à Paris le 17 avril 1992, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Robert de Gunzbourg,
M. et Mme Boris Szulzinger,
Mathieu, Sébastien et Chloé,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Robert de GUNZBOURG,

survenu en son domicile, le 19 avril 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 avril, à 14 heures, au temple de l'Oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Saint-Germain-en-Laye.

1, rue Lemierre,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

[Né le 30 mars 1905 à Berlin, docteur en droit, Robert de Gunzburg a fait l'essentiel de sa carrière aux Aciéries de Pompey, d'abord comme directeur d'exploitation, ensuite comme directeur général, enfin comme président, prenant ainsi, à la fin des années 50, la succession de la famille Fould, célèbre dynastie de maîtres de forges en Lorraine.]

– M. et Mme Van Dijk
et leurs enfants,
Mme Aziza
et sa fille Cécile Rey,
ont la douleur de faire part du décès, survenu dimanche 19 avril 1992, de

Mme Cécile DE JAEGHER.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Le gouverneur Pierre Lami,
son époux,
Mme François Lami-Hantz,
M. et Mme Michel Didier,
Ses enfants,
Sophie Didier,
sa petite-fille,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre LAMI,
née Paulette Ravenet,

survenu à Grasse, le 17 avril 1992, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale le mardi 21 avril.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mas des Pitas,
150, route de Pégomas,
06130 Grasse.

– La famille Oberlinkels,
Leurs parents et alliés,
ont le regret de faire part du décès de

M. André OBERLINKELS,
ingénieur ETP
à la direction de l'équipement
EDF Marseille.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 avril 1992, à 9 h 30, en l'église de Bouc-Bel-Air, suivies de l'inhumation, vers 10 h 15, au cimetière paysager du Grand-Saint-Jean, à Aix-en-Provence.

Les Toupins,
Quartier Valcros,
Bouc-Bel-Air,
13320 Aix-en-Provence.

– M. et Mme Bernard Lautier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Daniel Gauthier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Laurent Lautier,
leurs enfants et petits-enfants,
La famille Elhai,
Mme Jean-Jacques Falco
et ses enfants,
M. Haïm Kern,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André LAUTIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 20 avril 1992, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 avril, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

34, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.
48, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.
Montagnac,
24470 Saint-Saud-la-Coussière.
Jérusalem-Israël.
10, parc de Béarn,
92210, Saint-Cloud.
3 bis, rue des Gobelins,
75013 Paris.

– Le docteur
JACQUES VAN PETEGHEM,

né le 30 novembre 1918,

nous a quittés le 18 avril 1992.

En font part avec tristesse,
Mona Van Peteghem, née Coutot,
sa femme,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Sa famille,
Et ses nombreux amis.

Une messe sera célébrée à 10 h 30, le 23 avril, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Seigneur
Que l'on ne dise pas un jour
Que je suis passé de vie à trépas, que l'on ne dise pas
Que je suis entré dans la vie.
En toi je suis vivant, de toute éternité.
En toi je suis et resterai. »
Jean HARANG.

7, rue de la Chaise,
75007 Paris.

– C'est avec une grande tristesse et une peine profonde que j'ai le regret d'annoncer le décès de mon très cher et inoubliable époux,

Fritz SCHLUMPF,
27-2-1906 - 18-4-1992,

La cérémonie religieuse a lieu à Bâle dans la plus stricte intimité.

Il reposera au cimetière de Mulhouse auprès de sa très chère maman, à laquelle il a dédié son musée d'automobiles.

Son œuvre grandiose lui survivra pour l'éternité.

Arlette Schlumpf,
Martine,
Arlette-Cléophée,
Patrick,
Bâle 4052.
Gellertstrasse 4.

(Lire ci-contre.)

– Mme Ivan Slodre,
son épouse,
Henri et Isabelle,
ses enfants,
Mme Henry Slodre,
sa mère,
Mme Michelle Ayoub,
sa sœur,
M. et Mme Stefan Slodre
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Ivan SLODRE,

survenu le 16 avril 1992, à l'âge de soixante-quatre ans, à Montréal.

Priez pour lui.

Cet avis tient lieu de faire-part.

254 Ballantyne N,
Montréal W263 (Canada).
48 *bis*, rue Anatole-France,
92290 Châtenay-Malabry.

Condoléances

– Harlem Désir,
Et tous les potes de SOS-Racisme,
adressent leurs plus sincères condoléances à la famille de

Sylphide CHELHANI.

On pense tous à elle, notre pote militante de toujours.

Remerciements

– Jeanette, Pierre, Jean-François et Roland Lescure
ont reçu tant de messages témoignant de l'admiration, de l'amitié, de l'affection pour

François LESCURE

qu'ils sont dans l'impossibilité d'y répondre personnellement.

Ils prient ici chacune et chacun de trouver leurs chaleureux remerciements.

– *Mme Jean Rose,*
Et sa famille,
très touchées par les témoignages de sympathie exprimés par
Leurs amis,
Le personnel du Palais de la découverte,
Les membres de la SFMC, de l'AMOPA et de l'AFAS,
lors du décès de

Jean ROSE,

les en remercient chaleureusement.

Anniversaires

– *In memoriam.*

Ce jeudi 23 avril est le cinquième anniversaire de la mort de

Gérard BEZAULT.

Il aurait cinquante ans.

– Le 22 avril 1962, à Tunis,

Edmond TUIL,
administrateur du *Petit Matin*,

décédait à l'âge de cinquante-sept ans.

Sa femme et ses enfants Alain, Gérard, Maryline, Jean-Pierre et Hervé prient ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui en ce trentième anniversaire de sa mort.

Soutenances de thèses

– Isabelle Rouvière-Perrier a obtenu le titre de docteur en droit avec la mention très honorable lors de la soutenance de sa thèse : « La vie juridique des sectes », le 15 avril 1992, à l'université Panthéon-Assas.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5764

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II							■		
III					■				
IV				■					
V			■			■			
VI									■
VII					■			■	
VIII							■		
IX									
X									
XI	■			■					

HORIZONTALEMENT

I. Quand ils sont grands, on peut dire qu'ils sont fichus. – II. Une grande dépression. Règles. – III. *Habitants d'Amérique. On ouvre* l'œil quand on l'a à l'oreille. – IV. Faisait monter le ton. Un milieu tranquille. – V. Symbole. Coule en Bretagne. Apparus. – VI. Faire du plat. – VII. Coule en Afrique. Préposition. – VIII. On ferme les magasins quand elle est morte. Donné par le chef. – IX. Qui ont reçu la confirmation. – X. Qui ne tournera donc pas. – XI. Pronom. Grande, dans les Pyrénées.

VERTICALEMENT

1. Des femmes spécialistes de la recherche. – 2. Susceptibles de blesser. – 3. Une tunique. En couche. – 4. Qui a besoin de repos. Faire un travail de précision. – 5. Symbole. Singe. Peut retenir la mine. – 6. Utile pour le gratin. Que le temps n'a pas amélioré. – 7. Se vident après la consultation. Ville de Serbie. – 8. Faire sauter très vulgairement. Apporté par le *marchand de sable.* – 9. Ville de France. Soustraite aux regards.

Solution du problème nº 5763

Horizontalement

I. Equerre. – II. Nurse. Tes. – III. Gentiment. – IV. Ere. Nette. – V. Lu. Mer. – VI. Ultimo. Eu. – VII. Ré. Naïves. – VIII. Enfoiré. – IX. Sterne. Et. – X. Eté. Sape. – XI. Osera. Lis.

Verticalement

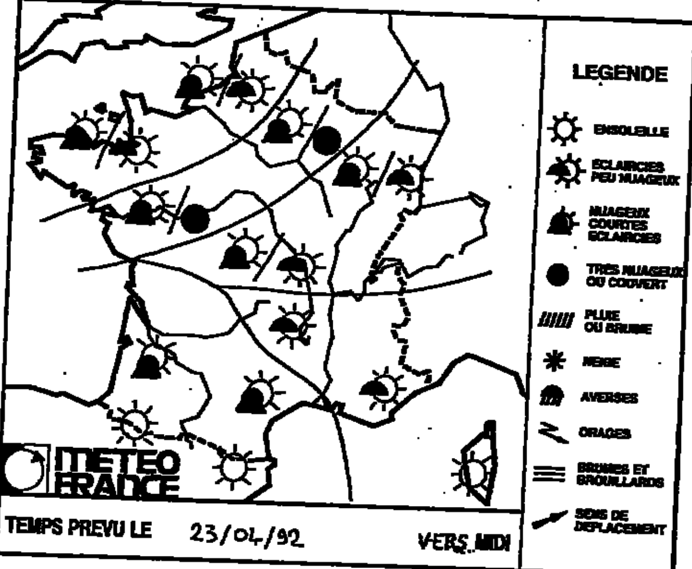
1. Engelures. – 2. Quérulentes. – 3. Urne. Fête. – 4. Est. Minorer. – 5. Rein. Main. – 6. Mémoires. – 7. Etêté. Vé. Al. – 8. Entrée. Epi. – 9. Este. Usités.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 AVRIL 1992 A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 23 AVRIL 1992



Jeudi : après-midi généralement ensoleillé après une matinée souvent nuageuse. – Les perturbations qui défilent sur les îles Britanniques égrènent leurs chapelets de nuages sur la France. Ces nuages se manifesteront surtout sur la moitié nord du pays. Le matin, le ciel sera nuageux à très nuageux sur les côtes de la Manche, la Picardie, le Nord, le Bassin parisien, la Champagne et les Ardennes. Cette couche nuageuse se déplacera vers le nord-est, évacuant la France en cours d'après-midi.

La nébulosité se renforcera de nouveau sur les côtes de la Manche à la mi-journée, puis sur tout le quart nord-ouest de la France en soirée. Hormis ces épisodes, le temps sera généralement bien ensoleillé en dépit de quelques passages nuageux plus particulièrement denses le matin. Le soleil brillera largement l'après-midi sur tout le sud de la France.

Les températures minimales avoisineront 7 degrés dans l'intérieur mais dépasseront 10 degrés près des côtes atlantiques et dans le Midi. Les maxima approcheront une moyenne de 18 degrés. La moitié nord restera majoritairement sous cette moyenne tandis que la moitié sud la franchira, dépassant même souvent les 20 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 24 AVRIL 1992 A 0 HEURE TUC

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-4-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-4-1992 à 18 heures TUC et le 22-4-1992 à 6 heures TUC

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	17	7	D
BIARRITZ	14	11	C
BORDEAUX	16	11	C
BOURGES	22	10	C
BREST	12	9	C
CAEN	17	7	C
CHERBOURG	16	7	–
CLERMONT-FER.	25	7	D
DIJON	20	6	D
GRENOBLE	26	12	D
LILLE	18	7	N
LIMOGES	21	8	C
LYON	24	12	D
MARSEILLE	22	8	C
NANCY	20	5	N
NANTES	20	8	C
NICE	18	9	C
PARIS-MONTS.	22	9	N
PAU	15	10	C
PERPIGNAN	21	11	P
RENNES	17	6	C
ST-ETIENNE	24	10	D
STRASBOURG	20	6	N
TOULOUSE	20	8	C
TOURS	22	9	C
POINTE-A-PITRE	29	21	D

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	24	11	D
AMSTERDAM	16	8	D
ATHÈNES	18	7	D
BANGKOK	33	28	D
BARCELONE	18	8	D
BELGRADE	13	1	D
BERLIN	13	4	C
BRUXELLES	18	7	D
COPENHAGUE	12	5	N
DAKAR	23	23	D
DJERBA	23	11	D
GENEVE	22	11	N
HONGKONG	27	23	C
ISTANBUL	11	4	C
JÉRUSALEM	20	8	D
LE CAIRE	26	13	D
LISBONNE	25	10	D
LONDRES	17	8	N
LOS ANGELES	23	15	D
LUXEMBOURG	17	8	D
MADRID	18	12	D
MARRAKECH	29	20	C
MEXICO	29	12	N
MILAN	18	2	D
MONTRÉAL	24	10	C
MOSCOU	6	2	N
NAIROBI	23	16	P
NEW DELHI	–	–	–
NEW-YORK	23	9	C
OSLO	8	-5	C
PALMA-DE-MAJ.	24	4	D
PÉKIN	25	9	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	19	11	D
SINGAPOUR	–	–	–
STOCKHOLM	5	-4	D
SYDNEY	23	13	C
TOKYO	20	17	D
TUNIS	23	11	D
VARSOVIE	9	-4	D
VENISE	15	8	D
VIENNE	14	3	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Cinéma

Henri Sannier interrogeait Philippe Noiret depuis quelques minutes déjà, et visiblement la régie s'impatientait. Sannier ayant fait comprendre à son invité que les meilleures choses avaient une fin, le comédien ne put réprimer un accès de dignité offensée : *«Oui oui, je sais bien que c'est ainsi que la télévision traite le cinéma.»* Et, feignant avec une amère ironie de regretter cette petite colère : *«Non, je ne dis pas cela pour vous, j'ai eu droit à trois minutes, c'est merveilleux!»*

Au sortir d'une semaine où un téléspectateur moyen n'avait guère eu de chance d'échapper à la rétrospective de carrière, à l'album de famille, à l'intimité conjugale, aux préférences culinaires de Philippe Noiret et de son épouse et partenaire Monique Chaumette, ce cri de détresse de sevré d'antenne ne pouvait manquer, disons, de surprendre. A l'instant précis, d'ailleurs, où Philippe Noiret se plaignait sur A 2 des mauvaises manières télévisuelles, le journal de TF 1 consacrait, lui aussi, un «sujet» au dernier film de ce paria des ondes.

La télévision maltraite-t-elle le cinéma? A première vue, on peine à le croire. Quel carrousel, sur les petits écrans! Chaque semaine, des visages familiers viennent vendre les nouveautés de la semaine. Dans les dernières semaines, on a ainsi vu rebondir de chaîne en chaîne Huppert, Deneuve, Dutronc, Bruel, et tant d'autres que la folle ronde des semaines a déjà classés dans les archives de l'artillerie lourde. Pour une Béatrice Dalle qui – à quel prix! – surnage, combien d'autres aussitôt oubliés que vus!

On ne saurait donc reprocher à la télé son indifférence à la production. Ni une outrancière impertinence, d'ailleurs. C'est bien simple : chaque mercredi, c'est un nouveau chef-d'œuvre du siècle qui est proposé à notre admiration. Le même sur toutes les chaînes, la plupart du temps, à croire qu'il ne sort qu'un seul film par semaine. On ne parlerait pas, mais on serait curieux de revoir à quel lancement avait eu droit par exemple *le Grand Chemin*, cette petite merveille de sensibilité et de justesse que nous offrait TF 1 quelques minutes après les imprécations de Philippe Noiret...

N'est-ce pas justement à vouloir trop en faire, que la télé dessert le cinéma? Pourquoi cette focalisation sur un seul film? Pourquoi cette absence assourdissante de toute appréciation critique? Pourquoi semble-t-il interdit de traiter d'un film plus de trois jours après sa sortie en salles? Pourquoi, depuis une éphémère tentative de Christine Bravo, aucune chaîne n'a-t-elle songé à recréer un «Masque et la Plume» télévisé? Pourquoi, en un mot, l'imagination n'est-elle pas au pouvoir?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 22 avril

TF 1

20.00 Journal, Tapis vert et Météo.
20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Avec José-Luis Villalonga, Michel de Grèce, Sacha Distel, Dorothée...
22.50 Magazine : Mea culpa.
Bourreaux d'enfants?
0.00 Journal et Météo.

A 2

19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Mensonges d'amour.
De Lou Antonio.
22.25 Magazine : Direct.
Vichy : la mémoire ou l'oubli.
23.45 Magazine : Musiques au cœur.

FR 3

20.00 Un livre, un jour.
Kamo, l'agence Babel, de Daniel Pennac.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.40 ▶ Magazine : La Marche du siècle.
Crimes et pardon : la douleur des victimes. Le Pardon, documentaire de Denis Boivin. Invités : Nathalie Schweighoffer *(J'avais douze ans)*; Jean-Louis Normandin, caméraman, ancien otage au Liban ; Henri Dabau, père d'un enfant assassiné ; Tracy Chamoun, fille de Dany Chamoun, assassiné ; le général Wojchiech Jaruzelski, Adam Michnick, ancien leader de Solidarnosc.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Sport : Voile.
Coupe de l'America : finale (résumé).
22.45 Sport : Tennis.
Open de Monte-Carlo 1992 (résumé).
22.50 Mercredi en France.
Programmes des télévisions régionales.
23.45 Sport : Voile.
Coupe de l'America : finale.
0.25 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 20.35
19.25 Sport : Football.
Quart de finale de la Coupe de France : Caen-Marseille, en direct de Caen.
21.30 Le Journal du cinéma.
22.00 Cinéma :
Nous ne sommes pas des anges. ■
Film américain de Neil Jordan (1989).
21.55 Flash d'informations.
23.45 Cinéma : Aux sources du Nil. ■■
Film américain de Bob Rafelson (1989) (v.o.).

M 6

20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Surprise-partie.
20.40 Téléfilm :
Des voix dans la nuit.
D'Arthur Allan Seidelmen.
22.25 Téléfilm :
L'Eté de tous les risques.
De Quentin Masters.
0.00 Magazine : Vénus.

LA SEPT

20.00 Documentaire : Cajun Visits.
De Yashia Aginsky.
20.25 Informations : Dépêches.
20.30 Documentaire : Blues de Balfa.
De Yashia Aginsky.
20.55 Informations : Dépêches.
21.00 Documentaire :
Haute-Savoie 1944.
2. Les Circonstances d'une justice.
22.25 Informations : Dépêches.
22.30 Cinéma :
Démons dans le jardin. ■■
Film espagnol de Manuel Gutierez Aragon (1982).

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
L'implosion culturelle et politique de la corne de l'Afrique.
21.30 Correspondances.
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 9 et 10 octobre 1991 à Vienne) : Symphonie n° 6 en la mineur, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Georges Prêtre.
22.00 Concert (donné le 25 janvier à Radio-France) : Canciones, de Holt ; Invernal, de Puerto ; Marges III, de Durieux, par l'Ensemble Alternance, dir. : Fabrice Bollon.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.

Jeudi 23 avril

TF 1

14.35 Feuilleton : Côte Ouest.
15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.30 Série : FDM.
16.55 Club Dorothée.
17.15 Série : Tarzan.
17.45 Série : Premiers baisers.
18.15 Jeu : Une famille en or.
18.45 Feuilleton : Santa Barbara.
19.15 Jeu : La Roue de la fortune.
19.45 Divertissement :
Le Bébête Show (et à 23.35).
19.50 Tirage du Tac-O-Tac.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Trafic infos, Loto sportif et Tapis vert.
20.50 Téléfilm : La Guerre des privés.
De Jean-Pierre Prévost.
Deux agences de détectives concurrentes enquêtent sur une même affaire.
22.30 Magazine : Le Droit de savoir.
Marie-Christine Blandin, l'impératrice du Nord. Les écologistes au pouvoir : catastrophe ou progrès?
23.40 Journal et Météo.
23.45 Le Débat.
0.15 Documentaire :
Charles Trenet, y a d'la joie (dernière partie).

A 2

13.50 Série : Les Cinq Dernières Minutes.
15.20 Tiercé, en direct de Longchamp.
15.35 Variétés : La Chance aux chansons.
Avec Alain Barrière, Francesca Solleville, Michel Onso, Isabelle Aubret, Michel Pruvost, un hommage à Betty Mars, Laura, Patrick Sébastien...
16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Magazine : Défendez-vous.
17.00 Magazine : Giga.
18.35 Série : Magnum.
19.25 Divertissement :
La Caméra indiscrète.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial.
Pérou, état d'urgence, de Françoise Joly et Roger Motte ; « Casque bleu » en Yougoslavie, de Laurent Boussie et Alain Dubat ; La dernière demeure, de Jean-Daniel Flaysakier et Philippe Petter.
22.10 Cinéma : L'Aigle de fer. □
Film américain de Sidney J. Furie (1985).
0.05 Magazine : Merci et encore Bravo.
Présenté par Christine Bravo.
Invité : Dominique Rouch, journaliste *(Amour à mort)*.
1.05 1. 2. 3. Théâtre.
1.10 Journal des courses
Journal et Météo.

FR 3

13.00 Sport : Tennis.
Open de Monte-Carlo 1992, en direct.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour.
Rocambole, de Ponson du Terrail.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.45 Cinéma :
Les mois d'avril sont meurtriers. ■■
Film francais de Laurent Heynemann (1987).
22.15 Journal et Météo.
22.30 Sport : Voile.
Coupe de l'America : finale (résumé).
22.40 Sport : Tennis.
Open de Monte-Carlo 1992 (résumé).
22.45 Documentaire :
Portrait de Vivien Leigh.
De Gene Feldman et Suzette Winter (v.o.).
23.35 Sport : Voile.
Coupe de l'America : finale.
0.30 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Les Nuits de Harlem. ■
Film américain d'Eddie Murphy (1989).
15.45 Cinéma : Aux sources du Nil. ■■
Film américain de Bob Rafelson (1989).
18.00 Canaille peluche.
En clair jusqu'à 20.35
18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top. Invitée : Guesch Patty.
19.20 Flash d'informations.
19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.
Invité : Philippe Noiret.
20.31 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Money. □
Film franco-américain de Steven Hillard Stern (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.15 Sport : Boxe. Réunion au Cirque d'hiver.
23.15 Cinéma : Simetierre. ■
Film américain de Mary Lambert (1989).
0.55 Cinéma : La Fille du puisatier. ■■
Film français de Marcel Pagnol (1940).

M 6

14.00 Série : L'homme de fer.
14.45 Série : L'Ami des bêtes.
15.30 Boulevard des clips.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Drôles de dames.
18.30 Série : Vic Daniels.
19.00 Série :
La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo.
20.40 Cinéma : Le Président. ■■
Film français d'Henri Verneuil (1961).
22.35 Téléfilm : La Déchéance.
De Nicolas Locg
0.15 Six minutes d'informations.
0.20 Magazine : Dazibao.
0.25 Magazine : Sexy Clip.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

16.45 Documentaire : Boulez XXe siècle.
De Pierre Boulez et Nat Lilenstein. 4. Le matériau.
17.45 Téléfilm : Le Siècle des Lumières.
De Humberto Solas, avec Rustam Urazaev, Jacqueline Arenal (2e partie).
19.10 Informations : Dépêches.
19.15 Documentaire : The Highly Exalted.
De Kim Shelton.
19.55 Informations : Dépêches.
20.00 Documentaire : Histoire parallèle.
20.55 Informations : Dépêches.
21.00 Magazine : Mégamix.
Inspiral Carpets, Spencer, Patato Valdes et Alfredo Rodriguez, Marianne Faithfull, Public Enemy.
21.50 Informations : Dépêches.
21.55 Magazine : Avis de tempête.
Portraits : les coiffeuses ; Dossier : aventuriers et écrivains ; Les cours particuliers de Roland La Science : les thermolactyls.
22.50 Informations : Dépêches.
22.55 Documentaire : Jazz à Paris.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Théâtre des poètes. Georg Trakl : Barbe-Bleue ; Fragment de drame.
21.30 Profils perdus. Jean Lurçat (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Jouer sa vie. 3. Un combat pour ne pas oublier.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Atmosphères, de Ligeti ; Concerto pour piano et orchestre n° 1 en mi bémol majeur, de Liszt ; Symhonie n° 3 en mi bémol majeur op. 55, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. : Ivan Fischer ; Barry Douglas, piano.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.

Le Monde

Demain dans «le Monde des livres»

Un inédit de Louis Althusser

«Je ne prétends pas ici proposer, après tant d'autres, mon autobiographie», écrivait le philosophe Louis Althusser au début d'un texte inédit que nous publions, projet de préface à *L'avenir dure longtemps* (1985), qu'il faut pourtant bien qualifier d'«autobiographie», tout comme *les Faits* (1976). Tous deux sont rassemblés en un seul volume que publient les Editions Stock et l'IMEC (Institut mémoire de l'édition contemporaine), un an et demi après la mort du philosophe marxiste, qui avait tué son épouse en 1980. Paraît en même temps, chez Grasset, le premier volume d'une biographie d'Althusser par Yann Moulier-Boutang.

Cette passionnante biographie et ce document unique – première tentative d'explication d'un philosophe meurtrier – sont analysés par Michel Contat et Roger-Pol Droit. Michel Kajman a interrogé l'héritier d'Althusser grâce auquel ces textes sont enfin rendus publics, selon la volonté de leur auteur.

L'ouverture d'Expo'92 au public

Une fête réussie malgré les ultimes réglages

SÉVILLE

de notre envoyé spécial

Ça marche! Ça marche même plutôt bien. Qui eût cru que ce gigantesque capharnaüm allait fonctionner de cette manière au premier jour de l'ouverture au public, mardi 21 avril? Certes, il y a encore beaucoup de réglages à faire, des ajustements, des rectifications, des travaux à terminer, des pavillons à remplir et à ouvrir, mais... ça tourne. Ce Sévillan, d'ailleurs, n'en revient pas. *«Je pensais vraiment que ça allait être un foutu bazar, que l'on allait circuler dans la poussière au milieu des bruits de chantier. Eh bien! ce n'est pas vrai.»* Venu dès l'ouverture, avec son fils, pour voir à quoi ressemblait ce «machin» dont il entend parler depuis des années, ce sceptique a été conquis pratiquement immédiatement. Il reviendra. C'est sûr : *«Il y a tellement de choses à voir.»*

D'une manière générale, les premiers visiteurs sont satisfaits. Cet Allemand, natif de Malaga, regrette que l'on ne puisse pas payer avec la carte Visa, trouve que les pavillons sont trop *«futuristes»* et que *«l'architecture ne reflète pas le pays»*. Il est néanmoins ravi de renouer avec l'Andalousie car *«les gens sont aimables»*. Des Sévillanes sont à deux pas. *Les épaules noyées dans des* flots de volants roses, elles offrent leur sourire avec une rose à 200 pesetas (10 F). Ces lycéennes du septième arrondissement à Paris sortent du pavillon du Saint-Siège absolument enchantées. *«Super, génial, il y a vraiment des beaux trucs. Dites-nous quels sont les pavillons les mieux. Nous, on vous conseille l'Arabie saoudite.»*

Que choisir, en effet? Se laisser porter par ses pas et le hasard ou rechercher sur le plan le pavillon convoité. *«On ne peut pas tout voir»*, dit un mari énervé à son épouse. Ces Italiens sont tout heureux d'avoir enfin trouvé leur pavillon monumental : *«Andiamo.»*

Il faut marcher, encore marcher, toujours marcher ou louer une petite voiture électrique pour garder l'énergie nécessaire avant d'arpenter les pavillons et faire la queue. Dès le premier jour, il faut aussi savoir *attendre : pour voir, pour accéder* aux restaurants et aux terrasses. Et pourtant, on est loin de la foule des grands jours. Certaines avenues sont encore clairsemées. Il risque donc d'y avoir bientôt des embouteillages, des batailles pour enlever sa pizza ou prendre son café. Risque-t-on un parcours du combattant? Peut-être. Surtout *quand la chaleur andalouse va* tomber sur cette «île aux trésors».

Ça commence, d'ailleurs : 32 °C. La sphère et les tours vaporisantes *étaient déjà une bénédiction* et un refuge pour les fantassins exténués de l'Expo. Le parterre d'eau de l'avenue de l'Europe sera à n'en pas douter un bain de pieds apprécié. L'eau ruisselante sur les murs des pavillons de Hollande ou de Grande-Bretagne, ces cascades, ces fontaines font le bonheur des crapahuteurs. Espérons qu'elle ne viendra pas à manquer.

Aujourd'hui, l'heure n'est pas aux angoisses mais à la découverte. Les *quatre cinquièmes des pavillons sont* ouverts. A l'extrémité nord, l'environnement est à parfaire. Les palettes de briques attendent encore d'être ouvertes. Le pavillon des îles du Pacifique sud dresse ses poutres noircies pas l'incendie et fait pendant à son compagnon d'infortune, le pavillon des Découvertes, à l'autre extré*mité de l'exposition. Plaza de Africa*, *«les trésors du Nigéria»* se font attendre et les portes du Mozambique sont closes. Le Pays basque en revanche, dont c'était, le 21 avril, le jour d'honneur, a inauguré les festivités et demandé selon la formule inscrite à l'entrée *«la paix maintenant et pour toujours»*. La fête, la vraie fiesta a commencé *plaza* de America. Le Brésil donne le rythme, Panama répond, les Caraïbes renchérissent. Un tourbillon de danses, de gaieté, de salsas, de rumbas. A n'en pas douter, le pavillon commun des Amériques sera le vaisseau amiral de la fiesta. Les Espagnols s'y précipitent. Pour comparer leurs racines communes. *Cinq cents ans après.*

MICHEL BOLE-RICHARD

Interpellations, violences et coups de feu se sont succédé à Séville

En marge de l'Exposition universelle, vingt-trois étrangers, dont onze Latino-américains, ont *été interpellés*, mardi 21 avril à Séville, lors d'une opération contre les adversaires de la célébration du cinq-centième anniversaire de la découverte de l'Amérique, selon une source policière.

Depuis dimanche, quelque quatre-vingt personnes soupçonnées d'être liées aux actions de cette campagne, intitulée «Acampada Anti-92», ont été interpellées à Séville.

L'opération de mardi a eu lieu dans un campement lié à ces actions de protestation. Les policiers ont indiqué avoir saisi de nombreux documents, parmi lesquels figurent des laissez-passer en blanc pour l'Exposition, des plans du site, du matériel photographique et des bandes vidéo.

Dans la nuit de dimanche à lundi, quatorze personnes, dont douze policiers et deux jeunes Espagnoles, ont été blessées dans le centre de la vieille ville de Séville, lors d'incidents entre la police et des manifestants qui, semble-t-il, faisaient partie des contestataires de la célébration.

La police affirme avoir dû tirer des coup de feu pour se dégager après avoir été attaquée par des *manifestants* masqués, et armés de barres de fer.

Contestaires pacifistes et écologistes

De son côté, l'organisation «l'Assemblée de groupe contre 92», formée de *«pacifistes et d'écologistes»* organisatrice de «l'Acampada», a démenti la version de la police en affirmant qu'il s'agissait d'une manifestation spontanée et qu'à aucun moment les manifestants n'étaient armés.

Au moins trente-cinq d'eux, Allemands pour la plupart, ont été arrêtés.

□ **Rectificatif.** – M. Gianni De Michelis, homme politique italien dont nous avons indiqué, à propos du projet d'Exposition universelle à Venise pour l'an 2000 (*le Monde* du 21 avril), qu'il était *«ancien»* ministre des affaires étrangères, est toujours titulaire de ce portefeuille.

Les travaux parlementaires

Les coopératives pourront s'ouvrir à des capitaux extérieurs

Les députés ont adopté en première lecture, mardi 21 avril, par 536 voix contre 28, le projet de loi *relatif à la modernisation* des entreprises coopératives, présenté par le ministre des affaires sociales et de l'intégration, M. René Teulade. Ce texte, qui s'inscrit dans un processus d'*«adaptation»* à un *«environnement capitalistique de plus en plus concurrentiel»*, vise à *«faciliter l'appel à des capitaux extérieurs tout en préservant l'éthique de la coopération»*, a indiqué le rapporteur de la commission des lois, M. Jean-Pierre Worms (PS, Saône-et-Loire).

Des associés non coopérateurs pourront ainsi participer au capital des coopératives et disposeront de droits de vote proportionnels à leurs parts, *dans la limite de 35 %*. En outre, les parts sociales verront leur rémunération améliorée et pourront être revalorisées par incorporation des réserves. Ayant obtenu du gouvernement qu'il renonce à son projet d'assujettir ce secteur de l'économie sociale à l'impôt sur les sociétés et à la taxe professionnelle – les sénateurs avaient déjà amendé le projet dans ce sens le 7 novembre dernier – les groupes RPR, UDF et UDC ont voté pour le texte avec le PS. Les communistes ont voté contre, estimant que le gouvernement *«livre les coopératives aux affairistes et aux milieux financiers»*, selon la formule de M. Gilbert Millet (Gard).

F. B.

□ ***Le Sénat légifère sur la transparence et la sécurité des expérimentations génétiques.*** – Les sénateurs ont adopté en première *lecture mardi 21 avril, à la quasi*-unanimité, le projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés présenté par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, et par M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace. Seuls les communistes se sont abstenus. Les sénateurs ont ajouté au projet, contre l'avis du gouvernement, une disposition renforçant la confidentialité des expérimentations.

La réforme de la taxe d'habitation

Les députés socialistes ne veulent pas céder à M. Bérégovoy

Le souhait exprimé par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, de réexaminer les modalités d'application de la taxe départementale sur le revenu (*le Monde* du 18 avril) a suscité des remous au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Réunis mardi 21 avril, les députés ont rappelé leur attachement à cette réforme d'initiative parlementaire.

La taxe départementale d'habitation est un peu, pour les socialistes, le dernier des meubles de famille à *préserver de la saisie des huissiers*. On a vendu le reste, mais pour garder celui-ci, on est vraiment prêt à tout. A la réunion du groupe mardi 21 avril, la majorité des députés l'ont répété : cette réforme est la leur et, n'en déplaise au premier ministre, ils n'ont aucunement l'intention de la renier.

Pas question, affirme M. René Dosière (Aisne), de renoncer à la *«seule initiative fiscale du Parlement sous la Vᵉ République»* ou, selon la formule de M. Bernard Derosier (Nord), d'être pris *«pour des rigolos»* par le gouvernement. Même le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli (Landes), s'est cru obligé de rappeler que la fiscalité relève *«par excellence»* du domaine législatif. Irrité par *«la volonté systématique du gouvernement de présenter cette réforme sous son plus mauvais jour»*, M. Emmanuelli a souligné que la TDR est devenue le *«contre-exemple des relations entre l'exécutif et le groupe majoritaire»*.

Des raisons de voter à gauche

Mais, au-delà de cette poussée d'allergie parlementaire face à la pression de l'exécutif, c'est un clivage politique qui a opposé les députés, entre ceux qui estiment qu'à quelques mois des élections *législatives la majorité ne peut pas* se permettre de faillir à la solidarité avec le gouvernement et ceux qui, du fait de cette échéance électorale, *souhaiteraient* un virage à gauche.

Parmi les premiers, on trouve les proches du premier secrétaire du PS, M. Laurent Fabius, dont MM. Christian Pierret (Vosges) et André Labarrère (Pyrénées-Atlantique), qui ont tous deux plaidé en faveur de l'ajournement de la TDR. *«Pierre Bérégovoy doit être soutenu à fond, cette seule raison suffit»*, a souligné M. Labarrère, soucieux avant tout de *«limiter la casse»* dans l'opinion publique. *«Pour limiter la casse*, lui a rétorqué M. Emmanuelli, *il faut donner à notre électorat quelques repères et des raisons d'aller voter à gauche.»*

Rejetant la *«logique»* selon laquelle, *«perdu pour perdu, il faut tomber à gauche»*, M. Fabius a mis en garde ses collègues socialistes contre le danger de transformer ce débat en *«affrontement»* entre le groupe et le premier ministre. *«Ce ne serait de l'intérêt de personne»*, a observé le premier secrétaire du PS, en ajoutant que, sur la TDR, M. Bérégovoy *«n'est pas demandeur»* et laisse le groupe *«prendre sa décision»*.

C'est, pour sa part, au nom de la *«crédibilité»* du gouvernement et de la majorité que M. Alain Richard (Val-d'Oise), rapporteur général du budget, a défendu le principe de la TDR. *«On comprendrait mal que la réforme soit remise en cause par un gouvernement dont la plupart des membres étaient déjà aux affaires»* lorsqu'elle a été votée, a observé M. Richard, tout en reconnaissant que ses modalités pouvaient être revues. C'est finalement à ce point de vue que s'est ralliée la majorité des parlementaires : *le maintien de la réforme au* prix de quelques amendements destinés à en gommer les aspects les moins opportuns avant une échéance électorale.

Le groupe socialiste va donc s'attacher, selon la formule lénifiante de M. Jean Auroux, son président, à *«enrichir les modalités de la mise en œuvre de la réforme»*. Un groupe de travail a été constitué, qui devra présenter des *«ajustements»* (exonérations, non-recouvrement de la taxe, délais de paiement), concernant notamment les nouveaux contribuables de la part départementale de la taxe d'habitation, évalués à plus de huit cent mille. Ces amendements pourraient être déposés, dès cette session, à l'occasion de l'examen d'un projet de loi portant diverses mesures d'ordre financier, telles que la baisse de la TVA annoncée par M. Bérégovoy. Reste à savoir si le ministère de l'économie et des finances acceptera de prendre à sa charge le coût des allègements fiscaux d'une réforme dont il persiste à ne pas saisir le bien-fondé.

PASCALE ROBERT-DIARD

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Arts-Spectacles» folioté 33 à 44

Le numéro du «Monde» daté 22 avril 1992 a été tiré à 496 175 exemplaires.

M. Rocard chargé d'une mission sur l'écu

Dans le cadre de son activité à l'Inspection générale des finances – son corps d'origine, qu'il vient de réintégrer, – M. Michel Rocard vient de recevoir pour mission d'étudier les conséquences concrètes pour les Français de l'entrée en vigueur prochaine de l'écu.

Avec M. Claude Villain, inspecteur général des finances, qui fut notamment directeur général de la concurrence et des prix au ministère de l'économie et des finances et directeur général de l'agriculture à la CEE, avant d'être chargé de mission auprès de M. Edouard Balladur en 1986-1987, l'ancien premier ministre analysera, au moyen notamment d'enquêtes par sondages, les répercussions du passage du franc à la monnaie européenne (prévu entre 1997 et 1999) sur la *vie quotidienne des Français.*

□ **MM. Rocard et Herzog inaugurent les locaux de l'association Confrontations.** – MM. Michel Rocard et Philippe Herzog ont présenté à la presse, mardi 21 avril, *les locaux de l'association* Confrontations, créée par le chef de file des économistes du PCF avec pour parrains, outre l'ancien premier ministre, MM. Jean Peyrelevade, PDG de l'UAP, Jean-Pierre Brard, député (PC) de la Seine-Saint-Denis, maire de Montreuil, et Jean-Christophe Le Duigou, responsable de la fédération CGT des finances. A cette occasion, M. Rocard a déclaré que le traité de Maastricht, dont M. Herzog préconise la renégociation, comporte *«des aspects très imparfaits»*, mais qu'il convient de le ratifier d'abord et de le modifier ultérieurement, lors de la révision prévue en 1996 par le traité lui-même.

□ **M. Mitterrand à Strasbourg le 4 mai.** – M. François Mitterrand se rendra en visite officielle au Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 4 mai. Il procèdera à la pose de la première pierre du nouveau Palais des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, avant de prononcer une allocution devant l'assemblée parlementaire.

Nominations

M. Bertrand Dufourcq désigné pour être ambassadeur à Bonn et M. Pierre Morel à Moscou

M. Bertrand Dufourcq, ambassadeur à Moscou depuis février 1991, devrait être prochainement nommé ambassadeur à Bonn. Il succéderait à ce poste à M. Serge Boidevaix, devenu secrétaire général du Quai d'Orsay le mois dernier après la démission de M. François Scheer.

M. Dufourcq serait remplacé à Moscou par M. Pierre Morel, actuellement conseiller diplomatique à l'Elysée. Les demandes d'agrément ont été transmises la semaine dernière aux autorités russes et allemandes. L'annonce officielle de ce mouvement s'accompagnera vraisemblablement de la désignation d'un nouveau conseiller diplomatique à la présidence.

Au conseil des ministres

Le gouvernement s'engage dans la lutte contre la pollution automobile en ville

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, devait présenter ce mercredi 22 avril, «Jour de la Terre», une communication sur la lutte contre la pollution atmosphérique en ville. Parmi les mesures annoncées : l'organisation, dimanche 7 juin, d'une «journée de sensibilisation aux transports écologiques».

Mme Royal va demander aux maires des grandes villes de suivre l'exemple de Mme Catherine Trautmann à Strasbourg ou de M. Michel Noir à Lyon pour sensibiliser la population aux problèmes des transports urbains et de leurs nuisances. Tous les moyens alternatifs – transports collectifs, voiture électrique, vélo, marche, *etc.* – seront encouragés.

Aux cinq secrétariats permanents pour les problèmes de pollution industrielle qui existent déjà à Lyon, Rouen, Fos, Dunkerque et Toulouse vont s'en ajouter dix autres d'ici à 1994, dont cinq en Ile-de-France dès 1992. Ces instances groupent à la fois élus, associations, industriels et médias. Mme Royal va faire, *«avant l'été»*, d'autres propositions pour réduire les nuisances de la ville, notamment en matière de bruit, de déchets et de paysages.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 22 avril

Progression

La timide progression amorcée mardi 21 avril rue Vivienne (+ 0,11 %) s'est poursuivie et amplifiée le *lendemain* lors des premiers échanges. L'indice CAC 40, après avoir ouvert sur un gain de 0,29 %, s'appréciait de 0,60 % à 1 992,20 en fin de matinée. Les plus fortes hausses étaient emmenées par Saupiquet, Ingénico et CEP Communication. En baisse, on notait Auxiliaire d'entreprises, Centrest, Galeries Lafayette et Hachette.

ARTS · SPECTACLES

LE SEIZIÈME PRINTEMPS DE BOURGES

Le seizième Printemps de Bourges, principal rendez-vous hexagonal de la chanson et du rock, commencera le lundi 27 avril pour s'achever le dimanche 3 mai. Une nouvelle fois, chanteurs et groupes en devenir essaieront d'y trouver le début de la consécration tandis que d'autres y connaîtront l'aboutissement d'un parcours souvent long et difficile, semé de mille et une embûches. Complaintes et allégros : la route qui mène au plaisir simple de jouer et d'écouter la musique passe dans les faits par les circuits compliqués et fantasques de la production.



Stephan Eicher, du statut de vedette à celui de star.

STEPHAN EICHER sera l'un des héros du seizième Printemps de Bourges. Les douze mois écoulés ont fait passer le rocker suisse et polyglotte du statut de vedette confirmée à celui de star. Après avoir vendu plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires de ses précédents disques, mais avant le triomphe d'*Engelberg*, Stephan Eicher connaissait les affres de l'éternel recommencement : à chaque fois, il fallait convaincre programmateurs de radio et de télévision de passer ses chansons; l'équilibre financier de ses tournées ne tenait qu'à un fil.

A Bourges, on retrouvera ceux qui l'ont précédé sur ce parcours du combattant Higelin ou CharlElie Couture. Ceux qui ont commencé à une époque où les règles étaient différentes, Juliette Greco ou Henri Salvador. Les privilégiés anglo-saxons a qui tout est donné d'office, Joe Cocker ou Dave Stewart. Ceux qui s'engagent sur cette voie et ceux qui préféreront jouer hors circuit.

Le Printemps de Bourges est l'occasion de mettre de côté les contraintes du show-business, de se laisser aller aux plaisirs des musiques. Mais on peut aussi en profiter pour tenter une esquisse de la musique populaire française, éternelle malade que l'on félicite régulièrement pour sa bonne santé; victime des médias qui ne peuvent vivre sans elle; manifestation du provincialisme français que l'on tient à exporter; terre d'indépendance où les institutions pèsent toujours plus.

En 1991, la part des productions françaises dans le marché du disque a légèrement crû, pour atteindre 49 %. Mais tous les spécialistes estiment que cet équilibre est fragile. Premier obstacle : la difficulté que rencontrent les maisons de disques pour faire connaître – on dit «développer» – de nouveaux artistes. Anne Lefèvre, directrice de la promotion chez Polydor, raconte ainsi les douze mois qui ont conduit Au petit bonheur – groupe de chanson française – de l'anonymat au Top 50 : *«Le simple* [la chanson *J'veux du soleil*] *est sorti en avril 1991. Nous avons organisé des showcases* [concerts réservés aux professionnels] *qui n'ont pas reçu un accueil formidable. Pendant tout l'été, seule une radio de Nantes a joué le disque. Petit à petit, les radios périphériques s'y sont mises, en commençant par RMC. Nous avons réalisé un clip en septembre. M6 l'a programmé. Puis sont arrivées, les émissions de 20 h 30, le groupe est passé chez Sabatier, Foucaud, et finalement Drucker, quinze jours avant de rentrer au Top 50, presque un an après la sortie du disque.»*

On remarquera une absence dans l'odyssée d'Au petit bonheur, celle des réseaux FM. A part Nostalgie, les grands réseaux ont attendu que le groupe soit reconnu par d'autres médias – les radios périphériques, M6, les grandes émissions de variétés, pour commencer à le programmer. Pendant ce temps, le 45-tours (ou le CD single et la cassette deux titres) dormait dans les entrepôts de Polydor. C'est l'un des plus jolis paradoxes du système de promotions des artistes en France : *«Il faut presser au moins 15 000 ou 18 000 exemplaires pour obtenir une mise en place correcte dans les grands points de vente*, explique Anne Lefèvre. *Bien sûr, on peut faire une mise en place diplomatique. Mais le mieux est d'attendre que le titre soit connu pour le distribuer. Il y a des exceptions.* Bouge de là, *de MC Solaar, a été demandé par les acheteurs avant de commencer à passer beaucoup en radio, phénomène de bouche à oreille.»*

En 1992, les circuits de promotion se sont diversifiés. L'incompréhension entre radios et maisons de disques demeure, et il faut s'accommoder du conservatisme qui continue de prédominer sur la bande F M. Se retrouvent promus au rang de découvreurs d'improbables candidats : les grosses émissions de variétés (même si le genre reste menacé par les reality shows); M6, malgré les horaires de diffusion aberrants; les radios périphériques, qui continuent de se distinguer de leurs collègues FM par une plus grande ouverture d'oreilles. En outre, tout le monde attend avec curiosité les premiers résultats du réseau M40.

Fusion des réseaux Maxximum et Métropolys, inspiré du réseau FM homonyme qui compte parmi les grandes réussites du genre en Espagne, M40 fait le pari de diffuser essentiellement des nouveautés, sans les soumettre aux batteries de tests de marketing qu'emploient d'autres réseaux : *«Nous passons Jean Leloup, les Innocents, Oui Oui,* explique Javier Pons, directeur d'antenne espagnol de cette station francophone. *Je crois que la qualité de la production française est bien supérieure à ce qu'en pensent les Français.»* Les chiffres de vente tendent à le confirmer. Bertrand Delcros, le nouveau directeur général du SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique) ne s'inquiète pas spécialement de l'état de la production mais plutôt de l'éclatement des professions musicales : *«Les acteurs ne se connaissent pas, s'affrontent même parfois»*, explique-t-il. On l'a vu dans les pénibles négociations sur les minima de diffusion de chansons françaises sur la FM.

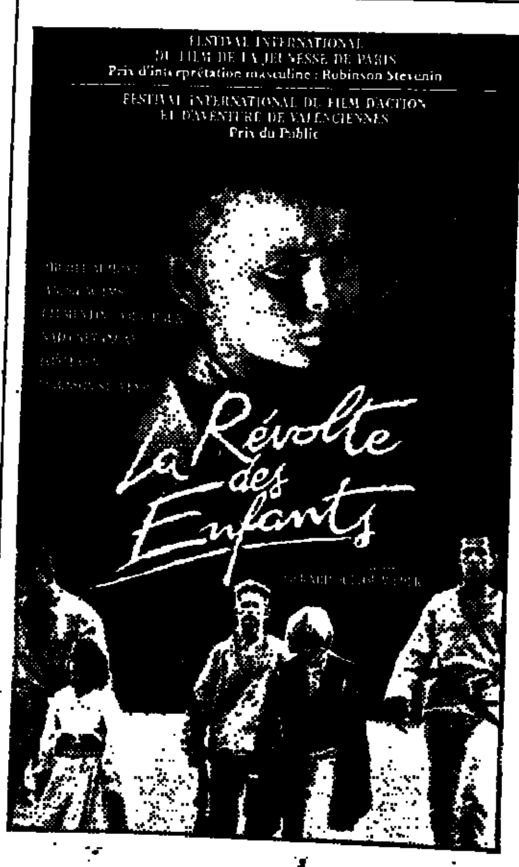
Certaines des radios étaient plus préoccupées de mettre leurs concurrents dans une position embarrassante que de promouvoir la francophonie. Selon Jean-Louis Foulquier, père des Francofolies, premier défenseur de la francophonie à la radio, *«plus que d'imposer des quotas, il faudrait préciser le cahier des charges de chaque radio* [ce que le CSA est en mesure de faire lors de l'attribution ou du renouvellement des fréquences]. *Donner à chacune une spécificité. La chanson française manque d'ouverture audiovisuelle, quand les progrès sont évidents dans la multiplication des salles. Aujourd'hui, nous sommes dans un système où tout le monde peut trouver sa place, de l'artisan heureux qui vit bien de son métier, comme Romain Didier, à la star, comme Lavilliers»*.

La fragmentation des professions inquiète aussi Antoine Masure, directeur du Fonds de soutien des variétés (fonds alimenté par les recettes de la taxe parafiscale prélevée sur les recettes du spectacle vivant). Il regrette que producteurs de spectacles et éditeurs phonographiques ne se soient jamais officiellement concertés. Pourtant, l'imbrication des secteurs va croissant. Beaucoup de tournées sont aidées par les maisons de disques, leur apport représente environ 10 % du milliard et demi de chiffre d'affaires du secteur. Face aux blocages pour l'instant insurmontables que rencontre Touton David sur les médias – malgré le succès du titre *Peuples du monde*, il y a deux ans, on n'entend presque nulle part ce groupe raggamuffin français, – *«nous avons donc beaucoup investi dans la tournée»*, explique Emmanuel de Buretel, qui dirige Delabel, la maison de disque de Tonton David.

C'est aussi dans le spectacle vivant que l'on mesure tout le poids de l'intervention des institutions, ministères et sociétés civiles, issues de la loi de 1985, chargées de gérer les droits voisins perçus sur la diffusion des œuvres artistiques. Aux termes de l'article 38 de ce texte, elles sont tenues de consacrer un quart de leurs ressources à des actions de création, de diffusion ou de formation. Le commun des mortels se perd dans l'enchevêtrement des sigles entre ADAMI (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes), SPEDIDAM (Société de perception et de distribution des droits des interprètes danse et musique), la SCPP (Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques), la SPPF (Société civile des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes en France) et le FCM (Fonds pour la création musicale) qui est censé coordonner tout cela. Il faut y ajouter la presque cent cinquantenaire SACEM et le Fonds de soutien déjà cité.

VÉRONIQUE MORTAIGNE et THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 35



PRINTEMPS DE BOURGES

RENCONTRE avec Henri Salvador

LES FOUS RIRES DE L'HOMME EN BLANC

Un rire à gorge déployée, excessif, inchangé. Inchangé l'homme, aussi. Artiste fervent, qui nourrit son optimisme par la pratique du yoga et de l'ésotérisme, il prépare cinquante-six chansons pour la télévision (les Bestioles, *série techniquement ultrasophistiquée qu'Antenne 2 diffusera bientôt*), *et sa participation au Printemps de Bourges. Henri Salvador, soixante-quinze ans, une énergie intacte, est attablé, au café du coin, devant des harengs pommes à l'huile, toujours aussi goguenard, un peu plus sage peut-être que du temps du* Rock and Roll Mops *concoctés en 1959, avec Boris Vian, l'ami intime.*

IL est l'héritier composite de Count Basie, de Maurice Chevalier, de la bossa-nova, et compositeur de morceaux d'anthologie tels que *Syracuse, Maladie d'amour, le Loup, la Biche et le Chevalier* (*«une chanson douce...»*). Il est charmeur de foule, joueur de pétanque, amuseur public et télévisuel, auteur de la plus célèbre des chansons de cour de récréation (*Zorro est arrivé*, en 1964). Mais encore? Un grand comique de music-hall et un guitariste formé à l'école du jazz, qui après un passage express au Petit Journal Montparnasse à l'automne dernier, rode à Bourges son nouveau tour de chant prévu au Palais des Congrès à la rentrée.

Au programme, *«que du chouette, des jolis textes que vous ne connaissez pas encore, avec de nouveaux arrangements, et des classiques, par exemple une chanson de plus de quarante ans, qui appartient au folklore, aux cours d'écoles,* le Loup, la Biche et le Chevalier, *que j'avais écrite pour les mômes.»* Il promet des moyens sobres, deux musiciens seulement, un batteur, une basse. *«Je chante parfois tout seul, avec ma guitare. Les gens trouvent cela formidable car on entend la mélodie, les paroles, c'est tout nu. Il y a en ce moment un incroyable renouveau de la chanson. Pareil pour le jazz, les jeunes commencent à s'y intéresser, je bois du petit lait. De mon temps, on ne pensait que par Luis Mariano et Tino Rossi!»*

La carrière d'Henri Salvador commence par un coup de foudre. *«En 1929, un cousin est venu à la maison, rue Monge, avec un disque de Louis Armstrong et un autre de Duke Ellington. J'ai été ensorcelé. j'ai acheté une guitare, 100 balles, je suis tombé amoureux de cet instrument. Je ne mangeais plus, je jouais jour et nuit, ma mère se demandait si je ne devenais pas fou. A force de jouer dix-huit heures par jour pendant trois ans, je suis devenu bon. Je savais qu'à Pigalle, tous les jeudis après-midi, des musiciens traînaient, et des chefs d'orchestre venaient faire leur marché. Un jour, j'ai vù un type qui boitait, je lui ai dit : «Voilà, je joue de la guitare.» Il m'a emmené à Boulogne-sur-Mer. J'en suis parti au bout de trois mois. Il s'appelait Paul Reiss et dirigeait un petit orchestre. Je voulais autre chose. J'avais tellement travaillé, je m'étais inspiré de tous les grands, Django Reinhardt, Albert Casey, Charlie Christian.*

»Puis j'ai trouvé mon chemin à Paris. Un grand violoniste américain, Eddie South, est passé par là. Il avait un très très bon orchestre.» Salvador, qui joue alors dans un cabaret de la capitale, est kidnappé. *«Son pianiste m'a tout appris. J'avais six cordes, mais je n'en utilisais que quatre. Il me disait :* «Mets des basses, joue large, avec des accords gras.» *Je découvrais des professionnels qui répétaient pendant dix jours avant d'exécuter un morceau à la radio. J'ai appris qu'il fallait travailler, travailler, faire des gammes. Je suis resté pendant plus d'un an. Après, j'ai joué avec les plus grands. Les Mills Brothers ont voulu m'emmener èn Amérique, Duke Ellington aussi, mais je n'étais pas majeur, et mon grand frère a refusé de me laisser partir. Mais, finalement, j'ai bien fait de rester en France, l'Amérique est trop dure.*

»Les jazzmen sont solitaires, conclut Henri Salvador. *Moi, j'ai une vue plus large, je travaille pour tout le monde, mais toujours en m'amusant, sinon... Par exemple, le music-hall. Je le faisais avec plaisir, jusqu'au moment où je me suis rendu compte que c'était de la mécanique. J'ai arrêté pendant vingt ans, de 1961 à 1982, année où j'ai repris, avec les meilleurs musiciens français, Eddie Louiss, Dédé Ceccarelli, Maurice Vander, sous un énorme chapiteau à la porte de Pantin. Je l'ai fait pour ma femme.»* Un spectacle joyeux, en liberté, où les grands du jazz français se laissent séduire par les fastes d'un music-hall à l'ancienne, où, saisi par d'hilarants pastiches symphoniques, un public rit sans retenue.

Henri Salvador, petit, voulait jouer du violon. Il jouera de la guitare. Né à Cayenne de parents guadeloupéens – *«Mon père était percepteur des impôts, mais j'en paye toujours autant»* – l'enfant Salvador fait ses classes à Paris. *«Paname, de près... J'ai séché très vite l'école...»* Paris des années 30 qui dansait la java, habitait les guinguettes, dont le cœur battait avec celui de Georges Carpentier, Mistinguett ou Maurice Chevalier. *«J'aime Paris, j'adore Paris, j'y ai rencontré tout le monde.»* Quand même : *«Titi parisien peut-être, mais bien coloré. Evidemment, j'ai souffert du racisme. Lorsque j'ai démarré ma carrière, je voyais où je pouvais aller. Petit à petit, j'ai commencé à voir les barrières, j'ignorais qu'elles existaient. Je pensais qu'avoir du talent suffisait à ouvrir les portes (...).*

Avec le public, tout a très bien marché. Sur le premier disque que j'ai enregistré, chez Philips [en 1948], *il y avait deux chansons qui ont fait depuis le tour du monde,* Maladie d'amour *et* Clopin-Clopant [Pierre Dudan/Bruno Coquatrix]. *A une époque, je faisais deux tubes par an. Mais le music-hall, c'est aussi l'art de faire une merveille avec rien. Regardez Maurice Chevalier. Il chantait :* «Ah les p'tits pois, les p'tits pois, ça s'mange pas avec les doigts». *Je portais un canotier et je l'imitais sans le connaître. Plus tard, il m'a dit : «Petit si tu veux entendre battre le cœur de Paris, va à l'Alhambra».* Hommage aussi à Mistinguett : *«J'ai joué dans sa dernière revue, mais je ne me suis jamais retrouvé en scène avec elle.»* A sa gloire, il a écrit *Fleur de pavé*, chanson swing ornée de cuivres, composée avec Bernard Michel. Maurice Chevalier la chantera : *«Fleur du pavé, l'air narquois, la voix déchirée... C'était la Miss.»*

Titi de faubourg né dans les îles : vu sous cet angle, Henri Salvador est un malentendu. Ses sources tropicales se situent plus au sud, vers le Brésil. En 1941, réfugié en zone non occupée, il écume les terrasses et les cabarets de Nice et de Cannes avec son frère André et l'orchestre de Bernard Hilda. *«Je chante pour celui qui chantait vêtu de blanc sur la Croisette, un soir au milieu d'un orchestre sous les étoiles qui rigolaient...»*, écrit Mouloudji *(le Chanteur en blanc)*. Sur la Croisette justement, passe Ray Ventura. *«Il me demande si je veux venir avec son orchestre en Amérique latine. Tu parles, il avait à peine fini sa phrase que j'avais déjà dit oui. En France, on ne mangeait que des topinambours!»* La troupe des Collégiens, dont certains, tel Paul Misraki, sont sous la menace des lois anti-juives, arrive à Rio en 1942. Le Brésil adore les crooners à la voix de miel et le swing de Sinatra et de Bing Crosby. Henri Salvador chante, improvise des sketches, et rencontre un immense succès : il devient là-bas une très grande vedette.



TÉLÉRAMA

«Ils me croyaient brésilien. Pourtant, le Brésil m'a tout appris : le rythme, le phrasé et l'intonation. Tom Jobim m'a dit un jour que c'est moi qui avait inventé la bossa-nova.» Cabotin, Henri Salvador? Peut-être. Inspiré, sûrement. Voix tendrement brisée, basses en velours, demi-tons et demi-teintes, cadence, révèlent d'indéniables airs de famille. *«C'est pour cela que je suis fâché avec les Américains. Aujourd'hui au Brésil, dans le hit parade, il y a quarante chansons américaines et une, la plus belle, brésilienne. Pareil en France. Ils tuent tous les folklores de tous les pays, je ne suis pas d'accord.*

«C'est Paul Misraki qui m'a donné le goût de la composition, pendant la guerre. D'ailleurs, quand je compose une chanson, c'est presque du Misraki. Il avait écouté de la belle musique américaine, que l'on n'entend plus. Sinatra, Nat King Cole... que du chouette. Aujourd'hui, si vous ne faites pas du rock, vous n'êtes rien, de toute façon, vous n'avez plus une seule chance d'avoir un succès en Amérique.»

Les succès, Salvador les collectionne. «Une chanson douce? *Quelle belle histoire! Un soir de 1950, Maurice Pon arrive avec une chanson dans ma loge, timidement. Il était comptable dans une maison qui vendait du charbon. Bon, je lis les paroles. C'était superbe. J'ai fait la musique tout de suite, elle coulait de source. Puis, nous avons fait des tas de chansons pour les mômes :* l'Abeille et le papillon, le Petit Indien. *Il a soixante ans, il pense encore comme s'il avait douze ans.* Syracuse, *je l'ai fait* [en 1962] *avec Bernard Dimey. Il parlait comme un poète, il est mort d'incompréhension. Il est venu un jour à la maison, il a vidé mon frigidaire, il était saoul. Il m'a dit :* «On va faire la plus jolie chanson du monde, avec les plus belles paroles du monde.» *Je me suis mis au piano. Il avait fini les paroles avant la musique. On a écrit dix chansons ce soir-là, mais je n'en ai chanté qu'une, mis à part* Syracuse, *celle qui disait :* «Les voiles des bateaux qui s'en allaient aux îles.»



DANIEL FALLOT/INA

Avec Michel Legrand (photo du haut) et avec Boris Vian en 1958 (ci-dessus).

Henri Salvador a le don du mime. Boris Vian, qui aime la chanson, le canulard, le music-hall, le jazz et la démultiplication de la personnalité, ne s'y trompe pas. *«Vian voulait faire du music hall, mais il avait le cœur malade, donc il m'a aidé, moi. C'est mon pianiste, Jacques Diéval, qui me l'a présenté. En cinq minutes, tout était dit. Ensuite, je l'ai vu tous les jours pendant les huit dernières années de sa vie. C'était une encyclopédie vivante. Nous avons écrit plus de quatre cents chansons ensemble.»* Incroyable échantillon d'humour caustique, trop vite catalogué à la rubrique burlesque : *le Blues du dentiste, la Java mondaine, A Cannes cet été, le Taxi* et cette *Marche arrière* si antimilitariste : *«La marche des petits gars qui veulent pas la faire, la marche des petits gars qui pensent qu'on est bien mieux chez soi un coussin sous le derrière.»*

Boris et Henri n'ont jamais parlé politique. Le chiraquien d'aujourd'hui, qui n'aime guère penser aux Antilles indépendantes, a, en 1957, fabriqué avec l'anarchiste impénitent un célèbre *Faut rigoler* : *«J'avais entendu aux Antilles un prof parler à sa classe de* «nos ancêtres les Gaulois». *Je me retourne : il n'y avait que des petits Noirs. J'ai raconté cette histoire à Boris, et voilà, il a écrit ça tout de suite.»* Vian et Salvador cultivent le burlesque intelligent en frères. Ils passent des émissions-gags sur la pataphysique pour France-Culture au rock n'roll, parodié avant l'heure, en 1957, par Henry Cording (Salvador) and his Original Rock'n'roll (Vian-Vernon Sullivan, Michel Legrand-Big Mac).

«Puis j'ai fait de la télévision qui était, à l'époque, une révolution sociale. Finalement, j'ai compris que tout cela n'avait aucune importance. Pour être reconnu en France, il faut mourir. Mais moi, je m'en fous. Je connais mes capacités. Je suis un homme heureux, car je suis arrivé, tout seul, à un niveau que peu de gens atteignent. Grâce à ma femme aussi...»

Propos recueillis par
VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ Anthologie Henri Salvador, un coffret 903175096 de 8 CD Carrère. L'émission «Opus» de France-Culture diffusera (à la rentrée) un portrait d'une heure et demie d'Henry Salvador, très finement réalisé par Thierry Aveline à partir de documents sonores inédits.

PAROLES DE CORNEILLE ET RACINE

LA pochette ne trompe pas. On l'a gardée, sans en faire d'histoire, depuis 1962. Le disque a complètement disparu. Pitral, hilare, Salvador est en toge blanche – un drap? – avec quelques parements pour faire effet de réel. Et une alliance pour l'anachronisme. Au-dessous de son nom – il est le producteur du 45 tours, – une mention signale : *«Paroles de Corneille et Racine»*. Le reste est plus attendu : *Classics-rocks* et les titres, *le Cid-rock, Horace-rock, Athalie-rock,* et *Cinna-rock.*

Pour ceux qui n'auraient pas compris, le dos de couverture en rajoute. Salvador aussi en rajoute. C'est même un de ses traits de génie. Dès qu'un objet est bien ficelé, impeccable, soigné au millimètre, il rajoute la goutte de trop, la faute de goût. Donc, les chansons sont créditées comme de vraies chansons. Par exemple : *«Le Cid-rock (Pierre Corneille-Henri Salvador)»*. Le tout quatre fois. On ne se tient plus de rire. Et pour couronner l'affaire, l'interprète ajoute une petite lettre de son cru. Tous les trucs de la pochade, du canular, sont là, dans l'ordre, au garde-à-vous, désespérants. Le canular, on le sait, est à la drôlerie ce que Disneyland est à La Rochefoucauld. Voilà : Salvador raconte qu'il est tombé sur deux jeunes auteurs, il a senti en eux une cadence, un rythme, il est certain qu'ils feront carrière, etc., etc.

«Rome, l'unique objet de mon ressentiment...», *«Prends un siège Cinna, prends et sur toutes choses...»*, *«O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie...»*, *«C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit...»* sont ainsi mis à la sauce rock. Plus rhythm'n'blues que rock, d'ailleurs. Les arrangements de Gérard Lévecque sont excellents. Les cuivres sonnent bien. Deux chorus de ténor donnent envie de connaître le soliste : Jeanneau? Chautemps? Portal? C'est de ce niveau en tout cas, et c'est l'époque.

L'ensemble est d'une justesse et d'une drôlerie irrésistibles. Pour tout ficher par terre, Salvador, qui se fait la voix d'un chanteur du Mississippi, pas loin d'Armstrong, produit des bruits de claques quand Don Diègue est giflé, profère des *«miam-miam»* quand les chiens dévorants se disputent Athalie, et rajoute toutes sortes de grimaces sonores parfaitement superflues.

L'important n'est pas là. L'important, c'est qu'au milieu de cette accumulation de bouffonneries et de burlesque, il dise les vers comme presque plus personne ne sait les dire au Français ou ailleurs. Avec une exactitude dans le mètre et l'accent qui est le privilège des très grands. Dommage qu'aujourd'hui on ne connaisse plus ces moments de bravoure par cœur. C'est une perte sèche, de langue, de comique et de rock and roll. Une perte sèche de cadence.

FRANCIS MARMANDE

COMPLAINTES ET ALLEGROS

Suite de la page 33

Le circuit de bureau en bureau commence pourtant à être bien connu des producteurs de spectacles, de disques et de certains artistes. Laurent Malot, jeune chanteur issu du Studio des variétés, vient de conclure trois semaines de concert au Sentier des Halles, une petite salle parisienne : *«Mon entrée dans la cour des grands. J'ai d'abord monté mon dossier moi-même pour trouver des subventions auprès de la SACEM, de l'ADAMI, et une coproduction avec les Chorus des Hauts-de-Seine. Puis, une société de production, Médiascène, a pris le relais. Maintenant, il faudrait que je fasse un disque pour continuer à tourner.»*

Mais on conteste souvent les choix artistiques de chacun de ces subventionneurs : la décision de l'ADAMI de ne plus soutenir les Transmusicales de Rennes a été mal accueillie par les milieux rock. Sur les 41 millions de francs répartis par la société en 1991 (aides qui concernent aussi bien le théâtre que la musique), le rock apparaît comme le parent pauvre. François Chesnais, responsable de l'action artistique, incrimine l'ignorance des groupes de rock. Il n'empêche, si les fonds libérés par la loi de 1985 permettent l'existence de nombreux spectacles, tournées et festivals, le système apparaît extraordinairement complexe, et finalement moins efficace qu'il ne devrait être *(lire ci-dessous l'entretien avec Thierry Le Roy, directeur de la musique).*

Quoi qu'il en soit, c'est au tandem Etat-sociétés civiles qu'est revenue la tâche de favoriser l'exportation de la musique française. De concert à Central Park (Gipsy Kings, Mory Kanté, Cheb Khaled) en festival à Tokyo, de tournées en Pologne (VRP, Arthur H.) en triomphes moscovites (Patricia Kaas), les artistes français n'hésitent plus à passer les frontières. Quelles que soient les bonnes volontés, individuelles et collectives, les maisons de disques françaises sont avant tout des filiales de multinationales, ce qui limite forcément pour elles l'intérêt financier et stratégique des opérations d'exportation. *«On ne peut même pas comptabiliser les revenus de l'exportation dans le domaine du disque. Les supports sont fabriqués à l'étranger et il arrive que, d'une filiale à l'autre, on procède par compensations sur les droits»*, dit un spécialiste.

On constate du coup une multitude d'opérations. Certaines relèvent du rayonnement culturel de la France à l'étranger et sont soutenues par le ministère des affaires étrangères par l'intermédiaire de l'AFAA. D'autres voudraient s'inscrire dans une logique plus économique, comme l'ouverture du French Music Office à New-York.

Les Gipsy Kings, seul groupe français à s'être placé ces dernières années dans les hit-parades américains, font vraiment entrer des devises : *Bamboléo*, le ur premier tube, est le seul titre de variété contemporaine à se classer parmi les plus gros revenus en provenance de l'étranger perçus par la SACEM. *Mon mec à moi* arrive très loin derrière Ravel, dont le *Boléro* détient le record absolu de longévité à la première place. Les revenus en provenance de l'étranger enregistrés par la SACEM atteignent environ 200 millions de francs annuels, ce qui permet à peine d'équilibrer la balance. Ravel et ses contemporains tombent petit à petit dans le domaine public.

Sauf coup de chance (et pour l'instant les Gipsy Kings n'ont pas réédité leur exploit américain), il s'agit donc d'un travail patient et forcément limité. *«Il faut savoir ce qu'on vend, à qui on le vend et comment on le vend»*, explique Yannick James, qui a coordonné pour le ministère de la culture plusieurs opérations et enquêtes en direction de l'Europe. La conquête du marché américain ne se fera qu'avec l'autorisation expresse des autochtones. C'est sur décision personnelle de Bob Krasnow, directeur du label Elektra, que les Gipsy Kings ont été distribués aux Etats-Unis. Au Japon, le public, plus accueillant, reste restreint ; dans les pays de l'Est, la demande existe mais pas les moyens financiers.

En novembre 1991, Jean-Louis Foulquier a emmené sa troupe en Bulgarie pour une édition slave des Francofolies : *«Une fête si possible francophone, qui présente l'éventail le plus large possible des talents de l'année, des vedettes aux inconnus. Un festival populaire qui se passe des grosses pointures américaines.»* Foulquier veut aujourd'hui aller au Liban, *«là où il y a une demande francophone. Au Liban, il existe une radio qui ne diffuse que des chansons françaises. A côté de ça, les spectacles qui leur sont proposés jouent souvent trop sur le play-back et la mauvaise qualité. Ils se lasseront. En Bulgarie, depuis que nous sommes allés à Blagoevgrad, des titres français passent à la radio. Ce sont des petits cailloux, mais... c'est ainsi que les marchés s'ouvrent.»*

Autre stratégie, celle d'Arthur H. Barcelone, Montréal, Tokyo, Londres, Amsterdam... Des dates par dizaines, en France et à l'étranger, où Arthur travaille son style, enfonce le clou. *«Il a accepté les conditions,* explique Olivier Guzmann, son agent. *Il ne veut pas 10 000 dollars tout de suite, il tourne avec un trio très soudé, il fait toutes sortes de salles.»*

La vivacité des débats, l'importance des questions qu'ils sous-tendent, la diversité des acteurs – les artistes français qui voyagent un peu se félicitent souvent d'échapper au face-à-face avec la multinationale du disque, qui est le lot de leurs collègues anglo-saxons, – sont sans doute le meilleur signe de la vitalité de la musique française.

VÉRONIQUE MORTAIGNE
et THOMAS SOTINEL


D. R.

CharlElie Couture.


JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

Jacques Higelin.


D. R.

Juliette Gréco.

R E N C O N T R E
avec Thierry Le Roy

R E V O I R LES MÉCANISMES D ' A I D E

Directeur de la musique au ministère de la culture depuis onze mois, Thierry Le Roy fait l'état des lieux d'un secteur, le rock et les variétés, où l'intervention de l'Etat va croissant. Il paraît prêt à remettre en cause la loi de 1985 d'aide à la création dont il estime qu'«elle n'a pas fait ses preuves».

LES objectifs : *«Le premier objectif de la politique musicale du ministère est la reconnaissance de genres musicaux ignorés jusqu'en 1981. Le second est de lutter, par l'intervention de l'Etat, contre la domination de produits normalisés, dans un marché qui s'appuie sur une vraie économie privée, celle du show-business.»*

Le disque : *«Ce secteur est victime de la fragilité de ses fonds propres. Les labels indépendants ont malheureusement vocation à être rachetés par les multinationales. Une solution serait de constituer une major française du disque. Cela suppose beaucoup de volontarisme, ce n'est pas dans l'air du temps. L'aide aux petits labels* [environ 2,5 millions de francs par an] *ne prévient ni n'empêche les rachats. Mais, pendant le temps où ils auront été aidés, ces petits labels auront fait leur travail de découverte de nouveaux artistes.»*

L'exportation : *«La direction de la musique n'a pas de politique, pas de budget et pas de doctrine sur la diffusion internationale. L'action de rayonnement culturel de la France est du ressort de l'AFAA* [association qui dépend du secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales]. *Nous concerne tout ce qui vient renforcer les politiques mises en œuvre par d'autres en fonction d'objectifs artistiques précis.»*

Le rôle du fonds de soutien : *«Je me demande si nous ne devrions pas avoir une sorte de Yalta avec le fonds de soutien pour aboutir à une formule de type Centre national de la cinématographie. Nous lui déléguerions une partie de notre action en augmentant nos subventions.»*

La répartition des produits de la loi de 1985 : *«Le système implique que les mêmes personnes siègent dans des commissions d'aides différentes pour étudier les mêmes dossiers. J'ai un certain doute sur l'article 38* [de la loi de 1985, qui prévoit que le quart des ressources des sociétés civiles (1) seront affectées à des actions culturelles]. *Les sociétés civiles ne sont pas des structures capables d'engendrer un intérêt qui permette de transcender l'intérêt particulier. Le système n'a pas fait ses preuves. On ne peut pas le réduire à néant, mais il faut au moins le rationaliser.»*

Les médias : *«En matière de radio comme de télévision, nous n'avons qu'un pouvoir d'influence. Nous avons soutenu le Syndicat national de l'édition phonographique qui revendiquait, lors des négociations avec les syndicats de la FM, une plus grande part de produits nouveaux à la radio. Nous ne pouvons faire coïncider nos objectifs avec ceux du privé que par approximation.»*

(1) Organismes qui perçoivent un certain pourcentage sur la diffusion des produits culturels et des spectacles et les redistribuent sous forme d'aide à la création et à la diffusion.

L'ALTERNATIF A L'HEURE DE L'INTÉGRATION

Rausch vient d'Allemagne, Deity Guns de France, Thee Hypnotics d'Angleterre. Chacun à leur manière, ils incarnent l'esprit de résistance du rock, fait de décibels, de hurlements et d'esprit d'indépendance. A Bourges, le genre a toujours trouvé sa place, autour de minuit, dans les petites salles. Portrait transatlantique d'un rock qui ne veut pas mourir.


STEVE DOUBLE

Thee Hypnotics, le «grunge rock» à l'anglaise.

DONNÉ moribond en fin de décennie, écrasé par la danse, laminé par le rap, le rock sonne maintenant sa revanche sur un air de «Yankee doddle». En un an et demi, les classements des meilleures ventes d'albums du monde occidental ont vu les triomphes assez prévisibles d'un heavy-metal à l'audience élargie (Guns'n'Roses, Metallica), celui plus inattendu d'écolos érudits, folk-rockers héros des campus (R. E. M.) et surtout l'avènement surprise de Nirvana, meneur d'une scène underground, le *«grunge rock»*, défenseurs du vacarme et de la paresse.

Apparu hors des grands circuits de production, chéri d'abord par un cercle d'initiés, ce groupe de Seattle (cinq millions d'albums vendus dans le monde) prouve une nouvelle fois la viabilité de voies parallèles, l'impact créatif et commercial d'une avant-garde comme alternative *(«alternative music»)* aux musiques normalisées.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Alors qu'une quantité de groupes américains profitent de la brèche (Mudhoney, Soundgarden, L7, Smashing Pumpkins), les professionnels du disque observent fébrilement – et avec un intérêt décuplé – les courants les plus extrêmes du rock en essayant de s'y adapter. Aux Etats-Unis, bien sûr, et, dans une moindre mesure, en Europe.

A la différence de la dance music, qui, depuis cinq ans, a trouvé en Italie, en Belgique, en Allemagne un terrain propice à l'innovation et à l'exportation (on a parlé d'«eurobeat» ou d'«eurodisco»), la scène rock alternative du Vieux Continent n'a réussi à imposer que peu d'artistes de stature internationale. Seule la fusion rap-rock anglophone des Hollandais d'Urban Dance Squad a percé outre-Atlantique et, malgré le succès d'estime de quelques fortes individualités comme les Young Gods (Suisse), Laibach (Slovénie), La Muerte (Belgique) ou notre Mano Negra, les consécrations ne débordent pas, en général, des frontières nationales. Echec d'une Europe musicale encore trop régionaliste ou pari d'un enrichissement culturel par la diversité? L'avenir le dira peut-être.

L'extrémisme hardcore, version moderne et accélérée de la vague punk, possède, lui, son Internationale. Les groupes, presque tous anglophones, font des tournées et sortent des disques dans tous les pays grâce à des circuits spécialisés. Malheureusement, si les Thugs d'Angers ou les Allemands Jingo de Lunch méritent leurs nombreux fans étrangers, on reprochera en général à ces musiciens, trop souvent interchangeables, un manque d'originalité et une conviction un peu émoussée (depuis la chute du mur de Berlin?) qui empêcheront selon toute vraisemblance un succès de masse à la Nirvana.

Même la Grande-Bretagne, l'autre grand pourvoyeur de modes et de courants musicaux, semble traverser une période creuse depuis quelques mois. La génération «dance-rock» – ces voyous du Nord de l'Angleterre nourris d'Ectasy, Happy Mondays, Stone Roses, Inspiral Carpet – n'a pas tenu ses promesses (peu de succès internationaux là aussi), et la relève se fait attendre. La Grande-Bretagne est un vivier immense, où les échanges sont constants entre l'originalité «alternative» et l'industrie populaire, genres propulsés en permanence par une presse spécialisée dont les enthousiasmes sont aussi exagérés qu'éphémères (même si elle reste la plus influente du monde). Les artistes ont du mal à développer leur talent. Une ligne s'est dessinée, plus nette, composée de mélodies pop traditionnelles et de distorsions bruitistes (My Bloody Valentine, Teenage Fan Club, Ride). Pour certains cependant, ce courant du vague à l'âme manque d'énergie.

Des scènes se sont donc formées où le défoulement physique prime sur l'introspection. Quelques-uns prospèrent en solitaires comme le rock déstructuré de *Gallon drunk* ou celui plus «années 70» de *Thee Hypnotics*, d'autres instituent de nouveaux courants. Ainsi les *crusties* (littéralement : hargneux, bourrus), équivalents britanniques du «grunge» américain (sorte d'onomatopée signifiant grogneur, ronchon), ont leurs groupes (Mega City 4, Ned's Atomic Dustbin) et leur panoplie tribale (cheveux longs et sales, tee-shirt déchiré, bermuda en jean et chaussures Doc Marteens, idéales pour sauter de la scène, pieds en avant). Mais les groupes précités sont concurrencés par plus extrêmes qu'eux, par des gens pour qui les mélodies sont déjà une trahison. Parce qu'ils jouent dans les pubs de Camden, un quartier de Londres, on a parlé de «Camden Scene». Milk, Therapy?, les Faith Healers, Silverfish, Terminal Cheesecake ou les Loveblobs en sont les principaux animateurs. Violente, âpre, leur musique tient plus d'un engagement esthétique que politique. En Angleterre aussi, le rock s'est peu à peu démarqué de la contestation collective.

Si les gauchistes de Chumbawumba viennent de fêter leurs dix années de militantisme, si New Model Army et les Levellers (sans parler des pitoyables Manic Street Preachers), en petits héritiers de Clash, s'essaient aux slogans, le conservatisme triomphant et les défaites travaillistes ont découragé la plupart des velléités d'agitation. Crusties et Camden Scene, malgré leurs performances scéniques, n'ont pas encore convaincu les masses. Trop conceptuels? Trop second degré? Leur manquerait-il cette naïveté qui fait la force des Américains?

Peut-être l'Angleterre paie-t-elle encore la faillite de Rough Trade. En déposant son bilan fin 1990, le plus gros distributeur indépendant britannique avait entraîné dans sa chute bon nombre de labels et provoqué une restructuration de l'industrie du disque. Les collaborations entre petites structures et grosses maisons de disques se sont depuis multipliées, à tel point qu'on parle moins à présent d'«indie» (rock indépendant) que d'«alternative music».

Une nuance qui fait aussi son chemin en France où le mot «alternatif» fut un temps synonyme d'engagement et de révolte. Les réalités commerciales et les erreurs de gestion ont eu raison de l'utopie. Beaucoup ont perdu leurs illusions en apprenant un métier. La situation des labels rock indépendants en France a rarement été aussi difficile. Tous souffrent des affres de la distribution indépendante : les porte-voix d'une nouvelle vague très influencée par la pop anglaise, comme Rosebud (Welcome to Julian, The Drift) ou Lithium (Dominique A., Candle), les survivants courageux, comme Houlala (ex-Bondage) ou les prosélytes d'un extrémisme hardcore, comme Black & Noir (Deity Guns, Burning Heads) et Go Get Organized! (Davy Jones Locker, Dum Dum Boys).

New Rose et Danceteria, les deux plus importantes structures de diffusion de ce circuit, ont connu depuis 1991 de graves difficultés. Si de nouvelles tentatives ont échoué (Plus Au Sud, M. S. I), Le Silence de la Rue est une exception. Magasin de disques spécialisé, perché sur la butte Montmartre, cette petite entreprise de distribution (cinq employés) a fait son trou en récupérant quelques bruyants labels de prestige (SST, C/Z, Bomp). Christophe Ouali, son responsable, ne cache pas la complexité de sa tâche. *«Le nombre de disquaires indépendants a diminué en France plus que partout ailleurs et nous n'avons pas accès aux chaînes et aux grossistes qui font 80 % de leur chiffre d'affaires avec 20 % de la production. Les radios nous sont interdites. Quand les multinationales veulent racheter un artiste ou un catalogue, nous ne pouvons pas lutter. Ces «majors» s'adaptent de mieux en mieux aux différents secteurs du marché et deviennent des concurrents directs.»*

Partout, les multinationales ont fait cette triple constatation : dans un marché du disque en stagnation, le rock s'en tire mieux que les autres genres musicaux; une scène parallèle peut accoucher de musiques populaires; on ne vend pas ces artistes comme une marque de lessive. Une réflexion sur les conditions de production, de diffusion et de promotion a abouti à des restructurations tentant de recréer, au sein des grosses maisons de disques, la spécificité des indépendants.

Depuis plusieurs mois, Virgin, et son département Labels Club, et Sony effectuent un travail de fond sur la mise en place de catalogues spécialisés auprès des disquaires. En les faisant bénéficier d'informations privilégiées, de merchandising et d'avantages commerciaux (ouverture de compte facilitée, franchise de port), ils dynamisent ces points de communication et de diffusion essentiels pour la découverte des nouvelles tendances. La plupart des multinationales ont aussi créé leur pôle de promotion spécialisée (les «rockpools»).

D'autres innovations vont intervenir. On devrait créer bientôt de nouvelles structures de production, de nouveaux petits labels internes (Sony l'a fait avec Squatt, Polygram collabore avec Boucherie), chargés de découvrir et promouvoir des artistes rock sans précipitation ni inflation budgétaire. La distribution est concernée par ce souci de renouvellement. Suivant l'exemple de Polygram et de BMG qui, au Royaume-Uni, délèguent une partie de leurs catalogues spécialisés à des distributeurs comme Rio ou Total, certains bureaux français de multinationales pourraient assez vite mettre en place, parfois en collaboration avec des sociétés déjà existantes, des systèmes de diffusion correspondant à leur volonté d'adaptation au rock alternatif. Les acteurs de la scène indépendante sont régulièrement approchés. Certains, comme Christophe Ouali, disent clairement qu'*«il vaut mieux collaborer que de se battre et disparaître»*. A temps nouveaux, nouveaux dialogues.

STÉPHANE DAVET

★ **Discographie :**

– FRANCE. Deity Guns : *Stroboscopy* (Black & Noir/Danceteria); Parkinson Square : *Back To Front* (Danceteria); Davy Jones Locker : *Green Album* (Go Get Organized/Danceteria); Les Thugs : *I. A. B. F.* (Houlala/Danceteria).

– GRANDE-BRETAGNE. Therapy? : *Pleasure Death* (Wiiija/New Rose); The Loveblobs : *Congealed* (Wiiija/New Rose); Thee Hypnotics : *Soul Glitter and Sin* (Situation Two/Virgin); Godflesh : *Pure* (Earache, Danceteria); Milk : *Tantrum* (Danceteria); Ned's Atomic Dustbin : *God Fodder* (Furtive/Sony); Gallon Drunk : *Tonite The Singles* (Rosebud/Danceteria).

– ALLEMAGNE. Jingo de Lunch : *Axe To Grind* (Hellbound/Le Silence de la Rue); Rausch : *Glad* (Barclay).

– BELGIQUE. Spermbirds : *Eating Glass* (X Mist Rec/Le Silence de la Rue).

– ITALIE. PaganEaster : *I Quit* (Wide/Le Silence de la Rue).

★ **Magasins de disques :**

– New Rose, 7, rue Pierre-Sarrazin, 75006 Paris.

– Danceteria, 13, rue Thouin, 75005 Paris.

– Le Silence de la Rue, 8, rue de la Fontaine-du-But, 75018 Paris.

LA MÉTHODE KAT ONOMA

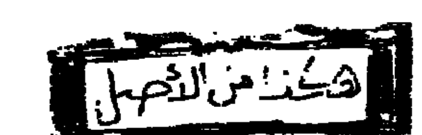
PHILIPPE LEVY

Kat Onoma.

ILS sont cinq et ont un nom qui se traduit du grec classique (par *«comme son nom l'indique»*), leur chanteur et guitariste a enseigné la philosophie : Kat Onoma traîne donc une réputation d'intellectualisme dans un milieu – le rock français – où la réflexion se porte moins bien que la casquette de base-ball. Rodolphe Burger (patronyme alsacien, à ne pas confondre avec un pseudonyme alternatif) présente ici le nouvel album de Kat Onoma, *Billy The Kid*, inspiré de l'œuvre du poète californien Jack Spicer, et la prochaine tournée du groupe qui commencera au Printemps de Bourges : *«Nous refusons d'avoir une attitude hautaine, mais nous ne voulons pas non plus nous impliquer dans le discours sur le rock»*, explique Rodolphe Burger, marquant ainsi ce qui le sépare des bruitistes de My Bloody Valentine – qui s'acharnent sur le rock avec la fureur d'enfants déçus par leur jouet. Comme Corman et Tuscadu (venus de la musique contemporaine), Kat Onoma a trouvé dans le rock l'aboutissement d'un trajet qui passait par le jazz, version free. Méthode et esthétique distinguent le groupe : ils sont souvent en position d'interprètes, sans sacrifier à la mythologie du groupe autarcique qui joue la musique qu'il compose, chante les textes qu'il écrit. Kat Onoma a souvent recours aux textes de Thomas Lago qui écrit en anglais comme en français. L'auteur a servi de truchement entre le groupe et l'univers de l'obscur Spicer.

Ce décalage entre les mots et la musique est cultivé avec soin par des musiciens qui maîtrisent leurs références, s'en jouent parfois. A leur propos on a beaucoup évoqué le Velvet Underground, mais, fait remarquer Burger, *«notre rythmique n'a rien à voir avec le son Velvet : elle est chaude, elle swingue»*. Tous les musiciens ne se consacrant pas à plein temps au groupe, Kat Onoma est relativement rare sur scène, mais il ne faut pas se méprendre : *«C'est en donnant des concerts que nous nous sommes constitué un public. Nous tremblons avant de monter sur scène, mais, généralement, nous nous en tirons, que nous fassions l'ouverture d'un festival de «trash» ou que nous passions en première partie de Willy DeVille.»*

T. S.



CINEMA

Tous les films nouveaux

A Brighter Summer Day

**d'Edward Yang,
avec Zhang Zhen, Lisa Yang, Zhang Guozhu, Elaine Jin, Lin Hongming.
Taïwan (3 h 05).**

Amours adolescentes et conflits entre bandes de lycéens, fresque historique au rythme du rock des origines, *A Brighter Summer Day* emporte comme un fleuve de beautés et d'émotions, en un passionnant panoramique sur la naissance d'un pays et d'une époque.

VO : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

Le Coup suprême

**de Jean-Pierre Sentier,
avec Philippe Clévenot, Charlotte Maury, Bernard Giraudeau, Jean-Yves Thual, Michelle Marquais, Paul Crauchet.
Français (1 h 17).**

Une comédie loufoque et décontractée pour narrer comment fut réussie, en baie de Baffin, le coup suprême du billard instable sous fil à plomb en or avec dérive d'icebergs et autres individus beaucoup plus échauffés.

Utopia, 5e (43-26-84-65).

Face à face

**de Carl Schenkel,
avec Christophe Lambert, Diane Lane, Tom Skerritt, Daniel Baldwin, Ferdinand Mayne, Katharine Isobel.
Américain (1 h 55).**

Enquête policière et angoisse autour d'un meurtre dont est soupçonné un grand maître d'échecs, nul autre que Christophe Lambert que l'on connaissait plus adepte du rock que du roque. Diane Lane est sur sa piste.

**VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (45-44-25-02).
VF : Rex, handicapés, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, handicapés, dolby, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, handicapés, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96).**

La Gamine

**d'Hervé Palud,
avec Johnny Hallyday, Maïwenn, Jean-François Stévenin, Gilles Gaston-Dreyfus, Michel Robin, Patrick Massieu.
Français (1 h 30).**

Johnny en flic de choc à la retraite coule des jours paisibles jusqu'à ce que débarque une adolescente aussi attirante que givrée, avec un penchant coquin pour les gros calibres.

Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57) ; Rex, dolby, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (45-22-46-01).

Hanna en mer

**de Christian Berger,
avec Marika Green, Hagnot Elischka, Peter Turrini, Hannes Nicolussi, Elert Bode.
Autrichien, noir et blanc (1 h 35).**

Une jeune femme ayant donné naissance à un monstre cherche, à travers un voyage initiatique jusqu'à la mer du Nord, à retrouver le sens de l'existence.

VO : Reflet Médicis Logos, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

Johnny Suede

**de Tom DiCillo,
avec Brad Pitt, Calvin Levels, Alison Moir, Catherine Keener, Nick Cave.
Américano-suisse (1 h 35).**

Sous les auspices d'Elvis et de Ricky Nelson, les tribulations « décalées » d'un jeune homme qui rêve de devenir chanteur de rock font un théâtre bariolé et ironique, dans la veine de Jarmusch et de Kaurismaki.

VO : Gaumont Les Halles, handicapés, dolby, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, handicapés, 2e (47-42-72-52) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

Nous deux

**d'Henri Graziani,
avec Philippe Noiret, Monique Chaumette, Serge Merlin, Patrick Fierry, Pierre Massimi, Claude Jaeger.
Français (1 h 33).**

En demi-teintes sentimentales, le portrait d'un couple vieillissant, et celui de la Corse où ils sont retournés pour leur retraite.

Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; U. G. C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Pas de répit pour Mélanie

**de Jean Beaudry,
avec Marie-Stéphane Gaudry, Kesnamelly Neff, Vincent Boldoc, Madeleine Langlois.
Canadien (1 h 32).**

Durant leurs vacances à la campagne, deux adolescentes se lient d'amitié avec une vieille dame mal aimée dans la région. Quand elle est victime d'un vol de bijoux, les deux jeunes filles se transforment en détectives.

Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

La Révolte des enfants

**de Gérard Poitou-Weber,
avec Clémentine Amouroux, Michel Aumont, Robinson Stévenin, André Wilms, Nada Strancar.
Français (1 h 42).**

L'histoire dramatique d'un pénitencier pour enfants conçu par un réformateur de l'humanité utopiste du siècle dernier, et qui s'achèvera dans le sang.

Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Rome Roméo

**d'Alain Fleischer,
avec John Hargreaves, Yann Collette, Danielle Shirman, Lazslo Szabo, Eva Russo.
Français (1 h 33).**

Chassés-croisés amoureux, oniriques et très cultivés dans une Italie solaire où un voyageur revient vers un ancien amour, découvre la fille de sa dulcinée de jadis et croise un peintre dandy et cynique.

Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

« Céline », de Jean-Claude Brisseau.

D.R.

Reprise

Meurtre d'un bookmaker chinois

**de John Cassavetes,
avec Ben Gazzara, Azizi Johari, Meade Roberts, Timothy Agoglia Carey, Seymour Cassel.
Américain, 1976-1978 (1 h 48).**

Sur un canevas de thriller avec boîtes de nuit et contrat pour la Mafia, Cassavetes inventait ce cauchemar psychologique superbe et hallucinant, servi par un Ben Gazzara éblouissant. Un titre de plus à ajouter à la série de chefs-d'œuvre du rebelle de Hollywood actuellement à l'affiche.

VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Sélection Paris

Border Line

**de Danièle Dubroux,
avec Danièle Dubroux, David Léotard, André Dussollier, Manuelle Gourary, Jacques Nolot.
Français (1 h 30).**

Avec art et simplicité, Danièle Dubroux cinéaste et interprète entraîne dans le doux vertige de la folie de son héroïne, jusqu'aux pétrifiantes explosions finales.

Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Céline

**de Jean-Claude Brisseau,
avec Isabelle Pasco, Lisa Hérédia, Danièle Lebrun, Daniel Tarrare, Lucien Plazanet, Damien Dutrait.
Français (1 h 28).**

Avec une admirable confiance dans la force de conviction de sa caméra, Brisseau enregistre l'étrange histoire de la jeune fille fragile et désespérée touchée par une grâce surnaturelle. Aux côtés de la diaphane Isabelle Pasco, la très charnelle et vivante Lisa Heredia est superbe.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

Faces

**de John Cassavetes,
avec John Marley, Gena Rowlands, Lynn Carlin, Seymour Cassel, Fred Draper, Val Avery.
Américain (2 h 09).**

Vingt-quatre heures de la vie d'un couple qui se défait, les rencontres de l'un et de l'autre, suffisent à Cassavetes pour inventer cette ronde des solitudes et des tendresses, ce bouleversant « écorché » de l'âme humaine.

VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

La Guerre sans nom

**de Bertrand Tavernier et Patrick Rotman réalisé par Bertrand Tavernier,
avec les témoignages d'appelés de la guerre d'Algérie.
Français (3 h 55).**

Grâce à des témoignages d'anciens appelés en Algérie, Tavernier reconstitue avec précision et émotion une page sombre et occultée de notre histoire.

Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Kafka

**de Steven Soderbergh,
avec Jeremy Irons, Theresa Russell, Joel Grey, Ian Holm, Jeroen Krabbe, Armin Mueller-Stahl.
Américain (1 h 40).**

Les aventures fantastiques d'un jumeau imaginaire de l'écrivain du *Château* font un régal de récit noir, de jeu littéraire et cinéphile.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Latino Bar

**de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Antonieta Colon, Nirma Prieto, Cecilia Belorin, Milagros Carias.
Espano-mexicain (1 h 20).**

Paul Leduc invente son propre langage, un langage sans mot, constitué uniquement de couleurs, de mouvements et de musiques, pour raconter les amours charnelles et mythiques de l'entraîneuse mulâtre et du *petit voyou*, *et en faire* un chant de liberté. C'est splendide.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

➡

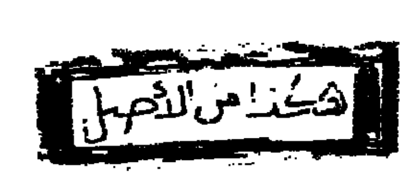
Les entrées à Paris

Deux faits notables cette semaine : trois films auront dépassé les 100 000 entrées à Paris, et celui qui se classe en tête est français. Dans 41 salles, *Indochine* a effectivement bien débuté en attirant quelque 140 000 spectateurs. Mais les mésaventures de *Dien Bien Phu*, qui démarra en fanfare et s'acheva en déroute, invitent à rester prudent sur l'avenir de sa carrière. Une autre nouveauté, *la Famille Addams*, obtient également un bon score avec 110 000 entrées pour 36 écrans, tandis que la troisième « grosse sortie » du 15 avril, *Après l'amour*, déçoit en passant tout juste la barre des 60 000.

Dans sa gigantesque combinaison de 53 salles, *Hook* a bien profité du week-end de Pâques, et engrange 125 000 tickets de plus pour un total de plus de 500 000 en trois semaines. Le rapport de force s'est inversé entre les deux rivaux de la semaine dernière : *Sang chaud pour meurtre de sang-froid* résiste bien, avec plus de 60 000 entrées dans 40 cinémas, alors qu'avec deux écrans de plus *Toutes peines confondues* attirait 10 000 pénitents de moins. Le trio Basinger-Gere-Thurman totalise ainsi 145 000 entrées en quinze jours, devant la triplette Bruel-Dutronc-May.

A noter enfin la véritable deuxième jeunesse du *Silence des agneaux* qui, grâce à une injection massive d'oscars, occupe la sixième place du classement avec 28 000 entrées, et s'approche des 740 000 en cinquante-quatrième semaine.





UNE SEMAINE DE SPECTACLE PERMANENT

On trouvera ici, classés par genre, les spectacles qui nous ont a priori semblé dignes d'attention. On n'oubliera pas, si l'on passe par Bourges, d'aller jeter une oreille du côté des concerts à surprises, découvertes et autres tremplins.

LA CHANSON

Gréco en grande pompe, Salvador en trio. Couture en instance de divorce (avec la chanson), Higelin en frère (avec les Zap Mama). Le Printemps de Bourges résume une année musicale où la chanson française a eu envie de se redécouvrir.

Juliette Gréco, qui n'avait pu mener à bien son tour de chant l'année passée ici même, a droit aux honneurs de l'ouverture (le 27 à 20 h 30 au Palais des congrès) et à une cour assidue en forme d'hommage à la muse, menée par Romain Didier (homme de charme), Juliette (chanteuse réaliste façon années 90), Wasaburo Fukuda (Japonais amoureux de Saint-Germain-des-Prés), Nathalie Nirou, Pierre Arditi et CharElie Couture.

CharlElie Couture sera lui-même en concert le 28 à 17 heures au Palais des congrès. Il faudra ce jour-là passer des chansons-scénarios, largement musclées au reggae, au rock australien, de l'auteur de *Victoria Spirit* à la comédie musicale guimauve mais si prenante de **Jacques Higelin**, flanqué d'excellents musiciens et des cinq Belgo-Zaïroises Zap Mama, polyphonistes surdouées, découvertes du Printemps de Bourges en 1991 (le 28 à 20 h 30, Pavillon). Pour bouder le grand Jacques, une option : les sketches de **Valérie Lemercier**, chroniqueuse à gros traits (le 28 à 21 heures, Grand Théâtre).

Les mercredi 29 et jeudi 30 avril, la chanson est au creux de la vague, si l'on excepte **Jean-Pierre Kalfon** et son **Black Minestrone** (le 30 à 21 heures au Théâtre Jacques-Cœur), reconverti à la chanson pour accréditer l'idée qu'il y a un âge pour tout, et que ce n'est surtout pas la cinquantaine venue qu'il faut être sérieux.

Pour le jour du muguet et néanmoins Fête du travail, **Henri Salvador** revient à ses origines : la guitare et la chanson d'atmosphère, accompagné d'un bassiste et d'un batteur (le 1er à 20 h 30, au Palais des congrès). A 21 heures, au Théâtre Jacques-Cœur, **Yannick Jaulin** raconte de drôles d'histoires du terroir, entre cynisme, humour noir, tranches de rire et contes paysans.

Samedi 2 mai, apéritif (tardif, 16 heures, au Pavillon) avec Psy, trio qui consacre à la chansonnette des compétences musicales impressionnantes. Ils précèdent sur scène les très charmants **Mecano**, symboles de la Movida sage. Formateur également, **Si Béranger m'était chanté**, le spectacle en forme de conférence (il y a une poire posée sur la table) par Hélène Hazera, critique musicale, Serge Hureau, chanteur, et Marc Anthony, joueur de vielle à roue. Ils retraceront la mémoire de l'auteur-compositeur, chantre populaire de la fin du XIXe siècle, Béranger (le 2 à 20 h 30, salle du Duc-Jean). A 21 heures, au Théâtre Jacques-Cœur, le boogie-woogie de **Louis Hemett**.

LE ROCK

Les têtes d'affiche (celles qui équilibrent les comptes surprennent aussi rarement qu'elles déçoivent) seront encore une fois visibles au Pavillon, la salle de sports qui tient lieu de temple pour célébrations de masse. Spectacles à 16 heures, sauf le dimanche, à 17 heures.

Joe (Cocker) et sa voix cassée par les travaux (le 29 avril). **Stephan Eicher** viendra cette année se livrer au rituel de la confirmation d'un grand talent qui rencontre enfin le succès de masse, coup de chance pour lui, coup de chance pour nous (l'année dernière, c'était Patrick Bruel) (le 30).

Silencers, Ecossais dynamiques et lourdauds, et **Dave Stewart**, qui poursuit sa balade de rocker ludique, viendront en réfugiés politique célébrer la Fête du travail (le 1er mai). Les **Pogues** tenteront d'effacer le souvenir d'un concert-catastrophe donné il y a trois ans par un Shane McGowan ectoplasmique – il est aujourd'hui remplacé par Joe I Fought The Law And The Law Won Strummer – précédés des toujours jeunes **Ramones** (le 3 mai).

Dans les autres salles (toutes du meilleur aloi, qu'il s'agisse d'acoustique ou d'aménagement), retiennent plus particulièrement l'attention, dans l'ordre chronologique : **Deity Guns**, groupe de hardcore angevin, représentant du label Black et noir, fils spirituels des Thugs (le 28 avril, minuit, Germinal). **Les Petits Fiers**, groupe bizarre, et **Thee Hypnotics**, groupe bruyant et britannique qui aurait voulu (ou pu) être de Seattle comme d'autres auraient pu être de Chicago ou de Detroit (le 29 avril, minuit, Germinal).

Galliano et Jah Wobble étaient faits pour se rencontrer. Les premiers avec leur rap nourri au jazz (du frais, joué sur scène, pas des conserves samplés), le second avec sa boulimie d'influences pour produire un rock extraterrestre (le 30 avril à 20 h 30 au Palais des congrès).

My Bloody Valentine et Kat Onoma ne sont unis que par quelques références lointaines (le Velvet Underground) et une certaine hauteur de vue. Les premiers, anglais, font énormément de bruit, dissolvent leurs chansons dans une masse de décibels statiques qui esquissent à peine les mouvements que l'on associe d'ordinaire au rock, pénible et fascinant. Les seconds, alsaciens, pratiquent un rock intelligent, qui traque le sens des textes mis en musique – derniers en date ceux du poète américain Jack Spicer (le 2 mai à 20 h 30 au Palais des congrès).

The Beautiful South, Garland Jeffreys et Patrick Coutin remportent le prix du meilleur après-midi dansant. Le *Français* donne dans le *rock classique*, celui qui fait secouer la tête. Garland Jeffreys explore les racines de la musique noire américaine et The Beautiful South donne une version contemporaine exquise de la pop anglaise (le 3 mai à 14 heures, au Palais des congrès).

MUSIQUES DU MONDE

Le Printemps de Bourges a tablé cette année sur l'éclectisme, offrant à la fois un hommage à un mythe précurseur, la Péruvienne **Yma Sumac** (le 1er à 20 h 30, Grand Théâtre) et un court résumé des tendances «rénovatrices», du Portugal à l'île de la Réunion. Les jeunes Portugais de **Madredeus** (le 2 mai à 20 h 30, Grand Théâtre) se sont attaqués avec beaucoup d'élégance (voix et acordéon) aux musiques traditionnelles et populaires de leur pays, du fado aux danses paysannes. **Danyel Waro** repasse la maloya réunionnaise dans sa moulinette personnelle, à base d'énergie concentrée, de militantisme politique et créole (le 28 avril à 17 heures, en première partie de Jacques Higelin).

Mélanges brésiliens entre samba, rock, reggae, avec, en direct de Rio-de-Janeiro, **Cidade Negra** (le 29 à 20 h 30, Palais des congrès, en première partie de **Steel Pulse**, vieux routiers du reggae). Même jour, même heure, mais au Grand Théâtre, surprise italo-palestinienne, avec collaboration égyptienne et libanaise, le groupe **Handala**, et volet surinamien en deux chapitres, **P.I. Man and Menure Buku**, afro-caribéen tout comme le groupe **Ghabiang**, tous deux en provenance des Pays-Bas. A rapprocher de la **Salsa de Amsterdam**, cuivres, girls et percussions (23 heures, Magic Mirrors).

De Roumanie, le **Taraf de Haïdouks**, douze musiciens de quatorze à soixante-douze ans, déjà habitués des Womad anglais, et comme convenu, entre danse et ballades, à la fois joyeux et nostalgiques (le 30 à 16 heures, Pavillon en première partie de Stephan Eicher). Se réserver pour une époustouflante session de merengue de Saint-Domingue, avec l'accordéoniste virtuose – un des plus rapides au monde – **Francisco Ulloa** (le 30 à 23 heures, Magic Mirrors).

Pour qui n'a pas encore dans sa discothèque *Xtabay*, le premier album d'Yma Sumac, enregistré par le «rossignol des Andes» il y a trente-sept ans et vendus à des millions d'exemplaires dans le monde entier, l'occasion est unique de voir un mythe en chair et en os (le 1er à 20 h 30, Grand Théâtre). Les chants religieux gitans du groupe **Els Rumberos Catalans** auront du mal à lui faire concurrence malgré les guitares et les battements de mains (le 1er à 20 h 30, cathédrale).

L'Ethiopie fait une entrée en force le samedi 2 mai. Le dîner éthiopien sera le dernier d'une série de célébrations gastronomiques et musicales qui auront lieu chaque soir dans un nouveau lieu baptisé Magic Mirrors. Musique de souper, donc, avec les azmaris (bardes), habitués à promener dans les bistrots leur harpe, leur violon à une corde et une touche d'accordéon (à 20 heures), et le **Wallias Band** avec **Alemayehu Eshété** (à 23 heures), étiqueté, mais ce n'est pas tout à fait juste, «James Brown d'Addis-Abeba».

★ Un bureau d'accueil du public est ouvert place Séraucourt, à Bourges, de 10 h 30 à 23 heures, à partir du 28 avril. On peut y trouver toutes les informations concernant l'état des réservations hôtelières, les liaisons par bus et une consigne à bagages. La vente des billets a lieu jusqu'au 25 avril au Virgin Megastore des Champs-Elysées, à Paris, et par téléphone (jusqu'au 3 mai) à la caisse centrale du festival : (16) 48-24-30-50. Renseignements par téléphone pour l'hébergement : hôtels (48-24-75-33), gîtes ruraux (48-67-01-09), camping (48-20-16-85), chez l'habitant (48-65-60-51) et dans les établissements scolaires (CEMEA, Paris, 40-40-43-43).


AFP
Yma Sumac.


D.R.
Francisco Ulloa.


J. KATZ
Marc Ribot.

DOUZE COUPS POUR SIX CORDES

IL ne faudra pas faire de folies en début de soirée pendant ce Printemps. L'équipe de programmation, toujours un peu perverse, a réservé le meilleur pour minuit. A l'heure du sabbat, salle Gilles-Sandier, se succéderont quelques-uns des guitaristes les plus rares, les plus originaux de la scène américaine.

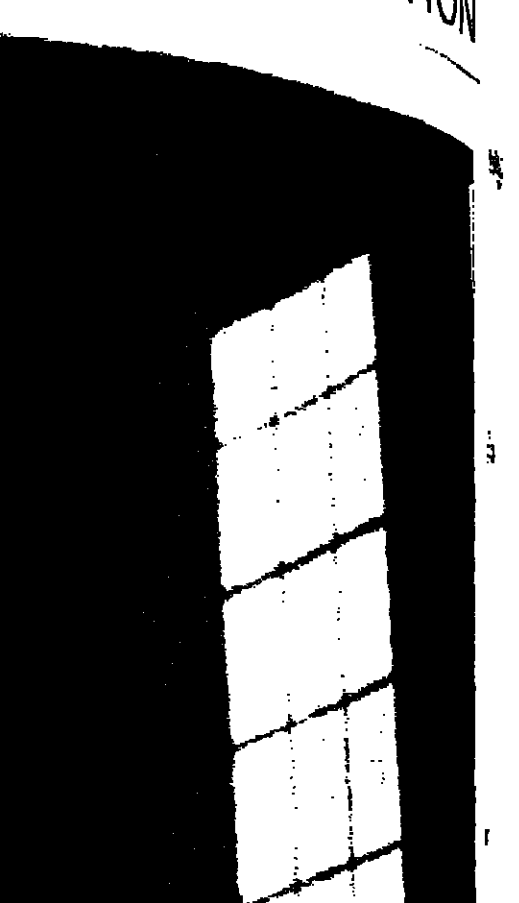
Bob Brozman, spécialiste de la guitare hawaïenne qui n'est pas du tout celle que vous croyez. Un instrument divers et sensuel, à mille lieues des cartes postales et des films d'Elvis Presley, l'ancêtre de la guitare de blues. Et de toute façon, du blues, Brozman sait aussi en jouer (le 28).

Leo Kottke. Chronologiquement, ce virtuose du *picking* est la première grande figure musicale à sortir d'Athens (Géorgie). Lui ont succédé les B 52's et REM, qui n'ont strictement rien à voir avec la musique sereine et délicate de Kottke.

Rory Block. Blueswoman urbaine (elle est née à New-York) et sincère. On retrouve dans son adhésion volontaire à une musique qui lui était étrangère la démarche élégante de certaines de ses aînées, Bonnie Raitt ou John Hammond.

Leon Redbone. Evocations magiques, spiritisme musical, on commence à connaître l'alchimie de Leon Redbone, sans l'avoir encore épuisée. Puisqu'il est question de guitare, on s'arrêtera sur le jeu rustique et fin de la vedette et sur les talents de Mlle Cyndi Cashdollars qui l'accompagne au dobro avec une délicatesse infinie.

Marc Ribot. Ce que sera le concert de Marc Ribot, lui seul le sait. Ce New-Yorkais est de tous les coups tordus. Capable de désosser le rock'n'roll aux côtés d'Elvis Costello et de reconstruire le jazz avec Tom Waits, Marc Ribot est un virtuose qui se soucie plus d'invention que de perfection.



DE LA SEMAINE

➡

Ombres et Brouillard

de Woody Allen,
avec Woody Allen, Mia Farrow, John Malkovich, Jodie Foster, Madonna, Kathy Bates.
Américain (1 h 26).

Dans les brumes de la MittelEuropa et de l'oppression rampante, Woody Allen compose cette farce macabre et joyeuse, lucide et tendre, et c'est grand bonheur.

VO : Reflet Logos II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; U. G. C. Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

Route One USA

de Robert Kramer,
avec Paul McIsaac.
Américain (4 h 15).

Tout au long de la route qui traverse les Etats-Unis du nord au sud, Robert Kramer compose ce document-fiction, portrait impitoyable et attentif de son pays natal, kaléidoscope bouleversant et passionnant des vies et des lieux, des histoires et des sentiments.

VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Trust me

de Hal Hartley,
avec Adrienne Shelly, Martin Donovan, Meritt Nelson, John MacKay, Eddie Falco, Gary Sauer.
Américain (1 h 40).

La guérilla rageuse et ironique de deux jeunes gens en révolte contre les hypocrisies, la bêtise et le conformisme de l'Amérique moyenne. Un premier film revigorant comme un grand coup d'air frais.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Festivals

Ken Loach, rive gauche

Le ciné-U, plus spécialement destiné aux étudiants comme son nom l'indique, présente tous les jours à midi, au prix de 20 francs (c'est donné), une rétrospective Ken Loach, qui démarre cette semaine avec *Kes*, l'un des meilleurs films de l'indispensable cinéaste rebelle de *Family Life* et de *Looks and Smiles*.

A l'Action Rive gauche. Tél. : 43-29-44-40.

Hongrois tout savoir

Le Hongrois Béla Balazs fut un des tout premiers penseurs du cinéma. Il a donné son nom à un studio de Budapest qui fut le berceau de recherches formelles très poussées, en film et en vidéo. La salle de projection du Jeu de paume, qui s'affirme de plus en plus comme la terre d'accueil des images expérimentales, présente un florilège d'œuvres réalisées depuis 1965 par des peintres, des philosophes, des poètes, des ouvriers, des enseignants, des linguistes, toujours par des cinéastes.

***Ecrans hongrois. Jusqu'au 24 mai* à la Galerie nationale du jeu de paume. Tél. : 47-03-12-50.**

Dîner aux Halles

Fidèle à sa méthode encyclopédique et fureteuse, la Vidéothèque de Paris cligne de l'œil tous azimuts pour illustrer le thème générique «*Le ventre de Paris*», avec des rétrospectives de longs, moyens, courts, filmiques, télévisuels ou vidéo-métrages sur le thème de la nourriture en général, pour séduire ou pour rire notamment, et des Halles, celles d'avant, quand ça sentait fort, mais ni le McDo ni la Gomina, en particulier.

Jusqu'au 19 *mai* à la Vidéothèque de Paris. Tél. : 40-26-34-30.

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon.

Bibliographies

Chagrin d'amour

ECRIVAIN, théoricien et réalisateur de films, François Barat est aujourd'hui délégué général au Groupe de recherches et d'essais cinématographiques (GREC). Il fut aussi producteur, et évoque *le Camion* de Marguerite Duras, puis, après quelques sauts dans le temps et l'espace, *Son nom de Venise dans Calcutta désert*, tourné auparavant. Il cite aussi, avec une certaine rancœur à l'égard des critiques qui n'apprécièrent pas, *Zoo Zéro*, d'Alain Fleisher. Ce n'est pas que François Barat veuille parler de lui, de son apport à une certaine création des années 70. Il a «mal au cinéma», à l'idée qu'il s'en faisait – et continue de s'en faire –, alors que la lutte pour des productions d'auteurs indépendants se dilue dans le chaos économique et artistique provoqué par l'audiovisuel.

Ce court récit, vagabond, poétique souvent, nostalgique toujours, porte le deuil du cinéma d'émerveillement, littéraire et révolutionnaire selon Marguerite Duras, Marcel Hanoun, et quelques autres (peu de noms, en fait). Le texte est beau, mystérieux ou limpide comme une source. Il s'adresse à quelqu'un dont on ignore l'identité, et à un certain Worth. François Barat ne se veut pas prophète de malheur. Mais il se souvient, comme d'une extase, de son premier contact avec des boîtes de pellicule, des spectacles qu'il a aimés, des images glanées ici et là dans la réalité, et dont il faisait des images de films. Passe ici, à travers une écriture qui réinvente les travellings de Duras et de Resnais et les corridors sans fin du palace de Marienbad, la mémoire d'un grand amour décu.

JACQUES SICLIER

★ *Le cinéma existe-t-il?* de François Barat. Ed. Presses de la Renaissance, 128 pages, 78 F.

Indispensable et trompeur

MILLE sept cent vingt-six pages pour réussir à la fois une merveille d'érudition et ce qu'il faut bien appeler une escroquerie intellectuelle, c'est l'étonnante prouesse réussie par Jacques Lourcelles. Cinéphile de grand savoir et de grande finesse, il sait parfaitement résumer une intrigue, fournir les éléments historiques et esthétiques qui éclairent un film, donner les références qui permettent d'en savoir plus. Manifestement, il a revu la quasi-totalité des quelque trois mille films dont il rend compte. Il a même le bon goût d'avertir par un signe spécial des résumés qu'il convient de ne pas lire avant d'avoir vu le film, pour en jouir pleinement.

Il signe des notices qui constituent des modèles du genre sur les cinéastes chers à son cœur. La liste comporte surtout des maîtres anglo-saxons reconnus, tels que Chaplin, Cukor, Curtiz, De Mille, Ford, Hitchcock, Lubitsch, Mankiewicz, Minelli, Preminger, Sirk ou Wilder, et plus encore son «chouchou», Raoul Walsh. Mais aussi Duvivier et Gance, Renoir et Pagnol, Lang et Mizoguchi. Il réhabilite à juste titre des cinéastes moins célébrés, tels que Edgar Ulmer, Robert Siodmak ou Jacques Tourneur, et consacre également beaucoup d'espace aux moins attendus Christian-Jaque, Allan Dwan, Henry King, Robert Wise, ou même Rafaello Matarazzo.

Mais, pour Jacques Lourcelles, le cinéma, du moins le bon cinéma, s'est arrêté avec Rossellini et Nicholas Ray, Kubrick à la rigueur. Autant il fait preuve d'un louable éclectisme quand il s'agit des genres et des origines géographiques, autant il est d'un sectarisme total vis-à-vis du cinéma moderne. Resnais, Godard, Wenders, Rivette, Oshima ou Fassbinder ont droit à des notules qui relèvent de l'injure expéditive plutôt que de la critique. Et il ne faut chercher ni *Amadeus*, ni *Grand bleu*, ni Carax, ni Glauber Rocha, ni le jeune cinéma africain, ni le *cinéma russe contemporain*.

Jacques Lourcelles a évidemment le droit de voir le cinéma à sa manière. Mais il est *singulièrement gênant que son ouvrage s'intitule Dictionnaire du cinéma – a fortiori* dans l'excellente collection «Bouquins», dont la maniabilité appelle les ouvrages de référence, aussi exhaustifs et neutres que possible. Imagine-t-on les rédacteurs du *Larousse* exclure de leur propre chef un tiers du vocabulaire,, définir certains termes comme étant débiles et ne méritant pas qu'on en explicite le sens?

La confusion est d'autant plus grande que l'ouvrage se présente comme la suite du *Dictionnaire du cinéma* par noms propres et court-circuite le *Guide des films*, tous deux de Jean Tulard et dans la même collection «Bouquins». Le livre de Lourcelles est un document précieux. Mais ce n'est certes pas le dictionnaire annoncé par sa couverture.

JEAN-MICHEL FRODON

★ *Dictionnaire du cinéma*, de Jacques Lourcelles. Robert Laffont, coll. «Bouquins», 1 726 pages, 185 F.

THEATRE

Spectacles nouveaux

Bec de gaz

de Georges Courteline,
mise en scène
de Brigitte Caracache,
avec Alain Bertheau, Love Bowman, Olivier Deville, Sophie Mary, Jean-Philippe Fontaine, Anne Stosser et Jean-Michel Haye (musicien).

Cinq pièces courtes d'un vaudevilliste sarcastique, injustement oublié – et pourtant son nom a donné naissance à un adjectif qui suffit à qualifier l'enfer de la bureaucratie.

Hébertot, 78 *bis*, bd des Batignolles, 17e. A partir du 22 avril. Du mardi au samedi à 19 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 heure. De 90 F à 220 F.

La Belle Age

de Jacques Faizant,
mise en scène de Jacqueline Bœuf,
avec Yvonne Clech, Jacqueline Doyen-Marty, Josy Lafont, Pascal Perreon, Guy Pierauld et Stéphanie Merson-Vicat.

Les célèbres vieilles dames et vieux messieurs indignes des dessins de Jacques Faizant sont devenus des vraies personnes.

Nouveau Théâtre Mouffetard, 73, rue Mouffetard, 5e. A partir du 22 avril. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-31-11-99. 70 F et 100 F.

El Tricicle dans Terrrific !

avec Joan Gracia, Paco Mir et Carles Sans.

Ils sont trois, qui représentent une dizaine de personnages, sans compter divers monstres. Un voyage en train fantôme avec de vrais fous catalans.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. A partir du 22 avril. Les lundi, mercredi, jeudi et samedi à 20 h 30, le vendredi à 15 heures. Tél. : 42-74-22-77. De 80 F à 95 F.

Paris

Les Anciennes Odeurs

de Michel Tremblay
et Michel Philip,
d'après Christian Bordeleau,
mise en scène
de Micheline Bogou,
avec Marc-Tissier et Erik Perrier.

On croit pouvoir partir de zéro. On croit pouvoir oublier les souvenirs ancrés dans la peau. C'est difficile pour un couple de se séparer. Même s'il s'agit d'un couple d'hommes.

Marie-Stuart, 4, rue Marie-Stuart, 2e. Du mardi au samedi à 18 h 30. Tél. : 45-08-17-80. De 48 F à 110 F.

Après l'amour

de Daniel Soulier,
mise en scène
de Jean-Christian Grinevald,
avec Antoinette Moya et Fred Personne.

Il y a des gens dont le destin est d'être pauvre. De la vie, ils ne connaissent que le malheur, les luttes sans espoir, la résignation. Pourtant, ils ne sont pas malheureux : ils n'aiment que ça.

Théâtre de la Main-d'or-Belle-de-mai, 15, passage de la Main-d'Or, 11e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 48-05-67-89. 80 F et 120 F.

Baya

d'Aziz Chouaki,
mise en scène
de Michèle Sigal,
avec Yveline Ailhaud.

Un jour, par hasard, une femme trouve de vieilles photos. Alors tout bascule. Et elle parle. Et c'est magnifique.

Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, 6e. Du lundi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-44-72-30. 80 F et 100 F.

C'était bien

de James Saunders,
mise en scène
de Stephan Meldegg,
avec Béatrice Agenin, Stéphane Freiss, Maurice Garrel et Jacques Frantz.

Comment la vérité sur la vie des gens de l'Est déboussole ceux de l'Ouest, qui croyaient si bien les connaître et prenaient tant de plaisir à les plaindre.

La Bruyère, 5, rue La Bruyère, 9e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 48-74-76-99. Durée : 2 h 10. De 95 F à 110 F.

Cher menteur

de Jérôme Kilty,
d'après Jean Cocteau,
mise en scène
d'Isabelle Rattier,
avec Catherine Arditi et Jean-François Balmer.

Les amours épistolaires de George Bernard Shaw et de Mrs Campbell, sa comédienne fétiche. Deux rôles en or.

Marigny (Petit), carré Marigny, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-25-20-74. 150 F et 220 F.

Clotilde et moi

d'après Octave Mirbeau,
mise en scène
de Marion Bierry,
avec Patrice Alexsandre, Etienne Bierry et Raphaëline Goupilleau.

Le monde d'Octave Mirbeau, le plus acerbe des satiristes. Il ne fait pas de cadeau, certes. Mais il sait comment déclencher le rire.

Poche-Montparnasse, 75, bd du Montparnasse, 6e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 45-48-92-97. De 100 F à 160 F.

La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin

de Molière,
mise en scène
de Jacques Lassalle,
avec Véronique Vella, Jean-Luc Bideau, Jean-Philippe Puymartin, Eric Frey, Christian Blanc, Igor Tyczka, Bruno Putzulu, Christophe Kourotchine, Caroline Appéré, Bérangère Dautun, Alain Pralon, François Beaulieu, Gérard Giroudon, Muriel Mayette, Catherine Sauval, Jean-Pierre Michaël et Philippe Torreton.

Une farce et une comédie sur le désir d'amour et les couples désassortis. C'est la virulence comique de Molière, mise en valeur par Jacques Lassalle.

Comédie-Française, place du Théâtre-Français, 1er. Les mardi et mercredi à 20 h 30, le dimanche à 14 heures. Tél. : 40-15-00-15. De 45 F à 200 F.

Bérénice

de Racine,
mise en scène de Christian Rist,
avec Katia Caballero, Fesria Deliba, Bruno-Karl Boës, Arnaud Récarsin, Simon Bakhouche, Philippe Müller et Emmanuel Katra.

Reprise de la tragédie racinienne dont les héros dédoublés font jouer l'émouvante et mystérieuse musique.

Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le mardi à 19 h, le dimanche à 16 h. Tél. : 47-42-67-27.

L'Eveil du printemps

de Franck Wedekind,
mise en scène
de Guy Freixe,
avec Alain Batis, Gatienne Engélibert, Alain Farrès, Thierry Kalifa, Sylvie Mazzéi, Seghir Mohammedi, Maryse Poulhe et Régine Trieau Ostlirk.

C'est la pièce de l'adolescence, de ses troubles, de ses tourments, de ses équivoques, de sa cruauté.

Cartoucherie Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 1 h 40. De 50 F à 110 F.

Lapin chasseur

de Jérôme Deschamps
et Macha Makeïeff,
mise en scène
des auteurs,
avec Jean-Marc Bihour, Susan Carlson, Lorella Cravotta, Jacques Dejean, Jean Delavalade, Jean-François Dinacaroupin, Philippe Duquesne, Sylvie Jobert, Alain Margoni, Yolande Moreau, François Morel, Philippe Rouèche, Olivier Saladin et François Tourmakine.

Visite dans les coulisses et sur la scène d'un restaurant peuplé de farfelus imperturbables. L'absurde déchaîné de Jérôme Deschamps. Cinq étoiles, au moins.

Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 40-03-39-03. 130 F et 170 F.

Modeste proposition concernant les enfants des classes pauvres

de Jonathan Swift,
mise en scène
d'Emmanuèle Stochl,
avec David Gabison et Emmanuèle Stochl.

Swift, grand maître de l'humour flegmatiquement noir, expose sa théorie sur le sort des enfants pauvres et les recettes auxquelles il convient de les accommoder.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. De 70 F à 120 F.

➡

LA SÉLECTION

La Nuit des rois

de Shakespeare,
adaptation de Jean-Michel Déprast
mise en scène de Jérôme Savary,
avec Natacha Dontcheva, Marie-Laure Dougnac, Martine Mongermont, Michel Robin et Alain Tretout.

Après Charles Tordjman et Arlette Téphany, Jérôme Savary s'est laissé séduire par cette comédie du trouble et de l'ambiguïté, qui convient parfaitement à ses élans de folie et d'angoisse, qui dévoile avec insolence les questions que chacun peut se poser sur la reconnaissance du désir.

Théâtre national de Chaillot, salle Jean-Vilar, place du Trocadéro. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. Jusqu'au 20 juin. Tél. : 47-27-81-15. De 70 F à 140 F.

Pandora

de Jean-Christophe Bailly,
mise en scène
de Georges Lavaudant,
avec Carlo Brandt, Laura Morante, Christophe Delachaux, Marie Paule Trystam, Robert Lucibello, Anouch Durand, Gilles Arbonna, Marc Betton, Philippe Morier-Genoud, Roch Leibovici, Michel Aumont, Bouzid Allam, Bernard Vergne et Annie Perret.

Le va-et-vient entre le mythe et la vie, entre l'art et la vie, entre la douceur et la tristesse, entre l'humour et l'ironie. Une grande mise en scène de Lavaudant.

Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mercredi au vendredi à 20 h 30. Tél. : 48-31-11-45. 95 F et 125 F.
Dernière représentation le 24 avril.

Le Régiment de Sambre-et-Meuse

d'après Alphonse Allais, Louis-Ferdinand Céline, Jean Genet, R. Dubillard, Georges Courteline, F. Marc,
mise en scène
d'Eric Vigner,
avec Bruno Boulzaguet, Arnaud Churin, Philippe Cotten, Benoît Di Marco, Arthur Nauzíciel, Dominique Parent, Guillaume Rannou et Philippe Couasnon.

Dans un pays où la guerre est quotidienne, des soldats jouent et vivent une série de textes antimilitaristes, qui ne sont vraiment pas tristes.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. Du mercredi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 1 h 30. De 70 F à 120 F.
Dernière représentation le 26 avril.

Le Silence de Molière

de Giovanni Macchia,
mise en scène
de Jacques Nichet


MARC ENGUERAND

« Titre provisoire », mise en scène de Jean Bois au Théâtre Essaïon.

et assisté de Jean-Jacques Préau,
avec Dominique Valadié et Guillaume Lévêque.

Molière racontée par sa fille, et c'est Dominique Valadié. Plaisir garanti.

Paris-Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-02-02-68. 90 F et 120 F.

Les Silences du quatuor Conrad

de Claude Delarue,
mise en scène
de Gabriel Garran,
avec Jean-Claude Dreyfus, Regis Ivanov, Alain Libolt, Jean Martin, Catherine Rethi et Pascale Roze.

Rencontre d'un quatuor de musiciens et d'une ancienne cantatrice qui vit avec son valet de chambre, ex-impresario. Une ambiance à la *Boulevard du Crépuscule*. Et des interrogations existentielles.

Hébertot, 78 bis, bd des Batignolles, 17e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. De 90 F à 220 F.

Titre provisoire

de Jean Bois,
mise en scène
de l'auteur,
avec Dominique Constantin, Marie Mergey et Jean Bois.

Le souvenir tannant d'un amour d'enfant. Une femme qui rêve de se battre contre le destin et puis s'y abandonne. Des personnages étonnants, l'humour cruel des dialogues : un spectacle à voir.

Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. 80 F et 120 F.

Victory

de Howard Barker,
mise en scène
de Kenny Ireland,
avec Sean Baker, Melanie Jessop, Will Knightley, Nicholas Le Prévost, Iain Mitchell, Matthew Morrison, Judith Scott, Maggie Steed et Bill Stewart.

Le Théâtre de Gennevilliers a invité deux spectacles anglais, truculents, avec des acteurs débordant d'énergie, de vitalité, de drôlerie.

Théâtre, 41, av. des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 2 h 15. De 110 F à 160 F.
Dernière représentation le 26 avril.

La vie est un songe

de Don Pedro Calderon de la Barca,
mise en scène
de José Luis Gomez,
avec Bernard Freyd, Thierry Hancisse, Laurence Masliah, Maria de Medeiros, Jean-Paul Roussillon, Rufus et Frédéric Van Den Driessche.

Comment un prince, enfermé pendant toute sa jeunesse dans une caverne, prend connaissance de la vie, du rêve, de son destin. La pièce emblématique de l'âge d'or espagnol.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi et dimanche à 15 heures. Tél. : 43-25-70-32. De 30 F à 150 F.

Le Voyage à Rome

de Jean-Claude Penchenat,
mise en scène
de l'auteur,
avec Jean Alibert, Aziz Arbia, Laurent Boulassier, Samuel Bonnafil, Liliane Delval, Anne Demeyer, Raymonde Heudeline, Arnault Lecarpentier, Françoise Miquélis, Hélène Philippe, Geneviève Rey-Penchenat, Louis-Basile Samier, Marc Shapira et Michel Toty.

Des parents d'élèves, qui pendant la guerre du Golfe, veulent envoyer leurs enfants à Rome. Fantasmes et dérision.

Théâtre du Campagnol, 254, av. de la Division-Leclerc, 92000 Châtenay-Malabry. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 46-61-33-33. Durée : 1 h 30. De 28 F à 120 F.
Dernière représentation le 25 avril.

Régions

Toulouse

La Légende du saint buveur

de Joseph Roth,
mise en scène
d'Etienne Pommeret,
avec Pascal Bongard.

Parcours fantasmagorique d'un clochard qui ne parviendra jamais au bout de sa route. Un texte magnifique.

Théâtre Garonne, 1, av. du Château, 31000 Toulouse. Les mardi, vendredi et samedi à 21 heures. Tél. : 61-42-33-99. 90 F.

Montpellier

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène
de l'auteur,
avec les Zingaro.

Les musiciens géorgiens, les femmes berbères, le lutin violoniste, les chevaux, les cavaliers et Bartabas.

Espace rock, 34000 Montpellier. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 67-52-72-91. De 50 F à 100 F.

Caen

La Tempête

de William Shakespeare,
mise en scène
de Michel Dubois, assisté de Jean-Yves Lazennec,
avec Bruno Andrieux, Alain Moussay, Jacques Zabor, Michel Chaigneau, Frédéric Leconte, Nathalie Dauchez, Jean-Pierre Jorris, Hélène Schwaller, Philippe Bombled, Olivier Dautrey, Jean-Marc Dupré, François Frapier et Michel Cabaud.

Nouvelle mise en scène pour une pièce qui n'en finit pas d'inspirer gens de théâtre – c'est normal, – cinéastes, chorégraphes.

Comédie de Caen-Théâtre d'Hérouville, 41, rue Froide, 14000 Caen. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 31-47-39-00.

DANSE

Centre national de danse contemporaine d'Angers

Fleurs de pierre ;
Études ;
Romance en stuc.

Spectacle de fin d'études des étudiants de deuxième année du CNDC. *Fleurs de pierre* et *Études* sont signés Matthew Hawkins. *Romance en stuc*, créé à Avignon au cours de l'été 1985, a fortement contribué à imposer Daniel Larrieu.

Centre Georges-Pompidou, le 25 avril à 20 h 30, le 26 à 16 heures. Tél. : 42-77-12-33. Entrée libre.

Festival des jeunes chorégraphes à Pantin

Sixième journée
Danse-Dense,

Pour la sixième fois, l'association Danse-Dense met à la disposition des jeunes chorégraphes un lieu équipé, sans aucune contrainte financière, où ils peuvent présenter leurs travaux et les confronter. Ils sont cette fois vingt-sept, en grande majorité inconnus, qui proposent vingt-quatre pièces courtes : ce serait bien le diable si aucun talent ne montrait le bout de son nez.

Salle Jacques-Brel. Les 24 et 25 avril à 20 h 30, le 26 à 14 h 30 et à 19 heures. Tél. : 49-15-41-72. 70 F et 50 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard
« Danse » : Sylvie de Nussac.

Festivals de printemps

Pour ceux qui douteraient encore du retour des beaux jours, il est un signe qui ne trompe pas : l'ouverture de la saison des festivals. Avant les « grosses machines » de l'été s'aiguisent ici ou là, en l'occurrence dans les pays voisins, quelques lames de grande qualité. Avis aux voyageurs.

Parme

Rencontre européenne de l'acteur

Du 25 au 30 avril, le rendez-vous d'un des théâtres italiens les plus actifs en matière de recherche et les plus francophiles en matière de programmation et d'échanges.

Dans la splendeur du Théâtre Farnese, l'une des plus belles salles de théâtre du monde, Giorgio Albertazzi lit *les Mémoires d'Hadrien*, de Marguerite Yourcenar (le 25) ; Valère Novarina dit *Pour Louis de Funès* au Teatro Due (le 25) et *l'Inquiétude*, du même Novarina, saisit André Marcon (le 25). Le groupe T'Chang de George Gabily reprend *Violences* (26 et 27) tandis que les percusionnistes et danseurs de l'île japonaise de Sado donnent *Kodo'* (le 26). Silviu Pucarete, du Teatrul National Craiova, dirige *Ubu Roi, scènes de Macbeth* (27 et 28). De Tahar Ben Jelloun sera donné, sous forme de mise en espace pour deux acteurs et un musicien, *Créature de sable* (le 28). Franco Pero met en scène *Partage de Midi*, de Claudel (le 29 au Farnese...), et Cristina Pezzoli dirige *Philoctète*, de Sophocle (les 29 et 30). Le festival s'achèvera avec la dernière production du Teatro Due de Parme, organisateur de cet événement : *Francesco delle Creature*, mis en scène par Gigi Dall'Aglio.

★ Teatro Festival Parma. Teatro Due, Via Basetti, 12/A, 43100 Parme. Tél. : (19) 39-5-21-20-80-88. Fax : (19) 39-5-21-23-12-32.

Lisbonne

Festival international de théâtre 1992

Après de longues années de reconstruction, dans tous les domaines de la vie publique, le Portugal entame son retour dans l'Europe culturelle de la plus belle manière. Jusqu'au 14 juin a lieu le deuxième Festival international de théâtre (en collaboration avec celui de Coimbra) dont la première édition fut un coup de maître.

Après une ouverture grand public sous le signe des Tsiganes avec la présentation de *Ratvale Bijava*, production du Roma-Theater Pralipe de Skopje, ce sont les Français – excellents – du Théâtre du Radeau qui présenteront *Chant du bouc*, l'une des aventures théâtrales les plus fascinantes du dernier Festival d'automne, à Paris menée par François Tanguy (du 25 au 28 avril au Théâtre municipal San-Luiz à Lisbonne).

D'après Homère, une *Iliade* donnée par le Teatro del Carretto d'Italie est mise en scène par Grazia Cipriani (les 28 et 29 avril au Teatro academico Gil Vicente de Coimbra et du 4 au 7 mai au Teatro da Trindade de Lisbonne). *Monstre aimé*, texte à deux voix de l'écrivain espagnol Javier Tomeo – que nous a fait découvrir ici Jacques Nichet, – a été traduit en portugais pour Antonio Jorge et José Neves qui l'ont mis en scène et l'interprètent (13 et 14 mai au Teatro academico de Coimbra, 22 et 23 mai au Teatro de Trindade). De Berlin vient la Schaubuhne et l'impérial *Amphitryon* de Kleist mis en scène par Klaus Michael Grüber avec Otto Sander, Jutta Lampe et Udo Samel (13 et 14 mai au Teatro academico de Coimbra, 22 et 23 mai au Teatro de Trindade de Lisbonne).

De New-York, l'un des meilleurs représentants de la scène alternative, The Wooster Group, qui donnera *Brace Up*, de Tchekhov avec Willem Dafoe dans le rôle principal (du 17 au 21 mai au Teatro da Cornucopia de Lisbonne). Outre la Volière Dromesko qui présentera son nouveau spectacle au Terreiro das Missas (du 21 mai au 12 juin), quatre productions portugaises clôtureront le festival : *A Castro*, d'Antonio Ferreira, mise en scène d'Artur Ramos (du 20 au 23 mai au couvent San-Francisco de Coimbra) ; *la Mouette*, de Tchekhov, mise en scène de Gastao Cruz (du 29 mai au 1er juin au Teatro de Graça de Lisbonne) ; *Nunca Nada de Ninguem*, de Luisa Costa Gomes, mise en scène d'Ana Tamen (du 31 mai au 2 juin au Teatro da Trindade) ; *Dona Doida*, d'Adelia Prado, mise en scène de Naum Alves de Souza (du 7 au 10 juin au Teatro nacional Dona Maria II de Lisbonne et du 12 au 14 juin à l'Auditorium national Carlos Alberto de Porto).

★ Festival international de théâtre 1992. Teatro nacional Dona Maria II, Praça Don-Pedro IV, 1100 Lisbonne. Renseignements : (19) 351-1-347-10-78. Fax : (19) 351-1-347-25-93. Billetterie : (19) 351-1-342-00-00.

Sarrebruck

Perspectives du théâtre français

Du 14 au 24 mai prochain, le rendez-vous, traditionnel désormais, des professionnels français et du public allemand, juste de l'autre côté de la frontière. Perspective continue, en l'élargissant à la chanson, son chemin exigeant entamé en 1978.

Théâtre

Coup d'envoi avec le N. A. D. A. Théâtre et son *Ubu* (14 mai) ; le Théâtre des Pays du Nord présente *le Sas*, de Michel Azama, mise en scène de Jean-Louis Martin-Barbaz (le 15) ; Guy Alloucherie et le Ballatum Théâtre sont là aussi avec *On s'aimait trop pour se voir tous les jours* (le 15) ; la compagnie L'Entreprise donne *le Dernier Quatuor d'un homme sourd*, de Francine Ruel et François Cervantès, mise en scène de François Cervantès (le 16) ; par la compagnie la Lézarde, *Une envie de tuer sur le bout de la langue*, écrit et mis en scène par l'un des nouveaux venus les plus remarqués, Xavier Durringer (le 17) ; du midi de la France, la compagnie Nuits blanches présente *le Cimetière des éléphants*, de Jean-Paul Daumas, mise en scène de Serge Dangleterre (le 19) ; la Comédie de Reims reprend son *Laboureur de Bohême*, d'après Saaz, mise en scène de Christian Schiaretti (le 20) ; Chantal Morel et son Equipe de création théâtrale défendent deux textes de Serge Valletti, *Mary's à minuit* et *la Conférence de Brooklyn sur les galaxies* (le 21).

Danse

Louisiana Breakfast, par la compagnie Tandem (chorégraphie de Michèle Noiret) (le 16) et *le Palais des vents*, par la compagnie Brumachon et le Centre chorégraphique national de Nantes (le 18).

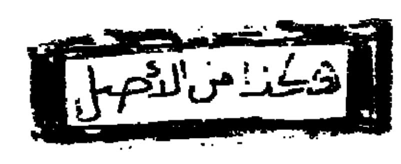
Chanson

Humour, swing et rock avec Véronique Gain (le 17) ; rock alternatif avec Eric Lareine (le 20) ; chansons des îles et music-hall avec Lisette Malidor (le 22) ; chansons du répertoire et humour en bandoulière avec Chanson Plus bifluorée (le 24).

Divers ateliers et lectures, quatre compagnies de théâtre de rue et le Cirque O complètent la programmation de ce festival éclectique et séduisant.

★ Perspectives, le théâtre français à Sarrebruck. Kaiserstrasse, 1, D-6600 Saarbrücken. Tél. : (19) 49-6-81-39-74-23. Fax : (19) 49-6-81-3-29-21.

OLIVIER SCHMITT



LA SÉLECTI

DE LA SEMAINE

MUSIQUE


PATRICIA DIETZI

Hommage à Ahmed Essyad à la Maison de Radio-France.

Paris

Mercredi 22 avril

Mendelssohn

Quatuors à cordes nos 4 et 6

Mozart

Quatuor à cordes no 15

Quatuor Ysaye.

Les Ysaye s'apprêtent à enregistrer l'intégrale des quatuors à cordes de Mendelsshon pour Decca. Ils les rodent au concert, encore que l'on peut compter sur eux. Ils ne sont pas du genre à faire essuyer les plâtres par leur public.

Auditorium des Halles, 19 heures. Tél. : 40-28-28-40. 100 F.

Jeudi 23

Britten

A Time there Was

Liszt

Concerto pour piano et orchestre no 1

Haydn

Symphonie no 44 « Funèbre »

Prokofiev

Symphonie no 1 « Classique »

Dominique Merlet (piano),
Orchestre symphonique français,
Richard Hickox (direction).

L'Orchestre symphonique français (un nom un peu pompeux : les autres formations hexagonales ne le sont-elles pas, françaises ?) poursuit son offensive, et invite, une fois de plus, un excellent pianiste. Dominique Merlet est même un peu plus que cela. Sa connaissance intime du piano, sa vaste culture, la réflexion qu'il mène depuis de nombreuses années sur l'enseignement en ont fait l'un des grands maîtres du moment. Les pianistes le savent, le public pas assez.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 80 F à 180 F.

Ligeti

Atmosphères

Liszt

Concerto pour piano et orchestre no 1

Beethoven

Symphonie no 3 « Héroïque »

Barry Douglas (piano).
Orchestre national de France,
Ivan Fisher (direction).

Son interprétation du *Concerto en ré mineur* n'avait pas convaincu l'an dernier (il était accompagné par l'Orchestre philharmonique et Janowski), mais il revient pour jouer le *Premier* de Liszt. La radio a bien raison de faire confiance à ce remarquable pianiste, qui a pour lui de ne pas savoir tricher, de ne pas savoir faire semblant.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 47-20-36-37. De 40 F à 190 F.

Debussy

Pelléas et Mélisande

Kenneth Knox (basse),
Penelope Walker (mezzo-soprano),
Neill Archer (ténor),
Donald Maxwell (baryton),
Alison Hagley (soprano),
Chœur et orchestre
du Welsh National Opera,
Pierre Boulez (direction),
Peter Stein (mise en scène).

Le spectacle d'opéra de l'année ? Le Châtelet affiche complet depuis longtemps. Boulez et Stein réunis pour *Pelléas et Mélisande*, voilà une équipe qui ne passe pas inaperçue. Souhaitons que les chanteurs aient une bonne diction. Ceux réunis récemment par Abbado pour son enregistrement (DG) étaient impeccables de ce point de vue.

Châtelet. Théâtre musical de Paris, 19 h 30 (+ les 25 et 27). Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 440 F.

Vendredi 24

Busoni

Concertino pour clarinette et orchestre

Ohana

L'Anneau du Tamarit

Chaynes

Concerto pour clarinette et orchestre

Stravinsky

Pulcinella

Paul Meyer (clarinette),
Marc Coppey (violoncelle),
Ensemble orchestral de Paris,
Arturo Tamayo (direction).

Splendide affiche : deux jeunes interprètes de la garde montante se retrouvent pour un programme de musique du vingtième siècle. La marche sera fermée par le célèbre *Pulcinella* de Stravinsky. Et bravo pour avoir oser programmer Busoni, Ohana et Chaynes : trois indépendants dans un siècle dominé par les idéologies.

Auditorium des Halles, 19 heures. Tél. : 40-28-28-40. 100 F.

Bach

Suite pour violoncelle no 6

Essyad

Nawbah
Le Temps rebelle
Tamda

Pierre Strauch (violoncelle),
Hossein Omumi (ney),
Pierre-Yves Artaud (flûtes),
Yves Prin (piano).

Radio-France rend hommage au compositeur marocain Ahmed Essyad. Il y a quelques années, la radio de service public avait commandé puis créé *l'Eau*, son opéra, devant un public saisi par le lyrisme d'une musique pourtant résolument inscrite dans son temps : comme tant d'autres, Essyad a été l'élève de Max Deutsch, fils spirituel de Schoenberg, esprit à la culture encyclopédique. (*L'Eau* doit être monté à la scène par six maisons d'opéra l'an prochain.) Le cas de ce compositeur est assez unique, dans la mesure où il connaît aussi bien la musique andalouse, arabe, berbère qu'il maîtrise l'écriture « européenne ». Deux concerts lui sont donc consacrés le 24 avril. Le premier débute à 19 h 30. A son programme : Bach, Essyad et de la musique soufi. Il sera suivi d'une rencontre avec le compositeur. Le second débute à 21 h 30, et associe deux préludes de choral de Bach orchestrés par Schoenberg, *Tifoumacine*, une pièce commandée par Radio-France, écrite pour mezzo et orchestre et les *Variations pour orchestre op. 31* de Schoenberg. Une excellente occasion de découvrir un compositeur qui écrit et se montre peu.

Maison de Radio-France, 19 h 30. Tél. : 42-30-15-16. 40 F.

Purcell

Chansons

Mendelssohn

Lieder

Rossini

Soirées musicales

Brahms

Ensembles vocaux

Gounod
Saint-Saëns
Fauré

Mélodies

Felicity Lott (soprano),
Ann Murray (mezzo-soprano),
Graham Johnson (piano).

Un peu composite comme programme, non ? Mais Felicity Lott, Ann Murray et Graham Johnson sont des spécialistes du récital. Ils savent tenir un public en haleine, le charmer, le séduire et l'émouvoir.

Châtelet. Théâtre musical de Paris, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 230 F.

Offenbach

Les Contes d'Hoffmann

Francisco Araiza (ténor),
José Van Dam (baryton),
Georges Gautier (basse),
Martine Dupuy,
Natalie Dessay,
Nadine Denize,
Leila Cuberli (sopranos),
Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris,
Ion Marin (direction),
Roman Polanski (mise en scène),
Redha (chorégraphie).

Dans une version gardant quelques dialogues parlés, établie par le jeune chef roumain Ion Marin, l'opéra le plus sérieux d'Offenbach, richement illustré par Salieri et Polanski. L'Olympia de Natalie Dessay met la Bastille à ses pieds.

Opéra-Bastille, 19 h 30 (+ le 27). Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 560 F.

Samedi 25

Schubert

Notturno

Beethoven

Sonate pour violon et piano op. 24 « le Printemps »

Alkan

Sonate pour violoncelle et piano

Brahms

Trio pour piano, violon et violoncelle no 1

Jean-Claude Pennetier (piano),
Régis Pasquier (violon),
Alain Meunier (violoncelle).

Pennetier, Pasquier, Meunier : la fine fleur de la génération des quarante-cinquante ans, prise entre ses aînés morts depuis longtemps et les jeunes qui les suivent. Dieu soit loué ! cette génération qu'on a crue un temps sacrifiée revient sur le devant de la scène. Ces trois-là sont des as !

Théâtre des Champs-Elysées, 15 heures. Tél. : 47-20-36-37. De 40 F à 110 F.

Dimanche 26

Schumann

Scènes d'enfants

Beethoven

Sonate pour piano op. 81 « les Adieux »

Chopin

Mazurkas
Polonaise-Fantaisie

Jean-Marc Luisada (piano).

Tiens ! Jean-Marc Luisada se met à Beethoven. Bonne nouvelle ! Une occasion supplémentaire d'aller écouter l'un des pianistes français les plus intéressants du moment, l'un des plus fantasques et inspirés. Pour une fois, nous ne nous le garderons pas pour nous seuls : la Deustche Grammophon l'a pris sous contrat.

Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures. Tél. : 47-20-36-37. 90 F.

Rossini

Mélodies

Liszt

Lieder

Debussy

Chansons

Turina

Hommage à Lope de Vega

Bernstein

Airs de Candide

June Anderson (soprano),
Charles Spencer (piano).

June Anderson avait dû annuler son récital à l'Opéra-Comique, il y a quelques semaines. Elle revient donc pour chanter quelques-uns des airs qui font sa gloire.

Opéra-Comique, salle Favart, 20 heures. Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 500 F.

Régions

Nice

Wagner

Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg

Knut Skram (baryton-basse),
Philip Kang,
David Evitts (basses),
Timothy Nolen (baryton),
Thomas Sunnegardh,
Andreas Conrad (ténors),
Hillevi Martinpelto (soprano),
Hanna Schaer (mezzo-soprano),
Orchestre philharmonique et chœurs de l'Opéra de Nice,
Klaus Weise (direction),
Pierre Médecin (mise en scène).

Disciple de Wieland Wagner, Pierre Médecin connaît son Wagner sur le bout des doigts. Il ne faut pas s'attendre de sa part à un travail révolutionnaire, mais à une lecture soignée. Mise à part la magnifique Anna Schaer, la distribution n'est faite que de chanteurs peu ou pas connus. Une habitude niçoise qui nous a valu de belles découvertes.

Le 24. Acropolis, 19 heures. Tél. : 93-85-67-31. De 100 F à 240 F.

Jazz

Hal Singer

Le ténor de Tulsa, Oklahoma, installé de longue date à Paris, n'en finit pas de peaufiner une carrière bien construite sur une idée évidente, sa propre présence et un jeu sans ambiguïté. C'est la mise en jeu renouvelée des ressources de base, héritage du blues, de la véhémence texane et des grands rôles de big bands. Pour le son, pour la leçon et pour le dynamisme intact.

Les 22 et 23 avril, à 22 heures, aux Alligators. Tél. : 42-84-11-27.

Gonzalo Rubalcaba

Charlie Haden l'a tiré de Cuba. Il a la personnalité type pour susciter l'entichement des capricieux : Rubalcaba est gai, aimable, doué d'une technique assez impressionnante, aussi versé dans le jazz que dans les musiques populaires de la Caraïbe ou dans le classique. On l'a entendu, au récent festival de Martinique, prolonger des nuits entières juste pour le plaisir du piano. Il en est encore au stade où il aime vraiment jouer. Il a ce style que les capricieux oublient aussi vite qu'ils l'ont adoré. A voir d'urgence. Pour se faire une idée et tenter de doubler la mode.

Le 24, à 21 heures, au New-Morning. Tél. : 45-23-51-41.

Portal

Portal, le rebelle avec ou sans cause, le tenant-tête et imprévisible de la liberté, celui qui n'en démord pas, l'archétype du musicien-musicien, dans un club agréable changé en restaurant, avec rythmiques de fourchettes et de petites cuillers. On demande à voir. Idée théâtrale de premier ordre.

Le 28, à 21 heures, au Petit Journal Montparnasse. Tél. 43-21-56-70.

Rock

Benoît Blue Boy

Bluesman bien de chez nous, qui soigne autant ses trois accords que la métrique de ses textes, tout en français, Benoît Blue Boy fait mentir tant d'idées reçues qu'on devrait le déclarer d'utilité publique.

Le 22. Petit Journal Montparnasse, 21 heures. Tél. : 43-21-56-70.

Les VRP

Pour un groupe qui fait autant de cinéma, on ne pouvait rêver meilleure salle. Mais le Technicolor des VRP est un peu crasseux, leurs idylles plus faites pour les aubes blafardes que pour les couchers de soleil flamboyants, leurs grands espaces vont de Tchernobyl à la baie de Somme et ignorent les îles paradisiaques. Il font n'importe quoi pour faire rire, même de la bonne musique. Ces gens là sont dangereux.

Le 23. Au Grand Rex, 20 heures. Tél. : 45-08-93-89.

Drivin'n Cryin

Du rock américain, sauvage et classique, trop électrique pour tomber sous l'appellation FM, trop brut pour servir de bruit de fond. Digne d'attention, en somme.

Le 24. Espace Omano, 19 h 30.

Tournées

MC Solaar

On pourrait le croire paresseux, ce serait une erreur, MC Solaar est un garçon cool, qui s'amuse, d'un air incrédule, du succès qu'il remporte sur scène.

Le 24 avril, Saint-Michel-sur-Orge (Mini festival), Halle des Fêtes, place du Marché, 23 h 20, 80 F (1re partie : Tonton David, Daddy Yod). Le 26, Bourgbourg, Espace Jean-Monnet, 20 heures, 60 F. Le 30, Les Sables-d'Olonne (château d'Olonne) – Discothèque Le Refuge, 1 heure, 100 F.

Roadrunners/Fleshtones

Musique classique, rock impeccable (et *vice versa*), si jamais vous ratez le concert des Roadrunners, n'hésitez pas à acheter leur album live *Beepshow* (Boucherie Production, distribution Island).

Le 24 avril, Saint-Seb-sur-Loire (près de Nantes), l'Escale, 20 heures, 80 F et 90 F. Le 25, Elbeuf, Cirque Théâtre, 20 heures, 60 F et 80 F.

Les Satellites

Groupe de rhythm'n'blues typiquement français, qui se tient depuis quelque temps au seuil de la formule magique, qui ferait coller très exactement ses textes délirants à ses musiques surchauffées. En attendant, on s'amuse plutôt bien aux concerts des Satellites.

Le 24 avril, Pontoise, Petit Théâtre des Louvrais, 20 heures, 70 F. Le 25, Saint-Denis.

Tonton David

Poète des cités, toaster de la carte orange trois zones, Tonton David a promis d'égaler sur scène sa réussite sur disque.

Le 24 avril, Saint-Michel-sur-Orge, Halle des Fêtes, place du Marché, 20 h 30, 80 F (+ MC Solaar). Le 30, Paris, La Cigale, 20 heures, 100 F.

Stephan Eicher

Du rock, du vrai, helvétique mais quand même. Et un peu de country et de folk. Et en tout, l'un des meilleurs spectacles de l'année.

Le 24 avril, Loudéac, Salle Omnisports. Le 25, Concarneau, Centre d'action culturelle. Les 27 et 28, Paris, l'Olympia. Le 30, Bourges, au Pavilion.

Chanson

Maxime Le Forestier

L'album *Billes de verre*, n'avait pas fait l'unanimité. Trop en retrait, trop timidement formulé. Maxime Le Forestier sur scène est toujours un plaisir, classique : l'atmosphère chaleureuse, les références à Brassens, aux pays du Sud et aux amis musiciens.

Jusqu'au 26, 20 h 30 à L'Olympia. Tél. : 42-42-25-49.

Wim Mertens

Wim Mertens poursuit ses recherches vocales et pianistiques (une trilogie commencée en 1986, bouclée ce mois-ci avec la sortie de l'album *Stratégie de la rupture*). Sophistication attendue.

Le 23 à 22 heures. Passage du Nord-Ouest. Tél. : 47-70-81-47.

Tokiko

Francis Lai, Pierre Grosz, Lewis Furey, Sapho, Malou, etc. ont taillé sur mesure des chansons très françaises pour Tokiko la Japonaise. Le CD *la Femme qui vient de Cypango* est sorti chez Sony-Japon. Il réunit onze chansons originales de la star du style français au Japon – plusieurs albums de standards traduits en japonais, dont un consacré à Piaf – exécutées dans un français parfait. Née en Mandchourie dans une famille japonaise réfugiée pendant la guerre, Tokiko cumule succès et grand prix depuis ses débuts en 1966 avec dans sa besace deux atouts majeurs : l'élégance et l'émotion, servies par la gestuelle et la voix.

Les 22 et 23 avril 20 heures à la Cigale.

Musiques du monde

Musique andalouse d'Algérie

Le printemps andalou de l'Institut du monde arabe continue de brosser le panorama d'un style né au début du neuvième siècle à Cordoue, débarqué en Algérie et au Maroc avec les derniers expulsés de Grenade en 1492, conservé, peaufiné au fil du temps. Un genre que les ensembles-orchestres (ouds, violons, tambourins, darbouka, cithare et chœurs) enrichissent. Après deux concerts en début de mois consacré à la Tunisie et au Maroc, voyage en Algérie cosmopolite, entre Mostaganem (Ensemble Nadi El Hilal El Thakafi, le 24 avril), Alger (les ensembles El Mossilia le 24, Essoundoucia le 25), Constantine (El Fergania, le 25) ou Oran (Nassim El Andalous, le 26). Riche échantillon de culture du Maghreb.

Les 24, 25 et 26 avril, à 20 h 30. Institut du monde arabe.

A Filetta

Polyphonique et corse, le groupe A Filetta a choisi l'église Saint-Médard pour présenter un nouveau répertoire, mi-profane, mi-sacré, où les sept chanteurs ont réintroduit, au milieu des voix entremêlées des instruments à cordes. Beau et retenu.

Le 23 avril, à 21 heures, église Saint-Médard. 100 F.

Taraf de Haidouks

Tristes, gais et nomades. Joueurs d'accordéon, de violon, chanteurs de tous âges, venus d'un village roumain, les Tsiganes de ce Taraf passent à Paris avant Bourges.

Les 24 et 25 à 22 heures. Passage du Nord-Ouest. Tél. : 47-70-81-47.

La sélection « Classique » a été établie par Alain Lompech.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

ARTS

Nouvelles expositions

Le Pont transbordeur et la vision moderniste

Construit en 1905, par le roi du câble, Ferdinand Arnodin, le pont transbordeur de Marseille a fasciné, dans les années 20 et 30, plus d'un plasticien, Moholy-Nagy, Man Ray, Florence Henry, notamment, qui l'ont photographié, ou filmé. Outre 54 tirages originaux sur ce motif constructif, et le film de Moholy-Nagy sur Marseille, l'exposition, qui vient du musée Cantini, propose aussi, à Paris, une section sur l'histoire des ponts transbordeurs et les activités de l'ingénieur Arnodin.

Caisse nationale des monuments historiques, Hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine, Paris 4e. Tél. : 44-61-20-00. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 19 heures. Du 22 avril au 28 juin. 25 F.

Lyon

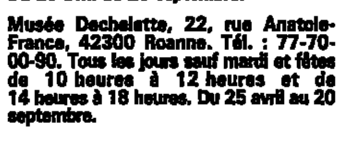
La Lumière du Nord, Flandres et Hollande au siècle d'or

Les musées de Lyon, de Bourg-en-Bresse et de Roanne ont entrepris de faire découvrir, ensemble, les meilleurs tableaux des écoles flamande et hollandaise du dix-septième siècle conservés dans la région Rhône-Alpes. Lyon propose les peintures d'histoire et les portraits, Bourg-en-Bresse les scènes de genres et les paysages, Roanne les natures mortes, vanités et allégories.

Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001. Tél. : 78-28-07-66. Tous les jours sauf lundi et mardi de 10 h 30 à 18 heures. Du 26 avril au 12 juillet.

Musée de Brou, 63, boulevard de Brou, 01000 Bourg-en-Bresse. Tél. : 74-22-22-31. Tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Du 25 avril au 20 septembre.

Musée Dechelette, 22, rue Anatole-France, 42300 Roanne. Tél. : 77-70-00-90. Tous les jours sauf mardi et fêtes de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Du 25 avril au 20 septembre.



Paris

Clodion

Claude Michel, surnommé Clodion, sculpteur au temps de la Révolution et de l'Empire, a produit en abondance des petites galanteries en terre cuite, qui ont fait sa réputation. L'exposition – une centaine d'œuvres – le montre sous d'autres jours : monumental, traitant la pierre et le marbre, et pratiquant le bas-relief.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 29 juin. 35 F.



Louis Faurer, Lee Friedlander

Connu comme photographe de mode (*Harper's Bazaar, Charm, Vogue*), Louis Faurer, admirateur de Walker Evans et de Robert Frank, présente son travail personnel réalisé uniquement dans les rues de New-York. Dans ses formidables autoportraits, Lee Friedlander utilise son corps et son visage comme trace de sa présence ou comme modèle à bon compte, hors de tout narcissisme.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 1er juin. 25 F (entrée du musée).

Albert Ayme

L'Ecole des beaux-arts du quai Malaquais et le Crédit lyonnais se sont associés pour présenter cette rétrospective Albert Ayme, un artiste ô combien rigoureux et exigeant, qui a 71 ans et n'est toujours pas connu. On se demande pourquoi.

Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais, Paris 6e. Tél. : 47-03-50-00. Tous les jours sauf mardi de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 mai.

Cubismes tchèques

Pendant une quinzaine d'années, de 1910 à 1925, est apparu à Prague et en Bohême ce qu'il est convenu d'appeler le cubisme tchèque. Inspiré par le cubisme français, ce mouvement empruntait aussi à l'expressionnisme allemand, voire norvégien. La peinture, le design sous toutes ses formes ont participé à cette école, mais aussi, et cela donne un résultat étrange, l'architecture : comment être en effet architecte cubiste et se jouer de l'angle droit?

Centre Georges-Pompidou, Galerie du CCI, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 17 mai.

Dessins de Rodin

Pour fêter la parution du cinquième et dernier tome de l'inventaire des dessins de Rodin, dont le musée, rue de Varenne, possède la plus belle collection du monde : 7 200 numéros, qu'il a fallu trier, séparer des faux, regrouper, essayer de dater. C'est ce travail de recherche qui est exposé.

Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris 7e. Tél. : 47-05-01-34. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 17 h 45. Jusqu'au 19 juillet. 21 F.

Rupprecht Geiger

Apprécié outre-Rhin, mais pratiquement inconnu en France, Rupprecht Geiger (né en 1908, à Munich) est un peintre qui travaille la couleur, le rouge en particulier, depuis vingt ans. L'exposition de l'hôtel des arts rappelle ses débuts dans les années 40, sa défense de la peinture non-figurative au sein du groupe Zen 49, avec Baumeister et Bissier, et insiste sur ses « monochromes » récents.

Fondation nationale des arts. Hôtel des Arts, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 42-56-71-71. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 18 mai. 18 F.

Emmet Gowin

D'abord concentré sur les liens qui unissent la famille, le photographe américain Emmet Gowin a élargi son objectif à la géographie et à la nature, au paysage et à la menace nucléaire. Epris de spiritualité, ce proche de Walker Evans et de Frederick Sommer s'attache aujourd'hui à faire le lien entre l'homme et son environnement. Est-il le premier photographe écologiste?

Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie, Paris 1er. Tél. : 40-26-87-12. Tous les jours sauf lundi de 13 heures à 18 heures, samedi, dimanche jusqu'à 19 heures. Jusqu'au 23 mai. 10 F.

« La Pleureuse » de Clodion au Musée du Louvre.

Guimard

Cinquante ans après sa mort, une trentaine d'années après la destruction des entrées de métro qu'il avait dessinées pour Paris, voici la première exposition monographique sur Hector Guimard, le maître de l'art nouveau français. Où l'on découvre qu'au-delà des questions de « style », son œuvre fut portée par une réflexion ambitieuse faisant fusionner l'architecture, l'art et la vie.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Tous les jours sauf lundi et 1er mai de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. A partir du 20 juin ouvert de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 juillet. 32 F (billet jumelé musée-exposition : 45 F).

Paul Hankar

Venue, comme il se doit de Bruxelles, cette exposition révèle un des maîtres de l'art nouveau, dont la capitale belge fut un remarquable foyer, bien au delà de la célébrité du seul Horta. Bruxelles, impitoyable pour son patrimoine, a fait beaucoup disparaître de l'œuvre de Paul Hankar, comme tant d'autres chefs-d'œuvre. Comme le massacre n'est pas près de s'arrêter, il faut aller visiter cette exposition, non seulement pour le plaisir, mais par esprit de solidarité.

Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4e. Tél. : 42-71-26-16. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 7 juin. 20 F.

Hommage à Charles Sterling

Une vingtaine de tableaux, du Maître de Moulins à Matisse, y sont confrontés aux commentaires de l'éminent historien de l'art (et conservateur au musée du Louvre de 1929 à 1961). Qui a fait connaître la peinture française du dix-septième siècle et révélé La Tour, a beaucoup étudié la nature morte, et encore plus les primitifs français.

Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard - côté jardin des Tuileries, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15, un lundi sur deux et tous les mercredi jusqu'à 21 h 15. Jusqu'au 22 juin. 31 F (ticket d'entrée au musée).

Rolf Iseli

Coups de crayon intempestifs, giclées de couleurs, tas de matière... Si violence et humeurs batailleuses il y a chez ce Suisse, qui parfois fait penser à Arnuf Rainer, elles ne balayent pas tout. Sous les griffures : la plage, une colline, un visage, des passages doux. La double exposition du Centre culturel suisse et de la galerie Philip permet de découvrir aussi le graveur.

Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Tél. : 42-71-44-50. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 24 mai.

Louis I. Kahn

Des ronds, des carrés, des triangles, des doubles peaux de béton, des pièges à lumière : l'architecture de Louis Kahn s'expose au 5e étage du Centre Pompidou dans une mise en scène d'Arata Isozaki. L'occasion de découvrir l'œuvre de cet Américain méconnu en Europe.

Centre Georges-Pompidou, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 4 mai.

Ellsworth Kelly

Le savait-on? C'est à Paris, où il a vécu plusieurs années, après la guerre, que le peintre américain *Ellsworth Kelly* a forgé son art abstrait dur et pur. Des dessins, des collages, des photographies (inédites, de murs et fenêtres de l'île Saint-Louis) comme notes de travail, en amont des peintures, témoignent de ses recherches d'alors. Presque une leçon.

Galerie nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 24 mai. 30 F.

Le Passé recomposé

Le Gray, Bisson, Marville, Le Secq, Baldus, Charnay, Atget... en un voyage depuis la cathédrale de Reims jusqu'à la pyramide de Izamal au Mexique. Et cent cinquante photos dûment restaurées, qui proviennent de la riche collection de la bibiothèque du Musée des arts décoratifs. L'exposition présente également les techniques de restauration et de conservation de ces photos historiques.

Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 42-60-32-14. Tous les jours sauf lundi, mardi de 12 h 30 à 18 heures, dimanche de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 juin. 20 F.

Les Lautrec de Lautrec

Lautrec lithographe et affichiste en deux cent cinquante-trois numéros, du café-concert au champ de course, en passant par le bordel : c'est plus qu'un complément à l'exposition du Grand Palais. Les œuvres sont extraites du fonds conservé à la BN, en particulier du don que la comtesse de Toulouse-Lautrec avait fait en 1902, peu de temps après la mort de son fils.

Bibliothèque Nationale, galeries Mansart et Mazarine, 1, rue Vivienne, Paris 2e. Tél. : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 31 mai. 30 F, 20 F avec un billet du Grand Palais. Conf. à 18 h 30 ven. 24 avril

Les Vikings

Les Vikings étaient-ils ces brutes assoiffées de sang et de pillage que nous décrivent les chroniques médiévales? Une exposition ambitieuse, organisée avec le concours des musées de Stockholm, d'Oslo et de Copenhague, nous présente des commerçants doués pour le négoce, des navigateurs habiles, des artisans inventifs et des poètes à l'imagination fertile. Une civilisation qui, très tôt, a su intégrer les apports extérieurs.

Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 12 juillet. 40 F.

Georges Rouault

S'il est un peintre expressionniste français, c'est bien Rouault dans la première décennie du siècle, lorsqu'il peint prostituées, juges et figures de cirque avec férocité. Pour illustrer ces débuts mal connus – à tort – de l'artiste, une centaine de peintures, aquarelles, encres et céramiques ont été rassemblées.

Centre Georges-Pompidou, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 4 mai. 32 F.

Sima

On connaît mal Josef Sima, une grande figure pourtant, qui comme l'avait fait Kupka, établit un pont entre la scène artistique tchécoslovaque et Paris. En silence, il glissa à travers plusieurs courants de la peinture abstraite, du cubo-futurisme à l'art informel, évolua dans les parages du surréalisme, finit par trouver sa lumière, dans le dedans des tableaux. En quelque deux cents œuvres, une rétrospective, accompagnée d'une exposition documentaire sur le *Grand Jeu*, et d'un parcours à travers une quinzaine d'ateliers d'artistes de Prague et de Bratislava.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 21 juin. 35 F (comprenant l'entrée de l'exposition « le Grand Jeu »).

Toulouse-Lautrec

De tous les artistes célèbres de la fin du dix-neuvième siècle, Toulouse-Lautrec était un des derniers à ne pas avoir eu droit, depuis longtemps, à une grande rétrospective. Il ne perdait rien pour attendre : tous les médias s'en mêlant, l'exposition – 200 peintures, gravures, dessins et affiches – bat les records de fréquentation.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Réserv. billets au 48-04-38-86 (de 11 heures à 18 heures), par Minitel 3615 Lautrec et FNAC. Jusqu'au 1er juin. 50 F.

Galeries

Pierre Alechinsky

Où, en une vingtaine de peintures récentes, Alechinsky redéploie son écriture colorée, rapide et déliée. Cette fois autour d'une suite d'arbres, avec branches, tronc et racines.

Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8e. Tél. : 45-63-13-19. Tous les jours sauf dimanche de 9 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 18 heures, samedi de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 24 juin.

Ashley Bickerton

Entre ses arrangements de hublots, de tuyaux de plongée, de sangles, d'outres, de bonbonnes et autres matériels flambant neufs et détournés, et les photos de sites tropicaux, ou bien de tribus, auxquels il les associe, Ashley Bickerton creuse un espace dans lequel on peut fourrer pas mal d'idées sur l'état de notre société.

Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Tél. : 42-71-09-33. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 12 mai.

Luciano Fabro

Il peut décider de tailler dans du marbre quelque fantasme de pied griffu, s'interroger sur le poids, l'espace ou les matériaux traditionnels et modernes de l'art, prendre au pied de la lettre ou à contre-sens les termes habituels du langage artistique... Cet ancien d'Arte Povera n'a jamais été et n'est toujours pas de tout repos, et peut encore surprendre.

Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris 11e. Tél. : 48-06-92-23. Mercredi jeudi, vendredi, mardi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures, samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 16 mai.

Merkado

L'œuvre de ce sculpteur d'origine bulgare, qui vit en France depuis trente ans, est pour le moins complexe, pas facile d'approche, et rarement exposée. Donc peu connue. Dommage, car c'est une aventure plastique singulière, qui se développe sur un terrain peu fréquenté : celui d'une relation art-science.

A. B. Galeries, 24, rue Keller, Paris 11e. Tél. : 48-06-90-90. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 2 mai.

Moore intime

Des objets en quantité, des os et des pierres trouvés, des sculptures de lointaines civilisations, des dessins et des tableaux de Seurat, Carrière, Vuillard ou Redon y sont mêlés aux œuvres de Moore, dont la maison a été reconstituée par l'architecte Christian Germanaz. Pour ce « Moore intime », tellement moins connu que le sculpteur monumental, Didier Imbert a mis les petits plats dans les grands.

Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon, Paris 8e. Tél. : 45-62-10-40. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures, lundi de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 24 juillet.

Daniel Pontoreau

C'est un sculpteur tout terrain, qui travaille bien ses matières : terre, fer, verre, caoutchouc, fils et filins, dont il tire des formes simples, mais contraires, qui ne sont jamais tout à fait géométriques, ni tout a fait naturelles. Et qu'il met en relation dans l'espace.

Galerie Patricia Dorfmann & Laurent Roux, 39, rue de Charonne, Paris 11e. Tél. : 47-00-36-69. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 9 mai.

Régions

Arles

Zadkine

Il y avait longtemps que l'œuvre de Zadkine n'avait pas fait l'objet d'une exposition. Depuis vingt ans. Celle que propose le Musée Réattu réunit des bois et des pierres éclairant le parcours austère du statuaire tout au long de la première moitié du siècle. A l'Espace Van-Gogh sont exposées les gouaches plus libres des années 20.

Musée Réattu, 10, rue du Grand-Prieuré, 13200. Tél. : 90-49-37-58. Tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures, samedi, dimanche et fêtes de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 juin. 20 F.

Espace Van-Gogh, rue du Président-Wilson, 13200. Tél. : 90-49-39-03. Tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 juin.

Dijon

Portraits sculptés, XVe au XVIIIe siècle

De Thomas de Plaine, conseiller des ducs de Bourgogne, à Sabine Houdon enfant, une grande galerie de portraits sculptés provenant des collections des musées de Dijon et d'Orléans, mais aussi du Louvre, dont le département des sculptures est en chantier.

Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle, 21100. Tél. : 80-30-31-11. Tous les jours sauf mardi et les 1er et 8 mai de 10 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 10 août. 10 F.

Grenoble

Per Kirkeby

Peintures, travaux sur papier, esquisses, sculptures en bronze et monuments en briques... presque une rétrospective de l'artiste danois, un gestuel qui ne perd jamais de vue la lumière des paysages scandinaves, et que l'on confond trop souvent avec les néo-expressionnistes allemands.

Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38000. Tél. : 76-21-95-84. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 mai.

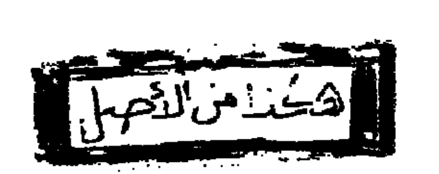
Meymac

Brigitte Nahon, Ernesto Tatafiore

Brigitte Nahon est un sculpteur français d'une trentaine d'années. Ernesto Tatafiore vit à Naples, est plutôt peintre, et a vingt ans de plus. On peut cependant trouver des points communs aux deux artistes exposés à Meymac, pour le printemps : un goût pour les constructions et les images légères, précaires, en référence amusée à l'art conceptuel. Non sans poésie.

Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André, 19250. Tél. : 55-95-23-30. Tous les jours sauf mardi de 14 heures à 18 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 mai. 15 F.

La sélection « Arts » a été établie par : Geneviève Breerette
« Architecture » : Frédéric Edelmann
« Photo » : Michel Guerrin



DE LA SEMAINE

DISQUES

Classique

Richard Strauss

La Femme sans ombre
Placido Domingo (l'Empereur), Julia Varady (l'Impératrice), Reinhild Runkel (la nourrice), José Van Dam (Barak), Hildegard Behrens (sa femme), Sumi Jo (voix du faucon), Albert Dohmen (le messager), Orchestre philharmonique de Vienne, Georg Solti (direction).

Grande livraison Strauss sous la baguette de Georg Solti, rééditions et nouveautés mêlées. Voici disponibles en CD l'*Ariane à Naxos* de 1979 avec Leontyn Price, Troyanos, Gruberova, Kollo, Berry, le London Philharmonic Orchestra (2 CD Decca 430 384-2); voici aussi la légendaire *Arabella* de 1958 réunissant autour de Lisa della Casa, Ira Malaniuk, Hilde Gueden, George London, Anton Dermota (2 CD Decca, 430 387-2). Voici surtout une *Femme sans ombre* qui n'existera jamais qu'au disque puisque Placido Domingo, qui l'a, dit-on, travaillé note à note avec le chef hongrois, est aujourd'hui incapable d'affronter le rôle dans sa continuité sur scène, sans les raccords du studio. La voix du *Heldentenor* espagnol est au demeurant méconnaissable, sans les effets de gorge et les sanglots qu'on lui connaît ces dernières années, presque droite, tirant à peine dans l'aigu, d'un style quasi germanique malgré un accent allemand impossible. Julia Varady n'a pas l'aigu désincarné, angélique – irremplaçable – de Risanek avec Boehm. Solti lui-même ne parvient par à déboulonner son collègue autrichien qui signait en 1977 l'un de ses plus parfaits enregistrements avec une Philharmonie de Vienne capable des sonorités les plus fantastiquement nébuleuses. Solti a une direction plus brutale et plus électrique. Mais il n'y a que lui pour faire bondir et irradier un orchestre aussi nombreux, pour donner vie, vibration intérieure aux timbres les plus lourds. Hildegard Behrens a un vibrato excessif. Van Dam est un Barak sérieux, concentré, irréprochable jusqu'au moment où sa tessiture doit monter jusqu'à celle de l'empereur, pour *le happy end* final. L'une des nombreuses scènes inchantables et magnifiques de cette *Flûte enchantée* revue par Schopenhauer.

1 coffret de 3 CD Decca 436 243-2.

Mélodies de Meyerbeer et de Rossini

Thomas Hampson (baryton), Geoffrey Parsons (piano)

Un choix de lieder idéal, allant de la chanson populaire à couplets au mini-mélodrame, chanté d'un style magistral en allemand ou en français, accompagné au petit point, corsé par la disparité des deux auteurs : Meyerbeer, d'une simplicité presque populaire que l'on ne retrouvera que dans notre mélodie post-debussyste; Rossini et ses exigences de virtuosité ornementée, ses larges motifs opératiques, son humour unique dans l'histoire du chant. Ecoutez, côté drame, *le Poète mourant* du premier – expressionnisme à la Millet – et, côté pipi-caca, *la Chanson de Bébé* de Rossini. Thomas Hampson débusque toute la musique, des deux côtés.

1 CD EMI 754 436-2.

A. R.


J. SARRAT/EMI
Thomas Hampson.

Jazz

The Quintet

V. S. O. P.

Lorsqu'ils se réunissent, à l'été 1977, pour former *The Quintet*, Miles Davis est absent de la scène. Quatre d'entre eux se sont fait connaître chez lui – Wayne Shorter, l'ange du bizarre, Herbie Hancock, l'indicateur des claviers, Ron Carter, le doigté des élégances, et Tony Williams, le drummer préféré de Miles – le cinquième ne risquait pas : il est trompettiste, c'est Freddie Hubbard.

Ce sont cinq incontestables, la quinte flush du jazz d'après Miles et Coltrane, les premiers électriciens ici revenus à l'acoustique (signe des temps). Ils ont une très haute idée d'eux-mêmes. Ils prennent encore en 1977 des libertés qui tranchent (deuxième signe d'époque). Le répertoire et l'équilibre général sont tout à fait dignes d'éloges. On sent une entreprise bien tenue en main par l'amitié, par les idées claires et par un régiment d'avocats. Le public californien joue le jeu. V. S. O. P. est l'acte fondateur du jazz « haut de gamme », confortable, séduisant, performant, présentable.

1 CD Colombia 471 061-2, distribué par Sony.

John Mc Laughlin Trio

Qué alegria !

C'est à la mode, ultrarapide, enlevé, efficace, bien troussé, impeccablement exécuté. C'est vif, intelligent, conduit de main de maître, calculateur, tiré au cordeau. C'est un modèle pour les musiciens, un exemple pour les preneurs de son, une leçon pour les percussionnistes. C'est un vrai instant de jeu, une comédie parfaite de la sonorité. Il n'y a pas énormément de musique mais là n'est pas la question. La question c'est l'absence totale, définitive, comme choisie, d' « *alegria* ». (John McLaughlin, guitare, Trilok Gurtu, percussion, Dominique di Piazza et Kay Eckardt, basse).

1 CD Verve 837 280-2, distribué par Polygram.

F. M.

Rock

Dave Alvin

Blue Blvd

Fondateur des Blasters (groupe américain de rock artisanal), Dave Alvin se lance dans une carrière solo en suivant les traces des grands voyageurs, Bruce Springsteen ou Bob Seeger. L'exercice est périlleux. *Blue Blvd*, la chanson, sonne comme un pastiche, autoroutes désertes et Cadillac comprises. Il faut avancer plus loin dans le disque pour découvrir sa raison d'être : l'accumulation de situations quotidiennes et de figures imposées du rock finit par susciter une atmosphère. *Guilty Man* par exemple, remise à jour de l'éthique du hors-la-loi sur un riff de guitare tellement serré qu'il semble prêt à imploser. Ou *Plastic Rose*, romance country pour fast-foods et supermarchés. Dave Alvin est plus fin qu'il ne veut le laisser paraître. Derrière son rock d'un classicisme irréprochable, sans doute un peu desservi par un son trop propre, on découvre un auteur.

Diablefrog DFGCD 8424.

T. S.

Keziah Jones

Blufunk is a Fact

Keziah Jones se trouve dans une situation périlleuse. Son image est si forte qu'on pourrait s'en contenter pour parler de l'homme et de sa musique. Le Nigérian de Londres est capable de faire danser une salle entière armé d'une guitare acoustique à cordes de nylon dont il joue comme d'une basse électrique. Sans compter les résurgences qu'il suscite : la vieille icône du Noir qui joue du rock, telle que la créa Jimi Hendrix.

Blufunk is a Fact permet d'avancer un peu au-delà de ces clichés, aussi séduisants qu'ils soient. Plus riches que sur scène, où Keziah Jones joue en trio, le son, les arrangements, permettent de mieux mesurer le registre des compositions, de la soul très américaine de *Where's Life* (comme avant lui Terence Trent d'Arby, Keziah Jones-chanteur doit beaucoup à Marvin Gaye) au funk plus serré de *Underlying Fundamentals*. Par moments, on s'agace d'être perpétuellement renvoyé aux mêmes figures, dans les textes (l'idée extrêmement floue du *Blufunk*, entre espéranto musical et création de l'auteur) comme dans la musique : comme toujours dans le rock, deux ou trois idées servent tout au long de l'album, mais Jones n'est pas encore passé maître dans l'art de les déguiser.

Pour faire toutes ces remarques désagréables, il faut écouter le disque souvent et faire abstraction – tâche malaisée – du pouvoir de séduction, de l'intelligence et de la grâce naturelle de Keziah Jones, toutes choses qui font de *Blufunk*... un premier album qui commence immédiatement à tenir ses promesses.

Delabel DE030907 CDDLB 1.

P.J. Harvey

Dry

Les dernières années de l'histoire du rock n'ont pas été faciles pour les femmes. Entre les bandes de chouettes copines californiennes (Bangles, Wilson Philips) et les intellectuelles solitaires (Susan Vega, Syd Straw) s'étendait un grand désert. La descendance des vraies rockeuses, sauvages et indépendantes, semblait éteinte.

P.J. Harvey surgit d'une école d'art londonienne et se lance avec le genre d'impudeur qui fait ricaner les machos et laisse les autres sans voix. Sur un registre voisin, on a récemment vu apparaître Tori Amos et son formidable *Me And A Gun*, qui mériterait bien d'être la chanson de l'année. Mais P.J. n'est pas du genre virtuose du piano. Elle pratique un rock rudimentaire, qui suffit à peine à porter son univers : un monde où P.J. Harvey essaie de se passer de séduction, de ne s'en tirer qu'à force d'honnêteté. Résultat brutal et, bien sûr, vieux paradoxe des relations entre sexes, séduisant. L'adjectif fascinant est très dévalué ces temps-ci, mais il y a dans la musique et dans les textes de P.J. Harvey, de quoi se perdre avec délices.

Too Pure 30971 distribution Virgin.

Roadrunners

Beep Show Live

Il n'y a pas grand chose à ajouter à ce que l'on dit tout au long de l'année des Roadrunners. Classiques, élégants et violents, les Havrais ont assimilé le rock d'une manière si intime que rien ne les distingue des groupes qui jouent dans la même catégorie, Smithereens, Fleshtones ou Inmates. Sauf qu'ils sont plus sexy que les premiers, plus fins que les seconds, plus inventifs que les troisièmes. Pour les incrédules, *Beep Show Live* sera l'occasion de découvrir les talents de Frandol, compositeur, auteur (sans doute l'un des seuls Français capable d'écrire en anglais sans faire pleurer de honte son professeur) chanteur, guitariste parfaitement original, la cohésion et la force des musiciens qui jouent avec lui. Ce disque pourrait porter sans crainte la mention satisfait ou remboursé.

Boucherie 512 119-2 distribution Island.

T. S.

De Saint-Pétersbourg à la Tanzanie

La tribu Peter Gabriel

DE Saint-Pétersbourg à la Tanzanie, voici venir la dernière livraison de Real World, la collection *world music* de Peter Gabriel. Trois des albums qui viennent de sortir sont le fruit d'une session musicale d'un genre particulier tenue en août dernier dans les studios Real World, installés dans le moulin de Bath, à deux pas des hangars qui abritent l'organisation des festivals Womad (dix ans d'existence cette année). En pleine Angleterre verte, Colombiens, Tanzaniens, Américains ou Malgaches s'étaient retrouvés pour une semaine de création musicale où l'appartenance à la tribu Gabriel vaut tout autre passeport musical.

Il y avait là donc quatre jeunes Russes en nœuds papillons, excellents joueurs de domra, de balalaïka et d'accordéon, le Terem Quartet, dont la musique, étonnante, oscille vers des styles *a priori* éloignés du folklore russe. Il laisse vagabonder l'esprit de l'accordéon là où il se trouve : tangos, valses musettes, mélodies tsiganes, à petites touches, suffisantes pour donner un côté subtilement érudit à cette musique pourtant bien ancrée dans l'extrême nord de l'Europe.

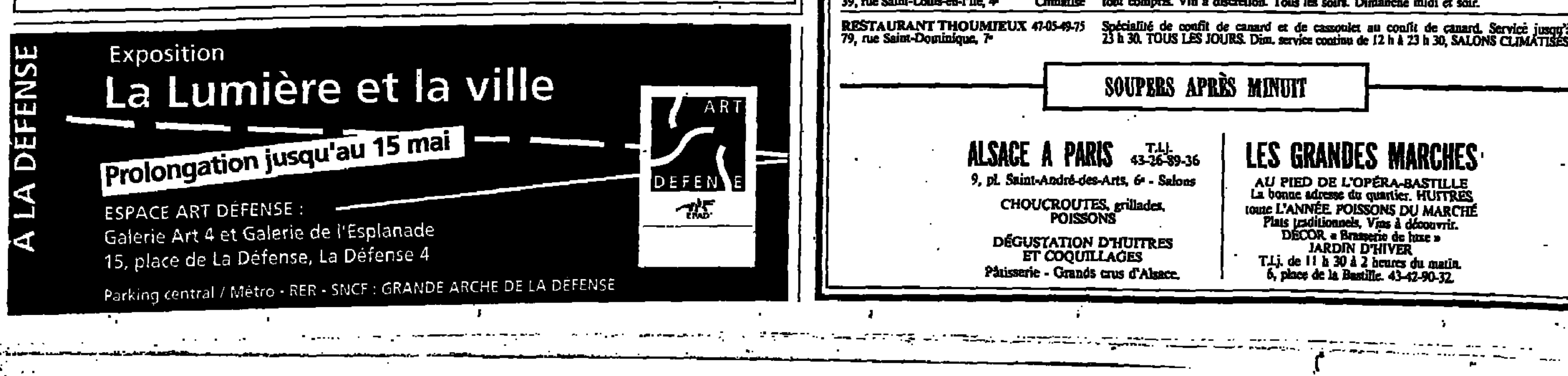
Des Etats-Unis venaient Wendell (guitare) et Sherman (basse) Holmes, avec leur deux acolytes du moment (Popsy Dixon, percussions, et Gib Wharton, guitar steel et dobro). Chanteurs des rues et des églises, bluesmen à la gloire du Dieu vivant (« *Oh ! How I Love Jesus* »), infatigables mélangeurs de folk et de gospel sous la houlette du chef de bande, Wendell Holmes (voix, guitare, et quelques accompagnements au piano), les Holmes Brothers transportent leurs rythmes jubilatoires dans les clubs new-yorkais depuis leurs débuts dans les églises baptistes de Virginie. Peter Gabriel les a mariés avec certains de ses invités de l'été : le flûtiste chinois Guo Yue, la chanteuse laponne Mari Boine Persen, l'anglo-hindoue Sheila Chandra, des guitaristes de Tanzanie, etc. On pouvait craindre le pire, mais l'opération a été finement menée, juste une douceur dans les chœurs, un souffle dans les arrangements...

Remmy Ongala est un guitariste-chanteur tanzanien taillé comme un géant qui anime n'importe quelle scène avec ses sept musiciens (le Super Matimila). Guitares brodeuses à la sud-africaine, rythmes un peu traînants à la façon de la côte kényane : la musique de Remmy Ongala, qui réalise son second disque chez Real World, lasse un peu sur la longueur, d'autant que la voix, trop sourde, trop retenue, n'est pas tout à fait à la hauteur des poussées rythmiques des guitares.

Avec ceux du Sénégalais Doudou N'Dyaye Rose, les tambourinaires du Burundi démontrent à l'Occident la richesse rythmique de l'Afrique, quarante et un rythmes différents sur cet album enregistré en Angleterre en 1987. Malheureusement, la souplesse, la dextérité, la précision acrobatique du musicien ne peuvent être perçus dans ces trente minutes enregistrées en continu et en direct.

V. Mo.

★ The Terem Quartet, Terem; The Holmes Brothers, Jubilation; The Drummers of Burundi; Remmy Ongala, Mambo 4 CD World Music, Distribution Virgin.



CARGO 92
aborde le Venezuela

LES CARAQUEÑOS SAISIS PAR LA FÊTE


C. MILLET/STILLS

Invités par le Festival de Caracas et celui de Bogota, ils sont partis de Nantes vers l'Amérique latine, précédés par un cargo portant leur matériel et reproduisant une vraie rue française où le soir on va danser. Royal de luxe, Philippe Decouflé, la Mano Negra, Philippe Genty ont entamé une nouvelle conquête de l'Amérique, beaucoup plus amicale que celle de Christophe Colomb il y a cinq cents ans.



CARACAS
de notre envoyée spéciale

LES centurions, envahisseurs de la Gaule, précèdent un chevalier en armure, prisonnier d'une machine de guerre. Des soldats lui donnent à boire à même une bouteille d'eau. C'est qu'il fait chaud – *a las cuatro de la tarde* – dans la grande avenue de Caracas où Royal de Luxe a ouvert le Festival international de théâtre et de danse, en menant sa Parade (1).

Louis XIV, très pâle sous une perruque très noire, avance, moite et majestueux. Une lourde porte verte en bois, portant au fronton « Palais des Beaux Arts », est poussée par une armada de valets ahanant, en habit à la française. Derrière, des lustres se balancent sur des montures légères en demi-cercle. Le tout monté sur une plate-forme à roulettes. De même, les femmes aux jambes dévoilées sous les robes à panier et les crinolines que soulèvent de longs crochets recourbés – les dessous de l'Histoire. De même, la haute tour en échafaudage, occupée par le matériel de la Mano Negra. Au sommet, chantent deux hérauts.

Assis au bout d'une longue perche qui lentement s'élève et s'abaisse, un jeune tambour. Et puis Napoléon, debout sur un tas de décombres. Et puis une sorte d'insecte rouillé crachant des flammes : naissance de l'ère industrielle. Une masse s'abat avec force sur des pétards : voilà la Grosse Bertha. Un ventilateur géant sortant d'un entonnoir disperse des centaines de lettres d'amour : c'est l'Aéropostale. Et encore, cette image soudain terrible de soldats boueux, blessés, rampant, ou marchant d'un pas halluciné. Et enfin, dans un décor kitsch de théâtre aux armées, des comiques troupiers en rouge tentent de faire rire des pioupious sonnés, tandis que Fréhel chante *Où sont tous mes amants*...

En vrac, ce sont quelques passages de cette Parade qui, le 5 avril, a rassemblé des dizaines de milliers de curieux dans les rues de Caracas. Au début, on a estimé la foule à douze mille personnes, puis d'autres se sont agglutinées, tout au long du parcours. La circulation était interrompue, ce n'est pas rien pour une ville entrelardée d'autoroutes, encombrée de voitures – qui vont de l'américaine étincelante à la « caisse » déglinguée en passant par des autobus soufflant leur fumée noire. Mais c'était la fête, et en dépit d'une situation sociale plutôt tendue, les forces de l'ordre se sont montrées d'une grande discrétion. Les Caraqueños découvraient la folie de Royal de Luxe, dansaient sur place – ils ne perdent jamais une occasion.

L'affaire « Cargo 92 » était lancée, le triomphe allait suivre. Le bateau, spécialement aménagé pour une longue tournée dans les principales villes portuaires d'Amérique latine, était à quai depuis deux semaines, et les journaux locaux remplis de son histoire. On attendait les Français : Philippe Decouflé avec *Triton* – il a dû donner une représentation supplémentaire, – Philippe Genty avec *Dérives* – il a joué dans une salle de 2400 places et on l'a supplié de revenir, – la Mano Negra seule et en seconde partie de *la Véritable Histoire de France* – 50 000 personnes dont une partie n'a rien pu voir, mais a écouté et dansé. La deuxième représentation prévue a été annulée sur ordre du gouvernement, pour raison de grève générale avec manifestations, concert de casseroles et de sifflets. Étant donné le caractère guerrier du spectacle, c'était nécessaire.

Cela dit, la ville est tellement grande que l'on pouvait ne s'apercevoir de rien. Les voitures ont continué à rouler, les magasins sont restés ouverts, et pour le Festival, les représentations à l'intérieur des salles ont été autorisées. Le lendemain, le *Nacional* titrait : « *La journée de manifestations s'est transformée en repos dominical.* » Pourtant, on pouvait lire deux jours plus tard qu'il y avait eu des morts. Mais pas à Caracas. A Caracas, dans la journée, malgré les avertissements déposés dans les chambres d'hôtel – « *Si la police vous arrête, montrez votre passeport, dites « Festival international du théâtre », obtempérez, ils sont armés. Si quelqu'un veut vous dépouiller de votre argent, laissez faire, ils sont armés* », etc., – on flâne dans la toile d'araignée de rues qui ignorent la ligne droite, bordées de petites maisons coloniales lépreuses, aux couleurs délavées. Les quartiers riches se signalent par les tours dans des avenues bien droites.

Côté beaux quartiers, le festival se concentre autour d'un complexe artistique, immense bâtiment ouvert, rejoignant l'hôtel Hilton par une bretelle – fleurie – surplombant une autoroute. Ce complexe réunit un musée, un bar, des halls, des salles de spectacles pouvant accueillir des concerts. Le Festival a également annexé quelques espaces culturels un peu plus lointains. On risque de s'y perdre, car non seulement la ville est grande, mais sa géographie paraît pour le moins irrationnelle, et les encombrements y sont faramineux.

Les Français ont résisté au stress, leur succès a été foudroyant. Pas l'ombre d'une hésitation. On l'espérait, on a tout de même été surpris par sa facilité et son ampleur, par le monde qui, le soir, a envahi le bateau – à quarante-cinq minutes au minimum en voiture du centre-ville – pour écouter les groupes vénézuéliens qui s'y sont produits. Les journaux ont chanté la gloire de la France. L'opération Cargo 92 qui, avant son départ, avait rencontré en France tant d'hostilité, a commencé par une réussite peu commune. Il est rare d'avoir envie d'être chauvin et de l'être en toute bonne conscience.

C'était donc une bonne idée de réunir des gens opposés et inclassables, des spectacles dont le seul point commun est de se faire comprendre par la musique, par la force et la beauté des images, par l'humour et la poésie.

Dans l'esprit des promoteurs de Cargo 92, en particulier l'AFAA (Association française d'action artistique), émanation du secrétariat d'État aux relations culturelles internationales, et le ministère de la culture, il s'agissait moins de célébrer Christophe Colomb que de renouer avec l'Amérique latine des liens distendus. Dans les années 60 et 70, le continent était le paradis des dictateurs. Les troupes se formaient dans les universités, lieux protégés, tolérés en tant que ghettos. Elles pratiquaient le théâtre de contestation sous toutes ses formes et se retrouvaient au Festival de Nancy. Progressivement, la démocratie – qui demeure fragile – a gagné du terrain.

Mais « l'Europe s'est tournée vers l'Est », reproche-t-on ici et reconnaît-on sur le Vieux Continent. C'est d'autant plus dommage que les artistes latino-américains sont nombreux en Europe latine, France, Italie et Espagne bien entendu. Ils viennent en privé, il suffirait de peu pour que le mouvement s'intensifie et se coordonne, pour que l'information s'organise. Pour que les échanges soient fructueux, sans un trop grand gâchis d'énergie.

L'opération Cargo 92 annonce-t-elle des retrouvailles et l'amorce d'une continuité, ou un feu d'artifice glorieux, sans suite, vite oublié ? La réponse est politique.

COLETTE GODARD


C. MILLET/STILLS

Le 5 avril dernier, la « Parade » de Cargo 92 menée par Royal de Luxe a rassemblé des dizaines de milliers de curieux dans les rues de Caracas.

(1) L'inauguration officielle avait eu lieu la veille dans le Grang Théâtre, avec *Tirano Bandera* le spectacle de Lluis Pasqual.

RENCONTRE
avec Carlos Gimenez

REPRENDRE LA CONVERSATION TRANSATLANTIQUE

Carlos Gimenez dirige le Festival international de théâtre et de danse de Caracas, qui en est à sa neuvième édition et fête ses dix-huit ans, puisqu'il est biennal. Metteur en scène, Carlos Gimenez demande la reconnaissance du travail des artistes latino-américains et une plus grande attention des pays développés pour un continent qui n'a toujours pas les moyens d'assumer seul son rayonnement.

ON l'a connu au Festival de Nancy, il parcourt le monde à la recherche de formes neuves, ou au contraire référentielles : la Schaubühne de Berlin, le Piccolo Teatro de Milan, mais aussi le Théâtre d'Art de Moscou, le Berliner Ensemble. Il veut que les stanislavskiens et les brechtiens du Venezuela se rendent compte de ce que peuvent devenir les orthodoxies.

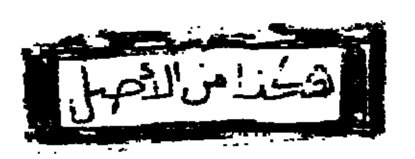
Le Festival de Caracas collabore avec celui de Bogota et se passe pratiquement dans le même temps. Ensemble, ils cherchent à relier l'Amérique latine au reste du monde, y compris le Canada, mais pas les Etats-Unis qui, à vrai dire, ne semblent s'intéresser ni à l'un ni à l'autre. « *Pendant dix ans,* explique Carlos Gimenez, *notre compagnie a été invitée à New-York, au Festival latino organisé par Joe Papp, un homme formidable, un saint. Il nous a offert l'occasion de montrer que nous ne sommes pas obligatoirement des paysans chicanos ou des voyous portoricains. Il est mort, et du jour au lendemain c'était fini. Nous n'existions plus. Ils ne veulent pas nous connaître, ils ne s'intéressent à personne.* » Avec une virulence au bord de la mauvaise foi, Carlos Gimenez adresse les mêmes reproches aux Européens. Pourtant, sa compagnie va jouer en Russie, en Italie, et jusqu'en Australie.

Il semble être le personnage le plus important de la scène vénézuélienne. Parmi tous les pays du Continent, le Venezuela est celui qui accorde le plus d'attention et d'argent à ses artistes : « *Nous sommes les seuls ou presque à avoir un ministère de la culture. En Argentine, au Brésil, au Chili, la culture est rattachée à d'autres administrations. Notre ministre a été chef d'orchestre. Il a fait augmenter de dix fois son budget, et ce, juste au moment où l'économie entrait en crise. Ce n'est pas la seule contradiction dans ce pays. Sortant des utopies des années 70 – l'imagination au pouvoir, – les gens de ma génération ont pu mettre leur imagination au travail. Ceux qui nous précèdent ont été secoués, la professionnalisation a été trop brutale. Pour les jeunes, ont été formés des orchestres que viennent diriger les plus grands chefs. Ensuite, ont été fondées des troupes théâtrales : une à Caracas, neuf dans les provinces. C'était indispensable, sinon, en sortant des écoles, les comédiens se trouvent sans travail et se rabattent sur la télévision, qui est infâme.* »

Si l'on s'en tient à ce que l'on a pu voir au Festival, la principale qualité des comédiens et danseurs vénézuéliens est une propension au pathétique, mais aussi une réelle énergie, une façon joyeuse de bouger, de lancer les gestes et de les maîtriser, sans chercher tellement, semble-t-il, à inventer des attitudes inédites. Là n'est pas le problème. En tout cas, ils sont plus aisément compréhensibles que, par exemple, les Italiens, venus jouer dans un style sobre et sophistiqué une pièce napolitaine bourrée de références locales et historiques. Carlos Gimenez recherche la pluralité : « *Le Festival,* dit-il, *est un grand workshop. Nous sommes curieux de tout.*

» *Les Français sont sortis des lieux habituels, ce que nous n'osons jamais faire. C'est une leçon. Il y a dans la ville au moins cinquante endroits qui peuvent fonctionner comme des théâtres. De plus, Cargo 92 nous a permis de reprendre une conversation que nous croyions interrompue pour toujours, parce que vous êtes très riches et que nous sommes très pauvres. Vous nous prenez les matières premières et les sous-payez, mais négligez les relations culturelles, qui sont, à quelques exceptions près, dépourvues d'imagination et sous-estimées. Quoi qu'il en soit, nous refusons le paternalisme.* »

Sur un tempo plus tropical, le discours de Carlos Gimenez n'est pas si éloigné de celui tenu par les responsables français, soudain traversés de regrets. Mais, c'est un fait, si les échanges sont comptabilisés uniquement en argent, ils resteront sans suite. Là doit se manifester l'imagination. Carlos Gimenez n'en manque pas. Il est à la base de ce qu'il appelle « *l'accord de San-José* » : cinq dramaturges de cinq pays (Venezuela, Canada, Colombie, Mexique, Espagne) ont planché sur le thème de la conquête – ici, on ne dit pas « découverte » – de l'Amérique. Chaque auteur a écrit de son côté, tous ont confronté leurs œuvres, les ont retravaillées ensemble. Résultat : deux spectacles présentés au Festival. Et un troisième, qui sera coproduit par l'Argentine et le Venezuela. Une expérience semblable va s'engager sur le thème « la Ville et le Fleuve », entre des auteurs et des comédiens égyptiens et latino-américains. D'abord, ils se rencontreront au Caire, puis à Ciudad Bolivar, « *une ville symbole qui a conservé ses traditions et une architecture coloniale. Vous voyez, pour travailler ensemble, parler la même langue n'est pas indispensable. Nous ne craignons pas la confrontation des cultures.* »



Mauvaise passe pour la Pologne